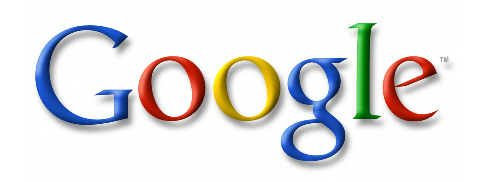
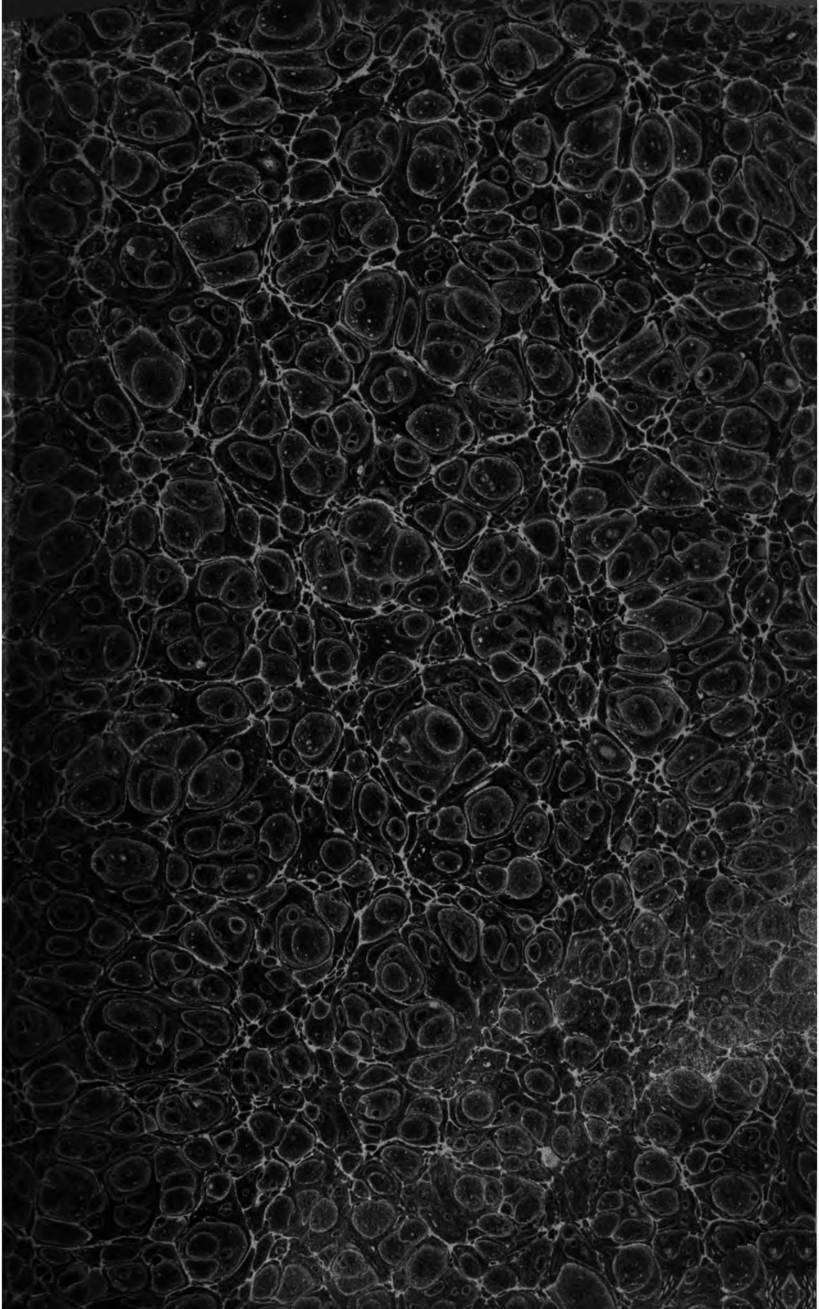
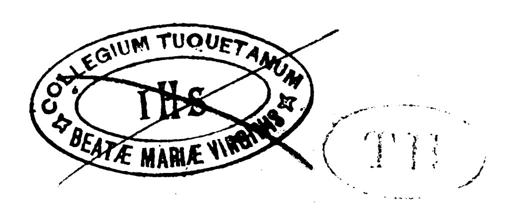

Google







LES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE



VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
RUE DUPLESSIS, 59

L. DUSSIEUX

LES GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉS PAR LES CONTEMPORAINS

RECUEIL DE DOCUMENTS ORIGINAUX

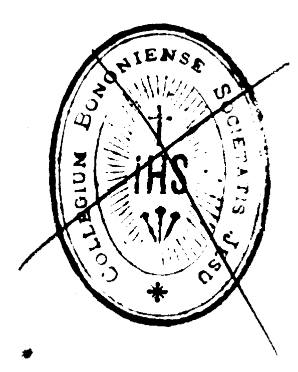
DESTINÉ A SERVIR DE COMPLÉMENT AUX ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION PAR CH. BARTHÉLEMY

TOME HUITIÈME

Louis XV et Louis XVI — 1715-1789



LIBRAIRIE LECOFFRE

PARIS
90, RUE BONAPARTE

LYON
RUE BELLECOUR, 2

1879

LES
GRANDS FAITS
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

LE PARLEMENT CASSE LE TESTAMENT DE LOUIS XIV.

2 septembre 1715.

MÉMOIRES DU DUC DE SAINT-SIMON.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arrivèrent les bâtards. M. du Maine crevoit de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageoit à celui d'audace, de confiance, qui perçoient néanmoins, et à la politesse qui sembloit les combattre. Il saluoit à droite et à gauche, et perçoit chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidens eut un air de jubilation, que celui du Premier président [1] réfléchissoit d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura

[1] M. de Mesmes.



abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours mêmes qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut roide et courte. Pour son frère[1] il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis, que monsieur le Duc[2] arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le Premier président se mettoit en devoir de parler, en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étois chargé par messieurs les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'étoit qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissoit maintenant de régler, que les pairs vouloient encore bien souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet[3], et les autres dont ils avoient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnoient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne vouloient pas retarder d'un instant; mais qu'en même temps je protestois au nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs; et que je protestois encore que ce n'étoit qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans

[1] Le comte de Toulouse.

[2] Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbon, mort en 1740.

[3] L'affaire du bonnet consistait en ceci : le Premier président demeurait couvert en appelant les noms des pairs et en leur demandant leur avis. MM. les ducs et pairs voulaient qu'il ôtât son bonnet !

son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées ; et qu'il a trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous nous bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présens qu'il manda hier au soir chez lui.

Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance[1]. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venois de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit.

Aussitôt après je regardai M. du Maine qui me parut avoir un air content d'en être quitte à si bon marché, et que mes voisins me dirent avoir eu l'air fort en peine à mon début.

Un silence fort court suivit ma protestation, après quoi je vis le Premier président dire quelques mots assez bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la députation du parlement pour aller chercher le testament du roi et son codicille, qui avoit été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente; chacun se regardoit sans se remuer. Nous étions tous aux sièges bas, les portes étaient censées fermées, mais la Grand'Chambre étoit pleine de curieux de qualité[2] et de tous états, et de la suite nombreuse

[1] Et certes il y avait de quoi. Jamais, on n'avait entassé plus de paroles pour traiter une question aussi niaise, et dans une circonstance aussi solennelle. Et de nos jours l'on déplore que la noblesse française ait cru devoir borner son rôle à régler « l'usurpation indécente du bonnet ». L'aristocratie anglaise a compris autrement ses devoirs et ses intérêts.

[2] Pour Saint-Simon, la noblesse se compose des gens titrés, c'est-à-dire des ducs et des grands d'Espagne; viennent ensuite les gens

de ce qui étoit en séance. M. le duc d'Orléans avoit eu la facilité de se laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Angleterre, et pour cela de faire placer milord Stairs[1] dans une des lanternes[2]. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles, de Canillac[3], de l'abbé Dubois.

Il y en avoit un autre plus présent. Le régiment des Gardes occupoit sourdement toutes les avenues, et tous les officiers, avec des soldats d'élite dispersés, l'intérieur du palais. Le duc de Guiche, démis à son fils, étoit dans la lanterne basse de la cheminée. Il avoit capitulé avec M. le duc d'Orléans, et en avoit tiré 600,000 livres pour ce service qu'il avoit eu le talent de lui faire valoir. Il s'étoit donné pendant la vie du roi pour un homme attaché aux bâtards[4]. Ils y avoient compté, et comme on le voit, ne tardèrent pas à se mécompter. La précaution ne fut utile qu'au duc de Guiche; tout se passa, il est vrai, peu doucement, mais sans la plus légère apparence de donner la moindre atteinte à la tranquillité parfaite.

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du Premier président, qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidens à mortier à Dreux, conseiller au parlement, père du grand-maître des cérémonies, disant qu'il lisoit bien, et d'une voix forte qui seroit bien entendue de tous, de la place où il étoit sur les sièges hauts, derrière les présidens, près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se

de qualité, noblesse secondaire et intermédiaire entre les ducs et la roture.

[1] L'ambassadeur d'Angleterre, célèbre par son insolence envers la France.

[2] Petites loges vitrées situées dans les parties supérieures de la salle.

[3] Un des amis du duc d'Orléans, l'un des roués de la Régence.

[4] C'est-à-dire à MM. du Maine et de Toulouse.

dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvoit au moment d'une forte opération qu'il falloit soutenir. M. le duc d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançoit, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Menguy, autre conseiller de la Grand'Chambre, mais clerc, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la sentit et en pâlit, car il n'étoit appliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, et les miens le suivoient de près tout en écoutant, et regardant de fois à autre la contenance de M. le duc d'Orléans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange et de regret du feu roi. Elevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avoit qu'à approuver tout ce qui regardoit l'éducation du roi, quant aux personnes, et ce qui se trouvoit sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'étoit celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venoit d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardoient le gouvernement de l'État, il parleroit séparément de ce qui en étoit contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avoit peine à les concilier avec ce que le roi lui avoit dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avoit données publiquement

qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence de quoi il avoit lui-même toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il falloit qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvoit choisi, et son autorité tellement établie par le testament, qu'il ne lui en demeuroit plus aucune à lui; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à sa fidélité pour l'Etat, étoit de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur; et qu'il espéroit assez de l'estime de tout ce qui étoit là présent pour se persuader que sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence, à qui il ne disputoit pas la voix délibérative pour les affaires, à sa disposition, parce qu'il ne les pouvoit discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvroit, M. le duc d'Orléans avança la tête par-devant M. le Duc, et dit au duc du Maine d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec toute l'autorité de la régence, et à la pluralité des voix du conseil de régence, la décision des affaires seulement, avec la voix du régent comptée pour deux, en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille, dont la

conservation, en effet, eût annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venoit d'obtenir.

Après quelques momens de silence, M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas suffi à qui les avoit suggérées, et que, non contens de s'y être établis les maîtres de l'État, ils en eussent eux-mêmes trouvé les clauses si étranges, qu'il avoit fallu, pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvoit blessé au point où il lui paroissoit que la Compagnie l'avoit senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étoient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissoit ni sa liberté ni sa vie même en sûreté, et mettoit la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avoit osé profiter de l'état de foiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avoit pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence étoit impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse de la Compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvoit soutenir, et dont les règlemens jetteroient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parloit, un profond et morne silence lui applaudissoit, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne lui étant confiée, c'étoit une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvoit se charger de le faire servir ni répondre de sa personne ; et de là à vanter son attachement, si connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrompit à ce mot, qu'il re-

leva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroi, adjoint à lui, mais sous lui, dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il seroit étrange que la première et la plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seroient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régimens des Gardes.

La dispute s'échauffoit, se morceloit par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsqu'en peine de la fin d'une altercation qui devenoit indécente, et cédant à l'ouverture que le duc de la Force venoit de me faire par-devant le duc de la Rochefoucauld qui siégeoit entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième[1] des Enquêtes, qui a une porte de communication dans la Grand'Chambre, et où il n'y avoit personne. Ce qui me détermina à cette action fut que je m'aperçus que M. du Maine s'affermissoit, qu'il se murmuroit confusément de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisoit pas le meilleur personnage, puisqu'il descendoit à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine.

Il avoit la vue basse. Il étoit tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisois. Quelques momens après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des Enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément », et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il pût distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant Monsieur le Duc à M. du

[1] La quatrième chambre.

Maine; et aussitôt après, tous deux se levèrent et s'en allèrent dans la quatrième des Enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui étoit épars hors de la séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger, et tout en grand silence. Quelque temps après, M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. Monsieur le Duc l'y suivit un peu après. Au bout de quelque temps le duc de la Force en fit autant.

Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de la Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle du duc de Sully et la mienne, parce qu'il ne vouloit pas être entendu par La Rochefoucauld, et me dit : « Au nom de Dieu, allez-vous en là-dedans, cela va fort mal. M. le duc d'Orléans mollit, rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser la compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table ; et pendant cet intervalle, ajouta La Force, mander les gens du roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourroit douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats. »

L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et allai à la quatrième des Enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs, M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, Monsieur le Duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étoient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous les deux. Je considérai quelques momens ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui vouloit parler. « Qu'y a-t-il, monsieur, me dit le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience. — Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. » Il continuoit à parler au duc du Maine, moi presque en tiers; je redoublai ; il me tendit l'oreille. « Non, pas cela, lui

dis-je, et lui prenant la main : Venez-vous-en ici. » Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui étoit là auprès, se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il étoit en arrière.

Je dis à l'oreille de M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifieroit pas le codicille à ses raisons; que la longueur de cette conférence devenoit indécente, inutile, dangereuse; qu'il étoit là en spectacle à tout ce qui y étoit entré comme en séance, et encore mieux, vu et examiné; qu'il n'avoit de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y seroit, la rompre, etc. « Vous avez raison, me dit-il, je vais le faire. — Mais, repris-je, faites-le donc sur-le-champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de la Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. » Il me quitta sans plus rien dire, alla à M. du Maine, lui dit en deux mots qu'il étoit trop tard et qu'on finiroit l'après-dînée.

J'étois demeuré où il m'avoit laissé. Je vis aussitôt M. le duc du Maine lui faire la révérence, comme se séparant tous deux, et se retirer, et dans le même moment, Monsieur le Duc venir joindre M. le duc d'Orléans, et se parler, tandis que M. du Maine joignit le cercle, et s'arrêta le dos dedans, pour voir apparemment ce colloque. Il dura assez peu, et fut fort en douceur, quoique Monsieur le Duc en air d'empressement. Comme il falloit passer à peu près où j'étois pour rentrer dans la Grand'Chambre, tous deux vinrent à moi.

En ce moment, je sus que Monsieur le Duc venoit de demander à M. le duc d'Orléans d'entrer au conseil de régence, puisqu'on n'avoit point égard au testament, et d'en être déclaré chef, et qu'il l'avoit obtenu. La haine des bâtards avoit engagé Madame la Duchesse à faire des pas auprès de M. le duc d'Orléans dans les dernières semaines de la vie du roi, et M. le duc d'Or-

léans à les bien recevoir, pour se fortifier contre M. du Maine. Il n'avoit, je pense, osé me dire qu'il s'étoit engagé à cette place de chef du conseil de régence, mais je crois que l'engagement en étoit pris, et que Monsieur le Duc l'en somma plutôt qu'il ne lui demanda. Bref, M. le Duc d'Orléans me dit qu'il en alloit parler au Parlement avant de lever la séance ; j'en fis un air de félicitation et d'approbation à Monsieur le Duc, et nous rentrâmes aussitôt en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il étoit trop tard pour abuser plus longtemps de la Compagnie, qu'il falloit aller dîner, et rentrer, au sortir de table, pour achever. Tout de suite, il ajouta qu'il croyoit convenable que Monsieur le Duc entrât, dès lors, au Conseil de régence, et que ce fût avec la qualité de chef de ce Conseil ; et que, puisque la Compagnie avoit rendu, à cet égard, la justice qui étoit due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliqueroit ce qu'il pensoit sur la forme à donner au gouvernement, et, qu'en attendant, il profitoit du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la Compagnie, et lui rendoit, dès maintenant, l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée.

J'étois prié à dîner ce jour-là chez le cardinal de Noailles, mais je sentis l'importance d'employer le temps si court et si précieux de l'intervalle jusqu'à la rentrée de l'après-dînée, et de ne pas quitter M. le duc d'Orléans, dont le duc de la Force me pressa dès que je fus rentré en séance. Je m'approchai de M. le duc d'Orléans dans la fin du parquet, et lui dis à l'oreille : « Les momens sont chers, je vous suis au Palais-Royal ; » et me remis après où je devois être pour sortir avec les pairs. Montant en carrosse, j'envoyai un gentilhomme m'excuser au cardinal de Noailles, et lui dire que je lui en dirois la raison. Je m'en allai au Pa-

lais-Poyal, où la curiosité avoit rassemblé tout ce qui n'étoit pas au Palais, et où vint encore une partie de ce qui y avoit été spectateur. Tout ce que j'y trouvai de ma connoissance me demanda des nouvelles avec empressement. Je me contentai de répondre que tout alloit bien, et dans la règle, mais que tout n'étoit pas encore fini.

M. le duc d'Orléans étoit passé dans un cabinet, où je le trouvai seul avec Canillac, qui l'avoit attendu. Nous prîmes là nos mesures, et M. le duc d'Orléans envoya chercher le procureur général d'Aguesseau, depuis chancelier, et le premier avocat général Joly de Fleury, depuis procureur général. On servit une petite table de quatre couverts, où Canillac, Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et moi, nous mîmes avec ce prince, et pour le dire en passant, je n'ai jamais mangé avec lui depuis qu'une fois, chez Mme la duchesse d'Orléans, à Bagnolet.

Le maréchal de Villeroi étoit demeuré à Versailles. Il avoit chargé Goesbriant, gendre de Desmarets, de venir au Palais et de lui mander souvent des nouvelles. Il en reçut trois courriers fort près à près, qui le remplirent tellement de joie et d'espérance, lui et la duchesse de Ventadour, son ancienne amie, qu'ils ne doutèrent pas que ce qui se passoit sur le codicille ne le soutînt, et ne rétablît le testament, de sorte qu'ils ne purent se contenir, et répandirent la victoire complète du duc du Maine sur M. le duc d'Orléans, dans Versailles. Paris fut aussi dans la même erreur, répandue par les émissaires du duc du Maine de tous côtés; mais le triomphe ne fut pas de longue durée.

Nous retournâmes au Parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse, un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance. J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me parut; je ne sais si on étoit instruit d'où je venois. J'eus

soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement, en passant, au duc de la Force que son conseil avoit été salutaire, que j'avois lieu d'en espérer tout succès, et que j'avois dit à M. le duc d'Orléans que c'étoit lui qui l'avoit pensé et me l'avoit dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé, il dit qu'il falloit reprendre les choses où elles en étoient demeurées le matin ; qu'il devoit dire à la Cour qu'il n'étoit demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la Cour n'avoit pas jugé devoir être exécutées, et que la Cour ne pouvoit passer à M. du Maine d'être maître de la personne du roi, de la Cour, de Paris, par conséquent de l'État, de la personne, de la liberté, de la vie du régent, qu'il seroit en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il seroit le maître absolu et indépendant de la Maison du roi, civile et militaire ; que la Cour voyoit ce qui devoit nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettoit tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissoit aux lumières, à la prudence de la Compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'État, à déclarer ce qu'elle en pensoit.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il étoit redoutable dans l'obscurité des cabinets[1]. Il avoit l'air d'un condamné, et lui, toujours si vermeil, avec la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux et aussi humble qu'il avoit été audacieux le matin.

On opinoit cependant sans l'écouter, et il passa tout d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du

[1] Du feu roi.

testament l'avoit été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du roi devoient parler, et ils étoient là, avant que personne opinât ; aussi le Premier président n'avoit point demandé les voix : elles avoient prévenu l'ordre. D'Aguesseau, quoique procureur général, et Fleury, premier avocat général, parlèrent donc : le premier en peu de mots ; l'autre avec plus d'étendue, et fit un fort bon discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta avec plus de force qu'on n'en attendoit de ce qu'il avoit montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que, s'il étoit dépouillé de l'autorité qui lui étoit donnée par le codicille, il demandoit à être déchargé de la garde du roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit : « Très-volontiers, Monsieur, il n'en faut pas aussi davantage. » Là-dessus, le Premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine, qui fut totalement remis entre les mains du régent, avec le droit de mettre dans la régence qui il voudroit, d'en ôter qui bon lui sembleroit, et de faire tout ce qu'il jugeroit à propos sur la forme à donner au gouvernement, l'autorité toutefois des affaires demeurant au Conseil de régence, à la pluralité des voix, celle du régent comptée pour deux en cas seulement de partage, et Monsieur le Duc déclaré chef, sous lui, du Conseil de régence, avec, dès à présent, la faculté d'y entrer et d'y opiner.

Pendant les opinions, le prononcé et le reste de la séance, le duc du Maine eut toujours les yeux baissés,

l'air plus mort que vif, et parut immobile. Son fils et son frère ne donnèrent aucun signe de prendre part à rien.

L'arrêt fut suivi de fortes acclamations de la foule qui étoit éparse hors de la séance ; et celle qui remplissoit le reste du palais y répondit à mesure qu'elle fut instruite de ce qui avoit été décidé.

Ce bruit, un peu long, apaisé, le régent fit un remercîment court, poli, majestueux, à la Compagnie, protesta du soin qu'il auroit d'employer au bien de l'État l'autorité de laquelle il étoit revêtu, puis dit à la Compagnie qu'il étoit temps de l'informer de ce qu'il jugeoit nécessaire d'établir pour lui aider dans l'administration de l'État. Il ajouta qu'il le faisoit avec d'autant plus de confiance, que ce qu'il se proposoit n'étoit que l'exécution de ce que M. le duc de Bourgogne avoit résolu et qu'on avoit trouvé parmi les papiers de sa cassette. Il fit un court et bel éloge des lumières et des intentions de ce prince, puis déclara, qu'outre le Conseil de régence, qui seroit le suprême où toutes les affaires du gouvernement ressortiroient, il se proposoit d'en établir un pour les affaires étrangères, un pour les affaires de la guerre, un pour celles de la marine, un pour celles des finances, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles du dedans du royaume, et de choisir quelques-uns des magistrats de la Compagnie pour entrer dans ces deux derniers conseils, et les aider de leurs lumières sur la police du royaume, la jurisprudence et ce qui regardoit les libertés de l'Église gallicane.

L'applaudissement des magistrats éclata, et toute la foule y répondit. Le Premier président conclut la séance par un compliment fort court au régent, qui se leva, et, en même temps, toute la séance, et on s'en alla.

OBSÈQUES DE LOUIS XIV.

I.

Transport du corps à Saint-Denis.

9 septembre 1715.

GAZETTE DE FRANCE.

Le soir du même jour, le corps du feu roi fut porté à Saint-Denis, après que les vêpres eurent été chantées par la musique, dans la chambre où il étoit gardé depuis sa mort. Le corps fut levé par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, en présence du duc de Bourbon, grand-maître de la maison du roi, et porté par les gardes de la compagnie écossaise sur un chariot d'armes, couvert d'un poële croisé de moire d'argent, puis on marcha en cet ordre. Le capitaine des guides de la maison du roi, quelques carrosses des principaux officiers, celui du maître des cérémonies, les mousquetaires noirs, les mousquetaires gris, les chevau-légers de la garde, les officiers de la chambre et de la garde-robe; un carrosse du roi où étoient des aumôniers de Sa Majesté, son confesseur et le curé de Versailles; un carrosse du roi où étoient le duc de Bourbon, le cardinal de Rohan, le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en service, le duc de la Trémoille et le duc de Mortemar, aussi premiers gentilshommes de la chambre en service, le duc de la Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe, et le chevalier de Dampierre, premier écuyer du duc de Bourbon, les trompettes de la chambre, les hérauts d'armes; le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies, le chariot et quatre aumôniers à cheval portant les coins du

poële, le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, et le duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps, à cheval, les gardes du roi et les gendarmes. La marche étoit fermée par le carrosse du duc de Bourbon et par ceux du cardinal de Rohan et des ducs de la Trémoille, de la Rochefoucauld, de Mortemar et de Tresmes.

Le convoi arrivant à une demie-lieue de Saint-Denis, y fut joint par un grand nombre d'officiers des sept offices, à pied, par les gardes de la prévôté de l'hôtel et par les cent suisses de la garde. Et à quelque distance, on trouva les religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis, au nombre d'environ six vingt, revêtus de chapes de velours noir, et précédés par les paroisses, les Récollets et les officiers de justice de la ville. Après les prières ordinaires, tous les ecclésiastiques précédèrent processionnellement le chariot, jusqu'à la porte de l'abbaye, où le cardinal le présenta au prieur, par un discours touchant et éloquent. Le corps fut placé dans le chevet de l'église, entouré de cierges, et les religieux commencèrent à faire autour des prières jour et nuit. Le lendemain, les religieux célébrèrent un service, auquel assistèrent tous les officiers qui avoient accompagné le convoi.

II.

Service funèbre.

23 octobre 1715.

GAZETTE DE FRANCE.

Le 23 octobre, le service solennel pour le repos de l'âme du feu roi, fut célébré dans l'église de l'abbaye

royale de Saint-Denis. Le corps, qui étoit demeuré en dépôt depuis le jour du transport, étoit sur un magnifique catafalque, sous un grand pavillon, au milieu d'une chapelle ardente, éclairée d'un grand nombre de cierges. Le tour du chœur étoit orné de cartouches, qui représentoient les principales actions et les vertus du prince défunt. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, s'y étant rendu le soir du jour précédent, avoit assisté aux vêpres des morts, chantées par la musique du roi et par les religieux de l'abbaye. Le clergé, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnoies, le Châtelet, l'élection, les corps de ville et l'Université s'y étoient rendus, suivant l'invitation qui leur en avoit été faite.

M. le duc d'Orléans, premier prince du deuil, ayant pris sa place, ensuite le duc de Bourbon et le comte de Charolois, la messe fut célébrée par le cardinal de Rohan. A l'Offertoire, M. le duc d'Orléans, conduit par le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, alla à l'offrande, après les saluts ordinaires de l'autel, du corps du feu roi, des princes, du clergé, des ministres étrangers et des Compagnies. Ensuite, le duc de Bourbon, puis le comte de Charolois y furent conduits. Après l'Offertoire, l'évêque de Castres prononça l'oraison funèbre. Lorsque la messe fut finie, le cardinal de Rohan et ensuite les évêques d'Auxerre, de Seez, d'Angers et de Beauvais firent les encensemens autour du corps, après lesquels les gardes du corps, habillés de deuil, le chaperon en forme, le transportèrent au caveau, après qu'on eut ôté de dessus le cercueil les honneurs qui furent présentés aux ducs qui devoient les porter. Les quatre coins du poêle étoient tenus par le sieur de Mesmes, premier président du Parlement, par le sieur de Novion, le sieur de Ménars et le sieur d'Aligre, présidens à mortier. Le roi d'armes approcha du caveau, où après que le corps eût été descendu, il jeta sa cotte d'armes et son chaperon; puis il appela ceux qui de-

voient porter les pièces d'honneur. Le marquis de Courtenvaux apporta l'enseigne des cent Suisses de la garde, dont il est capitaine. Le duc de Charost, le duc de Villeroi, le sieur de Balivière, lieutenant de la compagnie du maréchal d'Harcourt en son absence, apportèrent les enseignes de leurs compagnies, et le duc de Noailles, capitaine de la compagnie des gardes écossoises, apporta celle de la sienne. Quatre écuyers du roi portèrent les éperons, les gantelets, l'écu et la cotte d'armes. Le sieur du Saussoi, en l'absence du marquis de Beringhen, premier écuyer, apporta le heaume timbré à la royale. Le sieur de la Chenaye, premier tranchant, apporta le pennon du roi[1]. Le grand écuyer de France apporta l'épée royale. Le duc d'Albret, grand chambellan, apporta la bannière de France[2]. Le duc de Brissac apporta la main de justice. Le duc de Luynes apporta le sceptre, et le duc d'Uzès la couronne royale. Toutes les pièces d'honneur furent posées sur le cercueil. Puis le duc de la Trémoille, faisant fonction de grand maître de France, mit son bâton dans le caveau, et les maîtres d'hôtel rompirent les leurs. Ensuite le duc de la Trémoille cria : *le roi est mort*, et le roi d'armes répéta par trois fois : *le roi est mort*, *prions tous Dieu pour le repos de son âme*. On fit ensuite une prière. Enfin le roi d'armes cria trois fois : *Vive le roi Louis XV!* ce qui fut suivi des acclamations de toute l'assemblée, et les trompettes sonnèrent dans la nef.

---

[1] Bleu, blanc et rouge, couleurs de la maison de Bourbon.

[2] Bleue semée de fleurs de lys d'or. (Voir Gustave Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français.*)

LE SYSTÈME DE LAW [1].

1717-1720.

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

Ce pendant en France, la régence du duc d'Orléans, que ses ennemis secrets et le bouleversement général des finances devaient rendre la plus orageuse des régences, avait été la plus paisible et la plus fortunée. L'habitude que les Français avaient prise, d'obéir sous Louis XIV, fit la sûreté du régent et la tranquillité publique. La conspiration, dirigée de loin par le cardinal Alberoni, et mal tramée en France, fut dissipée aussitôt que formée. Le parlement, qui, dans la minorité de Louis XIV, avait fait la guerre civile pour douze charges de maîtres des requêtes, et qui avait cassé les testaments de Louis XIII et de Louis XIV avec moins de formalités que celui d'un particulier, eut à peine la liberté de faire des remontrances, lorsqu'on eut augmenté la valeur numéraire des espèces trois fois au-delà du prix ordinaire. Sa marche à pied, de la grand'-chambre au Louvre, ne lui attira que les railleries du peuple. L'édit le plus injuste qu'on ait jamais rendu, celui de défendre à tous les habitants d'un royaume d'avoir chez soi plus de cinq cents francs d'argent comptant, n'excita pas le moindre mouvement. La disette entière des espèces dans le public; tout un peuple en foule se pressant pour aller recevoir à un bureau quelque monnoie nécessaire à la vie, en échange d'un papier décrié dont la France était inondée; plusieurs citoyens écrasés dans cette foule, et leurs cadavres portés par le peuple au Palais-Royal, ne produisirent

[1] On prononce Lass.

pas une apparence de sédition. Enfin ce fameux système de Law, qui semblait devoir ruiner la régence et l'État, soutint en effet l'un et l'autre par des conséquences que personne n'avoit prévues.

La cupidité qu'il réveilla dans toutes les conditions, depuis le plus bas peuple jusqu'aux magistrats, aux évêques et aux princes, détourna tous les esprits de toute attention au bien public et de toute vue politique et ambitieuse, en les remplissant de la crainte de perdre et de l'avidité de gagner. C'était un jeu nouveau et prodigieux, où tous les citoyens pariaient les uns contre les autres. Des joueurs acharnés ne quittent point leurs cartes pour troubler le gouvernement. Il arriva, par un prestige dont les ressorts ne purent être visibles qu'aux yeux les plus exercés et les plus fins, qu'un système tout chimérique enfanta un commerce réel, et fit renaître la compagnie des Indes, établie autrefois par le célèbre Colbert, et ruinée par les guerres. Enfin, s'il y eut beaucoup de fortunes particulières détruites, la nation devint bientôt plus commerçante et plus riche. Ce système éclaira les esprits, comme les guerres civiles aiguisent les courages.

Ce fut une maladie épidémique qui se répandit de France en Hollande et en Angleterre : elle mérite l'attention de la postérité ; car ce n'était point l'intérêt politique de deux ou trois princes qui bouleversait des nations. Les peuples se précipitèrent d'eux-mêmes dans cette folie, qui enrichit quelques familles, et qui en réduisit tant d'autres à la mendicité. Voici quelle fut l'origine de cette démence précédée et suivie de tant d'autres folies.

Un écossois, nommé Jean Law, que nous nommons Jean Lass [1], qui n'avait d'autre métier que d'être grand

[1] On le dit fils d'un orfèvre dans les mémoires infidèles de la Régence. On appelle en anglais orfèvre *gold smith*, un dépositaire d'argent, espèce d'agent de change.



joueur et grand calculateur, obligé de fuir de la Grande-Bretagne pour un meurtre, avait dès longtemps rédigé le plan d'une compagnie, qui paierait en billets les dettes d'un État, et qui se rembourserait par les profits. Ce système était très-compliqué ; mais réduit à ses justes bornes, il pouvait être très-utile. C'était une imitation de la banque d'Angleterre et de sa compagnie des Indes. Il proposa cet établissement au duc de Savoie, depuis premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui répondit qu'il n'était pas assez puissant pour se ruiner. Il le vint proposer au contrôleur-général Desmarets ; mais c'étoit dans le temps d'une guerre malheureuse où toute confiance était perdue ; et la base de ce système était la confiance.

Enfin, il trouva tout favorable sous la régence du duc d'Orléans ; deux milliards de dettes à éteindre, une paix qui laissoit du loisir au gouvernement, un prince et un peuple amoureux des nouveautés.

Il établit d'abord une banque en son propre nom en 1716. Elle devint bientôt un bureau général des recettes du royaume. On y joignit une compagnie du Mississipi, compagnie dont on faisait espérer de grands avantages. Le public séduit par l'appas du gain s'empressa d'acheter avec fureur les actions de cette compagnie et de cette banque réunies. Les richesses auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion ; les billets doubloient, quadruploient ces richesses. La France fut très-riche en effet par le crédit. Toutes les professions connurent le luxe ; et il passa chez les voisins de la France, qui eurent part à ce commerce.

La banque fut déclarée banque du roi en 1718. Elle se chargea du commerce du Sénégal. Elle acquit le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par le célèbre Colbert, tombée depuis en décadence, et qui avait abandonné son commerce aux négociants de Saint-Malo. Enfin elle se chargea des fermes générales du royaume : tout fut donc entre les mains de l'écos-

sais Lass, et toutes les finances du royaume dépendirent d'une compagnie de commerce.

Cette compagnie paraissant établie sur de si vastes fondements, ses actions augmentèrent vingt fois au-delà de leur première valeur. Le duc d'Orléans fit sans doute une grande faute d'abandonner le public à lui-même : il était aisé au gouvernement de mettre un frein à cette frénésie ; mais l'avidité des courtisans et l'espérance de profiter de ce désordre empêchèrent de l'arrêter. Les variations fréquentes dans le prix de ces effets, produisirent à des hommes inconnus des biens immenses : plusieurs, en moins de six mois, devinrent plus riches que beaucoup de princes. Lass, séduit lui-même par son système, et ivre de l'ivresse publique et de la sienne, avait fabriqué tant de billets, que la valeur chimérique des actions valait en 1719 quatre-vingt fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume. Le gouvernement remboursa en papier tous les rentiers de l'État.

Le régent ne pouvait plus gouverner une machine si immense, si compliquée, et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis, épuisèrent la banque royale, en tirant sur elle des sommes considérables. Chacun chercha à convertir ses billets en espèces ; mais la disproportion était énorme. Le crédit tomba tout d'un coup ; le régent voulut le ranimer par des arrêts qui l'anéantirent. On ne vit plus que du papier ; une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses fictices : ce fut alors qu'on donna la place de contrôleur général des finances à Lass, précisément dans le temps qu'il était impossible qu'il la remplit : c'étoit en 1720, époque de la subversion de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. On le vit en peu de temps, d'Écossais devenir Français par la naturalisation ; de protestant, catholique ; d'aventurier, seigneur des plus belles terres ; et de banquier, ministre d'État. Je l'ai vu

arriver dans les salles du Palais-Royal, suivi de ducs et pairs, de maréchaux de France et d'évêques. Le désordre était au comble : le parlement de Paris s'opposa autant qu'il le put à ces innovations, et il fut exilé à Pontoise. Enfin, dans la même année, Lass, chargé de l'exécration publique, fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, et qu'il avait bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que deux mille louis d'or, presque le seul reste de son opulence passagère.

Les libelles de ce temps-là accusent le régent de s'être emparé de tout l'argent du royaume, pour les vues de son ambition ; et il est certain qu'il est mort endetté de sept millions exigibles. On accusoit Lass d'avoir fait passer pour son profit les espèces de la France dans les pays étrangers. Il a vécu quelque temps à Londres des libéralités du marquis de Lassay, et est mort à Venise dans un état à peine au-dessus de l'indigence. J'ai vu sa veuve à Bruxelles aussi humiliée qu'elle avait été fière et triomphante à Paris. De telles révolutions ne sont pas les objets les moins utiles de l'histoire.

Pendant ce temps, la peste désolait la Provence : on avait la guerre avec l'Espagne ; la Bretagne était prête à se soulever. Il s'était formé des conspirations contre le régent ; et cependant il vint à bout, presque sans peine, de tout ce qu'il voulut au dehors et au dedans. Le royaume était dans une confusion qui faisait tout craindre ; et cependant ce fut le règne des plaisirs et du luxe.

Il fallut, après la ruine du système de Lass, réformer l'État : on fit un recensement de toutes les fortunes des citoyens, ce qui était une entreprise non moins extraordinaire que le système : ce fut l'opération de finance et de justice, la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez aucun peuple. On la commença vers la fin de 1721 : elle fut imaginée, rédigée et conduite par

quatre frères[1], qui, jusque-là, n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques ; et qui, par leur génie et par leurs travaux, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'État. Ils établirent assez de bureaux de maîtres des requêtes et d'autres juges : ils formèrent un ordre assez sûr et assez net, pour que le chaos fût débrouillé : cinq cent onze mille et neuf citoyens, la plupart pères de famille, portèrent leur fortune en papier à ce tribunal. Toutes ces dettes innombrables furent liquidées à près de seize cent trente-un millions numéraires effectifs en argent, dont l'État fut chargé. C'est ainsi que finit ce jeu prodigieux de la fortune, qu'un étranger inconnu avait fait jouer à toute une nation[2].

Après la destruction de ce vaste édifice de Lass, si hardiment conçu, et qui écrasa son architecte, il resta pourtant de ses débris une compagnie des Indes, qui devint quelque temps la rivale de celles de Londres et d'Amsterdam.

La fureur du jeu des actions qui avait saisi les Français, anima aussi les Hollandais et les Anglais. Ceux qui avaient observé en France les ressorts par lesquels tant de particuliers avaient élevé des fortunes si rapides et si immenses, sur la crédulité et sur la misère publique, portèrent dans Amsterdam, dans Rotterdam, dans Londres, le même artifice et la même folie. On

[1] Les frères Paris.

[2] L'historien de la Régence et celui du duc d'Orléans parlent de cette grande affaire avec aussi peu de connaissance que de toutes les autres : ils disent que le contrôleur général, M. de la Houssaie, était chambellan du duc d'Orléans : ils prennent un écrivain obscur, nommé la Jonchère, pour la Jonchère, le trésorier des guerres. Ce sont des livres d'Hollande : vous trouverez dans une continuation de l'*Histoire universelle*, de Bénigne Bossuet, imprimée en 1738, chez Lhonoré, à Amsterdam, que le duc de Bourbon-Condé, premier ministre après le duc d'Orléans, fit bâtir le château de Chantilly de fond en comble, du produit des actions ; vous y verrez que Lass avait vingt millions sur la banque d'Angleterre : autant de lignes, autant de mensonges. (*Note de Voltaire.*)

parle encore avec étonnement de ces temps de démence et de ce fléau politique ; mais qu'il est peu considérable en comparaison des guerres civiles, et de celles de religion qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe, et des guerres de peuple à peuple, ou plutôt de prince à prince, qui dévastent tant de contrées ! Il se trouva dans Londres et dans Rotterdam, des charlatans qui firent des dupes. On créa des compagnies et des commerces imaginaires : Amsterdam fut bientôt désabusé ; Rotterdam fut ruiné pour quelque temps ; Londres fut bouleversé pendant l'année 1720. Il résulta de cette manie, en France et en Angleterre, un nombre prodigieux de banqueroutes, de fraudes, de vols publics et particuliers, et toute la dépravation de mœurs que produit une cupidité effrénée.

LA PESTE DE MARSEILLE.

1720.

L'abbé Papon, *Histoire générale de Provence.*

La peste fut apportée à Marseille le 25 mai 1720 par un navire venant de Tripoli de Syrie. Le capitaine de ce bâtiment déclara aux intendants de la santé qu'il avait perdu en mer plusieurs matelots, mais il dit que leur maladie avait été une fièvre maligne. Les intendants se montrèrent peu sévères sur la quarantaine imposée à l'équipage de ce bâtiment et de quelques autres qui arrivèrent de Syrie : aussi, dès le 20 juin, la peste frappa ses premières victimes. Les échevins, aussi négligents que les intendants, ne prirent aucune mesure pour isoler les malades et les maisons suspectes ; les médecins, pour ne pas effrayer la population, déclarèrent que la maladie n'était pas la peste. On laissa le mal se développer en toute liberté, et bientôt il prit de telles proportions, qu'il fut impossible de l'arrêter et de cacher plus longtemps la vérité. Alors, une partie de la population émigra ; les uns se retirèrent dans leurs maisons de campagne ; les autres allèrent camper dans les champs ou se retirèrent dans les

cavernes des collines du voisinage; les gens de mer montèrent sur leurs bâtiments et gagnèrent le large ; ceux qui restèrent dans la ville s'enfermèrent chez eux. Tout commerce cessa. La cherté des vivres engendra une affreuse misère, et la disette augmenta encore le mal. Ce fut au mois d'août que la peste sévit avec la dernière violence. Des rues entières furent absolument dépeuplées. Si l'intérieur des maisons offrait un spectacle désolant, l'aspect des rues et des places était encore plus horrible.

Elles étoient couvertes de morts et de mourans. Ce n'étoit pas seulement des gens du peuple qu'on voyoit parmi ces misérables victimes de la contagion ; la plupart appartenoient à des familles honnêtes ; c'étoient des célibataires sans domestiques, des enfans, des hommes faits, des vieillards, qui, ayant survécu à leurs parens et aux personnes qui les servoient, se traînoient hors de leurs maisons pour aller à l'hôpital, et n'avoient pas la force d'y arriver ; d'autres se couchoient sur le seuil de leur porte, pour recevoir quelques secours des passans, parmi lesquels ils se flattoient de trouver un parent ou un ami sensible : quelquefois, c'étoit un malheureux, qu'une famille barbare avoit chassé pour se garantir de la contagion. Tous ces malades, devenus le rebut de la société, étoient la plupart couverts d'un drap ou enveloppés dans une couverture, ayant auprès d'eux une écuelle, dans laquelle les personnes, qui se dévouoient généreusement au service des pestiférés, mettoient du bouillon ; ils avoient aussi une cruche, que les mêmes personnes emplissoient d'eau, pour calmer les ardeurs insupportables de la fièvre : un des symptômes de la peste étant d'être consumé par un feu intérieur. Aussi voyoit-on quelquefois de ces pestiférés se traîner pour aller tremper leur langue dans le ruisseau. Dans cet état de désolation, ceux-là s'estimoient heureux, qui pouvoient se coucher sur les degrés d'une porte, sur un banc de pierre, dans l'enfoncement d'une boutique, ou sous un hangar ; encore les chassoit-on de ces asiles, les propriétaires des maisons ne voulant

pas les avoir si près d'eux. Pour les en éloigner, ils jetoient de temps en temps de l'eau sur le seuil de la porte, ou y répandoient de la lie de vin.

C'étoit donc dans les places publiques, que la plupart des pestiférés se refugioient : c'étoit là que le spectacle de deux ou trois cents malades saisissoit tout à la fois le cœur et les sens....

Le Cours[1] n'offroit pas un tableau moins touchant pour une âme sensible. Cette promenade étoit jonchée de malades, qui croyant trouver un abri à l'ombre des arbres, y étoient exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant. Les échevins y avoient fait tendre quelques voiles de vaisseaux ; mais elles n'amortissoient que foiblement la chaleur du jour, et ne garantissoient pas de la fraîcheur du serein pendant la nuit. Aussi la peste fit-elle des ravages affreux. Dans la foule des malades il y avoit beaucoup d'enfans, les uns âgés de dix ans, les autres encore au berceau : parmi ces derniers on en vit plusieurs attachés à la mamelle de leur mère, qui venoit d'expirer. Les malades étoient couchés à côté des morts : ceux-ci, devenus en moins de six heures hideux et difformes, présentoient un aspect effrayant aux malheureux qui luttoient encore contre le trépas, et qui, ayant à supporter tout à la fois et la vue de ces objets d'horreur, et l'infection qu'ils exhaloient, regardoient la vie comme un fardeau. C'étoit dans la rue Dauphine surtout, que ce spectacle étoit effrayant : cette rue a 180 toises de long sur 5 de large ; les malades et les morts y étoient si pressés, qu'on ne pouvoit sortir de sa maison sans leur marcher dessus. Cette affluence venoit de ce que la rue aboutit à l'hôpital des convalescens : les pestiférés qui étoient restés seuls dans leur maison, les pauvres qui n'avoient aucun secours, faisoient leur dernier effort pour se traîner jusqu'à cet

[1] Le Cours est une allée d'arbres, de 300 mètres de long, qui sert de promenade.

asile ; mais souvent les forces leur manquoient avant d'y arriver, ou bien n'y trouvant point de place, ils tomboient en défaillance en voulant revenir sur leurs pas.

Au commencement de septembre il mouroit jusqu'à mille personnes par jour. Il n'y avoit plus ni assez de corbeaux[1] pour les enterrer, ni assez de fossoyeurs pour creuser des fosses : on les laissoit donc étendus sur le carreau. Dans presque tous les quartiers ils étoient entassés les uns sur les autres, servant de pâture aux vers et surtout aux chiens, qui n'ayant plus de maîtres manquoient de toute autre nourriture. On s'imagina qu'ils pouvoient prendre la peste et la communiquer : c'en fut assez pour leur déclarer une guerre impitoyable. Les rues furent bientôt couvertes de chiens morts : on en jeta dans le port une quantité prodigieuse, que la mer rejeta sur les bords, et qui, étant mis en fermentation par l'ardeur du soleil, exhalèrent une infection insupportable. Elle étoit presque aussi forte partout ailleurs, non-seulement à cause des cadavres, mais aussi à cause des immondices dont les rues étoient remplies : on y avoit laissé pourrir des hardes infectées, des lits sales, des meubles à demi brûlés. Toutes ces horreurs se trouvent rappelées dans le mandement que M. l'évêque de Marseille publia le 22 octobre.

« .... Combien de fois, dans notre très-amère douleur, avons-nous vu ces moribonds tendre vers nous leurs mains tremblantes, pour nous témoigner leur joie de nous revoir encore une fois avant de mourir, et de nous demander ensuite, avec larmes, et dans tous les sentimens que la foi, la pénitence et la résignation la plus parfaite peuvent inspirer, notre bénédiction et

[1] On donnait ce nom à de pauvres diables qui allaient prendre les morts dans les maisons ou dans les rues, et les chargeaient sur les tombereaux qui les conduisaient au lieu où l'on devait les enterrer.

l'absolution de leurs péchés ? Combien de fois aussi n'avons-nous pas eu le sensible regret d'en voir expirer presque sous nos yeux faute de secours ? Nous avons vu les maris traîner eux-mêmes hors de leurs maisons et dans les rues les corps de leurs femmes, les femmes ceux de leurs maris, les pères ceux de leurs enfans, et les enfans ceux de leur père, témoignant bien plus d'horreur pour eux, que de regret de les avoir perdus. Nous avons vu les corps de quelques riches du siècle enveloppés d'un simple drap, mêlés et confondus avec ceux des plus pauvres et des plus méprisables en apparence, jetés comme eux dans de vils tombereaux, et traînés avec eux sans distinction à une sépulture profane, hors de l'enceinte de nos murs: Nous avons vu, et nous devons le regarder comme la plus sensible marque de la punition de Dieu, nous avons vu des prêtres du Très-Haut, de toutes sortes d'état, frappés de terreur, chercher leur sûreté dans une honteuse fuite[1], et un nombre prodigieux de saints, de fidèles et infatigables ministres du Seigneur être enlevés du milieu de nous, dans le temps que leur zèle et leur charité héroïque paroissoient être les plus nécessaires pour le secours et la consolation du pasteur et pour le salut du troupeau consterné. »

Parmi ces ministres fidèles, il faut citer les curés et les vicaires des différentes paroisses[2], les Capucins et les Récollets, qui se multipliaient dans les hôpitaux et les quartiers les plus infectés, portant des secours de toute espèce et donnant leurs soins aux indigents, les Observantins, les Augustins réformés, les Servites, les Grands-Carmes, les Antonins, les Trinitaires, les Carmes-Déchaussés, les Minimes et les Pères de l'Oratoire. Leur dévouement amena la mort du plus grand nombre d'entre eux[3], mais le danger n'arrêta jamais le zèle de ces martyrs de la charité. L'évêque de Marseille, M. de Belzunce, fut à la hauteur de sa tâche.

[1] Tous les chanoines, moins un, se sauvèrent. Trois cependant revinrent à leur poste.
[2] Sur 24 qu'ils étaient, 14 moururent de la peste.
[3] Les Capucins perdirent 43 religieux ; les Récollets 26.

La crainte n'en fit pas un lâche déserteur : on ne le vit pas s'enfermer dans son palais, et là devenu inaccessible, faire porter dans les paroisses, par des ministres subalternes, ses aumônes et ses volontés. Sa qualité de premier pasteur ne fut à ses yeux qu'un titre de plus, pour se dévouer au salut de son peuple. Aussi n'y eut-il point de danger qu'il ne bravât, point de bonnes œuvres qu'il ne fit : on le voyoit dans les rues et dans les places publiques marchant, comme autrefois le grand-prêtre Aaron, entre les vivans et les morts, laissant partout des marques sensibles d'une charité compatissante. Son palais étoit environné de cadavres ; il ne pouvoit presque plus sortir sans leur marcher dessus. « J'ai eu bien de la peine, écrivoit-il à M. l'archevêque d'Arles, de faire tirer 150 cadavres à demi-pourris et rongés par les chiens qui étoient à l'entour de ma maison, et qui mettoient déjà l'infection chez moi. » Les pieux ecclésiastiques qui l'accompagnoient furent frappés de mort, ainsi que ses domestiques, et il fut obligé d'aller loger dans une maison près de Saint-Ferréol.

Pour comble de malheur, le secours des médecins manqua dès les premiers jours de septembre : deux seulement continuaient à soigner les pestiférés, les docteurs Audon et Robert ; les autres étaient morts, ainsi que 25 chirurgiens et tous les garçons apothicaires. Le docteur Bertraud, atteint deux fois de la peste, à chaque guérison, avait repris son service, et fut atteint une troisième fois. Le gouvernement envoya plusieurs médecins à Marseille, entre autres le célèbre Chicoineau, et nomma gouverneur de la ville M. de Langeron, chef d'escadre des galères. C'était un homme ferme et éclairé, qui subordonna tous les intérêts particuliers au bien public. Avec lui Marseille eut l'administrateur intelligent qu'il fallait avoir dans une pareille crise : il groupa autour de lui des hommes énergiques et dévoués, tels que le chevalier Rose, intendant de la santé, et les échevins Estelle et Moustier, et à force de volonté et de dévouement, ils parvinrent à dominer l'horrible situation.

Les principales difficultés étaient de maintenir la populace, qui se livrait partout au pillage, et d'enlever les morts pour les enterrer, tant leur nombre étoit grand et l'opération dangereuse. La marine donna des forçats, avec l'aide desquels on jeta des milliers de cada-

vres dans les caveaux des églises qu'on acheva de remplir avec de la chaux. Peu de temps après, la maladie redoubla et les rues se couvrirent encore de cadavres. La marine donna encore des forçats, et le chevalier Rose nettoya encore une fois la ville, à l'exception de la Tourrette.

C'est une grande esplanade où il y avoit depuis quinze jours près de 2000 cadavres, la plupart rongés de vers, ayant déjà leurs membres séparés par la pourriture. On ne savait trop où les transporter, lorsque le chevalier Rose toujours fécond en expédiens, visitant les remparts qui soutiennent cette esplanade, au pied desquels les flots de la mer viennent battre, y trouva deux bastions couverts de trois pieds de terre, mais dont le dedans étoit creux; il fit enlever la terre et la voûte, et vit un abime profond, capable de contenir tous ces morts. Cette utile découverte le combla de joie; il fit apporter en cet endroit une grande quantité de chaux vive, et le lendemain ayant pris les forçats, il leur fit mettre autour de la tête un mouchoir imbibé de vinaigre impérial, qui leur bouchoit le nez. Ensuite il les disposa de manière qu'ils missent tous la main à l'œuvre dans le même moment, sans se nuire les uns les autres. Quand ces dispositions eurent été faites, il leur donna le signal, et les encourageant par son exemple autant que par ses discours, il fit si bien que, dans moins d'un jour, tous ces cadavres furent jetés dans un des deux bastions et couverts de chaux.

M. Le Bret, intendant de la province, rendit en cette occasion les services les plus importans. Il fit fournir aux forçats des souliers, des habits et les instrumens dont ils avoient besoin; aux habitans et aux hôpitaux, de la viande, du blé, de l'argent, en un mot des secours de toute espèce, sans lesquels la famine, joignant ses horreurs à celles de la peste, auroit mis le comble à la désolation. Il fut heureusement secondé par M. Rigord, son subdélégué à Marseille, qui accablé par la multiplicité des affaires, et surtout par le chagrin d'avoir vu

périr autour de lui sa famille et presque tous ses domestiques, oublia ses malheurs pour soulager ceux de sa patrie.

Rien n'était plus difficile dans ces circonstances que d'établir une bonne administration. Les échevins, n'ayant ni gardes ni soldats, étaient presque sans autorité; et quand il fallait établir le bon ordre, procurer des vivres, rappeler les fonctionnaires qui s'étaient sauvés, punir les malfaiteurs qui abondaient, contenir une populace prête à mettre à profit le désordre qui existait dans la ville, réprimer l'avarice de ceux qui exploitaient la calamité publique pour s'enrichir, veiller au sort des orphelins[1], assainir la ville, soigner les malades, enterrer les morts, ils manquaient du pouvoir nécessaire. M. de Langeron eut ce pouvoir. Il forma une administration forte et obéie; il chargea 400 forçats de la propreté des rues et des places; il fit creuser quatre grandes fosses de 66 mètres de long, sur 24 de large et 15 de profondeur.

Le sort des malades, étendus dans les rues, le toucha vivement. Il fit mettre l'Hôtel-Dieu en état de les recevoir, et fit achever l'hôpital commencé près du jeu de mail. Les malades, dans l'espace de trois jours, eurent un asile et des secours : pour procurer ces secours, il fut obligé de faire revenir par force les droguistes, qui ayant fermé leurs magasins, s'étoient retirés à la campagne : les apothicaires avoient épuisé toutes leurs drogues. Il rappela aussi les notaires et les sages-femmes. Cet ordre de rentrer dans la ville s'étendit sur les intendans de la santé, et sur les officiers municipaux, qui lâches déserteurs de la cause publique, avoient cherché leur salut dans la fuite.... Les aumô-

[1] Il y en avait déjà 1400 au 19 du mois d'août, et le nombre en devint depuis beaucoup plus considérable. Mais comme on les transportait dans l'hôpital de Saint-Jacques de Galice et dans le couvent des Pères de Lorette, aussitôt après les avoir tirés de maisons infectées, ils arrivaient dans ces asiles avec les atteintes du mal et mouraient en grand nombre. Quant aux survivants, ils perdirent les marques qu'on leur avait mises au cou, et les personnes qui les surveillaient et les connaissaient étant mortes depuis, ils furent confondus sous leur nom de baptême, le seul qu'ils eussent conservé entre eux, dans la foule des enfants abandonnés. Beaucoup d'enfants de familles riches perdirent ainsi leur nom et leur héritage.



nes devinrent très-abondantes : on en recevoit de presque toutes les grandes villes du royaume. La plupart des prélats envoyèrent des sommes considérables, fruit précieux des quêtes que l'Assemblée du Clergé avoit ordonnées dans tous les diocèses : enfin les malheurs du peuple se firent entendre jusqu'à Rome ; le Saint-Père, touché des maux qu'éprouvoit une ville qui s'étoit toujours signalée par son zèle pour la religion envoya 3000 charges de blé [1] ; il accompagna ce bienfait de deux brefs, dont l'un contenoit les éloges justement dûs à la charité de M. l'Evêque [2], l'autre des indulgences pour les personnes qui donneroient à boire et à manger aux pestiférés et à ceux qui étoient soupçonnés de l'être, ou qui leur rendroient quelqu'autre service.

La maladie ne sévit pas avec violence sur les galères, grâce au bon ordre qu'on y avait établi ; elle frappa cruellement au contraire ceux qui s'étaient réfugiés en mer sur leurs bateaux, et sur les habitants des campagnes des environs de Marseille. Vers la fin d'octobre cependant, l'épidémie diminua considérablement.

Ce calme fit sortir de leur retraite les habitans qui n'avoient pas encore osé paroître en public. Ils com-

[1] L'abbé Dubois, en ce moment mal avec Clément XI, entrava l'expédition de ce blé, ne voulant pas qu'on eût au Pape cette obligation. On dit que les vaisseaux du Pape ayant été pris en mer par un corsaire barbaresque, le Turc, plus humain que l'abbé Dubois, les relâcha quand il connut leur destination.

[2] Cependant le prélat, dans ce désordre extrême,
Où l'effroi du péril double le péril même,
Au devant du trépas marche sans s'émouvoir,
Et rend autour de lui la vie avec l'espoir.
Il ouvre à la douleur un asile propice ;
Son auguste palais se change en humble hospice.
Les lits nombreux du pauvre, alignés tristement,
Désormais de ces lieux sont l'unique ornement ;
Et tout l'or qu'enfermait l'opulente demeure
Partout s'offre aux besoins du malade qui pleure.
Saint prélat ! Dieu te garde un bien plus précieux :
Ta noble pauvreté doit t'enrichir aux cieux.

MILLEVOYE, *Belzunce*, poëme.

mencèrent alors à se montrer dans les rues, mais avec cette timide circonspection qui accompagne la crainte. On ne se parloit que de loin, sans se donner ces marques extérieures d'amitié dont nos usages semblent faire une loi. On avoit beau être amis ou proches parens, on ne s'abordoit, pour ainsi dire, qu'en étrangers, et en se félicitant réciproquement d'avoir échappé au commun naufrage. Les hommes, la plupart convalescens, portoient des bâtons ou des cannes de huit à dix pieds de long, qu'on appeloit communément *les bâtons de Saint-Roch*. Ils s'en servoient pour écarter les passans, de peur d'en être touchés, et les chiens surtout que l'on croyoit susceptibles de la peste. On eut pris ces gens-là pour tout autant de voyageurs nouvellement débarqués et fatigués du chemin : le désordre de leur équipage, la simplicité des habits, une longue barbe, un visage pâle et triste prêtoient beaucoup à cette illusion. Le spectacle qu'offrirent ceux qui s'étoient retirés à la campagne, inspira un intérêt bien plus touchant, la première fois qu'ils vinrent à la ville, après une absence de plus de cinq mois, pendant laquelle la maladie avoit fait tant de ravages. Ces hommes hâlés et brûlés par le soleil, appuyés sur de longues cannes, les pieds poudreux, regardoient avec un étonnement mêlé de frayeur cette patrie que la mort avoit changée en un affreux désert. Ils demandoient avec une curiosité inquiète ce qu'étoient devenus leurs amis ; combien de personnes il restoit encore d'une famille qu'ils avoient vue si nombreuse ; quel étoit le sort de cet autre, dont on vantoit l'opulence. Ils ne rencontroient presque que des inconnus ; les maisons qui étoient autrefois les plus fréquentées, ils les trouvoient désertes ; celles où régnoient les plaisirs étoient remplies de deuil ; et ils retournoient à leurs bastides[1]

[1] Maisons de campagne.



glacés de frayeur de n'avoir vu à Marseille que l'empire de la mort.

Ce calme donna à M. l'Evêque l'occasion de signaler sa piété par un acte de religion bien imposant dans ces circonstances. Le jour de la Toussaint il fit dresser un autel au milieu du Cours[1]; et le matin étant sorti du palais épiscopal, pieds nus, un flambeau à la main, précédé de son clergé, il alla, dans cette posture de suppliant, jusqu'à l'endroit où il devoit implorer la miséricorde du Seigneur sur cette ville désolée : le peuple prosterné sur le Cours et dans toutes les rues, d'où il pouvoit voir l'autel, fondoit en larmes, tandis que ce vénérable pontife offroit à Dieu de lui donner sa propre vie, s'il vouloit suspendre les traits de sa colère. Le 15 novembre, s'étant rendu avec le reste de son clergé à la paroisse des Accoules, il prit le Saint-Sacrement, et monta jusqu'au clocher, d'où il donna la bénédiction à toute la ville, au bruit des cloches et du canon qui avertissoient les habitants de se mettre en prières pour désarmer la colère du ciel; car elle n'étoit pas encore tout-à-fait apaisée. La maladie ne causoit pas les mêmes ravages qu'auparavant; mais elle avoit les mêmes symptômes, avec cette différence que les éruptions étoient plus faciles : en un mot, beaucoup de personnes qui en étoient attaquées, guérissoient; au lieu qu'auparavant une mort prompte rendoient inutiles les remèdes et les assiduités des médecins.

La peste ne cessa complètement qu'en mai 1721, après avoir fait 40,000 victimes à Marseille et 10,000 dans la campagne.

---

[1] On avait été obligé de fermer les églises à cause de la contagion.

SACRE ET COURONNEMENT DE LOUIS XV.

LE ROI REÇU GRAND-MAITRE DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.
LE ROI TOUCHE LES MALADES.

25-29 octobre 1722.

GAZETTE DE FRANCE.

Le départ du roi, pour se rendre à Reims, ayant été fixé au 16 du mois d'octobre, Sa Majesté partit ce jour-là du château de Versailles sur les deux heures après-midi, étant accompagné dans son carrosse du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conty et du duc de Charost, son gouverneur[1]. Les brigades de quartier des gendarmes et chevau-légers de la garde, les détachemens des deux compagnies des mousquetaires et le guet des gardes du corps marchoient dans leurs rangs ordinaires devant et après le carrosse du roi; et le vol du cabinet[2], commandé par le sieur Forget, ayant l'honneur de suivre Sa Majesté dans ses voyages, étoit immédiatement devant le carrosse de suite. Le roi arriva, vers les cinq heures, au palais des Tuileries, au bruit des acclamations de joie du peuple, qui étoit accouru de tous côtés sur son passage.

Le 17, à onze heures du matin, le roi partit de cette ville[3]; les mêmes détachemens de la maison du roi qui l'avoient accompagné depuis Versailles précédoient et suivoient le carrosse dans lequel étoit Sa Majesté, accompagnée de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres,

[1] Gouverneur de Sa Majesté.
[2] Les officiers chargés des oiseaux dressés pour la chasse.
[3] Paris.

du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conty et du duc de Charost, son gouverneur. Les rues, qui conduisent du palais des Tuileries au village de la Villette, étoient remplies d'une multitude prodigieuse de peuple, qui, par des acclamations continuelles et d'autres démonstràtions de joie, témoignoit la sincérité de ses vœux pour obtenir du ciel qu'il continuât de répandre sur l'auguste personne de Sa Majesté les bénédictions les plus abondantes, et que son sacre fut le présage du plus long et du plus glorieux règne. Le concours des peuples a été égal sur toute la route de Sa Majesté; les habitans des provinces par lesquelles le roi a passé s'étant empressés de se trouver dans les villes et dans les grands chemins pour donner à Sa Majesté des marques de leur respect et de leur joie.

Le roi alla coucher à Dammartin; et le 18, après avoir entendu la messe, il partit pour se rendre à Villers-Coterets, château appartenant à M. le duc d'Orléans. Le roi y fut reçu par Son Altesse Royale avec beaucoup de magnificence; on servit des tables pour toute la cour, et tous les vivres consommés ce jour-là dans la ville furent distribués gratuitement.

Le 19, le roi partit de Villers-Coterets, et il arriva à Soissons sur les trois heures après-midi. Le comte d'Évreux, gouverneur de l'Ile-de-France, qui étoit allé au-devant de Sa Majesté, se trouva à la tête du corps de ville, à la porte de la ville, et il en présenta les clefs au roi, qui alla descendre à l'évêché. L'évêque de Soissons reçut le roi à la descente de son carrosse et le conduisit dans les appartemens, où Sa Majesté reçut, un moment après, les respects du chapitre; le prévôt portant la parole. Le corps de ville, le présidial, les trésoriers de France, l'élection et plusieurs communautés de la ville furent ensuite admis à complimenter le roi, après avoir été présentés avec les cérémonies ordinaires.

Le 20, le roi séjourna à Soissons et il entendit la

messe dans l'église-cathédrale, à la porte de laquelle Sa Majesté fut reçue et complimentée par l'évêque, à la tête du chapitre. Après la messe, le roi retourna à l'évêché, et l'académie de cette ville, ayant à sa tête le maréchal d'Estrées, l'un des quarante de l'Académie françoise, et protecteur de celle de Soissons, y complimenta Sa Majesté ; le directeur portant la parole. L'après-midi le roi alla voir l'église de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, celle du monastère de Notre-Dame et celle du monastère de Saint-Paul. Toute la ville fut illuminée pendant les deux nuits que Sa Majesté y coucha.

Le 21, le roi étant parti de Soissons, s'arrêta à Braine, où le prince de Lambesc, qui en est seigneur, avoit fait préparer pour les officiers de Sa Majesté toutes sortes de rafraîchissemens avec une grande abondance. Sa Majesté, après avoir dîné dans son carrosse, alla coucher à Fismes, où le prince de Rohan, gouverneur de Champagne, accompagné du marquis de Grandpré, lieutenant général de la province, et de plusieurs gentilshommes, étoit venu au-devant de Sa Majesté. Le 22, le roi partit de Fismes, et il arriva sur les deux heures après-midi à quelque distance de Reims. Les troupes de la maison du roi, qui étoient campées près de la ville, sous les ordres du duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps, étoient rangées en bataille sur le passage du roi, et les mêmes troupes accompagnèrent Sa Majesté dans son entrée. Le prince de Rohan, gouverneur de Champagne se trouva sur le grand chemin à la tête du corps de ville, dont les officiers avoient fait dresser, tant à la barrière qu'à la porte de Vesle et auprès de la grande place de l'église métropolitaine, des arcs de triomphe dont les emblêmes et les inscriptions avoient rapport à la cérémonie du sacre du roi et à la joie universelle que sa présence causoit à la ville : ces arcs de triomphe étoient gardés par des bourgeois sous les armes.

Le prince de Rohan présenta au roi les clefs de la ville, où Sa Majesté fit son entrée sur les trois heures après-midi, dans l'ordre suivant : Les détachemens des deux compagnies des mousquetaires et la brigade de quartier des chevau-légers de la garde, qui ont suivi le roi pendant son voyage, marchoient à la tête; ensuite un carrosse du duc de Chartres; deux de M. le duc d'Orléans, dans lesquels étoient les principaux officiers de Son Altesse Royale; un carrosse du roi; le Vol du cabinet; un autre carrosse de Sa Majesté dans lequel étoient le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, le prince de Turenne, grand chambellan de France, le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, et quelques-uns des principaux officiers de la maison de Sa Majesté; les pages de la grande et de la petite écurie, le détachement des quatre chevau-légers de la garde; le magnifique carrosse de Sa Majesté, dans lequel le roi étoit accompagné de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conty et du duc de Charost, gouverneur de Sa Majesté. Le duc d'Harcourt, capitaine des gardes du corps en quartier, étoit à cheval à la portière du carrosse, autour duquel marchoient 24 valets de pied. Le guet des gardes du corps qui avoit accompagné le roi pendant son voyage, la brigade de quartier des gendarmes de la garde, les grenadiers à cheval, les quatre compagnies des gardes du corps, les deux compagnies des mousquetaires, les chevau-légers de la garde continuoient la marche qui étoit fermée par les gendarmes de la garde. Le prince de Rohan, gouverneur de Champagne, le marquis de Grandpré, lieutenant général de la province, marchoient à cheval auprès du carrosse de Sa Majesté. Le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, et le sieur des Granges, maître des cérémonies, occupoient, dans la marche, les places qui leur sont destinées dans ces cérémonies.

Le roi, ayant passé sous les arcs de triomphe, traversa

la grande rue du faubourg de Vesle, occupée par les régimens des Gardes françoises et suisses, qui étoient en haie et sous les armes jusqu'à la porte de l'église métropolitaine, où Sa Majesté alla descendre. Le roi y fut reçu par l'archevêque duc de Reims à la tête du chapitre, et assisté des évêques de Soissons, de Laon, de Beauvais, de Châlons, de Noyon, d'Amiens et de Senlis, ses suffragans : ces prélats étoient en chape et en mitre, et les chanoines en chape. Le roi se mit à genoux à la porte de l'église, et après avoir baisé le livre des Évangiles, qui étoit porté par le sieur Clocquet, l'un des chanoines, Sa Majesté fut complimentée par l'archevêque de Reims. Le clergé retourna en procession dans le chœur, où le roi étant entré après les évêques, il alla se placer sur un prie-dieu dressé au milieu du chœur sous un dais. Sa Majesté assista au *Te Deum* qui fut chanté au bruit de plusieurs salves de l'artillerie de la ville, et pendant lequel on apporta de la sacristie un magnifique soleil d'argent doré, du poids de 125 marcs, dont le roi faisoit présent à l'église de Reims. M. le duc d'Orléans l'ayant reçu des mains du duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, le présenta à Sa Majesté qui alla l'offrir à Dieu en le posant sur l'autel. Après la bénédiction, le roi se retira dans l'archevêché, qui avoit été orné des plus belles tapisseries de la couronne et des meubles les plus précieux.

Le roi reçut les hommages du chapitre de Reims, l'abbé Bachelier, doyen, et député par le chapitre pour cette fonction, portant la parole. Le corps de ville présenta ensuite les présens de la ville à Sa Majesté, qui reçut le même jour les respects et les complimens du présidial et de l'élection. L'Université eut aussi l'honneur de complimenter le roi, le sieur Girard, recteur, portant la parole. Ils furent tous présentés à l'audience de Sa Majesté avec les cérémonies accoutumées.

Le 23 au matin, Mme la duchesse de Lorraine alla

rendre visite au roi ; et Sa Majesté, accompagnée de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Charolois, du comte de Clermont, du prince de Conty, du duc de Charost son gouverneur, et des principaux seigneurs de sa cour, alla entendre la messe dans l'église de l'abbaye de Saint-Nicaise. L'après-midi, le roi alla à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, voir Madame[1] qui étoit arrivée à Reims dès le 18 du mois. Mme la duchesse de Lorraine[2], qui étoit avec Madame, alla recevoir Sa Majesté et lui présenta les trois princes et les deux princesses de Lorraine, qui étoient venus incognito à Reims, pour assister à la cérémonie du sacre.

Le 24, le roi accompagné de M. le duc d'Orléans, des princes du sang, du duc de Charost, et suivi de toute sa cour, retourna à l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, où Sa Majesté entendit la messe, pendant laquelle l'archevêque d'Alby prêta serment de fidélité entre les mains du roi en présence de M. le duc d'Orléans. L'après-midi, le roi se rendit à l'église métropolitaine pour assister aux premières vêpres du sacre. Sa Majesté fut reçue à la porte de l'église par l'archevêque duc de Reims, en chape et en mitre, à la tête du chapitre, et assisté des évêques de Soissons, de Laon, de Beauvais, de Châlons, de Noyon, d'Amiens et de Senlis, ses suffragans, aussi en chape et en mître. Le roi alla ensuite se placer au milieu du chœur sur un prie-dieu qui y avoit été dressé. Sa Majesté avoit M. le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et le comte de Clermont à sa droite : le duc de Chartres, le comte de Charolois et le prince de Conty étoient à sa gauche; le duc de Charost, gouverneur de Sa Majesté, et ses principaux officiers étoient derrière son fauteuil. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de

[1] Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse douairière d'Orléans, mère du duc d'Orléans, régent.

[2] Fille de la précédente, mariée à Léopold-Joseph-Charles, duc de Lorraine.

France, étoit à la droite du prie-dieu; les cardinaux de Bissy, du Bois et de Polignac, à la gauche, et ils étoient tous quatre en rochet et en camail. L'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi, en rochet et en camail, étoit dans la place qu'il occupe ordinairement auprès de Sa Majesté, à la gauche et près l'appui du prie-dieu. L'abbé de la Vieuville et l'abbé Milon, aumôniers du roi, étoient en rochet à la droite du roi, immédiatement après le cardinal de Rohan du côté de l'autel, et l'évêque de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans; étoit en rochet et en camail derrière S. A. R. Les archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'évêque de Toul nommé à l'archevêché de Tours, et les évêques de Metz, de Chartres, de Verdun, de Rennes, de Blois, de Saint-Papoul, de Troyes, de Sisteron, d'Avranches, du Puy et de Lectoure, invités par le roi à se trouver à la cérémonie de son sacre, étoient placés près de l'autel à la droite, et les places de l'autre côté étoient occupées par les seigneurs de la cour. L'archevêque de Reims se plaça dans la première haute stalle à droite; les évêques de Soissons, de Beauvais, de Noyon et de Senlis occupèrent les quatre suivantes du même côté. Les évêques de Laon, de Châlons et d'Amiens se mirent dans les hautes stalles du côté gauche; les autres étant occupées par les chanoines, tous en chape, et les basses stalles par les habitués[1] de l'église.

L'archevêque de Reims entonna les vêpres de la dédicace de l'église métropolitaine, dont on célébroit l'octave, et elles furent continuées par la musique du roi et par celle de la métropolitaine. Après les vêpres, l'évêque d'Angers fit un sermon très-éloquent sur la cérémonie du sacre, ayant pris pour son texte ces paroles tirées du 13e verset du chapitre XVI du Ier livre des

[1] Prêtres attachés au service de l'église, sans y avoir ni charge ni dignité.



Rois : *Tulit ergo Samuel cornu olei, et unxit eum..... et directus est spiritus domini a die illâ in David et deinceps.* La prédication finie, le roi sortit de l'église avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées lorsqu'il y étoit arrivé, et Sa Majesté étant rentrée dans l'archevêché, Elle s'y confessa au P. de Lignière, son confesseur ordinaire.

L'église métropolitaine de Reims, destinée à la cérémonie du sacre et couronnement du roi, avoit été préparée avec beaucoup de magnificence : elle étoit tendue, jusqu'aux croisées, des plus belles tapisseries de la couronne : le grand autel étoit paré d'un ornement de drap d'argent galonné d'or et chargé des armes de France et de Navarre en broderie. Le roi en avoit fait présent la veille à l'église de Reims, ainsi que des chapes et autres ornemens qui étoient d'étoffe d'or et d'argent, garnis de point d'Espagne; les marches de l'autel et le reste du chœur étoient couverts de tapis. A quelque distance, et vis-à-vis l'autel, on avoit élevé un dais de velours violet, semé de fleurs de lys d'or en broderie, sous lequel étoit un prie-dieu couvert d'un grand tapis qui étoit de velours violet, de même que le fauteuil placé sur l'estrade du prie-dieu. Les siéges ou formes[1], sur lesquels devoient être placées toutes les personnes qui avoient quelque fonction, ou qui étoient invitées à cette auguste cérémonie, étoient couverts de velours violet brodé de fleurs de lys d'or. Au milieu du jubé, qui étoit aussi magnifiquement orné que le reste de l'église, on avoit élevé un dais de velours violet, sous lequel étoit le trône où le roi devoit être assis après son sacre. Sur le bord du trône étoit un prie-dieu couvert, comme celui du chœur, d'un riche tapis de velours violet semé de fleurs de lys d'or, ainsi que les bancs qui étoient aux deux côtés de ce trône, et sur lesquels les pairs ecclésiastiques et laïcs devoient être

[1] Bancs garnis d'étoffe et rembourrés, banquettes.



placés. Au bas du prie-dieu étoient deux siéges : un à droite pour le grand chambellan de France, et l'autre à gauche pour le premier gentilhomme de la Chambre. Sur une plate-forme avancée entre les deux escaliers par lesquels on montoit au jubé on avoit placé un siége pour le connétable, et plus avant, près l'appui de la plate-forme, deux siéges, l'un à droite pour le garde des sceaux représentant le chancelier de France, et l'autre à gauche ponr le grand maître de la maison du roi. Au bout et à la droite du jubé, on avoit dressé un autel sous un dais pour y dire une messe basse pendant celle du chœur : vis-à-vis, et de l'autre côté du jubé, étoient deux siéges, l'un près du banc des pairs laïcs, pour le duc de Charost, gouverneur du roi ; l'autre plus avancé du côté du chœur pour le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, qui devoit porter la queue du manteau royal. Les deux escaliers, qui avoient été élevés aux deux côtés de la porte du chœur, pour monter au trône du roi, étoient couverts de tapis, dont le milieu étoit semé de fleurs de lys d'or, et le devant du jubé, du côté du chœur, étoit orné de tapis de velours violet brodés de fleurs de lys d'or. Entre les piliers des deux côtés du chœur, et au dessus des stalles des chanoines, lesquelles étoient garnies de tapis semés de fleurs de lys d'or, on avoit élevé des galeries en amphithéâtre pour placer des personnes de distinction. Dans les amphithéâtres élevés aux deux côtés de l'autel, il y avoit deux tribunes : celle de la droite étoit destinée pour Madame ; celle de la gauche pour le nonce du Pape et pour les ambassadeurs invités à la cérémonie. La musique avoit son amphithéâtre élevé derrière l'autel ; à la gauche étoit un pavillon, sous lequel le roi devoit se réconcilier avant la communion ; et comme la cérémonie du sacre devoit commencer de très-bonne heure, on avoit éclairé l'église par un fort grand nombre de lumières distribuées dans des lustres et des girandoles.

Telle étoit la disposition de l'église, lorsque les chanoines, tous en chape, y entrèrent le dimanche 25, vers les six heures du matin : ils se placèrent dans les hautes stalles, à l'exception des quatre premières de chaque côté qu'ils laissèrent vides. Les ornemens de la royauté, qui avoient été apportés du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, par le grand prieur de l'abbaye, le trésorier et l'un des anciens religieux, furent transportés de l'abbaye de Saint-Remi à l'église métropolitaine par ces trois religieux qui se placèrent à côté de l'autel pour être à portée de préparer ces ornemens lors du couronnement du roi. On commença primes, pendant lesquelles l'archevêque duc de Reims arriva à l'église : il alla dans la sacristie pour prendre ses habits pontificaux, et revint ensuite à l'autel, précédé de l'abbé de Sainte-Hermine, chantre, du sous-chantre, tenant leurs bâtons d'argent, et des évêques de Senlis, de Verdun, de Nantes et de Saint-Papoul, qui devoient chanter les litanies et qui étoient en chape et en mitre. Après ces quatre évêques marchoient l'évêque d'Amiens, sous-diacre, et l'évêque de Soissons, diacre, tous deux en mitre. L'archevêque de Reims les suivoit assisté des sieurs Le Jeune et Favart, chanoines de l'église de Reims, qui étoient en chape, et que le chapitre avoit nommés pour les cérémonies. L'archevêque de Reims ayant fait sa révérence à l'autel, s'assit le visage tourné vers le chœur, dans la chaise qui lui avoit été préparée vis-à-vis le priedieu du roi ; les évêques de Soissons et d'Amiens se placèrent à ses côtés, et les évêques de Senlis, de Verdun, de Nantes et de Saint-Papoul allèrent prendre leurs places au côté droit de l'autel. Les cardinaux, les archevêques et les évêques invités étant arrivés quelque temps auparavant, avoient été conduits à leurs places avec les cérémonies ordinaires. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, le cardinal de Bissy, le cardinal de Gesvres, le cardinal du Bois et le cardinal de Polignac, tous en rochet et revêtus de leur chape de

cardinal, étoient assis sur une forme placée au-dessus, et un peu moins avancée que le banc des pairs ecclésiastiques. Les archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'évêque de Toul nommé à l'archevêché de Tours, les évêques de Metz, d'Angers, de Chartres, de Rennes, de Blois, de Troyes, de Sisteron, d'Avranches, du Puy et de Lectoure, en rochet et en camail violet, étoient placés sur des formes derrière le banc des pairs ecclésiastiques. L'abbé de Brancas et l'abbé de Premeaux, agens du clergé, étoient assis après les évêques : les abbés Milon, de la Vieuville, de Valbelle nommé coadjuteur de l'évêque de Saint-Omer, d'Argentré, de Froulay, Caulet et de Pezé, aumôniers du roi, en rochet et en manteau noir par dessus, étoient derrière les archevêques et évêques; et les autres places étoient réservées pour les chanoines qui devoient servir à l'autel en qualité de Procédans ou d'Assistans. Les formes qui étoient au-dessous de celles des archevêques et évêques étoient occupées par les sieurs Amelot, Bignon de Blanzy, le Pelletier des Forts, l'abbé de Pomponne, le comte du Luc, et les sieurs d'Angervilliers, d'Argenson, de Harlay et Dodun, conseillers d'État, et par les sieurs d'Herbigny, Bernard, de la Grandville, Orry, de Vastan, de Fontanieu, de Talhoët, d'Ombreval, de Vanolles et le Pelletier, maîtres des Requêtes : ils étoient tous en robe de cérémonie, et ils avoient été nommés pour assister au sacre. Les sieurs Noblet, Perrin, Poisson, le Noir, Archambault et Carpot, secrétaires du roi et députés de leur compagnie pour assister à cette cérémonie, étoient placés sur le banc qui leur avoit été destiné derrière les maîtres des Requêtes.

Les pairs ecclésiastiques étant arrivés en chape et en mître, se placèrent sur leur banc qui étoit du côté de l'Épître. Le maréchal d'Estrées, le maréchal de Tessé et le maréchal d'Huxelles qui devoient, dans la cérémonie, porter la couronne, le sceptre et la main de justice, se placèrent sur le banc qui leur étoit destiné derrière ce-

lui des pairs laïcs. Le marquis de la Vrillière, le comte de Maurepas et le sieur le Blanc, secrétaires d'État, occupèrent un banc séparé qui étoit au-dessous et plus reculé que celui de ces trois maréchaux de France. Les maréchaux de Matignon et de Bezons prirent leurs places sur une forme qui leur avoit été destinée derrière le banc des Honneurs. D'autres seigneurs se mirent auprès d'eux, sur la même forme et sur les autres où étoient les principaux officiers de Sa Majesté et les seigneurs de la cour.

Le nonce du Pape et les ambassadeurs d'Espagne, de Sardaigne et de Malte invités à cette cérémonie furent conduits en la manière accoûtumée à leur tribune, dans laquelle le chevalier de Sainctot et le sieur de Rémond, introducteurs des ambassadeurs, se placèrent auprès d'eux sur la même ligne, et le reste de la tribune fut occupé par un grand nombre de princes et de seigneurs étrangers. Madame se rendit aussi dans sa tribune, étant accompagnée de Madame la duchesse de Lorraine. L'Infant Don Emmanuel, frère du roi de Portugal, qui étoit venu incognito à Reims pour assister à la cérémonie du sacre, et les princes et princesses de Lorraine, gardant aussi l'incognito, étoient auprès de Madame.

Vers les sept heures, les pairs laïcs arrivèrent du palais archiépiscopal, et ayant été conduits et reçus avec les cérémonies ordinaires, ils allèrent faire à l'autel les révérences qui sont d'usage dans les grandes cérémonies ; ils se placèrent ensuite sur la forme qui leur étoit destinée du côté de l'Évangile. Ils étoient vêtus d'une veste d'étoffe d'or qui leur descendoit jusqu'à la moitié des jambes : ils avoient une ceinture mêlée d'or, d'argent et de soie violette, et par dessus leur longue veste un manteau ducal de drap violet, doublé et brodé d'hermine ; leur collet rond étoit aussi d'hermine. Ils avoient tous une couronne sur un bonnet de satin violet ; M. le duc d'Orléans représentant le duc de

Bourgogne, le duc de Chartres représentant le duc de Normandie, et le duc de Bourbon représentant le duc d'Aquitaine, avoient la couronne ducale; le comte de Charolois représentant le comte de Toulouse, le comte de Clermont représentant le comte de Flandre, et le prince de Conty représentant le comte de Champagne, avoient des couronnes de comte. M. le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et le prince de Conty avoient sur leurs manteaux le collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Un moment après que les pairs laïcs eurent pris leurs séances, ils s'approchèrent, ainsi que les pairs ecclésiastiques, de l'archevêque duc de Reims, et ils convinrent de députer l'évêque duc de Laon et l'évêque comte de Beauvais, pour aller querir le roi. Ces deux prélats partirent en procession, précédés de tous les chanoines de l'église de Reims, entre lesquels étoit la musique; le chantre et le sous-chantre marchoient après le clergé et devant le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, qui précédoit immédiatement les évêques de Laon et de Beauvais. Ils passèrent par une galerie découverte, qui avoit été construite depuis le portail de l'église jusqu'à la grande salle de l'archevêché; et étant arrivés à la porte de la chambre du roi, le chantre y frappa de son bâton; l'évêque de Laon dit qu'il demandoit *Louis Quinze*, et le prince de Turenne, grand chambellan de France, répondit que le roi dormoit. Le chantre frappa pour la seconde fois, et le grand chambellan lui fit la même réponse; mais le chantre ayant frappé à la porte une troisième fois, et l'évêque de Laon ayant dit qu'il demandoit *Louis Quinze que Dieu nous a donné pour roi*, les portes de la chambre furent ouvertes, et le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies de France, conduisit l'évêque de Laon et l'évêque de Beauvais auprès de Sa Majesté, qu'ils saluèrent très-profondément. Le roi étoit couché sur un lit magnifique; il étoit vêtu d'une longue camisole de satin cramoisi, garnie de galons d'or, et ouverte, ainsi que la

chemise, aux endroits où Sa Majesté devoit recevoir les onctions. Par dessus cette camisole, le roi avoit une robe longue de toile d'argent, et sur sa tête une toque de velours noir garnie d'un cordon de diamans, d'un bouquet de plumes et d'une double aigrette blanche. L'évêque de Laon présenta de l'eau bénite au roi; et après les prières accoutumées, il prit Sa Majesté par le bras droit; l'évêque de Beauvais La prit par le gauche; et l'ayant soulevée de son lit, ces deux prélats La conduisirent à l'église, en procession et dans l'ordre suivant.

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, le comte de Montsoreau, grand prévôt à leur tête, commençoient la marche et précédoient le clergé de l'église de Reims, qui avoit accompagné les évêques de Laon et de Beauvais. Après le clergé, marchoient les Cent-Suisses de la garde dans leurs habits de cérémonie, ayant à leur tête le marquis de Courtenvaux, leur capitaine, qui étoit habillé de drap d'argent, avec un baudrier de pareille étoffe et brodé, un manteau noir doublé de drap d'argent et garni de dentelles, ainsi que ses chausses troussées, et une toque de velours noir, garnie d'un bouquet de plumes. Le sieur de Bogue, lieutenant des Cent-Suisses, étoit vêtu d'un pourpoint et d'un manteau de drap d'argent, avec une toque de pareille étoffe, et les autres officiers étoient vêtus d'habits de moire d'argent et de satin blanc. Les hautbois, les tambours et les trompettes de la chambre venoient après les Cent-Suisses, et ils étoient suivis des six hérauts d'armes, en habits de velours blanc, les chausses troussées, garnies de rubans, et leur toque de velours blanc; ils avoient pardessus leurs pourpoints et leurs manteaux, la cotte d'armes de velours violet, chargée des armes de France en broderie, et le caducée à la main. Le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, et le sieur des Granges, reçu en survivance du sieur des Granges, son père, dans la charge de maître des cérémonies, marchoient après: il étoient vêtus de pourpoints de toile d'argent, de

chausses retroussées de velours-ras noir, coupé par des bandes, ayant des capots[1] aussi de velours-ras noir garnis de dentelles d'argent, avec une toque de velours noir, chargée de plumes blanches. Ils précédoient le maréchal duc de Tallard, le comte de Matignon, le comte de Médavy et le marquis de Goesbriant, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, qui étoient vêtus du grand manteau de l'Ordre. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable, vêtu comme les pairs laïcs, avec la couronne de comte, marchoit après, et il avoit à ses côtés les sieurs Millet et de Varenne, huissiers de la chambre du roi, vêtus de blanc et portant leurs masses.

Le roi paroissoit ensuite, ayant à sa droite l'évêque de Laon et à sa gauche l'évêque de Beauvais. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, qui devoit recevoir la toque du roi, lorsqu'il l'ôteroit pendant la cérémonie, et qui étoit destiné à porter la queue du manteau royal, marchoit après Sa Majesté, derrière laquelle étoient, à droite, le duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps commandant les gardes écossois, et à gauche, le duc d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier : ils étoient vêtus d'habits ordinaires, très-magnifiques, ainsi que leurs manteaux. Le roi étoit environné de six gardes écossois, vêtus de satin blanc, et ayant leurs cottes d'armes en broderie par-dessus leurs habits, et la pertuisane à la main. Le sieur d'Armenonville, garde des sceaux de France, faisant dans cette cérémonie les fonctions de chancelier de France, marchoit après le roi : il étoit vêtu d'une soutane de satin cramoisi; par dessus, d'un grand manteau d'écarlate, avec l'épitoge retroussée et fourrée d'hermine, et il avoit sur sa tête le mortier de chancelier, de drap d'or bordé d'hermine. Le prince de Rohan, faisant la charge de grand maître de la maison du roi, portant son

[1] Petits manteaux à capuchon.



bâton à la main, venoit ensuite, ayant à sa droite, et sur la même ligne, le prince de Turenne, grand chambellan de France, et à sa gauche le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté ; ils étoient vêtus tous trois, comme les pairs-laïcs, et ils avoient la couronne de comte sur la tête. Les gardes du corps fermoient cette marche.

Le roi étant arrivé à l'église par la grande galerie découverte qui avoit été ornée de très-belles tapisseries, les Gardes de la prévôté de l'Hôtel restèrent à la porte ; les Cent-Suisses formèrent une double haie entre les barrières par lesquelles on traversoit la nef ; et les tambours, les hautbois et les trompettes se mirent entre les deux escaliers qui montoient au jubé. Lorsque le roi fut entré dans le chœur, il fut conduit par les évêques de Laon et de Beauvais au pied de l'autel, où s'étant mis à genoux, l'archevêque de Reims dit une oraison, après laquelle Sa Majesté fut conduite par les mêmes évêques au fauteuil qui étoit sous le dais élevé au milieu du chœur. Le duc de Villeroi et le duc d'Harcourt, capitaines des gardes, prirent leurs places à la droite et à la gauche du fauteuil du roi ; le marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses, qui avoit suivi le roi dans le chœur, prit la sienne au côté droit de l'estrade sur laquelle étoit Sa Majesté ; les six gardes écossois se mirent plus bas aux deux côtés du chœur, et les sieurs de la Billarderie, de Fauvel et de la Grange, lieutenant, enseigne et exempt de la compagnie des gardes écossois, restèrent auprès de la porte du chœur pour y donner les ordres nécessaires ; ils étoient vêtus de pourpoints et manteaux de drap d'argent et de velours blanc, et ils avoient des baudriers de pareille étoffe et des toques chargées de plumes blanches. Le maréchal de Villars, représentant le connétable, et ayant à ses côtés les deux huissiers de la Chambre portant leurs masses, se plaça sur le siége qui lui étoit destiné, derrière le roi et à quelque distance. Le

garde des sceaux, faisant dans cette cérémonie les fonctions de chancelier de France, prit place derrière le connétable et à trois pieds de distance: le prince de Rohan, faisant la charge de grand maître de la maison du roi et ayant son bâton de commandement à la main, se plaça sur un banc qui étoit derrière le chancelier, et sur lequel le prince de Turenne, grand chambellan de France, se mit à la droite, et le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, à la gauche. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, demeura auprès et à la droite du roi: le duc de Charost, gouverneur de Sa Majesté, qui avoit aussi accompagné le roi pendant la marche, alla se placer sur un siége qui lui avoit été destiné devant le banc des secrétaires d'État, et les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, nommés pour porter les offrandes, se placèrent dans les quatre premières hautes stalles du chœur, du côté de l'Épître.

Lorsque chacun eut pris sa place, l'archevêque de Reims présenta de l'eau bénite au roi, et à ceux qui avoient leurs séances dans la cérémonie. On chanta ensuite le *Veni creator*, après lequel les chanoines commencèrent Tierces; et peu de temps après qu'elles furent finies, la Sainte-Ampoule arriva à la porte de l'église. Elle avoit été apportée en procession de l'église de Saint-Remi par le P. Gaudart, grand prieur de l'abbaye, en chape d'étoffe d'or et monté sur un cheval de l'écurie du roi, couvert d'une housse d'étoffe d'argent richement brodée, et sous un dais de pareille étoffe, qui étoit porté par les sieurs de Romance, Godet et de Sainte-Catherine, chevaliers de la Sainte-Ampoule, vêtus de satin blanc, d'un manteau de soie noire et d'une écharpe de velours blanc garnie de franges d'argent. Le quatrième bâton du dais étoit porté, en l'absence du baron de Neuvisy, par le sieur Clignet, bailly de l'abbaye de Saint-Remi, lequel, ainsi que les trois chevaliers de la Sainte-Ampoule,

avoit la croix de chevalier passée au col et attachée à un ruban noir. Les religieux Minimes, les chanoines de l'église collégiale de Saint-Timothée et les religieux de l'abbaye en aubes, précédoient le dais, devant lequel le sieur de Bourlamarque, aide des cérémonies, marchoit immédiatement devant le grand prieur de l'abbaye. Le marquis de Prie, le comte d'Estaing, le marquis d'Alègre et le marquis de Beauvau, nommés par Sa Majesté pour conduire la Sainte-Ampoule, et dont le rang avoit été réglé par le sort, marchoient à cheval aux quatre coins du dais, et ils étoient précédés chacun de leur écuyer, portant un guidon chargé d'un côté des armes de France et de Navarre, et de l'autre de celles de leurs maisons.

L'archevêque de Reims ayant été averti par le maître des cérémonies de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, alla à la porte de l'église, avec les cérémonies accoutumées, la recevoir des mains du grand prieur de l'abbaye de Saint-Remi, qui la lui remit, après que ce prélat eut fait solennellement la promesse ordinaire de la rendre. L'archevêque de Reims, précédé de tous les chanoines, rentra ensuite dans le chœur et posa la Sainte-Ampoule sur l'autel, à côté duquel le grand prieur et le trésorier prirent place, pour y rester pendant toute la cérémonie, et les quatre barons allèrent se placer dans les quatre premières stalles des chanoines, du côté de l'Évangile ; leurs écuyers, placés dans les basses stalles, tenant toujours leurs guidons devant eux.

L'archevêque de Reims alla se revêtir derrière l'autel de tous les ornemens nécessaires pour dire la messe : il en revint précédé de douze chanoines procédans et assistans, dont les six diacres étoient vêtus de dalmatiques, et les sous-diacres de tuniques. L'archevêque de Reims après avoir fait les révérences ordinaires à l'autel et au roi, s'approcha du fauteuil de Sa Majesté, et étant assisté des évêques de Laon et de Beauvais, il reçut du roi pour toutes les églises qui sont sujettes

à la couronne, les promesses de protection que Sa Majesté prononça étant assise et couverte. Ensuite les évêques de Laon et de Beauvais soulevèrent le roi de son fauteuil, et ils se conformèrent aux anciennes formalités pour demander le consentement de l'assemblée et du peuple[1]. Après cette cérémonie, l'archevêque de Reims présenta au roi le livre des saints Évangiles, sur lequel le roi tenant ses mains, fit les sermens du Royaume[2], de l'ordre du Saint-Esprit, de l'ordre de Saint-Louis, et celui de l'observation de l'édit contre les duels, que Sa Majesté prononça en ces termes.....

L'archevêque de Reims retourna à l'autel, au pied duquel le roi fut conduit par les évêques de Laon et de Beauvais. Le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, lui ôta sa longue robe, qu'il remit entre les mains du sieur de Nyert, premier valet de chambre; et le prince Charles de Lorraine ayant reçu la toque des mains de Sa Majesté, la remit au sieur Binet, premier valet de garderobe. L'archevêque officiant récita ensuite quelques oraisons, pendant lesquelles le roi resta debout, la tête découverte, et vêtu seulement de sa camisole de satin. Sa Majesté s'étant remise dans son fauteuil, qui avoit été apporté entre l'officiant et le prie-dieu, le prince de Turenne, grand chambellan de France, vint chausser au roi des bottines

[1] Qui fut donné par un respectueux silence, dit un autre narrateur.

[2] Voici le texte de ce serment que la *Gazette* ne donne pas, tandis qu'elle reproduit celui de l'observation de l'édit contre les duels, qui nous paraît inutile à reproduire :

« Hæc populo christiano, et mihi subdito, in Christi promitto nomine, in primis, ut Ecclesiæ Dei omnis populus christianus veram pacem nostro arbitrio in omni tempore servet.

» Item, ut omnes rapacitates et omnes iniquitates, omnibus gradibus interdicam.

» Item, ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam precipiam, ut mihi et vobis indulgeat suam misericordiam clemens et misericors Deus.

» Item, de terrâ meâ ac jurisdictione mihi subditâ universos hæreticos ab Ecclesiâ denotatos pro viribus bona fine exterminare studebo, hæc omnia supradicta firmo juramento sic me Deus adjuvet, et hac sancta Dei Evangelia. »

ou sandales de velours violet, semées de fleurs de lys d'or en broderie, et M. le duc d'Orléans, représentant le duc de Bourgogne, mit à Sa Majesté les éperons d'or, qui avoient été apportés de l'abbaye de Saint-Denis, et il les lui ôta dans le même instant. L'archevêque de Reims fit alors la bénédiction de l'épée de Charlemagne, qui étoit sur l'autel avec les autres ornemens de la royauté ; il la ceignit au roi, et l'ôta en même temps ; puis l'ayant tirée du fourreau, il dit une oraison, après laquelle il la remit toute nue entre les mains de Sa Majesté, qui après l'avoir tenue quelque temps, la baisa et l'offrit à Dieu, en la posant sur l'autel. L'archevêque officiant la reprit pour la rendre au roi : Sa Majesté la reçut à genoux et la déposa entre les mains du maréchal duc de Villars, faisant fonction de connétable, qui la tint la pointe levée pendant toute la cérémonie du sacre et du couronnement, et pendant le festin royal.

L'archevêque de Reims retourna ensuite à l'autel ; le grand prieur de l'abbaye de Saint-Remi et le trésorier ayant ouvert la Sainte-Ampoule, ce prélat prit la patène d'or du calice de saint Remi, sur laquelle il mit l'huile de la Sainte-Ampoule qu'il mêla avec du saint chrême. Ensuite les évêques de Senlis, de Verdun, de Nantes et de Saint-Papoul s'étant avancés devant l'autel, chantèrent les litanies, pendant lesquelles le roi demeura prosterné devant l'autel, sur un grand carreau de velours violet semé de fleurs de lys d'or, ayant l'archevêque de Reims, aussi prosterné à sa droite. Le roi et l'officiant se levèrent lorsqu'on chanta le verset des litanies, *ut obsequium*, *etc.*, et l'archevêque de Reims ayant sa mître sur la tête, et sa crosse à la main, dit les trois versets qui suivoient. Les évêques de Laon et de Beauvais se tinrent debout aux deux côtés du roi, pendant tout le temps qu'on chanta les litanies. Les prières qui suivent étant achevées, l'archevêque officiant se plaça sur sa chaise, et le roi s'étant allé mettre à genoux

devant lui, Sa Majesté reçut les onctions sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur la gauche, à la jointure du bras droit et à celle du gauche. Ces sept onctions finies, l'archevêque de Reims aidé des évêques de Laon et de Beauvais referma les ouvertures de la camisole et de la chemise du roi, qui s'étant levé reçut des mains du prince de Turenne, grand chambellan de France, la tunique, la dalmatique et le manteau royal de velours violet brodé de fleurs de lys d'or, fourré et bordé d'hermines. Le roi se mit ensuite à genoux devant l'archevêque de Reims, qui lui fit la huitième onction sur la paume de la main droite, et la dernière sur celle de la main gauche. Ce prélat fit la bénédiction des gants et de l'anneau, qui lui furent présentés par le sieur de Nyert, premier valet de chambre, et il les donna au roi en lui mettant l'anneau au quatrième doigt de la main droite. L'archevêque de Reims prit sur l'autel le sceptre royal, et le mit dans la main droite du roi, et ensuite la main de justice, qu'il lui mit dans la gauche.

Ces cérémonies finies, le sieur d'Armenonville, garde des Sceaux de France, faisant la fonction de chancelier de France, monta à l'autel, et s'étant mis du côté de l'Évangile, le visage tourné vers le chœur, il appela les pairs selon leur rang, les laïcs les premiers, en la manière suivante : « M. le duc d'Orléans, qui représentez le duc de Bourgogne, présentez-vous à cet acte, » se servant toujours de la même formule pour appeler le duc de Chartres qui représentoit le duc de Normandie, le duc de Bourbon représentant le duc d'Aquitaine, le comte de Charolois représentant le comte de Toulouse, le comte de Clermont représentant le comte de Flandre, et le prince de Conty représentant le comte de Champagne. Il appela ensuite l'évêque duc de Laon qui représentoit l'évêque duc de Langres, l'évêque comte de Beauvais, l'évêque comte de Noyon qui représentoit l'évêque comte de Châlons, et l'ancien évêque de Fréjus

représentant l'évêque comte de Noyon. Le garde des sceaux de France ayant pris sa place, et les pairs s'étant approchés du roi, l'archevêque duc de Reims prit sur l'autel la grande couronne de Charlemagne, qui avoit été apportée de l'abbaye de Saint-Denis, et après en avoir fait la bénédiction par les prières ordinaires, il la posa sur la tête du roi, avec les cérémonies accoutumées. Les pairs laïcs et ecclésiastiques y portèrent la main, pendant que l'archevêque duc de Reims récitoit les oraisons du couronnement.

Après cette cérémonie, l'archevêque duc de Reims prit le roi par le bras droit, et le conduisit dans l'ordre suivant au trône élevé sur le jubé. Les six hérauts d'armes, qui étoient restés au milieu du chœur, marchèrent les premiers jusqu'au bas des escaliers qui conduisoient au jubé. Les pairs ecclésiastiques montèrent par l'escalier qui étoit du côté de l'Épitre : les pairs laïcs par celui du côté de l'Évangile, et ils furent conduits avec les cérémonies accoutumées. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable, l'épée nue dans la main, et ayant à ses côtés les deux huissiers de la Chambre, portant leurs masses, marchoit devant le roi, qui avoit la couronne de Charlemagne sur la tête et qui portoit en ses mains le sceptre et la main de justice. Le duc de Villeroi et le duc d'Harcourt, capitaines des gardes du corps, marchoient aux deux côtés de S. M., dont la queue du manteau royal étoit portée par le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France. Le garde des sceaux, faisant fonction de chancelier, suivoit le roi, et après lui marchoit le prince de Rohan, faisant fonction de grand maître de la maison de S. M., ayant à sa droite le prince de Turenne, grand chambellan de France, et à sa gauche le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre. Les six gardes écossois, qui avoient suivi le roi, restèrent sur les degrés des escaliers, les plus proches du trône, trois de chaque côté. Les pairs ecclésiastiques et laïcs se

placèrent aux deux côtés du trône du roi, et les grands officiers dans les places qui leur étoient marquées. Les deux capitaines des gardes du corps se tinrent sur la première marche de l'estrade, à côté du fauteuil de S. M. Le roi étant monté au jubé par l'escalier du côté de l'Évangile, l'archevêque duc de Reims le fit asseoir sur son trône, et, le tenant toujours par le bras droit, il récita, avec les cérémonies accoutumées, les prières de l'Intronisation. Lorsqu'elles furent finies, il quitta sa mitre, fit une profonde révérence au roi, et le baisa en disant : *Vivat rex in æternum.* Les autres pairs eccclésiastiques et les pairs laïcs ayant ensuite baisé S. M. avec les mêmes cérémonies et s'étant remis à leurs places, les hérauts d'armes montèrent au jubé : on ouvrit les portes de l'église, et le peuple y entra en foule pour voir son monarque dans ce trône glorieux, où le roi paroissoit avec ces grâces majestueuses qui l'accompagnent dans toutes ses actions et qui font naître dans tous les cœurs les sentimens les plus vifs de respect et d'amour. Ils furent exprimés dans ce moment par des acclamations et des cris de joie dont l'église retentit, et ils furent accompagnés des fanfares, des trompettes et hautbois qui étoient dans le chœur. Les oiseleurs lâchèrent en même temps une grande quantité d'oiseaux[1] : les régimens des Gardes françoises et suisses, rangés en bataille dans la place et aux environs de l'église, répondirent aux fanfares par une triple salve de leur mousqueterie ; et pendant les acclamations générales de *vive le roi*, les hérauts d'armes distribuèrent, dans le chœur et dans la nef, des médailles d'or et d'argent qui avoient été frappées à l'occasion de la cérémonie, et qui représentoient d'un côté le buste du roi, avec cette inscription, *Lud. XV. Rex Christianissimus ;* au revers, l'instant de son sacre, avec cette légende : *Rex cœlesti oleo unctus*, et dans l'exergue, *Remis*, *25 oct. 1722*. Le

[1] Petits oiseaux de chant.

Te Deum fut ensuite chanté en plain-chant, par la musique du roi, au son de toutes les cloches de la ville et au bruit des salves réitérées de son artillerie. Lorsqu'il fut fini, le chantre et le sous-chantre de l'église de Reims entonnèrent, au milieu du chœur, l'Introït qui fut chanté par la musique du roi. L'archevêque de Reims commença la messe au grand autel, et dans le même temps, l'abbé Guinaut, chapelain du roi, commença une messe basse à l'autel du jubé, l'abbé Milon, aumônier du roi, ayant présenté l'eau bénite à S. M., suivant l'usage ordinaire. Après que l'archevêque officiant eut dit l'oraison de la dédicace de l'église, dont on célébroit l'octave, l'évêque d'Amiens, sans mitre, chanta l'Épitre. Pendant l'Évangile, qui fut chanté par l'évêque de Soissons, les pairs ecclésiastiques quittèrent leurs mitres, les pairs laïcs leurs couronnes, et M. le duc d'Orléans représentant le duc de Bourgogne, ôta au roi sa couronne et la posa sur le prie-dieu. Il la reprit ensuite, après l'Évangile, et la remit sur la tête de S. M.

Dans le même temps, le grand maître, le maître et l'aide des cérémonies de France, descendirent du jubé; les hérauts, qui étoient au bas des escaliers, marchèrent devant eux, et lorsqu'ils se furent avancés dans cet ordre, au milieu du chœur, ils firent leurs révérences à l'autel, au roi, à Madame, aux cardinaux qui étoient à la tête du clergé et aux ambassadeurs. Le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, fit ensuite une révérence au cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui quitta sa place pour aller porter au roi le texte de l'Évangile à baiser. Il fut précédé du grand maître, du maître et de l'aide des cérémonies, et accompagné de l'évêque de Soissons, diacre, et d'un chanoine diacre, qui portoit le livre des Évangiles couvert d'une tavayole[1] de satin blanc. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, étant arrivé au bas de l'escalier

[1] Linge garni de dentelle.

du jubé, du côté de l'Épître, fit au roi une première révérence, une seconde au milieu de l'escalier et une troisième auprès du trône; puis ayant présenté le livre des Évangiles à baiser au roi, il le remit entre les mains de l'évêque diacre. Il descendit ensuite du jubé par l'escalier du côté de l'Évangile, avec les mêmes cérémonies, et répétant les mêmes révérences qu'il avoit faites en montant au trône de S. M.; et lorsqu'il fut arrivé près l'autel, il fit les révérences accoutumées en pareilles cérémonies.

Le roi d'armes et les hérauts allèrent ensuite prendre sur les crédences de l'autel les offrandes qui y avoient été mises, et ils les portèrent sur des tavayoles de satin rouge, bordées de franges d'or, aux quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui étoient placés dans les quatre premières hautes stalles du chœur, du côté de l'Épitre. Le roi d'armes présenta un grand vase d'argent doré au maréchal duc de Tallard, et les hérauts donnèrent au comte de Matignon le pain d'argent, au comte de Médavy le pain d'or, et au marquis de Goesbriant la bourse de velours rouge brodée d'or, dans laquelle étoient 13 pièces d'or, qui portoient la même effigie, inscription et légende que les médailles distribuées au peuple pendant la cérémonie. Ces quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit tenant les offrandes furent conduits par le grand maître, le maître et l'aide des cérémonies au trône du roi, où ils montèrent par l'escalier du côté de l'Évangile, observant de faire au bas, au milieu et au haut de l'escalier, les révérences accoutumées. Le roi ayant été ainsi invité d'aller à l'offrande, S. M. descendit de son trône par l'escalier du côté de l'Évangile dans cet ordre.

Les hérauts d'armes précédoient le grand maître, le maître et l'aide des cérémonies : après eux marchoient les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit : ensuite le grand maître de la maison du roi, le garde des sceaux faisant fonction de chancelier, le maréchal

duc de Villars représentant le connétable tenant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux huissiers de la Chambre portant leurs masses. Les pairs ecclésiastiques, à la droite, et les pairs laïcs, à la gauche, marchoient auprès du roi qui tenoit en ses mains le sceptre et la main de justice, ayant à ses côtés ses deux capitaines des gardes et les six gardes écossois qui restèrent au milieu du chœur. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, portoit la queue du manteau royal; le duc de Charost, gouverneur de S. M., marchoit après le roi; mais le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre restèrent dans leurs places sur le jubé pour garder le trône. Le roi étant arrivé à l'autel, où l'archevêque de Reims étoit assis, le visage tourné vers le chœur, S. M. se mit à genoux, et ayant remis le sceptre au maréchal de Tessé et la main de justice au maréchal d'Huxelles, le roi reçut la bourse, le pain d'or, le pain d'argent et le vase rempli de vin, des mains du marquis de Goesbriant, du comte de Médavy, du comte de Matignon et du maréchal duc de Tallard : S. M. les présenta à l'archevêque de Reims, lui baisant la main à chaque fois. Après l'offrande, le roi reprit son sceptre et la main de justice, et remonta à son trône dans le même ordre qu'il en étoit descendu : les pairs ecclésiastiques montèrent par l'escalier du côté de l'Épître; les pairs laïcs, par celui du côté de l'Évangile : ils reprirent leurs places à la droite et à la gauche du trône de S. M., et l'aide des cérémonies reconduisit les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit à leurs places.

Pendant l'Offertoire de la messe du chœur, l'abbé Milon, aumônier du roi, avoit apporté, du jubé sur le grand autel, une grande hostie et une petite qui devoit servir à la communion du roi, après avoir, selon l'usage ordinaire, fait l'essai de l'une et de l'autre.

Avant l'Élevation de la messe, M. le duc d'Orléans, représentant le duc de Bourgogne, ôta au roi sa cou-

ronne et la posa sur le prie-dieu. Les pairs laïcs quittèrent aussi leurs couronnes, et ne les reprirent qu'à la fin du Canon de la messe, lorsque M. le duc d'Orléans eut repris la couronne du roi sur le prie-dieu, et qu'il l'eut remis sur la tête de Sa Majesté.

Vers la fin de la messe, et après que l'archevêque de Reims eut donné la bénédiction, les hérauts d'armes, le grand maître, le maître et l'aide des cérémonies ayant fait les révérences ordinaires, le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, en fit une particulière au cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui sortit de sa place et alla recevoir de l'officiant le baiser de paix. Il monta ensuite au trône du roi avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées lorsqu'il avoit porté l'Évangile à baiser à S. M., et ayant fait au roi une profonde révérence, il lui donna le baiser de paix, que les pairs ecclésiastiques et laïcs vinrent ensuite recevoir de S. M., pendant que le cardinal de Rohan descendoit du jubé et qu'il retournoit à sa place avec les mêmes cérémonies, et en observant de faire les mêmes révérences qu'il avoit faites en montant au trône.

A la fin de la messe, le roi descendit de son trône pour aller communier, dans le même ordre que lorsqu'il étoit allé présenter les offrandes; le grand chambellan de France et le premier gentilhomme de la Chambre marchant alors aux deux côtés du grand maître de la Maison du roi. S. M. étant arrivée devant l'autel, remit le sceptre et la main de justice entre les mains du maréchal de Tessé et du maréchal d'Huxelles; le maréchal d'Estrées ayant reçu auparavant la couronne, que M. le duc d'Orléans, représentant le duc de Bourgogne, avoit ôtée à S. M. Le roi, après s'être réconcilié sous le pavillon qui avoit été dressé auprès du grand autel, du côté de l'Évangile, revint se mettre à genoux au bas de l'autel. L'archevêque de Reims donna l'absolution au roi et le communia sous les deux es-

pèces; la nappe étant tenue du côté de l'autel par le cardinal Rohan, grand aumônier de France, et par l'évêque de Metz, premier aumônier de S. M., et du côté du roi, par M. le duc d'Orléans et par le duc de Chartres.

Après la communion, le roi ayant repris la couronne de Charlemagne, l'archevêque de Reims la lui ôta et lui en mit une autre plus légère et enrichie des plus belles pierreries de la Couronne. La première fut remise au maréchal d'Estrées qui la porta devant le roi lorsque S. M. retourna au palais archiépiscopal, dans cet ordre.

Les gardes de la prévôté de l'Hôtel, qui étoient restés pendant la cérémonie du sacre à la porte de l'église métropolitaine, commençoient la marche, ayant le comte de Montsoreau, grand prévôt de l'Hôtel, à leur tête. Ils étoient suivis des Cent-Suisses de la garde marchant deux à deux après le marquis de de Courtenvaux, leur capitaine, et des hautbois, tambours et trompettes de la Chambre. Les hérauts d'armes marchoient ensuite devant le grand maître et le maître des cérémonies, qui précédoient immédiatement les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui avoient porté les offrandes. Le maréchal d'Estrées, portant la couronne de Charlemagne sur un carreau de velours violet, venoit ensuite, ayant à ses côtés le maréchal de Tessé et le maréchal d'Huxelles destinés à porter le sceptre et la main de justice. Ces trois maréchaux de France étoient suivis des pairs ecclésiastiques et des pairs laïcs, marchant à la droite et à la gauche du roi, qui tenoit dans ses mains le sceptre et la main de justice, et qui étoit précédé du maréchal de Villars faisant la charge de connétable, tenant l'épée nue et ayant à ses côtés les deux huissiers de la Chambre portant leurs masses. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, portoit la queue du manteau royal de S. M., qui étoit suivie des ducs de Villars et d'Harcourt, ses capitaines des gardes. L'archevêque duc de

Reims et M. le duc d'Orléans, représentant le duc de Bourgogne, marchoient aux deux côtés du roi; l'archevêque étant précédé de sa croix et de sa crosse, et accompagné des deux chanoines assistans en chape. Les six gardes écossois étoient auprès du roi. Le garde des sceaux de France, faisant fonction de chancelier, marchoit seul derrière S. M., et il étoit suivi du prince de Rohan, faisant la charge de grand maître, et ayant à sa droite le prince de Turenne, grand chambellan de France, et à sa gauche le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre; le duc de Charost, gouverneur du roi, marchoit auprès de S. M. Les officiers des gardes du corps fermoient cette marche, qui se fit par la galerie découverte, au bruit des acclamations de joie du peuple qui remplissoit la place devant l'église et les cours de l'archevêché.

A la fin de la messe, le grand prieur de l'abbaye de Saint-Remi ayant reçu la Sainte-Ampoule des mains de l'archevêque de Reims, il la reporta avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées le matin, lorsqu'elle avoit été apportée à l'église métropolitaine, et les quatre seigneurs nommés pour l'accompagner la reconduisirent à l'abbaye de Saint-Remi avec le même cortége; l'aide des cérémonies marchant immédiatement devant le dais.

Lorsque le roi fut arrivé dans son appartement, S. M. se déshabilla; et ses gants et sa chemise, qui avoient touché aux Onctions, furent remises au cardinal de Rohan, grand aumônier de France, pour les brûler. Le roi s'étant reposé quelque temps, fut revêtu d'autres habits et de son manteau royal par dessus. S. M. conserva sa couronne de diamans sur sa tête, et Elle remit le sceptre et la main de justice au maréchal de Tessé et au maréchal d'Huxelles.

Pendant que le roi se reposoit, on prépara la grande salle du palais archiépiscopal, destinée pour le festin royal. On y dressa cinq tables : celle du roi fut placée

devant la cheminée, vis-à-vis la porte de son appartement, sur une estrade élevée de quatre marches, et sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Les tables des pairs ecclésiastiques et des pairs laïcs furent dressées à la droite et à la gauche de la salle, et à égale distance de l'estrade du roi. Sur la même ligne et au bout de ces deux tables, on en mit deux autres : l'une à droite pour le nonce du Pape et les ambassadeurs invités, et l'autre à gauche pour le grand chambellan de France et les autres seigneurs ci-après nommés. On avoit aussi élevé à la gauche de la table de S. M. une tribune, d'où M[me] la princesse de Lorraine vit la cérémonie du festin, ainsi que plusieurs princes étrangers qui y étoient incognito.

Tout étant préparé, le duc de Brissac, grand pannetier de France, fit mettre le couvert du roi, et s'étant rendu ensuite au Gobelet [1], il en apporta le Cadenas [2] de S. M., étant accompagné du marquis de Lanmary, grand échanson, qui portoit la soucoupe, les verres et les caraffes du roi, et du marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, portant la grande cuillère, la fourchette et le grand couteau. Ils étoient vêtus d'habits et de manteaux de velours noir et de drap d'or.

Le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies de France, alla ensuite avertir le grand maître que la viande du roi étoit prête, et S. M. ayant ordonné de faire servir, le prince de Rohan, qui faisoit la charge de grand maître, se rendit au lieu où les plats étoient préparés, et un moment après, le premier service fut apporté dans l'ordre suivant. Les hautbois, les trom-

[1] Le gobelet était l'un des sept offices de la maison du roi ; il se divisait en deux fonctions : la panneterie-bouche, où l'on préparait tout ce qui regardait le couvert du roi, le pain, le linge et le fruit ; et l'échansonnerie-bouche, chargée du vin et de l'eau que le roi devoit boire. Les deux chefs du gobelet faisaient l'essai de tout ce qu'ils apportaient devant le premier valet de chambre.

[2] Coffret où l'on tenait sous clef les couteaux, fourchettes et autres ustensiles du service de table.

pettes et les flûtes de la Chambre, jouant des fanfares, marchoient à la tête. Ils étoient suivis des hérauts d'armes, du grand maître et du maître des cérémonies; des 12 maîtres d'hôtel du roi, marchant deux à deux et tenant leurs bâtons, et du premier maître d'hôtel du roi. Le prince de Rohan, faisant fonction de grand maître, tenant son bâton, marchoit ensuite et précédoit ce service, dont le premier plat étoit porté par le duc de Brissac, grand pannetier de France, et les autres par les gentilshommes servans de S. M. Le marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, rangea les plats sur la table du roi, les découvrit, en fit faire l'essai, et les recouvrit en attendant que S. M. fût arrivée. Ensuite le prince de Rohan, faisant fonction de grand maître, précédé du même cortége, alla avertir le roi, qui se rendit à la salle du festin, dans cet ordre.

Les hautbois, les trompettes et les flûtes de la Chambre marchoient à la tête; ensuite les 6 hérauts d'armes, le grand maître et le maître des cérémonies; les 12 maîtres d'hôtel deux à deux tenant leurs bâtons; le premier maître d'hôtel; puis le maréchal duc de Tallard, le comte de Matignon, le comte de Médavy et le marquis de Goesbriant, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui avoient porté les offrandes. Ils étoient suivis du maréchal d'Estrées, portant la couronne de Charlemagne sur un carreau de velours violet, et marchant au milieu des maréchaux de Tessé et d'Huxelles; du prince de Rohan faisant fonction de grand maître, qui marchoit alors entre le prince de Turenne, grand chambellan de France, et le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre; et du maréchal duc de Villars, représentant le connétable de France, tenant l'épée nue et ayant à ses côtés les deux huissiers de la Chambre portant leurs masses. Les pairs ecclésiastiques et les pairs laïcs marchoient ensuite aux deux côtés de S. M., auprès de laquelle étoient les ducs de Villeroi et d'Harcourt, ses capitaines des gardes, et le

duc de Charost, son gouverneur, les six gardes écossois marchant sur les ailes. Le roi ayant sa couronne de diamans sur la tête, le sceptre et la main de justice dans ses mains, marchoit entre l'archevêque duc de Reims et M. le duc d'Orléans représentant le duc de Bourgogne ; le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, portoit la queue du manteau royal, et le garde des sceaux de France, faisant fonction de chancelier, étoit derrière S. M. et fermoit cette marche.

Lorsque le roi fut arrivé à sa table, l'archevêque duc de Reims commença le *Benedicite*. Alors furent posés sur des carreaux de velours violet la couronne de Charlemagne, à l'un des coins de la table à droite, le sceptre, à l'un des coins de la même table, à gauche, et la main de justice, à l'autre coin du même côté. Les maréchaux d'Estrées, de Tessé et d'Huxelles se placèrent auprès des Honneurs que chacun d'eux avoit portés, et s'y tinrent debout pendant tout le dîner. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable, tenant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux huissiers portant leurs masses, prit sa place devant la table et vis-à-vis le roi. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, se mit derrière le fauteuil de S. M., aux deux côtés duquel se placèrent les ducs de Villeroi et d'Harcourt, capitaines des gardes. Le prince de Rohan, représentant le grand maître, se tint debout près de la table, à la droite du roi, et ce fut lui qui présenta la serviette à S. M., avant et après le dîner. Le grand pannetier, le grand échanson et le grand écuyer tranchant se placèrent devant la table, vis-à-vis S. M., pour être à portée de faire les fonctions de leurs charges : le premier changeant les assiettes, les serviettes et le couvert du roi ; le second lui donnant à boire toutes les fois que S. M. en demandoit, et allant à cet effet chercher le verre, le vin et l'eau, dont il faisoit faire l'essai devant S. M. ; et le troisième servant et desservant les plats, et approchant ceux dont le roi vouloit manger.

La nef[1] avoit été mise au coin le plus éloigné de S. M., du côté droit de la table, et l'abbé Milon, aumônier du roi, étoit auprès, pour l'ouvrir toutes les fois que le roi voudroit changer de serviette. Tous les services de la table de S. M. furent apportés par les officiers du roi, avec le même cortége[2] que le premier; et le troisième, qui étoit celui du fruit, fut servi par le duc de Brissac, grand pannetier de France.

Aussitôt que le roi eut pris sa place, les pairs ecclésiastiques et les pairs laïcs descendirent de l'estrade, et ils allèrent se placer aux tables qui leur étoient destinées : les pairs ecclésiastiques à celle de la droite, dans cet ordre: l'archevêque duc de Reims, ayant derrière lui, debout, les deux chanoines assistans de la messe, en chape, et vis-à-vis, deux ecclésiastiques en surplis, qui tenoient, aussi debout, sa croix et sa crosse. L'évêque duc de Laon, l'évêque comte de Châlons représentant l'évêque duc de Langres, l'évêque comte de Beauvais, l'évêque comte de Noyon représentant l'évêque comte de Châlons, et l'ancien évêque de Fréjus représentant l'évêque comte de Noyon, étoient sur la même ligne que l'archevêque de Reims, tous en chape et en mitre, comme à la cérémonie du sacre; mais les évêques de Soissons, d'Amiens et de Senlis, suffragans de l'archevêque de Reims, qui étoient placés à la même table, vis-à-vis les trois derniers pairs ecclésiastiques, n'avoient que le rochet et le camail violet. Les pairs laïcs se placèrent à leur table de cette sorte : M. le duc d'Orléans représentant le duc de Bourgogne, se mit à la première place. Le duc de Chartres représentant le duc de Normandie, le duc de Bourbon représentant le duc d'Aquitaine, le comte de Charolois représentant le comte de Toulouse, le comte de Clermont

[1] Ou cadenas. Le coffre avait la forme d'un vaisseau.

[2] Les gardes du corps présentaient les armes à la Viande du roi lorsqu'elle passait devant eux.

représentant le comte de Flandre, et le prince de Conty représentant le comte de Champagne, occupèrent les cinq autres sur la même ligne. Ils avoient tous les mêmes habits et manteaux dont ils étoient revêtus pendant la cérémonie du sacre, et leur couronne sur la tête. Le nonce du Pape et les ambassadeurs se placèrent à leur table de la manière suivante : le nonce, à la première place du côté des fenêtres, l'ambassadeur d'Espagne, vis-à-vis de lui, l'ambassadeur de Sardaigne, à côté du nonce, l'ambassadeur de Hollande, vis-à-vis celui de Sardaigne, et l'ambassadeur de Malte, à côté de ce dernier. Le garde des sceaux de France, faisant fonction de chancelier, étoit vis-à-vis l'ambassadeur de Malte, après lequel étoient assis sur la même ligne, le chevalier de Sainctot et le sieur de Rémond, introducteurs des ambassadeurs. A la table des Honneurs, vis-à-vis celle des ambassadeurs, et au-dessous de celle des pairs laïcs, étoient placés sur la même ligne : le prince de Turenne, grand chambellan de France, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, et les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui avoient porté les offrandes, tous revêtus des mêmes habits qu'ils avoient à la cérémonie du sacre. Ces quatre dernières tables furent servies par les officiers du corps de ville et par les notables bourgeois, et toutes, même celle du roi, aux dépens de la ville de Reims.

Sur les trois heures après midi, on servit deux tables dans les salles de l'hôtel-de-ville. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable, tint la première, où mangèrent le prince de Rohan, représentant le grand maître, les maréchaux de France qui avoient porté les Honneurs, les deux capitaines des gardes du corps, le capitaine des Cent-Suisses, le grand maître et le maître des cérémonies. Le grand pannetier, le grand échanson, le grand écuyer tranchant et le premier maître d'hôtel du roi y mangèrent aussi. Les quatre barons qui avoient reconduit la Sainte-Ampoule tinrent

une autre table, où plusieurs seigneurs de la cour se placèrent. Ces deux tables furent servies par les officiers du corps de ville et par les notables bourgeois avec autant d'abondance que de magnificence.

Le 26 d'octobre, lendemain de la cérémonie du sacre et couronnement du roi, les régimens des Gardes françoises et suisses se mirent en haie et occupèrent dès le matin les rues qui conduisent du palais archiépiscopal de Reims à l'abbaye de Saint-Remi.

Le roi partit sur les dix heures, pour aller en cavalcade entendre la messe dans l'église de cette abbaye, et la marche se fit dans l'ordre suivant. Les grenadiers à cheval, les deux compagnies des mousquetaires, les officiers à leur tête, les chevau-légers de la garde, les gardes de la prévôté de l'hôtel marchant à pied deux à deux et ayant à leur tête le comte de Montsoreau, grand prévôt de l'hôtel, à cheval, plusieurs seigneurs de la cour magnifiquement habillés et montés sur des chevaux richement harnachés, trois chevaux du roi, dont les équipages magnifiques étoient couverts de caparaçons de velours bleu brodés en or et en argent, et qui étoient menés en main par des palefreniers de l'écurie du roi, marchant à pied, douze pages à cheval, savoir six de la Chambre, trois de la grande écurie et trois de la petite, les trompettes de la Chambre, les Cent-Suisses de la garde dans leurs habits de cérémonie, le marquis de Courtenvaux leur capitaine étant à cheval à leur tête, plusieurs maréchaux de France et plusieurs chevaliers des Ordres du roi à cheval, sans observer de rang entre eux, et le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, marchant à cheval devant S. M. Le roi paroissoit ensuite vêtu d'un habit de velours rubis brodé d'or, et monté sur un cheval harnaché avec toute la magnificence imaginable, et dont les rênes étoient tenues par deux écuyers de S. M. Quatre autres écuyers marchoient à pied autour du roi, qui avoit à ses côtés les ducs de

Villeroi et d'Harcourt ses capitaines des gardes, et les six gardes écossois marchant à pied sur les ailes. Le duc de Charost, gouverneur de S. M., étoit derrière le roi, ainsi que le prince de Turenne, grand chambellan de France, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, et le marquis de Beringhen[1] reçu en survivance du marquis de Beringhen son père, dans la charge de premier écuyer de S. M. Le prince de Rohan et le duc de Chaulnes étoient aussi à cheval auprès du roi. M. le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon, le comte de Charolois, le comte de Clermont et le prince de Conty marchoient à cheval après S. M. M. le duc d'Orléans étoit accompagné du marquis de Biron, son premier écuyer, et du marquis de la Fare, capitaine de ses gardes du corps : et les princes du sang avoient auprès d'eux un de leurs premiers officiers. Après les princes du sang venoient les officiers des gardes du corps de quartier, marchant à la tête du guet des gardes du corps. Ils étoient suivis des quatre compagnies, et la marche étoit fermée par les gendarmes de la garde.

Le roi ayant traversé la grande rue qui conduit à l'abbaye de Saint-Remi, au bruit des acclamations réitérées du peuple qui étoit accouru, fut reçu et complimenté à la porte de l'église de cette abbaye par le grand prieur, à la tête de tous les religieux qui étoient en chape. S. M. entra ensuite dans le chœur, et elle y entendit une messe basse qui fut dite par un chapelain du roi, et pendant laquelle la musique de S. M. chanta un motet.

Après la messe, le roi alla faire sa prière derrière le grand autel, près du tombeau de saint Remi, dont on avoit tiré la châsse pour la faire voir à S. M., à qui les religieux montrèrent ensuite la Sainte-Ampoule. Les troupes de la maison du roi se mirent alors en marche

[1] On prononçait Bélingan.

pour reconduire S. M., qui retourna au palais archiépiscopal dans le même ordre qu'on vient de lire, et par les mêmes rues, où les régimens des Gardes françoises et suisses étoient restés en haie et sous les armes.

Le même jour 26, le sieur de Breteuil, commandeur, prévôt et maître des cérémonies des Ordres du roi, reçut ordre de M. le duc d'Orléans, de faire assembler, à trois heures précises après midi, tous les commandeurs, chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, dans l'appartement de S. A. R., pour délibérer sur ce qui seroit observé le lendemain, en la cérémonie dans laquelle le roi devoit être reçu grand maître souverain de l'ordre.

Au sortir de cette assemblée, le sieur de Breteuil, qui avoit déjà eu soin de faire conserver et rétablir les amphithéâtres, les tribunes et les tentures qui avoient servi à la cérémonie du sacre, se transporta dans l'église métropolitaine, pour y disposer les places et les séances, et donner les ordres nécessaires pour que l'église fût ornée d'une manière convenable à une cérémonie aussi auguste.

Le grand autel fut paré, par ses ordres, des ornemens de l'ordre du Saint-Esprit, et l'on éleva un dais au-dessus. Le trône, sur lequel le roi devoit être placé pendant les vêpres et les complies, fut dressé sous un dais, à la première place, à droite, en entrant dans le chœur, et il fut aussi paré des ornemens de l'ordre. On éleva, près de l'autel, du côté de l'Évangile et attenant la tribune des ambassadeurs, un autre trône et un dais semblable, sous lequel S. M. devoit signer son serment et recevoir le manteau et le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Les armoiries du roi et celles de tous les chevaliers furent mises au-dessus des stalles qu'ils devoient occuper, suivant leur dignité et le rang de leur réception. Les bancs de ceux qui devoient assister à cette cérémonie furent rangés à droite et à gauche, à peu près de la même manière qu'ils étoient disposés le

jour du sacre, mais avec cette différence, qu'on ôta plusieurs de ceux qui étoient du côté de l'Évangile, afin que les chevaliers pussent être aux avenues du trône du roi, et que les officiers eussent la liberté de faire les fonctions de leurs charges.

Le 27 au matin, le roi alla entendre la messe dans l'église des jésuites, à la porte de laquelle S. M. fut reçue et complimentée par le P. Robinet, provincial ; et pendant la messe, les musiciens de la chapelle de musique du roi chantèrent un motet.

L'après-midi, sur les deux heures, le duc de Chartres et le comte de Charolois furent faits chevaliers de l'ordre de Saint Michel par M. le duc d'Orléans.

Quelque temps après, les cardinaux, les archevêques et les évêques invités à cette cérémonie, étant arrivés en corps à la porte du chœur de l'église métropolitaine, ils furent reçus et conduits avec les cérémonies ordinaires dans le sanctuaire, où ils se placèrent sur les formes qui leur étoient destinées auprès de l'autel du côté de l'Épître : les cardinaux de Bissy, de Gesvres, du Bois et de Polignac occupant la forme la plus avancée. Les aumôniers du roi se mirent sur leur banc, derrière les évêques. Le Garde des sceaux de France, en habit de cérémonie, se plaça dans un siége à bras sans dossier, qui étoit au-dessous des formes occupées par le clergé, et il étoit accompagné de plusieurs conseillers d'État et maîtres des requêtes, qui prirent leurs séances sur les mêmes bancs que le jour du sacre, ainsi que les secrétaires du roi, qui furent placés sur le banc qui leur étoit destiné derrière les maîtres des requêtes. Les formes préparées du côté de l'Évangile, vis-à-vis celles du clergé et du conseil, furent occupées par les principaux officiers de S. M. et les seigneurs de sa cour. M[me] la duchesse de Lorraine assista à cette cérémonie dans la même tribune où S. A. R. étoit pendant celle du sacre, ayant auprès d'elle l'infant Don Emmanuel, frère du roi de Portugal, et les princes et prin-

cesses de Lorraine, qui ont toujours gardé l'incognito pendant leur séjour à Reims. La tribune de l'autre côté étoit occupée par le nonce du Pape et les ambassadeurs; et les amphithéâtres dressés au-dessus des stalles des chanoines, par un grand nombre de personnes de distinction.

Les commandeurs, chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, tous revêtus du grand habit de cérémonie de cet ordre, s'étant assemblés dans l'appartement du roi, vers les trois heures après-midi, le sieur de Breteuil vint annoncer à S. M. que tout étoit disposé pour la cérémonie, et le roi ordonna qu'on se mît en marche, ce qui fut exécuté dans l'ordre qui suit.

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, revêtus de leurs hocquetons, le comte de Montsoreau, grand prévôt de l'hôtel, à leur tête, commencèrent la marche par la galerie découverte qui conduisoit de l'appartement du roi au grand portail de l'église métropolitaine, et qui avoit été ornée, à droite, du côté de l'église, de riches tapisseries, et de l'autre côté de tapis à hauteur d'appui. Les gardes de la prévôté furent suivis des Cent-Suisses de la garde, en habits de cérémonie, tambours battant, drapeau déployé, le marquis de Courtanvaux, leur capitaine, à leur tête, des tambours, trompettes et fifres des écuries du roi, et des six hérauts d'armes dans leurs habits de cérémonie. Le sieur Chevard, huissier des Ordres du roi, vêtu de son habit de l'ordre du Saint-Esprit et portant la masse, marchoit ensuite, et après lui le sieur Hallé, héraut des Ordres vêtu de même. Ils précédoient le sieur de Breteuil, commandeur, prévôt et maître des cérémonies, revêtu de son habit et grand manteau de cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, qui avoit à sa droite le sieur Crozat, grand trésorier, et à sa gauche le sieur de Montargis, secrétaire des Ordres du roi, aussi vêtus de leurs habits de cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit. L'abbé de Pomponne, chancelier des Ordres du roi, revêtu de

ses habits de cérémonie, marchoit seul derrière ces trois officiers. Il étoit suivi du comte de Charolois, marchant seul en habit de novice, et du duc de Chartres, marchant immédiatement après, et en habit de novice. Les chevaliers, revêtus du grand manteau de l'ordre avec le collier par dessus, marchoient ensuite deux à deux dans l'ordre suivant : le marquis de Goesbriant ayant à sa droite le comte de Médavy ; le comte de Matignon et le maréchal d'Uxelles ; le maréchal duc de Tallard et le maréchal duc de Villars ; le maréchal de Tessé et le maréchal d'Estrées ; puis le prince de Conty, seul ; le duc de Bourbon, seul ; et M. le duc d'Orléans, seul. Le roi paroissoit ensuite en habit de novice, ayant à ses côtés le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, à la droite, et l'évêque de Metz, premier aumônier de S. M., à la gauche ; tous deux commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit. Le roi étoit suivi des ducs de Villeroi et d'Harcourt, capitaines de ses gardes, du duc de Charost, son gouverneur, du prince de Turenne, grand chambellan de France, du duc de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, du marquis de Nesle destiné à porter la queue du manteau de S. M., et de plusieurs autres principaux officiers de la maison du roi. Les sieurs Millet et de Varenne, huissiers de la Chambre, dans leurs habits de cérémonie de satin blanc, portant leurs masses, et les six gardes écossois, vêtus comme ils l'avoient été au sacre, marchoient aux deux côtés de S. M. On alla en cet ordre depuis l'appartement du roi, au sortir duquel on se couvrit, jusqu'au portail de l'église métropolitaine, par la galerie découverte dont on vient de parler : on traversa sans se découvrir toute la nef de l'église, qui fut bordée par les Cent-Suisses, les tambours, les fifres et les trompettes de la grande écurie, et par une multitude prodigieuse de peuple, qui s'y étoit rangée en haie : les gardes de la prévôté de l'hôtel, étant restés, suivant l'usage, à la porte de l'église.

En arrivant dans le chœur, l'huissier, le héraut et ensuite les quatre grands officiers de l'ordre qui marchoient après eux, se découvrirent : ils avancèrent jusqu'au milieu du chœur, où ils firent les révérences accoutumées en pareille cérémonie, et ils allèrent ensuite se ranger vis-à-vis leurs siéges, qui étoient des tabourets couverts des housses de l'ordre, et qui étoient placés au bas du chœur, savoir: celui du chancelier, devant le trône du roi et à une distance raisonnable[1]; celui du maître des cérémonies, plus en avant, et entre celui du grand trésorier, à la droite, et celui du secrétaire, à la gauche. Celui du héraut étoit placé seul en avant, et celui de l'huissier, presqu'au milieu du chœur. Le comte de Charolois, seul, entra ensuite, et le duc de Chartres après lui. Après avoir fait les révérences ordinaires, ils allèrent prendre leurs places de novices, au bas du chœur du côté de l'Évangile, et ils se tinrent debout devant les tabourets qui y avoient été placés. Les chevaliers entrèrent ensuite dans l'ordre qui a été décrit, et après avoir fait les révérences accoutumées, ils se rangèrent aux deux côtés du chœur vis-à-vis des places qu'ils devoient occuper pendant les vêpres, et ils y restèrent jusqu'à ce que le roi fût arrivé. S. M. étant entrée dans le chœur, salua l'autel, et lorsqu'elle fut montée sur son trône placé au bas du chœur à droite en entrant, les chevaliers montèrent à leurs places. Le cardinal de Rohan, en qualité de grand aumônier de France, se mit dans l'une des stalles basses au-dessous et à la gauche du roi ; l'abbé Milon, aumônier du roi en quartier, se plaça auprès du cardinal de Rohan. L'évêque de Metz, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, alla prendre sa place dans le sanc-

[1] Ces questions de distance, de rang et de préséance étaient une des principales préoccupations de l'ancienne société française ; elles amenaient sans cesse des difficultés et des discussions, que le roi ne parvenait pas toujours à résoudre et que les règles minutieuses de l'étiquette étaient impuissantes à prévenir.



tuaire, du côté de l'Épître, sur un banc destiné aux commandeurs ecclésiastiques. Il étoit placé sur la même ligne que le fauteuil de l'archevêque de Reims, officiant, dont il n'étoit séparé que par un tabouret occupé par un des assistans. Les ducs de Villeroi et d'Harcourt, capitaines des gardes du corps, étoient aux deux côtés du fauteuil de S. M., auprès de laquelle le duc de Charost, son gouverneur, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la Chambre et le marquis de Nesle se placèrent aussi. M. le duc d'Orléans étoit à la première place à la droite du roi, ayant devant lui dans les basses stalles, l'évêque de Nantes, premier aumônier de S. A. R.

Les séances étant prises, les quatre grands officiers de l'ordre, précédés du héraut et de l'huissier, sortirent de leurs places et allèrent vis-à-vis de l'autel recommencer leurs révérences ; puis étant retournés à leurs places et s'étant couverts comme l'étoient le roi et tous les chevaliers de l'ordre, le sieur de Breteuil, maître des cérémonies, précédé du héraut et de l'huissier, après avoir fait une révérence à l'autel en vint faire une au roi, pour savoir de S. M. si l'on commenceroit l'office, et il alla ensuite avertir l'archevêque de Reims de commencer. Ce prélat étoit en chape et en mitre dans un fauteuil du côté de l'Épître, près l'autel, et il étoit assisté de trois chapelains de la chapelle de musique du roi, assis à ses côtés, et de trois clercs de la même chapelle, qui étoient debout. On commença les vêpres qui furent chantées par les musiciens de la chapelle de musique de S. M. Avant l'hymne, le maître des cérémonies, précédé du héraut et de l'huissier, alla faire une révérence au roi, pour l'avertir de se mettre à genoux et de se découvrir ; et il observa de la répéter au *Magnificat*, pour avertir Sa Majesté de se lever.

Après que les vêpres furent finies et que l'archevêque de Reims eût dit l'oraison, les quatre grands officiers de l'ordre, précédés du héraut et de l'huissier,

sortirent de leurs places, et s'étant avancés jusqu'aux marches du sanctuaire, ils commencèrent leurs révérences, et allèrent ensuite prèndre leurs places sur l'estrade du trône élevé pour le roi près l'autel du côté de l'Évangile, savoir : l'abbé de Pomponne, chancelier, à côté du trône, à la droite; le sieur de Breteuil, prévôt et maître des cérémonies, aussi à côté du trône, à la gauche; le sieur Crozat, grand trésorier, sur l'estrade, après le chancelier; le sieur de Montargis, secrétaire de l'ordre, aussi sur l'estrade, après le maître des cérémonies; le héraut et l'huissier au bas de l'estrade, le premier à droite et l'autre à gauche. Pendant que ces officiers prenoient leurs séances, les chevaliers de l'ordre descendirent de leurs stalles et s'avancèrent deux à deux jusqu'aux marches du sanctuaire, où ayant fait les mêmes révérences, ils montèrent sur le sanctuaire et se placèrent, suivant leur rang, aux avenues du trône, en observant que les plus éminens en dignité en fussent le plus près.

Le roi descendit alors du trône où il avoit entendu les vêpres, et S. M. marcha à l'autel, précédée des deux huissiers portant leurs masses, et suivie du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, des ducs de Villeroi et d'Harcourt, ses capitaines des gardes, du duc de Charost, son gouverneur, du prince de Turenne, grand chambellan de France, et du marquis de Nesle, nommé pour porter la queue de son manteau. Les six gardes écossois marchoient aux deux côtés de S. M. Le roi étant arrivé au pied du sanctuaire, y fit ses révérences et monta ensuite à son trône près de l'autel. Le cardinal de Rohan, en qualité de grand aumônier de France, se plaça sur l'estrade, à la droite du roi, entre le chancelier et le grand trésorier de l'ordre.

L'archevêque de Reims sortit dans ce moment de sa place, et il vint au trône du roi, où l'on apporta un fauteuil, qui fut mis sur l'estrade, vis-à-vis S. M. Ce prélat s'y étant assis, demanda au roi s'il vouloit si-

gner le serment de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il avoit fait à son sacre ; ce que le roi ayant agréé, le sieur de Montargis, secrétaire, le lui présenta à signer, ainsi que la profession de foi écrite dans un registre, où les rois, prédécesseurs de S. M. et les chevaliers ont tous signé depuis l'établissement de l'ordre du Saint-Esprit, et dans lequel le roi signa aussi. S. M. s'étant levée, ôta sa toque, et le cardinal de Rohan l'ayant reçue des mains du roi, il la remit à l'abbé Milon, aumônier de S. M. Le prince de Turenne, grand chambellan de France, qui étoit derrière le fauteuil du roi, lui ôta son capot de novice ; alors S. M. s'étant mise à genoux sur un carreau qui avoit été apporté à cet effet, Elle reçut des mains de l'archevêque de Reims la croix de l'ordre du Saint-Esprit attaché à un cordon bleu, que ce prélat lui passa au col.

Le sieur de Breteuil, maître des cérémonies, qui étoit au côté gauche du fauteuil du roi, lui mit ensuite le manteau sur les épaules et l'attacha ; puis l'archevêque de Reims ayant reçu le collier de l'ordre des mains du sieur Crozat, grand trésorier, le passa au col de S. M., lui présentant en même temps les statuts et l'office de l'ordre, avec un dizain, qui avoient été remis à ce prélat par le sieur de Clérambault, généalogiste des Ordres du roi.

Après cette cérémonie, le roi se releva, se couvrit et se remit dans son fauteuil ; et l'archevêque de Reims retourna prendre sa place dans le sanctuaire du côté de l'Épître. Tous les chevaliers vinrent au trône baiser la main au roi, comme grand maître souverain de l'ordre, chacun selon leur rang, les plus éminens en dignité les premiers, et ils retournèrent ensuite reprendre leurs places. Les officiers de l'ordre eurent aussi l'honneur de baiser la main de S. M., et ils restèrent dans leurs places sur l'estrade du trône, et auprès du roi.

L'archevêque de Reims entonna le *Veni creator*, qui fut

continué par les musiciens de la chapelle de musique du roi; et pendant cet hymne, le sieur de Breteuil, maître des cérémonies, précédé du héraut et de l'huissier, descendit du trône en faisant une révérence au roi; il alla ensuite avertir M. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon, qui devoient être parrains du duc de Chartres et du comte de Charolois, de les conduire au trône du roi; après quoi il alla prendre ces deux princes qui, comme novices, étoient restés au bas du chœur, pendant qu'on avoit reçu le roi grand maître souverain de l'ordre. Ces deux princes, conduits par M. le duc d'Orléans et par le duc de Bourbon, précédés du sieur de Breteuil, prévôt et maître des cérémonies, du héraut et de l'huissier, étant arrivés au bas du sanctuaire y firent leurs révérences. Ils montèrent ensuite sur l'estrade du trône du roi, après avoir fait, en y arrivant, une nouvelle révérence à S. M. Le duc de Chartres et le comte de Charolois s'étant mis à genoux sur des carreaux devant le roi, ils lurent le serment de l'ordre, qui leur fut présenté par le sieur de Montargis, secrétaire, et ils le signèrent à genoux ainsi que la profession de foi écrite sur le même registre où le roi avoit signé; l'abbé de Pomponne, chancelier, tenant le livre des Évangiles ouvert sur les genoux du roi, pendant le serment. Le sieur Hallé, héraut, ôta à ces deux princes leur capot de novice; le sieur Crozat, grand trésorier, présenta à S. M. le cordon bleu, au bas duquel pendoit la croix de l'ordre, que le roi leur passa au col sur l'habit de novice; le sieur de Breteuil, maître des cérémonies, les revêtit du grand manteau de l'ordre, et le grand trésorier ayant présenté le collier à S. M., le roi le leur passa au col sur le grand manteau; après quoi ces deux princes se relevèrent, firent une révérence au roi en descendant du trône, et allèrent se mettre dans le rang qu'ils devoient occuper près l'autel. Le sieur de Breteuil, maître des cérémonies, ayant fait une révérence au roi, les officiers qui étoient restés sur l'es-

trade près de S. M., en descendirent, s'avancèrent au milieu du chœur, vis-à-vis l'autel, et y recommencèrent leurs révérences, étant précédés du héraut et de l'huissier; puis ils retournèrent aux places qu'ils avoient occupées pendant les vêpres. Le roi descendit alors de son trône, et S. M. étant suivie de tous ceux qui l'y avoient accompagnée, s'arrêta devant le sanctuaire pour y recommencer les révérences qu'Elle y avoit faites en arrivant; ensuite de quoi Elle retourna à son trône placé au bas du chœur.

Les musiciens de la chapelle de musique du roi commencèrent alors les complies; et lorsqu'elles furent finies, les quatre grands officiers, précédés du héraut et de l'huissier, s'avancèrent au milieu du chœur, jusqu'auprès du sanctuaire; ils y recommencèrent leurs révérences et se mirent en marche pour reconduire le roi dans son appartement. Les chevaliers descendirent de leurs places deux à deux; et après avoir fait leurs révérences, ils suivirent les grands officiers de l'ordre dans le même rang qu'ils étoient venus. Alors le roi descendit de son trône, fit une révérence à l'autel et se mit en marche étant précédé et suivi, comme il l'avoit été en arrivant, des mêmes personnes qui avoient eu l'honneur de l'accompagner. S. M. retourna au palais archiépiscopal par la galerie découverte dont on a parlé, et dans le même ordre de son arrivée à l'église, avec cette seule différence que le roi étoit revêtu du collier de l'ordre du Saint-Esprit et du grand manteau, dont le marquis de Nesle portoit la queue.

En arrivant dans la chambre du roi, les commandeurs, les chevaliers et les officiers de l'ordre se rangèrent en haie à droite et à gauche, chacun suivant leur rang et dignité, pour voir passer S. M., et ils se retirèrent aussitôt qu'Elle fut entrée dans son cabinet.

Le 28, les cardinaux, les archevêques et les évêques qui composoient le clergé invité à la cérémonie du sacre s'assemblèrent dans la chapelle du palais archiépis-

copal, pour aller à l'audience du roi et le complimenter. L'archevêque de Toulouse, portant la parole au nom du clergé, remercia S. M., par un discours très-éloquent, de la protection qu'Elle avoit toujours accordée au clergé et des nouvelles assurances que le roi lui en avoit données le jour de son sacre. Ils furent présentés à l'audience du roi, avec les cérémonies accoûtumées, par le comte de Maurepas, secrétaire d'État; et ils furent conduits par le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, et le sieur Desgranges, maître des cérémonies.

Le même jour, le roi alla à l'église de l'abbaye des religieuses bénédictines de Saint-Étienne, où S. M. entendit la messe, pendant laquelle la musique du roi chanta un motet. Après la messe, le roi s'étant approché de la grille, reçut les respects de l'abbesse, de la coadjutrice et de toutes les religieuses, aux prières desquelles S. M. se recommanda, après les avoir assurées de sa protection.

L'après-midi, le roi, accompagné dans son carrosse de M. le duc d'Orléans, des princes du sang et du duc de Charost son gouverneur, se rendit au camp formé près du chemin de Châlons, entre la ville de Reims et le village de Saint-Léonard. S. M. étant montée à cheval fit la revue des troupes de sa maison et des régimens des Gardes françoises et suisses; et après avoir vu faire aux grenadiers à cheval plusieurs mouvemens tant à pied qu'à cheval, dont le roi témoigna qu'il étoit très-satisfait, S. M. ordonna à ses troupes de rentrer dans leur camp. Elles se rangèrent en haie et sans armes devant leurs tentes, où le roi les vit une seconde fois, S. M. ayant passé le long de la ligne en retournant à la ville. Pendant cette revue, le roi fut accompagné de M. le duc d'Orléans, des princes du sang et d'un grand nombre de seigneurs de sa cour, et S. M. eut toujours auprès d'Elle le duc de Villeroi, lieutenant-général de ses armées et capitaine de ses gardes du

corps, qui a commandé ces troupes et qui a donné, pendant leur séjour auprès de Reims, de grandes preuves de sa magnificence.

Le 29, le roi se rendit en cérémonie à l'église de l'abbaye de Saint-Remi, pour y commencer, devant la châsse de saint Marcoul, une neuvaine, qui a été continuée par l'abbé d'Argentré, doyen des aumôniers de S. M. Le roi étoit accompagné, dans son carrosse, de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conty et du duc de Charost, son gouverneur. S. M., qui étoit vêtue d'un manteau de drap d'or, avec le collier de l'ordre du Saint-Esprit par dessus, étant arrivée à la porte de l'église, y fut reçue par les religieux, tous en chape, avec les cérémonies ordinaires. Lorsque le roi fut arrivé au prie-dieu qui lui avoit été préparé au milieu du chœur, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, commença une messe basse, pendant laquelle S. M. communia : la nappe étant tenue, du côté du roi par M. le duc d'Orléans et le duc de Chartres, et du côté de l'autel, par l'abbé Milon et l'abbé de la Vieuville, aumôniers de S. M. en quartier. Après la messe, le roi alla faire sa prière devant la châsse de saint Marcoul, qui avoit été apportée de Corbeny[1] et qui étoit placée près l'autel, du côté de l'Évangile. S. M. passa ensuite dans une des salles de l'abbaye de Saint-Remi pour déjeuner; après quoi le roi revint dans l'église, où il entendit une seconde messe, qui fut dite par un chapelain de S. M., et pendant laquelle on chanta un motet.

[1] Bourg du Laonnais, où il existait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remi. Le corps de saint Marcoul y avait été apporté de Nantes lorsque les Northmans prirent et saccagèrent cette ville. Depuis ce temps ces reliques étaient l'objet de la vénération des fidèles, surtout de ceux qui étaient affligés des écrouelles. De là venait que les rois de France, après leur sacre, allaient à Corbeny en pèlerinage.

La messe étant finie, le roi entra dans le parc de l'abbé, pour y toucher plus de 2000 malades des écrouelles [1], qui étoient rangés dans les allées de ce parc. S. M. étoit précédée des gardes de la prévôté de l'hôtel, des Cent-Suisses de la garde, des gardes du corps et d'un grand nombre de seigneurs de sa cour. Les deux huissiers de la chambre du roi portant leurs masses marchoient devant S. M., autour de laquelle étoient les six gardes écossois. Le sieur Dodart, premier médecin, et plusieurs médecins et chirurgiens du roi étoient devant S. M., qui avoit à ses côtés les ducs de Villeroi et d'Harcourt, capitaines des gardes du corps. Le premier médecin appuyoit sa main sur la tête de chacun des malades, dont le duc d'Harcourt tenoit les mains jointes; le roi découvert les touchoit en prononçant ces paroles : *Dieu te guérisse, le roi te touche.* Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui fut toujours auprès du roi pendant la cérémonie, distribuoit des aumônes aux malades qui avoient été touchés. S. M. revint sur le midi au palais archiépiscopal, où elle reçut la visite de Mme la duchesse de Lorraine ; et l'après-midi le roi alla à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames voir cette princesse, qui partit le lendemain matin pour retourner dans ses États.

Le même jour, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France en camail et en rochet, assisté de l'abbé Milon et de l'abbé de la Vieuville, aumôniers du roi, en rochet, se rendit aux prisons de la ville, pour donner la liberté aux criminels, auxquels S. M. a bien voulu accorder la grâce, à l'occasion de son sacre. Le cardinal de Rohan ayant fait assembler ces prisonniers, qui étoient au nombre de plus de 600, leur parla d'une manière très-touchante pour les engager à mériter par leur con-

[1] Nom vulgaire d'une maladie scrofuleuse qui consiste dans l'engorgement, l'inflammation et la suppuration des ganglions lymphatiques du col.



duite la grâce que le roi leur avoit accordée; ensuite il leur apprit les ordres que S. M. avoit donnés pour faire expédier gratis toutes leurs grâces, et faire fournir des secours à ceux qui en avoient besoin pour retourner chez eux[1].

Le cardinal de Rohan étant sorti des prisons pour retourner à l'archevêché, fut suivi de tous ces prisonniers, qui allèrent donner les premiers témoignages de leur reconnoissance, par des acclamations de *vive le roi*, dont ils firent retentir tous les environs de l'appartement de S. M.

Après que les prisonniers eurent été délivrés, les sieurs d'Herbigny, d'Ombreval, de Vanolles et le Pelletier, maîtres des requêtes, qui avoient été nommés par S. M. pour examiner les informations faites sur les différens crimes, et dont quelques-uns étoient exclus du pardon accordé par le roi, se rendirent dans l'appartement de S. M., et ils eurent l'honneur de la saluer, étant présentés par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui rendit compte au roi de l'attention et de l'assiduité avec lesquelles ils s'étoient acquittés de cette commission.

Le 30, le roi entendit la messe dans la chapelle du palais archiépiscopal de Reims, et sur les dix heures S. M. partit pour revenir à Versailles.

---

[1] Comme ce pardon général était connu par toute la France, une infinité de coupables, assassins, ravisseurs, faux-monnayeurs, etc., etc., se rendaient dans les prisons de Reims, quelques jours avant le sacre, pour obtenir leur grâce. Au sacre de Louis XIV, il y eut 10,000 prisonniers mis en liberté. Les prisonniers pour dettes étaient élargis à la condition de satisfaire dans un certain temps à leurs créanciers; les autres étaient graciés sans condition.

SIÉGE DE DANTZICK.

1734.

I.

Journal historique de la campagne de Dantzick, en 1734, par M. ***, officier dans le régiment de Blaisois.

L'épisode du siége de Dantzick est le plus intéressant des faits de la guerre de la Succession de Pologne. Stanislas-Leczinski, beau-père de Louis XV, élu roi de Pologne en 1733, avait été chassé de Varsovie par les Russes et les Saxons, et obligé de se retirer à Dantzick, où il fut aussitôt assiégé par les Russes commandés par le comte de Munich. Le gouvernement français envoya à Stanislas un secours dérisoire, composé seulement de deux régiments [1], Blaisois et Périgord, aux ordres de M. de la Motte, qui allait se trouver aux prises avec 50,000 Russes et Saxons. M. de la Motte débarqua au fort de Munde, à l'embouchure de la Vistule, le 12 mai; il trouva ce fort coupé de toutes communications avec Dantzick et absolument dépourvu de vivres. Trois jours après son arrivée, le 15, craignant avec raison de voir ses troupes mourir de faim, et ne pouvant rien entreprendre de sérieux avec ses deux bataillons contre l'armée russe, M. de la Motte se rembarqua et revint à Copenhague, où il trouva notre ambassadeur en Danemark, le comte de Plelo, indigné de ce retour. A ce moment, un nouveau régiment, celui de la Marche, arrivait à Copenhague; ce fut une raison de plus pour le chevaleresque comte de Plelo pour décider qu'on retournerait à Dantzick, et qu'il fallait aller s'y faire tuer pour sauver l'honneur de la France. Cette fois au moins on emporta des vivres. Le 23 mai, l'expédition [2], dont M. de Plelo avait pris le commandement, débarqua de nouveau au fort la Munde et fit aussitôt demander ses ordres à M. de Monti, ambassadeur de France auprès de Stanislas. La lettre de M. de Plelo et la réponse de M. de Monti traversèrent les lignes russes malgré

[1] Chaque régiment se composait seulement d'un bataillon.

[2] Qui comptait 3 bataillons de 650 hommes. Les hommes n'avaient que 7 cartouches. On ne peut comprendre le but du gouvernement français en envoyant un tel secours à Dantzick.

mille difficultés, et le 26, M. de Plelo reçut l'ordre d'attaquer le lendemain les retranchements de l'ennemi.

A six heures du matin, on fit relever nos gardes par des soldats suédois de la garnison du fort de la Munde, et à sept heures nous nous rassemblâmes aux drapeaux, où chacun fut instruit de ce qu'on alloit faire dans cette grande journée. On distribua de la poudre et du plomb aux soldats et aux grenadiers; ceux-ci eurent soin en même temps de se fournir de grenades. Lorsque l'on eut fait toutes les dispositions nécessaires, et que chaque officier se fut placé au poste qu'il devoit occuper, on fit partir 150 hommes sous la conduite de 100 Suédois pour faire une fausse attaque; le reste des troupes se mit en marche peu après.

Nous passâmes la Vistule pour nous rendre au chemin intérieur du fort de la Munde. Lorsque nous y fûmes entrés, nous nous formâmes sur trois colonnes. Périgord faisait l'avant-garde, Blaisois le centre, et la Marche l'arrière-garde. Avant que d'aller plus loin, chaque colonel fit à son régiment une courte harangue sur la gloire que leur bravoure alloit répandre sur les armes de la France : chaque officier en fit autant à son piquet : ensuite on fit mettre bayonnette au bout du fusil, et on recommanda sur toutes choses de ne point tirer sans ordre. On marcha ainsi en avant avec cette intrépidité si naturelle aux François : les soldats à l'envi l'un de l'autre montroient une ardeur dont tous les officiers furent enchantés.

Avant que d'arriver aux retranchemens, dont le commencement étoit à plus de cent pas dans le bois de Welsemunde où l'attaque étoit ordonnée, il fallut passer un marais qu'on nous assura être praticable, et que nous ne trouvâmes pas tel, lorsque nous y fûmes engagés. En effet, nous avions d'abord de l'eau jusqu'à la ceinture; en avançant, nous nous aperçûmes que cela augmentoit. Nous soupçonnâmes dès lors qu'il

y avoit quelque trahison, et ce qui nous confirma dans nos soupçons, c'est que le baron de S***, qui s'étoit chargé de nous conduire, avoit pris la précaution de se mettre de côté, lorsqu'il nous avoit vus entrer dans l'eau, et s'en étoit ensuite retourné au fort, dès qu'il nous avoit vus entièrement engagés. Il savoit bien sans doute qu'il nous menoit dans un endroit d'où il ne seroit pas aisé de revenir.

Comme nous étions trop avancés pour reculer, et que nous espérions d'ailleurs que ce seroit là le seul obstacle que nous rencontrerions pour parvenir aux ennemis, nous allâmes toujours en avant, mais nous eûmes bientôt d'autres difficultés à vaincre. A peine étions-nous au milieu du marais, que le canon des ennemis se fit entendre, et nous en vîmes les cruels effets sur la plupart de nos camarades qui périrent à nos côtés.

C'étoit le canon du fort de Sommerchand[1] qui nous prenoit en flanc; ce fort est dans une île de même nom, dont je vous ai dit que les Russes s'étoient emparés : ses batteries étoient disposées de manière qu'une partie donnoit sur la Vistule, une autre sur le fort de la Munde et la troisième sur le marais par lequel nous passions pour aller à l'attaque des retranchemens des ennemis. Vous voyez qu'ils pouvoient nous foudroyer à leur aise, et ajuster leurs coups de manière à ne pas nous manquer.

Il n'y avoit d'autre moyen de se tirer de ce mauvais pas que d'user de célérité. Aussi franchîmes-nous le reste du passage avec toute la promptitude que purent le permettre tant d'obstacles réunis. Ce qu'il y eut d'admirable dans ces affreuses conjonctures, ce fut de voir que, malgré les contre-temps cruels que l'on avoit à essuyer, l'ardeur du soldat fut toujours égale : elle pa-

[1] Ce fort, occupé par les Russes, coupait les communications entre le fort de la Munde et Dantzick.

roissoit même s'augmenter à la vue des exemples frappans qu'ils avoient sous leurs yeux. La noblesse qui les commandoit partageoit leurs travaux et leurs dangers ; ils voyoient le comte de Plelo lui-même, que sa qualité d'ambassadeur dispensoit de se trouver à une entreprise aussi périlleuse, ils voyoient ce brave comte à leur tête, les animer par ses paroles et par ses actions, et leur donner l'exemple de la bravoure la plus intrépide, dont il ne savoit pas qu'il seroit bientôt la malheureuse victime.

Lorsque nous eûmes passé les marais, nous entrâmes dans le bois de Welsemunde, où nous nous trouvâmes en butte à la mousqueterie des ennemis : malgré la vivacité de leur feu, nous approchâmes des retranchemens qui avoient pour première défense des abattis d'arbres à une hauteur considérable. Nos grenadiers voulurent d'abord se faire jour à coups de sabre à travers ces abattis, mais comme c'étoient des chênes entiers qui les formoient, le sabre ne put être d'aucun usage. Ces intrépides grenadiers, leurs officiers à leur tête, prirent alors l'étonnante résolution de monter par-dessus ces abattis et de se jeter dans les retranchemens : ils l'exécutèrent et firent des prodiges de valeur : il y eut une boucherie affreuse, mais comme les ennemis étoient supérieurs en force, il fallut succomber, et de tous ceux qui avoient eu part à cette attaque, il n'en revint qu'un très-petit nombre, qui eurent le bonheur de repasser par où ils étoient entrés : il périt entre autres dans cette occasion une quantité considérable de très-braves officiers.

Tel fut notre début. Ce peu de succès ne découragea point nos soldats, et ils entreprirent de suivre encore l'attaque, qu'on venoit d'entamer. Les ennemis ayant alors fait défiler des troupes par la droite et par la gauche de leurs retranchemens, nous nous trouvâmes investis de tous côtés, et exposés à un feu de mousqueterie qui fit un furieux ravage dans nos rangs.

Ce qu'il y avoit de plus désolant pour nous dans cette conjoncture, c'est que nous n'avions que l'arme blanche pour nous défendre : notre poudre ayant été mouillée dans le passage du marais, nos fusils nous devinrent inutiles, excepté pour l'usage de la bayonnette ; le canon du mien fut emporté, le même coup me froissa le bras, et alla casser la tête d'un officier qui étoit auprès de moi : nous voyions à chaque instant tomber quelqu'un de nos camarades à côté de nous. Cela n'étoit pas bien étonnant : les ennemis nous choisissoient à travers les abattis d'arbres, et nous tiroient comme on fait le gibier à l'affût.

Malgré l'impossibilité qu'il y avoit de réussir, nos soldats firent encore différentes tentatives, toutes aussi meurtrières et aussi infructueuses que la première. Notre général fit alors rappeler au drapeau, et l'on tint conseil pour prendre une dernière résolution. On y attendit en vain M. le comte de Plelo, on le demanda, on le chercha, personne ne put en donner de nouvelles ; ce qui nous fit augurer très-mal de son sort. A l'égard des résolutions qu'on devoit prendre dans des circonstances aussi critiques, on convint unanimement que ne pouvant plus prétendre de pénétrer dans les retranchemens des ennemis, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de nous retirer. Cette retraite nous coûta encore bien cher. Il fallut reprendre la route par laquelle nous étions venus ; nous passâmes le marais, le canon des Russes nous foudroya dans ce passage et nous emporta encore bien du monde.

Dès que nous fûmes arrivés au camp, notre général donna des ordres pour en fortifier les retranchemens : il ne falloit plus penser à passer à Dantzick : la principale attention devoit se porter à nous soutenir dans notre camp et empêcher les ennemis de nous y forcer. On choisit en même temps une maison du côté de la Vistule pour en faire un hôpital, où l'on plaça nos blessés qui étoient en grand nombre.

Notre général envoya dès le lendemain 28 un tambour au camp des Prussiens, avec une lettre au comte de Munich pour le prier de nous rendre les corps de ceux qui avoient été tués dans l'action de la veille.

M. de Munich fit une réponse très-polie : il manda à notre général qu'il le satisferoit sur sa demande, et que dans quelque occasion que ce pût être, il chercheroit à prouver que la nation russienne savoit faire la guerre avec honneur. Il parla de l'action de la veille, et reprocha aux François leur témérité d'avoir osé avec une poignée de monde attaquer une armée tout entière, qui de plus étoit retranchée dans un bois impraticable[1]. Mais ce qui augmentoit encore sa surprise, c'étoit, disoit-il, que l'on eût formé cette attaque par l'endroit qui étoit précisément le plus fort. Cette réflexion ne contribua pas peu à nous confirmer dans les soupçons que nous avions déjà sur les auteurs des mauvais services qu'on cherchoit à nous rendre.

M. de Munich terminoit sa lettre par mander à notre général que le lendemain au matin, il feroit porter les morts hors du bois, qu'il les remettroit à un détachement qu'il le prioit d'envoyer sans armes.

Je fus nommé pour conduire ce détachement, et je me rendis le lendemain 29 auprès de M. de Munich, qui eut la bonté de me faire fournir des chariots pour transporter nos morts. Je retournai au camp avec ce triste dépôt, dont le spectacle faisoit horreur. Tous ces cadavres étoient dépouillés, et la plupart absolument défigurés par les blessures dont ils étoient couverts.

[1] M. de Munich avait incontestablement raison. Le cardinal Fleury envoyait quelques centaines d'hommes débloquer une ville assiégée par plus de 50,000 hommes. L'odieux d'une pareille mesure, la honte de la retraite devaient rejaillir sur lui, sur lui seul, et l'intervention de M. de Plelo, qui fait écharper inutilement trois braves régiments, sous prétexte de sauver l'honneur de la France, nullement compromis devant l'impossible, ne peut être qualifiée, au point de vue du bon sens, que comme une intervention regrettable, que sa mort même ne peut justifier.

Ce fut alors qu'on fut éclairci sur le sort de l'infortuné comte de Plelo. On reconnut son corps : la jambe gauche avoit été cassée d'un coup de fusil, il avoit reçu 15 à 16 coups de bayonnette dans le ventre, et il avoit de plus un coup de sabre au visage.

On inhuma les morts selon l'usage de la guerre. A l'égard du comte de Plelo, on le fit embaumer et mettre dans un cercueil de plomb pour le renvoyer à Copenhague, où étoit la comtesse sa femme. Cette tendre veuve fut d'autant plus affligée de cette malheureuse catastrophe, que voyant son mari ambassadeur, elle n'avoit pas lieu de craindre qu'il dût lui être enlevé d'une manière aussi cruelle.

La certitude de la mort de ce seigneur encore jeune répandit la consternation dans notre camp. Indépendamment des sentimens d'estime et d'attachement qu'on avoit pour lui, et qu'il méritoit à tous égards, il étoit le seul qui pût nous faire venir des vivres de Copenhague, et nous étions à la veille de manquer du nécessaire, nos blessés surtout dont l'état excitoit la plus vive compassion. Les malheureux soldats se voyoient mourir faute de secours ; ils n'avoient ni eau-de-vie pour bassiner leurs blessures, ni linge pour bander leur plaies ; on voyoit leur sang couler, et l'on manquoit des moyens de l'arrêter. Je ne crois pas que l'on puisse rien imaginer de plus affreux que le spectacle qu'offroit notre hôpital. D'un côté, on voyoit des monceaux de bras et de jambes coupées, de l'autre, des misérables percés de coups, qui respirant encore, demandoient pour toute grâce qu'on les achevât.

Les officiers blessés avoient été transportés dans le fort, mais ils n'y étoient guère mieux que les soldats de l'hôpital. Ils n'avoient d'autres bouillons que ceux que l'on faisoit avec des morceaux de vache ou de méchante viande salée ; encore cette dégoûtante provision leur manqua-t-elle bientôt. Dans une privation aussi étonnante de tout secours, il n'étoit pas possible que

nos malades se rétablissent : aussi périrent-ils presque tous, tant officiers que soldats, et cela en très peu de temps.

Le jour même que j'avois amené nos morts à notre camp, dans le temps que nous étions pénétrés de douleur d'avoir perdu tant de braves gens et d'en voir d'autres cruellement blessés, et que nous faisions d'ailleurs les réflexions les plus accablantes sur le parti qu'on avoit pris de sacrifier de gaieté de cœur trois régimens, en les chargeant de forcer 40,000 hommes bien retranchés, ce jour-là même on reçut de M. de Monti une dépêche par laquelle il proposoit un moyen pour entrer dans Dantzick : c'étoit, disoit-il, de remonter la Vistule dans des barques qu'il nous enverroit. Nous avions payé trop cher la première démarche, pour vouloir en risquer une seconde qui étoit encore plus téméraire : en effet, comment pouvoit-on imaginer que des barques eussent réussi à nous faire remonter la Vistule, ayant à essuyer le feu du canon de deux forts et de trois redoutes, dont les premières décharges nous auroient infailliblement coulés à fond. On se donna donc bien de garde d'adopter un projet aussi meurtrier.

M. de la Motte voulait se rembarquer pendant qu'il était encore temps : M. de Monti s'y opposa ; on resta dans le camp, où l'on se fortifia. Bientôt, la flotte russe vint bloquer notre camp par mer, et M. de Munich par terre. Le manque absolu de vivres força M. de la Motte à capituler le 24 juin.

II.

Lettres du comte de Plelo à Louis XV [1].

Copenhague, 20 mai 1734.

Sire, Votre Majesté aura vu par ma dernière dépêche

[1] Extraites de l'ouvrage publié par Rathery et intitulé *Le comte de Plelo*, 1 vol. in-8°, 1876.

les nouvelles que j'avois eues de l'heureux débarquement de nos premières troupes au fort de la Munde. Ces mêmes troupes revinrent hier à la rade d'ici sans s'être présentées devant l'ennemi, par des raisons dont Votre Majesté verra le détail dans un mémoire que M. de la Motte a dressé et que j'aurai l'honneur de lui envoyer à la première occasion. J'avoue, Sire, que ces raisons ne m'ont pas paru suffisantes pour autoriser un pareil embarquement, ou pour mieux dire une pareille retraite; la honte qui pourroit en rejaillir sur la nation et les conséquences qui peuvent en résulter pour la sûreté du roi de Pologne, m'ont même affecté si fortement, que j'ai cru devoir prendre une résolution qu'il n'y a que la nécessité absolue qui puisse justifier, c'est de faire retourner nos gens sur leurs pas, moi à leur tête. Je ne dois pas cacher à Votre Majesté que nous ne marchions à une entreprise d'autant plus hardie, que les Russes auront vraisemblement profité de notre éloignement pour rendre nos tentatives plus difficiles; mais nous y allons à dessein de périr tous plutôt que de revenir avec la moindre tache. Vous ne nous reverrez que victorieux, ou, si nous restons, ce sera du moins d'une manière digne de vrais François et de fidèles sujets de Votre Majesté.

Copenhague, 24 mai 1734.

Sire, Votre Majesté sera sans doute surprise, lorsqu'elle apprendra que les régimens de Périgord et de Blaisois revinrent hier au soir à cette rade sous l'escorte de l'*Achille* et de la *Gloire*, et cela sans avoir fait aucun effort en faveur de Dantzick. Jamais, sire, les armes de Votre Majesté n'ont essuyé un affront plus honteux[1]. Une terreur panique avoit saisi si fortement

[1] La honte et le ridicule étaient pour ceux qui envoyaient 2 bataillons de 650 hommes contre 50,000 Russes.



les soldats et les officiers, même jusqu'aux commandans, que cela ne sauroit s'exprimer sans frémir. Je me rendis sur-le-champ à bord de M. du Baraith [1], où je ne pus m'empêcher d'exposer mes sentimens à M. de la Motte avec franchise ; mais je trouvai un homme étonné, battant la campagne et absolument incapable d'aucune résolution vigoureuse. Les autres chefs étoient à peu près dans la même disposition d'esprit. Il n'y a que les officiers de marine qui se soient montrés et qui se montrent encore dignes de servir Votre Majesté. Dans une extrémité si fâcheuse, je n'ai eu que la seule ressource de me mettre à la tête des troupes et de marcher à l'ennemi. Je sais tout ce qu'il y a à dire sur un pareil parti qui n'a point d'exemple. Votre Majesté m'a chargé de veiller à ses intérêts, et le plus considérable de tous est de ne point laisser déshonorer la nation qui vous obéit. Nous allons donc partir, sire, avec l'*Achille*, la *Gloire*, le *Fleuron*, le *Brillant*, l'*Astrée*, 4 bâtimens de transport, plusieurs corvettes, pour le débarquement, et les régimens de Périgord, de Blaisois et de la Marche... Votre Majesté saura de nos nouvelles bientôt plus amplement.

III.

Stanislas Leczinski s'échappe de Dantzick [2].

A la veille de la prise de Dantzick (28 juin), Stanislas Leczinski résolut de se sauver, déguisé en paysan, pour éviter de tomber entre les mains des Russes. Sa fuite fut pleine de dangers, surtout au passage de la Vistule débordée. Stanislas était accompagné du général Stenflicht et de quatre guides, dont deux paysans ou sznapans.

[1] Le commandant de l'escadre francaise.
[2] *Relation d'un voyage de Dantzick à Marienwerder*, par Stanislas Leczinski, Paris, 1823, in-8°.

Sur la fin du jour, ennuyé de ma situation [1], je descendis pour prendre langue de mes conducteurs. Ils savoient, me dirent-ils, que le général Stenflicht n'étoit qu'à un quart de lieue, et qu'il se proposoit de nous rejoindre dans la nuit à un endroit de la Vistule dont ils étoient convenus, et où étoit un bateau tout prêt à nous passer ; mais ils doutoient que l'on pût risquer le trajet par le vent qu'il faisoit alors, qui étoit des plus violens, et à l'aide d'un bateau aussi petit et aussi mauvais que celui qu'ils s'étoient procuré. « Allons toujours, leur dis-je ; je ne vois pas de plus grand danger que de rester plus longtemps où nous sommes. »

Il ne me convenoit plus de me méfier de ces gens, qui ayant bu et mangé avec mes ennemis, avoient préféré mon salut à leurs intérêts ; et parmi les fumées mêmes du tabac, et d'une bière capable de leur troubler les sens, avoient eu assez de courage et d'honneur pour me garder la fidélité qu'ils m'avoient promise. Ils prirent aussi de bon cœur la résolution que je leur inspirai. A nuit close, nous nous remîmes dans le bateau, que nous laissâmes à un quart de lieue, où les inondations finissoient.

Nous marchâmes plusieurs heures à pied, presque toujours dans des terres molles et bourbeuses, où, enfonçant jusqu'aux genoux, nous avions besoin à tout moment de nous prêter du secours les uns aux autres. Souvent nos efforts ne servoient qu'à nous plonger davantage dans ce terrain fangeux, et à nous mettre dans un plus grand danger de n'en point sortir.

Nous gagnâmes enfin la chaussée de la Vistule. Un de mes sznapans me pria d'y rester un moment avec son camarade, tandis qu'il iroit voir si le bateau étoit à l'endroit de la rivière où l'on avoit promis de le tenir prêt. Nous fûmes une bonne heure à l'attendre. Il parut

[1] Stanislas était caché dans le grenier d'une mauvaise auberge, où des Cosaques étaient venus boire.

enfin, et nous dit que ce bateau n'y étoit plus, et qu'apparemment les Moscovites l'avoient enlevé. Il fallut rentrer dans le marais d'où nous sortions. Nous prîmes une autre route; et après une lieue de chemin, aussi pénible que celui que nous avions déjà fait, nous choisîmes pour asile une maison où je fus aussitôt reconnu.

« Que vois-je ? s'écria l'hôte, dès qu'il m'eût aperçu. — Tu vois un de nos camarades, lui répondirent mes conducteurs ; que trouves-tu dans son air de si extraordinaire ? — Vraiment, je ne me trompe point, ajouta cet homme; c'est le roi Stanislas. — Oui, mon ami, lui dis-je aussitôt d'un air ferme et assuré, c'est lui-même; mais à votre physionomie je connois que vous êtes trop honnête homme pour me refuser les secours dont je puis avoir besoin dans l'état où je parois à vos yeux. » Cet aveu simple et naturel eut le succès du monde le plus heureux ; et ce n'est pas par ses suites que je l'approuve ; n'eût-il point réussi, je l'estimerois encore le parti le plus sage que je pouvois prendre en cette occasion. Je saisis d'abord mon homme; c'étoit un de ces caractères francs et ingénus, brusque à la vérité, mais solide, raisonnable, actif et résolu, tel enfin qu'il n'auroit pu me pardonner si je me fusse avisé de le contredire. Son air libre et décidé m'annonçoit ou un ennemi, peut-être même dangereux, si je lui refusois ma confiance, ou un homme à tout entreprendre, si je la lui donnois avec autant de bonne foi qu'il en montroit lui-même dans ses manières. Je ne dis point ici que, par l'éloge dont j'assaisonnai mon aveu, je le piquai d'honneur, et lui montrai adroitement ce qu'il devoit faire pour me servir en cette occasion.

Il me promit de me faire passer la Vistule, et il me tint parole. Il sort de chez lui, et, plein de zèle, il se hâte d'aller chercher un bateau et d'examiner de tous les bords de la rivière celui où je pourrois la passer avec moins de danger.

C'étoit le mercredi 30. Comme il ne m'étoit pas possible de dormir, et que l'expérience m'avoit appris que mes idées n'étoient jamais plus tristes que lorsque j'étois dans un plus grand repos, je voulus les dissiper par la vue de la campagne... Sur les cinq heures du soir je vis arriver mon hôte. Il m'annonça qu'il avoit bien trouvé un bateau chez un pêcheur où logeoient deux Moscovites, mais qu'il n'étoit pas d'avis de hasarder sitôt le passage, à cause du grand nombre de cosaques répandus aux environs, dont les uns gardoient leurs chevaux au pâturage, et les autres battoient la campagne avec ordre de suivre mes traces et de m'arrêter partout où ils me trouveroient. Il ajouta que, dans cette vue, ces derniers s'en prenoient indifféremment à tous les passans, les fouilloient, les interrogeoient, en exigeoient des passeports ou des répondans du voisinage, et qu'ils s'attachoient plus particulièrement à examiner ceux qui étoient à peu près de mon âge, de ma taille, de ma figure, sous quelque décoration et en quelque état qu'ils parussent à leurs yeux.

Heureusement je venois de me rassurer, et de me convaincre que mon courage devoit être désormais mon unique appui. Sans cela cette triste nouvelle m'auroit abattu au point de m'ôter toute espérance d'échapper à mes malheurs. Je tins conseil avec mes paysans, et après bien des réflexions, il fut décidé que je passerois la nuit et le jour suivant dans la maison où j'étois, en continuant la sage précaution de m'y dérober à la vue de quiconque pourroit y aborder.

Le lendemain, jeudi 1er juillet, je rassemblai tous mes gens, pour prendre leur avis sur l'importante affaire de ce passage de la Vistule, qui me tenoit si fort au cœur. Nous examinâmes tous les endroits par où l'on pouvoit le tenter avec quelque sûreté. Les sentimens de mes conducteurs étoient plus ou moins hardis, leurs vues plus ou moins sensées, selon qu'une bouteille d'eau-de-vie, qui étoit au milieu d'eux étoit plus ou moins pleine;

car c'est elle qui présidoit à l'assemblée et qui en régloit les délibérations. Ce n'étoit dans les commencemens que des propos timides. On ne voyoit plus de moyens de passer outre, l'espoir des grandes récompenses promises disparaissoit, et à leur place, les prisons, les tortures, les gibets étoient le seul objet qui se présentoit devant les yeux. Une nouvelle effusion de la liqueur relevoit insensiblement ces courages abattus, et je vis le moment où ils alloient affronter tout le camp des Russes, et me mener sans rien craindre à travers le feu de mille batteries de canon. Je mis les choses dans une juste égalité par le soin que j'eus de me saisir de la bouteille, et de proportionner à chacun les doses du courage qui lui étoit inspiré.

Les esprits étoient à peu près en l'état où je les souhaitois, et il étoit environ six heures du soir, lorsque l'hôte de la maison, plus actif et plus sensé que tous ces donneurs d'avis ensemble, arriva plein de joie. Il m'assura que les cosaques s'étoient retirés des environs, que le passage étoit libre, et que le bateau étoit prêt sur le bord de la Vistule, à une lieue de l'endroit où nous étions. J'attendis impatiemment que la nuit fût venue pour me mettre en chemin.

Je montai à cheval et mon hôte aussi. Il marchoit devant moi et me précédoit d'une cinquantaine de pas. Les trois paysans suivoient à pied et faisoient mon arrière-garde. Ces graves sénateurs du jour précédent étoient devenus mes soldats; et c'étoit là toute l'armée que j'avois à opposer à celle dont la force ne se tournoit plus que contre moi seul. Nous traversâmes des bourbiers très-profonds, où mon cheval, qui étoit mal sur ses jambes, s'abattoit à chaque pas. De tous côtés paroissoient les feux de divers camps volans des ennemis, qui n'étoient pas aussi éloignés que mon hôte l'avoit pensé. La clarté que ces feux répandoient sur ma route m'étoit favorable; et qui eût dit alors aux Russes

que c'étoient eux-mêmes qui m'éclairoient pour m'aider à les éviter !

Nous fûmes obligés de passer tout auprès du village de Keismarg, où ils avoient un poste considérable. C'est là qu'ils avoient fait le parc de leur artillerie dès le commencement du siége, et ils en avoient fait depuis l'entrepôt général de toutes leurs munitions de bouche. Nous avions déjà fait une demi-lieue sans rencontrer personne, lorsque mon hôte, revenant sur ses pas, me dit d'arrêter, pendant qu'il iroit encore examiner certain endroit dont il craignoit que le passage ne fût moins libre en ce moment qu'il ne l'avoit d'abord espéré.

Je n'attendis pas longtemps; il revint tout alarmé m'annoncer que tout y étoit plein de nouveaux cosaques. Il ne leur avoit échappé qu'en disant qu'au retour de leur armée, où il avoit amené des vivres, il avoit perdu ses chevaux au pâturage, et qu'il les cherchoit avec soin de toutes parts.

Ce récit mit la consternation dans ma troupe, et, sans mon aveu, on en vint à un conseil où il fut décidé qu'il falloit incessamment retourner sur ses pas. « Vous n'en ferez rien, leur dis-je, et je serai une fois le maître à mon tour. Et quel si grand sujet avons-nous de craindre une poignée de malheureux, qui sans doute nous craindroient eux-mêmes, si nous osions les approcher ? Croyez-moi, armons-nous de gros bâtons, qui, avec du courage, nous suffiront pour les forcer dans leur poste, s'ils ne sont pas en plus grand nombre que nous. » Ce discours ne les ébranla point; et comme je voyois autant de risque à rebrousser qu'à aller en avant : « Eh bien, repris-je, si mon projet vous paroît téméraire, substituons la ruse à la violence; usons du même expédient qui a réussi à notre hôte; disons comme lui que nous cherchons des chevaux égarés. » Cette proposition ne les toucha pas plus que la première, et je ne m'en étonnai point; la peur ne prend conseil que d'elle seule; et malheureu-

sement elle ne se propose d'autre ressource que la fuite, qui, loin de la détruire, ne sert d'ordinaire qu'à l'augmenter.

« Faisons mieux, dit mon hôte, qui voyoit avec douleur qu'il n'étoit pas possible de réchauffer ces cœurs glacés ; attendez-moi ici, je vais encore à la découverte. Peut-être à droite ou à gauche trouverai-je un chemin détourné et aussi sûr que nous le souhaitons. » Il part. Mes trois conducteurs se couchent aussitôt ventre à terre. Je les considérois dans cet état, et les voyant presque privés de sentiment, je ne pouvois concevoir que l'amour de la vie, qui doit porter à la défendre, soit capable d'ôter les forces qui peuvent servir à la conserver.

Cependant leur chef, comme autrefois, si intrépide en apparence, se relève un moment après, et excite ses camarades à s'enfuir avec lui. Ce fut alors que, ne pouvant plus retenir mon indignation : « Quoi ! lâches, leur dis-je, vous voulez donc m'abandonner? — Mais, mon Dieu, reprenoient-ils tous ensemble et comme de concert, voulez-vous que nous nous exposions à être pendus pour vous ménager une sûreté qui ne dépend point de nous ? — Pendus ou non, repris-je avec un emportement affecté, il n'est plus temps de délibérer ; vous vous êtes engagés à m'accompagner, et vous ne me quitterez qu'au moment où je croirai pouvoir me passer de votre indigne présence. Ecoutez-moi, et tremblez de la résolution que vous me forcez de prendre. Si vos promesses, si vos sermens, si la récompense qui vous attend, si le respect que vous me devez, si rien ne peut vous arrêter, j'appelle dans ce même instant les cosaques, et s'il me faut périr par votre fuite, j'aime autant périr par mon indiscrétion, et me venger en même temps de votre perfidie. »

Il n'y avoit qu'une pareille fermeté qui pût retenir auprès de moi ces misérables. Je trouvai le remède à un mal qu'on dit être incurable ; mais tel est le malheur de

ces cœurs bas que tout épouvante, c'est qu'on ne peut calmer en eux une émotion de crainte que par le sentiment plus vif d'une autre crainte qui achève de les alarmer. C'étoit aussi le seul moyen que j'avois de me dérober aux risques où m'alloit exposer la désertion de ces hommes sans honneur, qui sûrement se seroient rachetés à mes dépens des moindres hasards qu'ils auroient rencontrés dans leur marche.

Heureusement mon hôte ne tarda pas à revenir. Il m'assura que les cosaques s'étoient retirés. Je vis dans ce moment mes trois poltrons debout, et leur chef qui, reprenant son air ordinaire, me dit d'un ton d'autant plus effronté qu'il paroissoit plus soumis et plus modeste ; « Avez-vous pu croire que nous eussions envie de vous quitter? Vous n'ignorez pas vous-même, par tout ce qui s'est déjà passé, combien nous vous sommes fidèles. — Montrez-le donc, lui dis-je, en lui jetant un regard plein de mépris, et qu'on ne parle plus ici de retourner en arrière. »

Je prononçois ces mots en montant à cheval, et je m'aperçus bientôt que ce même chef et ses deux camarades ne me suivoient que de loin, apparemment dans le dessein de me laisser au premier danger qui s'offriroit sur ma route. Je marchai avec mon hôte une bonne demilieue, au bout de laquelle nous rencontrâmes la chaussée, et peu de temps après un chariot moscovite qui venoit à nous, et où étoient trois hommes que nous crûmes devoir éviter. Nous nous mîmes derrière une haie épaisse où nous ne fûmes point aperçus. A cent pas de là nous laissâmes nos chevaux, et avançant toujours sur cette même chaussée, nous fîmes un quart de lieue à pied. « C'est ici, me dit mon hôte, l'endroit destiné à votre passage; je vous laisse pour un moment; mais accordez-moi une grâce; cachez-vous dans ces broussailles en attendant que je vous amène le bateau.»

Il ne me laissa pas longtemps dans cette posture où je me déplaisois fort. Je conviens que, dans la crainte

d'une surprise, elle m'étoit aussi nécessaire que l'intrépidité me l'auroit été dans une rencontre que je n'eusse pu éviter; mais toutefois elle me parut humiliante; et ce n'a pas été une des moindres peines de mon voyage, que la contrainte où j'étois si souvent de me cacher. Je ne m'en consolois que par l'idée des efforts que je faisois alors pour me vaincre, et qui, par la répugnance que j'éprouvois, supposoient peut-être autant de résolution et de force que le courage le plus décidé : d'ailleurs, n'est-ce pas une espèce de courage de n'en point faire paroître où il est inutile et souvent dangereux d'en montrer?

Mes gens entendirent plus tôt que moi le bruit des rames. Ils accoururent pour me joindre. Nous nous embarquâmes, et fîmes enfin ce trajet si longtemps désiré et acheté par tant de périls et de peines.

Nous étions déjà près d'aborder, lorsque tirant mon hôte à l'écart, et le remerciant avec une tendre affection de tout ce qu'il avoit fait pour moi, je lui mis dans la main autant de ducats que la mienne étendue avec soin en avoit pu ramasser dans ma poche [1]. C'étoit là la vraie occasion de me soulager du poids de ce reste d'argent qui m'incommodoit sans cesse : mais d'ailleurs je croyois moins faire un plaisir que m'acquitter d'une dette. Cet honnête paysan, surpris et presque honteux, se retire et cherche à m'échapper : « Non, non, lui dis-je, vous avez beau faire, vous recevrez ce présent : c'est un nouveau service que je vous demande, et que je regarde même comme une des plus grandes preuves de votre attachement pour moi. » Comme je le pressois plus fortement, et qu'il redoubloit ses efforts pour se dérober à ma reconnoissance, les autres s'imaginèrent que j'avois pris querelle avec lui. Ils accouroient déjà pour m'apaiser. Ce mouvement qu'il aperçut, l'obligea à me dire précipitamment que si, pour me satisfaire, il falloit ab-

[1] Il y avait 100 ducats d'or. Le ducat vaut environ 11 fr. 75 c.

solument recevoir quelque chose de moi, il vouloit bien accepter deux ducats seulement, pour un souvenir éternel du bonheur qu'il avoit eu de me voir et de me connoître.

Ce noble désintéressement me charma d'autant plus, que je n'avois pas lieu de l'attendre d'un homme de sa sorte. Il prit deux ducats dans ma main avec des façons et des sentimens que je ne puis exprimer, et il m'en remercia autant que je l'aurois remercié moi-même, s'il avoit reçu, je ne dis pas le modique présent que j'avois dessein de lui faire, mais toutes les récompenses dont j'aurois voulu payer les services qu'il m'avoit rendus.

PRISE DE PRAGUE.

26 novembre 1741.

Lettre du comte de Saxe[1] au chevalier de Folard[2].

Prague, le 28 novembre 1741.

Mon cher chevalier,

On ne peut que s'instruire en s'entretenant avec vous des choses de la guerre, et personne ne traite la matière dans le sublime comme vous. Votre dernière lettre m'a fait grand plaisir. Je vais continuer à vous informer de ce que nous avons fait.

Je suis arrivé avec mon bataillon le 18 novembre à

[1] Depuis maréchal de Saxe.

[2] Ecrivain militaire de grande valeur. — Cette lettre a été publiée par d'Espagnac, dans son *Histoire du maréchal de Saxe.* Nous corrigeons son texte d'après une copie manuscrite conservée dans les archives de la maison de Luynes à Dampierre, et qui n'est pas revue et arrangée comme celle donnée par d'Espagnac.



Kœnigsal, où j'ai conduit du Danube l'électeur de Bavière ; le 20, les Saxons nous ont joints au nombre de 20,000 hommes des plus belles et des plus lestes troupes ; le corps de M. de Gassion se rendit aussi le même jour devant Prague, de manière que j'étois à la droite, M. de Gassion au centre où l'électeur s'est rendu, les Saxons à la gauche. L'artillerie saxonne pour le siége est restée à Budin, à 12 lieues derrière, faute de chevaux pour la mener. Les premiers jours se sont passés à reconnoître la place.....

Je passai, le 25 au matin, le pont de la Moldaw entre Kœnigsal et Prague avec 12 troupes de dragons, 16 de carabiniers, 12 de cavalerie, 4 compagnies de grenadiers et 500 hommes d'infanterie ; je pris encore 300 fusiliers du camp de M. de Tessé : ce qui me composa ensemble 1000 hommes d'infanterie et 2000 chevaux. Dès que j'eus passé le pont, je reçus avis que 14,000 hommes de troupes de la reine d'Hongrie forçoient de marche pour entrer dans Prague le lendemain 26, et qu'ils étoient suivis de toute leur armée. Je pris sur-le-champ mon parti, et j'écrivis ce billet à l'électeur :

« Monseigneur, je viens d'apprendre que l'on doit jeter demain 14,000 hommes dans la place ; il ne vous reste d'autre ressource que de faire attaquer Prague de vive force. Les 2000 hommes de garnison qui y sont ne peuvent pas suffire pour résister à vos efforts, si vous l'attaquez par quatre côtés ; et la bourgeoisie armée, quoique très-nombreuse, ne doit pas vous effrayer ; ainsi si V. A. Électorale veut faire faire deux attaques aux Saxons, dont l'une par le gros de leurs troupes, et l'autre par le détachement que je suppose avoir passé dans le moment la Moldaw, j'en ferai une de mon côté, et le corps de M. de Gassion fera la quatrième. Si la chose ne convient pas à V. A. Électorale, je marcherai au-devant des troupes de la reine d'Hongrie, et lorsque je serai poussé, je me retirerai, en lais-

sant Prague sur ma gauche, vers le pont des Saxons, parce qu'il ne me sera plus possible de repasser sur le pont qui est entre Kœnigsal et Prague. Il faut faire avertir le détachement des Saxons de ne se point éloigner, parce qu'ils pourroient être coupés par le corps des ennemis qui me suivra.

» Je suis, etc. »

Je fis lire cette lettre au baron de Dieskau, l'un de mes aides de camp, et je lui dis : « Vous voyez de quelle conséquence est ceci ; partez et tâchez de persuader à l'Électeur qu'il donne les mains à l'escalade de Prague ; faites-y consentir aussi les Saxons : dites à mes frères que si Prague n'est pas pris, les François n'ont d'autre retraite que la Saxe, et qu'ils seront responsables de leur refus. »

En conséquence, je marchai à Kundratritz et de là j'arrivai à deux heures après midi devant Prague, pour reconnoître où je ferois mon attaque ; à peine m'avoit-on tiré quelques volées de canon, que je reçus ce billet de l'électeur :

« Je remets à vous répondre plus en détail, monsieur ; je me bornerai à vous avertir que le pont des Saxons ne pourra être fait aujourd'hui ni demain ; peut-être le sera-t-il ce soir, mais le plus sûr est de n'y compter que pour après demain 27.

» Je suis avec la plus parfaite estime, monsieur, tout à vous.

» Charles-Albert. »

Je répondis sur-le-champ ce qui suit :

« Monseigneur, puisque le pont des Saxons n'est point fait et qu'il ne peut l'être que demain, je marche au-devant des ennemis, sur le chemin de Tabor, pour les arrêter le plus qu'il me sera possible. Il fait si

froid que la plume m'échappe des doigts et que Votre Altesse aura de la peine à lire mon écriture; je lui en fais mes excuses, et suis avec respect, etc. »

Sur-le-champ j'envoyai M. de Mirepoix avec les 1000 hommes d'infanterie au pont de la Moldaw que j'avois passé, avec ordre de se retrancher sur une hauteur qui se trouve vis-à-vis la tête de ce pont, dans l'intention de protéger ma retraite si j'étois repoussé, et repasser la rivière à la faveur du feu de cette infanterie. Je retournai avec la cavalerie à Kundratritz, que j'avois reconnu pour un assez bon poste de cavalerie pour y passer la nuit, pouvant appuyer ma droite et ma gauche à des ravins, et je poussai des partis en avant. A six heures du soir, le baron de Dieskau revint; il me dit qu'il avoit eu de grands assauts à soutenir, que le comte de Schmettau[1] avoit opiné pour l'escalade et avoit ajouté que ce seroit un très-grand ridicule, si l'on y étoit obligé, de se retirer faute de subsistances, sans savoir que devenir, ni où pouvoir vivre; qu'il étoit incertain si le roi de Pologne[2] voudroit recevoir les troupes alliées dans la Saxe; qu'outre la perte de l'armée qu'il croyoit inévitable, toutes les affaires de l'Europe pourroient en être ébranlées, et qu'enfin à la guerre il falloit quelquefois risquer, surtout quand la perte ne pouvoit être considérable; que quelques officiers généraux avoient été d'un avis contraire, soutenant que cette façon de prendre les places leur étoit inconnue; que l'électeur, que l'affaire touchoit de plus près, avoit pris l'affirmative et donné son consentement, si l'on pouvoit persuader les Saxons : à quoi lui Dieskau avait répondu qu'il s'en chargeoit; et qu'ayant pris un cheval de l'électeur parce que le sien étoit rendu, il avoit poussé au camp des Saxons, où on l'a-

[1] Envoyé du roi de Prusse auprès de l'électeur.
[2] Et électeur de Saxe.

voit fait précéder par un officier qui avoit failli à tout déconcerter, sous le prétexte qu'il n'y avoit pas d'échelles pour cette entreprise; mais qu'enfin il avoit tiré le billet suivant du comte de Rutowski, qu'il avoit apporté à l'électeur :

« Au camp des Saxons, le 25 novembre 1741.

» Le pont des Saxons n'étant pas fait, M. le comte de Saxe ne peut pas s'y replier; nous espérons de faire une véritable attaque à la porte de Carls-Thor, et de l'emporter ; au cas qu'elle ne réussisse point, elle passera pour une fausse attaque : on fera défiler la nuit les troupes pour pouvoir commencer l'attaque sur les deux ou trois heures du matin; mais nous attendrons que la fausse attaque de M. de Gassion soit commencée une heure avant, de même que celle du comte de Saxe, pour qu'on attire la plupart de la garnison vers ces côtés-là; car du côté de Carls-Thor, il y a 1000 hommes de piquet toutes les nuits; ainsi il faudra que par les fausses attaques on les attire vers ces côtés-là.

» RUTOWSKI. »

Au bas du billet était écrit de la main de l'électeur :

« Je vous prie, monsieur, de vous conformer à ceci, et d'attaquer, soit à faux ou véritablement, selon que vous le jugerez à propos, avec espérance de réussir; et par conséquent sans exposer mal à propos les troupes; à une heure après minuit, nous ferons de même ici.

» CHARLES-ALBERT. »

Je fis sur-le-champ rappeler M. de Mirepoix; je fis ramasser quelques échelles, et accommoder deux poutres avec des cordes pour me servir de béliers. M. de

Mirepoix arriva avec les 1000 hommes d'infanterie à neuf heures du soir, et sur-le-champ nous marchâmes vers Prague. Mais comme la partie que j'avois commencé à reconnoître étoit trop forte, étant la citadelle, je coulai tout le long du fossé jusqu'à Neu-Thor, la seule porte non murée de ce côté de la ville. Quoique l'on m'eût dit que le revêtement y étoit fort haut, je me résolus néanmoins d'y faire mon attaque, parce qu'il me falloit une porte pour faire entrer la cavalerie, et cela dans le moment, n'ayant qu'une poignée d'infanterie. La ville d'ailleurs étant immense, je jugeois que si la cavalerie pouvoit une fois entrer, elle empêcheroit les différens postes des ennemis de se communiquer et de se rassembler. J'allai donc auprès de cette porte, qui est la seconde en deçà de la basse Moldaw, dans le dessein d'y planter mon escalade ; je fis mes dispositions en marchant. Comme j'approchois de la ville, j'entendis l'attaque du comte de Polastron[1] ; il pouvoit être une heure après minuit ; je fis halte, et pendant qu'on distribuoit les échelles, la poudre et les balles, je m'avançai avec M. Chevert, lieutenant-colonel du régiment de Beauce, pour reconnoître où nous ferions l'attaque. Je me coulai dans le fossé, qui n'avoit point de revêtement dans cet endroit-là ; je trouvai auprès du Neu-Thor un bastion qui a bien 35 pieds de haut, revêtu de briques jusqu'à environ 30 pieds ; vis-à-vis étoit une espèce de plate-forme, formée par les gravois et les fumiers de la ville, qui étoit à peu près au niveau du rempart. Comme le temps me pressoit, l'attaque de M. de Polastron étant presque finie, je n'eus pas le temps de reconnoître la place plus loin, et comme nos échelles étoient assez longues pour atteindre au cordon, je résolus de planter l'escalade dans le flanc du bastion du polygone, à côté de celui où étoit

[1] L'un des officiers du comte de Gassion, qui commandait cette fausse attaque.



la porte de la ville. Je dis à M. Chevert que je le ferois soutenir par un feu de protection de la plate-forme vis-à-vis, dès que je m'apercevrois qu'il seroit découvert, et qu'en même temps j'attaquerois le pont-levis.

Nous retournâmes aux troupes; tout cela se fit dans un si grand silence, que les sentinelles ne nous aperçurent pas. J'avois fait mettre pied à terre à 600 dragons et à 400 carabiniers; il me restoit 24 troupes de cavalerie, que je fis avancer sur la chaussée pour les lâcher dans la ville au moment que j'aurois forcé la porte; les échelles furent distribuées aux grenadiers. J'ordonnai au premier sergent[1] d'y monter avec 8 grenadiers, et de ne point tirer, quelque chose qui arrivât; de poignarder les sentinelles, s'ils pouvoient les surprendre, et de ne se défendre qu'à coups de baïonnette, s'ils trouvoient de la résistance sur le rempart[2]. Chevert, avec les 4 capitaines de grenadiers, devoit suivre ce sergent; ensuite les 4 compagnies de grenadiers suivies de 4 troupes de dragons, et celles-là de 4 piquets d'infanterie[3]; ce qui fut exécuté. Le sergent y monta, et les sentinelles ne s'en aperçurent qu'au moment qu'il fut sur le rempart : elles donnèrent l'alerte. Je m'étois assis sur le bord du fossé, au bout de la plate-forme de gravois, vis-à-vis le bastion dans lequel Chevert devoit monter. J'avois caché 8 troupes de dragons à trente pas derrière moi; je me levai, et criai : « A moi, dragons! » Ils parurent sur-le-champ. Tout ce qu'il y avoit d'ennemis sur le polygone et sur la courtine nous ayant découverts, se mit à tirer sur nous; j'y fis répondre par un très-grand feu. Pendant ce temps-là, Chevert montoit avec les grenadiers; les ennemis ne s'en aper-

[1] Jacob, devenu capitaine de l'hôtel des Invalides.

[2] Voilà le fait simple et vrai; le dialogue entre Chevert et le brave à trois poils, n'est que l'enjolivement du fait raconté par le maréchal de Saxe.

[3] D'Espagnac ajoute : conduits par le comte de Broglie. Notre copie ne parle pas du comte de Broglie.



çurent que lorsqu'il y eut une compagnie sur le rempart ; alors le carillon commença ; les ennemis vinrent à la charge, tirèrent beaucoup, et croisèrent la baïonnette avec nos grenadiers ; mais ceux-ci ne se défendirent qu'à grands coups de baïonnette et tinrent ferme. M. de Chevert fut bientôt suivi des 3 autres compagnies de grenadiers et par ceux qui devoient les suivre[1] ; mais comme on se pressoit de monter sur les échelles, et qu'elles ne pouvoient supporter le poids de tant d'hommes, il en rompit beaucoup, ce qui pensa tout déconcerter. J'envoyai au plus vite un officier pour mettre ordre à cette escalade[2], et je me pressai d'arriver au pont de la porte avec les 8 troupes de dragons, qui avoient servi au feu de protection, et les troupes des carabiniers. J'ordonnai qu'on mît à leur place les 4 piquets d'infanterie qui me restoient, pour faire le feu de protection. Dans le moment que j'arrivai et que je m'avançois vers la porte, Chevert avoit forcé le corps de garde par derrière et m'abattit le pont-levis ; un autre fut abattu au même moment, et je fis entrer à toutes jambes les 20 troupes de cavalerie pour se jeter dans toutes les rues ; j'avois ordonné aux officiers de casser la tête à tous les cavaliers qui mettroient pied à terre pour piller, et de faire sabrer tous nos soldats d'infanterie qu'ils trouveroient ivres. J'avois averti l'infanterie, les dragons et carabiniers, que j'avois fait mettre pied à terre pour empêcher le désordre et le pillage ; ainsi nous entrâmes dans la ville d'abord que les premières troupes eurent crié : Vive le roi !

L'attaque des Saxons commença par un grand feu de part et d'autre ; je laissai 8 troupes de dragons à la porte et fis loger les piquets dans les maisons voisines ; je jettai sur le rempart 2 troupes de dragons de chaque

[1] Ici encore d'Espagnac nomme M. de Broglie qui commandait les piquets marchant à la suite des grenadiers.

[2] On prit les échelles des piliers de justice qui étaient tout auprès, et qui servaient à pendre les criminels.

côté pour assurer mes flancs, et je marchai avec les 4 compagnies de grenadiers et la cavalerie droit au pont de Prague, pour favoriser l'entrée aux Saxons, dont l'attaque duroit toujours avec vivacité.

En arrivant à la maison de ville, je trouvai le magistrat, qui me présenta les clefs de la ville; un moment après vint un aide-de-camp du maréchal Ogilvy [1], qui me dit qu'il se rendoit mon prisonnier. Je m'avançai au pont et je m'en assurai [2].

Après quoi je me rendis chez le maréchal Ogilvy, où après avoir demandé à boire, parce que je mourois de soif, et fait les premières civilités, je lui demandai un ordre pour le commandant de la citadelle, qu'il me donna sur-le-champ. Je la fis occuper.

Peu de momens après, les Saxons entrèrent, et mes trois frères se rendirent chez le gouverneur; je leur dis: « Canailles, je vous ferai toujours voir que je suis votre aîné. »

Prague est une des plus grandes villes de l'Europe; elle contient sept villes et peut avoir une lieue et demie de traverse; il faut pour la défendre plus de 20 bataillons. La garnison consistoit en 2000 hommes et 6000 bourgeois armés. Elle a été prise le même jour que mon grand-père l'a prise en 1640.

Il n'y a point d'exemple qu'une ville ait été emportée par les François, la nuit et l'épée à la main, et sans pillage [3].

[1] Gouverneur de Prague.

[2] Ce pont était barricadé et défendu par quelques pièces de canon et de l'infanterie. L'officier qui commandoit dans ce poste fit d'abord difficulté de se rendre; mais ayant appris que les Saxons étoient entrés par le petit côté, et qu'il alloit se trouver entre deux feux, il mit les armes bas. Toute la garnison en ayant fait autant, fut enfermée dans les casernes (*D'Espagnac*).

[3] Aussi les magistrats de Prague, pénétrés d'un service aussi essentiel, firent présent au comte de Saxe d'un diamant de 40,000 écus; ils avoient fait graver sur le chaton de ce diamant que « la ville de Prague lui avoit offert cette marque de reconnoissance de la bonne police qu'il avoit tenue à la prise de leur ville. »

Voilà, mon cher chevalier, une trop longue lettre; mais il a bien fallu vous tout conter.

MAURICE DE SAXE.

RETRAITE DE BOHÊME.

Décembre 1742.

I.

Lettre du maréchal de Belle-Isle à l'un des ministres du roi dans une cour étrangère[1].

Amberg, le 8 janvier 1743.

Vous me paroissez désirer, monsieur, avec tant d'instance d'être informé au vrai de ce qui s'est passé dans la marche de l'armée de Prague à Egra, que, quoique je n'aime pas à parler d'une chose où j'ai eu personnellement tant de part, je cède néanmoins au bien qui peut en résulter pour l'honneur des armes du roi, surtout dans les circonstances présentes qu'il convient au bien des affaires générales de détruire toutes les menteries que débitent les écrits et les gazettes autrichiennes. Je vais donc vous faire un récit sommaire, mais exactement vrai, de ce qui s'est passé relativement à cette expédition.

Lorsque le maréchal de Broglie m'a remis le commandement de l'armée de Bohême et de la ville de Prague, le 27 octobre, jour de son départ, elle étoit peu approvisionnée; il n'avoit conservé que 12 à 1300 chevaux pour toute cavalerie, et 250 pour les attelages, pour les

[1] Extrait des *Mémoires du duc de Luynes*, IV, 382.

vivres et pour l'artillerie; tous les environs de Prague, à 3 lieues à la ronde, étoient totalement dévastés et fourragés; nous avions affaire à environ 2500 hussards et 1500 Croates ou Pandours sous le commandement des généraux Festetitz et comte de Forgatz. Mon premier soin a été de remonter ma cavalerie; j'avois déjà trouvé 2000 chevaux en six jours de temps et 7 à 800 chevaux d'attelages; j'avois étendu mes quartiers pour approvisionner mes magasins et cependant faire vivre plus commodément mes troupes, lorsque j'appris que le prince Lobkowitz avoit été détaché de l'armée du grand-duc [1] pour venir de nouveau bloquer l'armée dans Prague. Il campa en effet à 4 lieues de cette place, le 4 novembre, avec 13 régimens d'infanterie, 8 de cuirassiers ou de dragons, 1500 Croates ou Pandours, et à peu près autant de hussards ou de chasseurs à cheval, ce qui avec le corps du général Festetitz formoit une armée de 18 à 20,000 hommes effectifs, à quoi s'est joint encore, quelques jours après, 5 à 6000 chasseurs ou milices de Moravie. J'ai donc été obligé de retirer mes quartiers, dont j'ai formé un camp à une petite lieue de la ville pour tenir les débouchés qui mènent à l'Elbe.

Le prince de Lobkowitz a eu grand soin de se couvrir de rivières et de se tenir hors de portée que je puisse le combattre; mais la nécessité où j'étois d'user de toute mon industrie à rassembler des fourrages ou des vivres, et de mettre mon armée en état de pouvoir agir dès que les opérations de l'armée du Danube obligeroient le prince Charles à rappeler M. de Lobkowitz, m'a uniquement occupé et m'a empêché d'attaquer ses quartiers et de faire la petite guerre.

J'ai cherché à donner le change à mon ennemi, et tandis que je ne songeois qu'à sortir, j'ai fait toutes les démonstrations de quelqu'un qui veut faire un établissement solide; j'en supprime ici tous les détails. Ce n'a

[1] Mari de la reine de Hongrie.

pas été la partie la moins difficile, parce qu'il falloit que je travaillasse aux deux contraires à la fois, que mon véritable objet fût caché en tâchant de persuader l'autre. J'ai fait reconnoître tous les chemins qui conduisent de Prague à Egra; il y en a deux ordinaires, auxquels le prince de Lobkowitz a donné toute son attention. J'ai cherché tous les moyens d'en pouvoir prendre un troisième au milieu des deux autres; il m'a fallu y envoyer des gens intelligens et déguisés, et lorsque j'ai vu qu'il n'y avoit aucune diversion à espérer de nos armées de Bavière et du Danube, et que plus je différerois, plus les obstacles s'augmenteroient et que ma retraite pouvoit devenir impraticable, j'ai pris décisivement toutes mes mesures et ai mis mon armée en marche la nuit du 16 au 17 décembre, sur deux colonnes, leur donnant un rendez-vous à 3 grandes lieues de la ville, où je suis arrivé de ma personne le 17, à la pointe du jour, menant avec moi 1100 hommes d'infanterie, y compris 23 compagnies de grenadiers que j'avois formées sur les cavaliers à pied, 3000 chevaux, cavaliers, dragons ou hussards, 30 pièces de canon de campagne à la suédoise avec tout leur attirail, des chariots chargés de cartouches pour l'infanterie, pierres à fusil, outils, etc., des caissons portant du pain ou du riz pour six jours, le trésor, l'hôpital; le tout composant environ 300 voitures et 6000 mulets ou chevaux de bât d'équipage.

J'avois fait prendre aux troupes, en partant, du pain et du riz pour six jours, et je conduisois avec moi des bœufs pour distribuer la viande journellement; j'en ai donné une livre par jour à chaque soldat, pour suppléer au pain; je leur ai aussi fait donner du lard et de l'eau-de-vie et une seconde distribution de riz, dans la marche; j'avois fait ficeler secrètement du foin; j'en ai fait prendre à toute la cavalerie et aux équipages pour deux jours et pour quatre jours d'avoine.

Quoique j'aie laissé dans Prague une garnison de

plus de 4000 hommes, elle n'étoit composée que de convalescens, infirmes et malingres, qui n'eussent jamais pu faire deux jours de marche; cette précaution étoit d'ailleurs nécessaire pour la sûreté de nos hôpitaux et des effets que je ne pouvois emporter, comme aussi pour faire diversion et empêcher que le prince de Lobkowitz ne fût averti sur-le-champ de mon départ. J'omets le détail d'une infinité d'autres précautions qu'il m'a fallu prendre pour dérober ma marche, en quoi j'ai parfaitement réussi. Le prince de Lobkowitz, ayant cru que ce n'étoit qu'un grand fourrage, n'a su la vérité que le 18. J'avois fait alors 8 grandes lieues; car, après que j'eus joint toutes les troupes, le 17 à la pointe du jour, par un brouillard et un verglas qui rendoient ma marche extrêmement pénible, je la continuai jusqu'à Teuklowitz, où je surpris un régiment de cuirassiers, qui eût été enlevé sans le brouillard qui facilita sa retraite; on en tua une vingtaine, on fit 17 prisonniers, et l'on prit 22 chevaux. Comme le pays est fort ouvert et qu'il y a 12 ou 14 lieues de plaines à traverser, ayant affaire à un ennemi qui avoit plus de 8000 chevaux frais et sans bagages, j'avois partagé mon armée en 5 divisions, deux avant-gardes et une grosse arrière-garde : chaque division composée d'une brigade d'infanterie de deux mille deux ou trois cens hommes, de deux brigades de cavalerie d'environ 500 chevaux, d'une brigade d'artillerie de 6 pièces, et des équipages des officiers généraux et des troupes de la division. Ma première avant-garde étoit composée alternativement de mes carabiniers ou dragons, de mes hussards et de 18 à 20 compagnies de grenadiers; et la seconde avant-garde, des gardes ordinaires et du campement.

Il faut observer que le pays est fait de façon qu'il est impossible de marcher sur plus d'une colonne; il est aisé de comprendre la file que doit tenir tout ce que je viens de détailler, et c'est par cette raison que mon

armée étant toujours partagée en divisions, j'étois toujours en état de faire face en force à la tête, à la queue et le long de ma colonne, parce que faisant à droite ou à gauche selon le côté où paroîtroit l'ennemi, je me trouverois toujours en bataille, mes armes mêlées, infanterie, cavalerie et canon, couvrant mes équipages que je faisois mettre derrière ; et c'est ce qui est en effet arrivé; car, à mon départ de Teuklowitz, les ennemis firent mine d'attaquer mon arrière-garde avec quantité de hussards et Croates, soutenus par 12 escadrons de cuirassiers avec leurs étendarts. Mes grenadiers, qui étoient postés derrière mes chariots, firent feu à propos ; ce qui joint à quelques volées de canon obligea l'ennemi à se retirer en désordre hors de la portée. Ils attaquèrent le même jour presqu'en même temps le centre de ma colonne à la troisième division, où étoient la brigade d'Auvergne et celles de la Reine et d'Orléans-cavalerie. Le comte de Bavière, qui la commandoit, fit mettre ses troupes en bataille et tirer du canon, ce qui les écarta sur-le-champ.

Ils se présentèrent aussi en assez grand nombre à l'avant-garde, où ils furent chargés avec encore plus de vigueur ; tout cela ralentit un peu la marche, et fit que l'arrière-garde n'arriva qu'un peu après minuit ; la terre étoit couverte de neige ; l'armée fit néanmoins ce jour-là 6 grandes lieues, ce qui m'obligea à ne partir le lendemain qu'à midi. Les hussards nous entourant de toutes parts à la portée du pistolet, je marchai dans le même ordre; il n'y eut que des escarmouches; les ennemis avoient déjà rompu tous les ponts sur le chemin de ma gauche, ne s'attendant pas que je puisse prendre à droite, comme je fis. J'arrivai à Jechnitz, qui jusque là est la grande route qui mène vers Pilsen ; j'y fis rester l'artillerie et quelques brigades pour faire croire à l'ennemi que je devois continuer, mais dès qu'il fut nuit je fis marcher tout le reste de l'armée à Steben, qui est le grand chemin

de Carlsbad et le plus fréquenté; c'est celui de la poste.

Comme c'est là que l'on commence à entrer dans les montagnes et dans les défilés, je changeai ma disposition, qui ralentissoit trop mes mouvemens; je fis séjourner toute l'infanterie, l'artillerie et les équipages, et fis prendre les devants par un chemin différent à toute ma cavalerie que j'envoyai droit à Egra, ne réservant avec moi qu'une partie des carabiniers, tous les dragons et les hussards. Je remis l'armée en marche à une heure après minuit, au lever de la lune, mon infanterie entre-mêlée par division avec le canon et les équipages, et toujours une grosse arrière-garde. Je suivis le grand chemin de Carlsbad pendant une lieue, où je pris tout court à gauche à travers les montagnes et un pays où jamais armée n'a passé; je n'arrivai qu'à minuit à Luditz, d'où vous conclurez que les troupes furent ce jour-là 24 heures en marche par un froid et un vent du nord insupportable; mais il faisoit beau soleil. Jusque là l'armée avoit toujours campé en front de bandière; mais ayant déjà mis 3 ou 4 lieues de grands défilés derrière moi, je fis cantonner les troupes dans les faubourgs de Luditz, et leur fis donner toutes sortes de secours; j'y restai jusqu'au lendemain midi; et comme le brouillard de la nuit n'avoit fait qu'une glace, sur laquelle mon artillerie n'eût jamais pu monter une très-haute et très-roide montagne, je la fis tourner autour de cette montage sur des marais glacés, et arrivai à onze heures du soir à Teusing, où je restai encore jusqu'au lendemain midi, pour laisser le temps aux troupes de faire leur soupe, de bien manger et de dormir.

C'est là que j'appris que le prince de Lobkowitz avoit fait rompre et brûler les ponts de Carlsbad sur la rivière d'Egra et tous ceux de la route de Pilsen, où il avoit jeté plusieurs milliers de chasseurs, Croates et Pandours, n'ayant jamais voulu croire que j'eusse pu

passer par le chemin que j'avois tenu. Celui qui me restoit à faire étoit encore bien pis; mais comme j'étois alors au milieu des hautes montagnes et des forêts, je vins mettre mon quartier général à Einsiedl, et fis cantonner toutes les troupes dans les villages circonvoisins, laissant une grosse arrière-garde à Landek, qui est à la tête du défilé. J'y séjournai le jour de Noël pour laisser arriver mes traîneurs, faire prendre les devants à l'artillerie, et faire faire du pain de portion que j'avois commandé dans tout le pays ; ce qui me mit à même de distribuer 40,000 rations à l'armée.

J'ai omis de dire qu'à mesure que j'ai fait faire des distributions, j'ai fait brûler les voitures, qui n'eussent jamais pu passer et m'embarrassoient beaucoup; par la même raison je fis également brûler les caissons portant les cartouches de l'infanterie, infiniment trop lourds ; je fis mettre les cartouches sur des chariots de paysans conduits par des gens du pays, au moyen de quoi tout a passé légèrement et est arrivé sans accident.

Le 25, je remis l'armée en marche à minuit, et arrivai à la pointe du jour à l'entrée de la forêt qui couvre la haute montagne de Kœnigswarth, d'où l'on descend par un chemin de précipices qui eût été impraticable sans la neige qui en adoucissoit l'escarpement. Je plaçai à la droite et à la gauche de l'entrée du défilé les deux brigades de Piémont et d'Auvergne pour faire l'arrière-garde de tout. J'arrivai avec le gros de l'armée à Kœnigswarth à midi, où je fis cantonner toutes les troupes le long de la petite rivière de Wonheim. Les bagages et l'arrière-garde arrivèrent à onze heures du soir.

Il paroîtra incroyable à la postérité qu'une armée composée de tout ce que j'ai dit, et surtout avec de l'artillerie, ait fait une marche de 38 lieues, par la saison de l'année la plus rude et les jours les plus courts, à travers un pays ennemi armé et soutenu par un corps

de 18 à 20,000 hommes, sans embarras et avec toutes sortes de secours, sans néanmoins avoir jamais été entamée et n'ayant perdu que ce qui n'a pu suivre.

Par les états que je me suis fait donner, je vois que ma perte est d'environ 7 à 800 hommes et une quinzaine d'officiers que j'ai laissés derrière, attaqués de maladies et dans l'impossibilité de suivre ; j'ai laissé avec eux des passe-ports et des trompettes pour les remettre prisonniers de guerre à la première troupe ennemie.

Le 27, j'ai fait cantonner toute l'infanterie entre la ville d'Egra et la petite rivière de Wonheim, et la cavalerie de l'autre côté de la rivière d'Egra ; j'y ai séjourné jusqu'au 3 janvier, pour y laisser reposer les troupes, d'où je les ai conduites dans le Palatinat[1], toute l'infanterie le long de la Naab, communiquant par ma droite aux quartiers de M. le maréchal de Broglie, en deçà et à la rive gauche du Danube ; j'ai placé ma cavalerie tout le long de la rivière de Vils[2], en arrière. Dans cette position, je fais la gauche de l'armée de M. le maréchal de Broglie, qui est de l'autre côté du Danube, et j'attends les ordres de la Cour sur la destination de cette armée ; après quoi, je compte regagner le chemin de Paris pour prendre un peu de repos et travailler sérieusement au rétablissement de ma santé, qui est entièrement délabrée et épuisée.

Je dois encore vous dire que j'ai laissé le commandement de la place, en partant de Prague, à M. de Chevert, officier de distinction, avec une ample instruction de tout ce qu'il devoit faire ; je lui ai laissé pour garnison 4000 hommes composés de tous nos convalescens, malingres et infirmes, et d'un nombre de cavaliers à pied hors d'état de soutenir la fatigue de la marche ; cette garnison m'étoit nécessaire :

1° Pour la sûreté de 2000 malades ou blessés à l'hô-

[1] Le Haut-Palatinat, arrosé par la Naab, affluent du Danube.
[2] Affluent de la Naab, qui passe à Amberg.

pital, et des effets de tous les particuliers que l'on n'a pu emporter ;

2° Pour tenir le prince de Lobkowitz en suspens et faire diversion pendant les premiers jours de ma marche, avant qu'il eût pu démêler quelle étoit la force et la qualité de ce que j'avois laissé de troupes dans cette place, d'autant que j'avois pris la précaution de faire mettre des vivres et de l'artillerie dans la citadelle ;

3° Pour garder plus longtemps le secret et empêcher que le prince de Lobkowitz ne fût averti de mon départ, qu'il a ignoré plus de 36 heures ;

4° Et enfin, par excès de précaution, et pour faciliter la capitulation du tout, j'ai emmené avec moi 20 personnes des plus notables de tous les ordres de la ville, pour me servir d'otages et de représailles de ce qui se passeroit après mon départ. Tout cela, joint à toutes les autres précautions secrètes et à la bonne conduite qu'a tenue M. de Chevert, a produit ce que j'avois prévu, qui est qu'il a obtenu une capitulation très-honorable, toutes les troupes étant sorties de la place avec tous les honneurs de la guerre, avec tous les effets et équipages des particuliers, le tout devant être conduit jusqu'à Egra. Il n'y a que les malades absolument hors d'état de sortir qui resteront prisonniers de guerre.

Voilà, Monsieur, le détail sommaire de ce que j'ai fait pour tirer l'armée du roi de la mauvaise situation où on l'avoit jetée. Je ne sais comment les ennemis ont osé dire que ma marche ait ressemblé à une fuite, puisque dès le second jour j'ai séjourné à Teuklowitz, quoique je fusse alors au milieu des quartiers de M. de Saint-Ignon, qui en effet se présenta le lendemain à notre arrière-garde avec 4 régimens de cuirassiers ou de dragons et beaucoup de hussards. Je me rendis de là au camp de Lischan près de Rakonitz, d'où je ne décampai qu'à midi ; j'en ai usé de même à Luditz et à Teusing ; et partout où l'ennemi s'est approché de ma colonne, il a trouvé des coups de fusil et des coups de canon ; les

hussards n'ont pris que ce qui n'a pu suivre, et les voitures brisées et les chevaux de bât vendus ou écartés par la faute des valets.

II.

Mémoires du duc de Luynes.

Quelques années après, le maréchal de Belle-Isle, fort lié avec le duc de Luynes, lui racontait diverses circonstances qu'il mit aussitôt dans son précieux journal (2 mai 1749).

M. de Monti, ingénieur autrichien, fut pris dans une sortie. Il était fort bien traité à Prague et avoit toute liberté d'aller et de venir chez M. de Belle-Isle. Le maréchal avoit dès lors formé le projet de sauver l'armée du roi et de sortir de Prague; il avoit prévu ce qui pouvoit arriver dans la suite de ce siège, et que s'il se trouvoit trop resserré il faudroit prendre des mesures fort secrètes pour dérober aux ennemis la connoissance de son projet, et qu'une retraite précipitée, comme elle le seroit en pareil cas, ne lui permettroit pas d'emmener les malades et blessés, ni une quantité prodigieuse de gros équipages qui se trouvoient dans Prague. Voulant absolument que ces différens objets, très-importans l'un et l'autre, fussent ménagés par une capitulation honorable, sans être obligé de laisser beaucoup de troupes, il falloit que cette capitulation fût faite par la citadelle de Prague, autrement dit le Vischerat; mais le grand point étoit de persuader que cette citadelle étoit en état de défense et pouvoit tenir longtemps. Pour y parvenir, en raisonnant avec M. de Monti sur des sujets indifférens, il fait tomber la conversation sur les mesures qu'il a prises pour mettre Prague en état de se défendre longtemps; il parle à M. de Monti des ouvra-

ges qu'il a fait faire à la citadelle et lui fait naître le désir et la curiosité de les aller voir; en même temps il fait ses arrangemens de manière que M. de Monti n'a le temps que d'en voir une partie. Cette partie étoit réellement très-forte, très-bien accommodée et remplie d'une prodigieuse quantité d'artillerie, de sorte que M. de Monti revient persuadé que ce n'est pas une entreprise facile que de prendre cette citadelle; il continue à voir M. de Monti comme à l'ordinaire, et tient d'ailleurs une conduite uniforme par rapport aux arrangemens pris pour se défendre longtemps; il fait acheter des provisions de toute espèce. Peu de jours avant sa sortie, on voulut payer à M. de Séchelles[1] quelques sommes qui avoient été imposées et qui ne devoient être payées que dans les mois de janvier et de février. M. de Séchelles les refusa, disant qu'il avoit ordre de M. le maréchal de ne recevoir ces payemens qu'à leur échéance; enfin le jour déterminé, et tout arrangé pour le 16 décembre au soir, il donne ordre précis que depuis trois heures personne ne pût sortir de la ville pour quelque cause que ce pût être. La nouvelle du départ étoit publique dans la garnison; mais les ennemis ne pouvoient en avoir connoissance, pas même nos quartiers qui étoient hors de la ville. M. de Berchiny, qui commandoit un de ces quartiers, ayant envoyé un homme de confiance à lui pour recevoir les ordres de M. le maréchal, cet homme ne put jamais ressortir de la ville; il eut beau représenter que son maître ayant à marcher le lendemain, il falloit qu'il l'en avertît; M. le maréchal vouloit que l'ordre fût sans exception, et le domestique de M. de Berchiny coucha dans la ville.

Ce même jour veille du départ, M. de Belle-Isle envoya dès le matin quatre sentinelles dans la maison de M. de Monti; il lui manda qu'il le prioit de ne point trouver mauvais s'il lui demandoit de rester chez lui

[1] Intendant militaire d'une grande valeur.

sans sortir de la journée; qu'il en sauroit la raison dans vingt-quatre heures. En même temps, M. de Chevert envoyoit enlever les quinze ou seize personnes les plus considérables de la ville, que M. de Belle-Isle vouloit emmener comme otages. Comme M. de Belle-Isle avoit accoûtumé les ennemis depuis longtemps à le voir sortir avec de gros détachemens pour des fourrages, et même avec de l'artillerie, il jugea avec raison que le mouvement qu'il alloit faire le lendemain ne leur paroîtroit qu'une suite de la même manœuvre.

Tout étant donc arrangé, il partit ledit jour 16, et arriva le 26 à Egra. Il laissa un fort petit corps de troupes à M. de Chevert. Lorsque l'armée fut à une certaine distance, M. de Chevert, suivant l'ordre qu'il avoit, alla trouver M. de Monti; il lui dit que l'armée étoit sortie, que M. le maréchal l'avoit laissé pour défendre la citadelle de Prague; qu'il s'attendoit bien d'être assiégé dans fort peu de temps, mais qu'il avoit assez de troupes et de munitions de toute espèce pour répondre dignement à la confiance que M. le maréchal lui marquoit. Il ajouta à M. de Monti qu'il étoit le maître de s'en aller sur sa parole trouver M. de Lobkowitz. M. de Monti, persuadé par ce discours, et encore plus par ce qu'il avoit vu lui-même, sachant d'ailleurs que la citadelle, avec une nombreuse artillerie, comme il le supposoit, pouvoit tirer sur la ville, en détruire une partie et même y mettre le feu, représenta fortement à M. de Lobkowitz la nécessité indispensable d'accorder une capitulation honorable et avantageuse à M. de Chevert. Lorsque la garnison sortit[1] et que M. de Lobkowitz vit clairement qu'il avoit été trompé, il fut au désespoir, mais tout étoit signé. Des 4500 malades ou blessés qui étoient restés, il y en eut plus des trois quarts qui sortirent avec la garnison; ils étoient sous les armes, et par conséquent dans le cas de la capitulation. Il est

[1] La garnison était de 1800 hommes.

vrai que dès qu'ils eurent passé la porte ils quittèrent leurs armes qu'ils n'auroient pu porter plus longtemps, et montèrent dans les chariots qui avoient été fournis par les ordres de M. de Lobkowitz, suivant la capitulation; je crois qu'il y en avoit 600. Il étoit dit dans cette capitulation que les troupes seroient conduites à Egra.

BATAILLE DE FONTENOI.

11 mai 1745.

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

Le maréchal de Saxe était déjà en Flandre, à la tête de l'armée, composée de 106 bataillons complets et de 172 escadrons. Déjà Tournai, cette ancienne capitale de la domination française, étoit investi. C'était la plus forte place de la Barrière. La ville et la citadelle étaient encore un des chefs-d'œuvre du maréchal de Vauban: car il n'y avait guères de place en Flandre, dont Louis XIV n'eût fait construire les fortifications.

Dès que les États généraux des Sept-Provinces apprirent que Tournai était en danger, ils mandèrent, qu'il fallait hasarder une bataille pour secourir la ville. Ces républicains, malgré leur circonspection, furent alors les premiers à prendre des résolutions hardies. Au 5 mai, les alliés avancèrent à Cambron, à 7 lieues de Tournai. Le roi partit le 6 de Paris avec le Dauphin. Les aides-de-camp du roi, les menins du Dauphin les accompagnaient.

La principale force de l'armée ennemie consistait en 20 bataillons et 26 escadrons anglais, sous le jeune duc de Cumberland, qui avait gagné avec le roi son

père la bataille de Dettingue : 5 bataillons et 16 escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Valdeck, à peu près de l'âge du duc de Cumberland, impatient de se signaler, était à la tête de 40 escadrons hollandais et de 26 bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que 8 escadrons. On faisait la guerre pour eux dans la Flandre, qui a été si longtemps défendue par les armes et par l'argent de l'Angleterre et de la Hollande : mais à la tête de ce petit nombre d'Autrichiens étoit le vieux général Kœnigsec, qui avait commandé contre les Turcs en Hongrie, et contre les Français en Italie et en Allemagne. Ses conseils devaient aider l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Valdeck. On comptait dans leur armée au delà de 55,000 combattans. Le roi laissa devant Tournai environ 18,000 hommes, qui étaient postés en échelle jusqu'au champ de bataille : 6000 pour garder les ponts sur l'Escaut et les communications.

L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus juste confiance. Le comte de Saxe avait déjà mérité sa grande réputation, par de savantes retraites en Allemagne, et par sa campagne de 1744 ; il joignait une théorie profonde à la pratique. La vigilance, le secret, l'art de savoir différer à propos un projet et celui de l'exécuter rapidement, le coup d'œil, les ressources, la prévoyance étaient ses talens, de l'aveu de tous les officiers ; mais alors, ce général consumé d'une maladie de langueur était presque mourant. Il était parti de Paris très-malade pour l'armée. L'auteur de cette histoire l'ayant même rencontré avant son départ, et n'ayant pu s'empêcher de lui demander comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse, le maréchal lui répondit : « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir. »

Le roi étant arrivé le 6 à Douai, se rendit le lendemain à Pontachin auprès de l'Escaut, à portée des tranchées de Tournai. De là il alla reconnoître le terrain

qui devait servir de champ de bataille. Toute l'armée, en voyant le roi et le Dauphin, fit entendre des acclamations de joie. Les alliés passèrent le 10 et la nuit du 11, à faire leurs dernières dispositions. Jamais le roi ne marqua plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne. Le roi dit que depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais ; qu'il espérait être le premier. Il fut éveillé le premier, le jour de l'action ; il éveilla lui-même à 4 heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui dans l'instant envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier, qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus d'être à cheval. Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escaut à Calonne ; ils allèrent prendre leur poste par delà la Justice de Notre-Dame-aux-Bois à mille toises de ce pont, et précisément à l'entrée du champ de bataille.

La suite du roi et du Dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attirait cette journée, et dont quelques-uns même étaient montés sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

En jetant les yeux sur les cartes qui sont fort communes, on voit d'un coup d'œil la disposition des deux armées. On remarque Antoin assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à 900 toises de ce pont de Calonne, par où le roi et le Dauphin s'étaient avancés ; le village de Fontenoi par delà Antoin ; presque sur la même ligne, un espace étroit de 450 toises de large, entre Fontenoi et un petit bois qu'on appelle le bois de Barri. Ce bois, ces villages étaient garnis de canons, comme un camp retranché. Le maré-

chal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoin et Fontenoi ; d'autres redoutes aux extrémités du bois de Barri, fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de 500 toises de longueur, depuis l'endroit où était le roi auprès du village de Fontenoi, et jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de 900 toises de large ; de sorte que l'on allait combattre en champ clos comme à Dettingue, mais dans une journée plus mémorable.

Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canon, fortifié de retranchemens et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au Dauphin en cas de malheur. Le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts sur le bas Escaut, par delà Tournai.

On prit toutes les mesures qui se prêtaient un secours mutuel, sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France sembloit inabordable ; car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoi, défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé 6 canons de 16 livres de balle au deçà de l'Escaut, pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoin.

On commençait à se canonner de part et d'autre, à 6 heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoi, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoi à la première des 3 redoutes, entre Fontenoi et Antoin : il lui servit de premier aide-de-camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'État, et s'oubliant soi-même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.

Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Gramont, son neveu ; et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Gramont à mort : il fut la première victime de cette journée.

Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoin ; il n'en resta que 15 hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment.

Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major général, nommé Ingolsbi, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois, vis-à-vis Fontenoi, et de l'emporter. Ingolsbi marche avec les meilleures troupes pour exécuter cet ordre : il trouve dans le bois de Barri un bataillon du régiment d'un partisan : c'était ce qu'on appelait les Grassins, du nom de celui qui les avait formés. Ces soldats étaient en avant dans le bois par delà la redoute, couchés par terre. Ingolsbi crut que c'était un corps considérable : il retourne auprès du duc de Cumberland, et demande du canon. Le temps se perdait. Le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres par un conseil de guerre, qu'on appelle Cour martiale.

Il se détermina sur le champ à passer entre cette redoute et Fontenoi. Le terrain était escarpé ; il fallait franchir un ravin profond, il falloit essuyer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. L'entreprise était audacieuse ; mais il était réduit alors, ou à ne point combattre, ou à tenter ce passage.

Les Anglais et les Hanovriens s'avancent avec lui, sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs ca-

tons à bras par les sentiers : il les forme sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ 400 toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche ; ils étaient remplacés aussitôt ; et les canons qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoi et devant les redoutes, répondaient à l'artillerie française. En cet état, ils marchoient fièrement précédés de 6 pièces d'artillerie, et en ayant encore 6 autres, au milieu de leurs lignes.

Vis-à-vis d'eux se trouvèrent quatre bataillons des Gardes françaises, ayant deux bataillons de Gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi qui bordoit Fontenoi le long d'un chemin creux.

Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les Gardes françaises jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

Les officiers des Gardes françaises se dirent alors les uns aux autres : il faut aller prendre le canon des Anglais. Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers, mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en coucha par terre près de 60, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

Cependant les Anglais avançaient ; et cette ligne d'infanterie composée des Gardes françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi. On était à 50 pas de distance. Un régiment des Gardes anglaises, celui de Cambel, et le Royal-Écossais étaient les premiers : M. de Cambel était leur lieutenant-général ; le comte d'Albemarle leur général-major ; et M. de Churchil, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier : les officiers anglais saluèrent les Français, en ôtant leurs chapeaux.

Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des Gardes françaises leur rendirent le salut. Milord Charles Hai, capitaine aux Gardes anglaises cria : « Messieurs des Gardes françaises, tirez. »

Le comte d'Anteroche, alors lieutenant des grenadiers, et depuis capitaine, leur dit à voix haute : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers ; tirez vous-mêmes. » Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire qu'ils tiraient par divisions, de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. 19 officiers des Gardes tombèrent blessés à cette seule charge. MM. de Clisson, de Langey, de la Peyre y perdirent la vie ; 95 soldats demeurèrent sur la place, 285 y reçurent des blessures ; 11 officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que 209 de leurs soldats, parmi lesquels 64 furent tués. Le colonel de Courten, son lieutenant-colonel, 4 officiers, 75 soldats tombèrent morts ; 14 officiers et 200 soldats blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux, et ne voyant qu'une cavalerie à plus de 300 toises, ils se dispersèrent. Le duc de Gramont leur colonel, et premier lieutenant-général, qui aurait pu les faire soutenir, était tué. M. de Luttaux, second lieutenant-général, n'arriva que dans leur déroute. Les Anglais avançaient à pas lents, comme faisant l'exercice. On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats, pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. Ce corps, qui auparavant était en trois divisions, se pressant par la nature du terrain, devint une colonne longue et épaisse, presque inébranlable

par sa masse, et plus encore par son courage; elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre. M. de Luttaux, premier lieutenant-général de l'armée, à la nouvelle de ce danger, accourut de Fontenoi où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide-de-camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure : « Le service du roi, lui répondit M. de Luttaux, m'est plus cher que ma vie. » Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête du régiment d'Aubeterre que conduisait son colonel de ce nom. Luttaux reçoit en arrivant deux coups mortels. Le duc de Biron a un cheval tué sous lui. Le régiment d'Aubeterre perd beaucoup de soldats et d'officiers. Le duc de Biron arrête alors, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche. Un bataillon des Gardes anglaises se détache, avance quelques pas à lui, fait une décharge très-meurtrière, et revient au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avance toujours lentement, sans jamais se déranger, repoussant tous les régimens qui viennent l'un après l'autre se présenter devant elle.

Ce corps gagnait du terrain, toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi par le marquis de Meuse, qu'il le conjurait de repasser le pont avec le Dauphin, qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le roi, mais je resterai où je suis. »

Il y avoit de l'étonnement et de la confusion dans l'armée, depuis le moment de la déroute des Gardes françaises et suisses. Le maréchal de Saxe veut que la cavalerie fonde sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y court; mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée et si intrépide, dont le feu toujours roulant et soutenu, écartait nécessairement des

petits corps séparés. On sait d'ailleurs que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée. Le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu : sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse ; il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué, qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier, et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

Tout l'état-major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major-général de l'armée, allait de la droite à la gauche. M. de Puiségur, MM. de Saint-Sauveur, de Saint-George, de Mézière, aides-maréchaux-des-logis, sont tous blessés. Le comte de Longaunai, aide-major-général est tué. Ce fut dans ces attaques, que le chevalier d'Aché, lieutenant-général, eut le pied fracassé. Il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla longtemps sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde, et en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques réitérées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ 14,000 hommes.

Un très-grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps qui étaient en réserve s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis. Les chevaliers de Suzy et de Saumery y furent blessés à mort. 4 escadrons de la gendarmerie arrivaient presque en ce moment de Douai, et malgré la fatigue d'une marche de 7 lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué. C'était le

jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils du duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent ; ils eurent 6 officiers renversés morts, et 21 de blessés.

Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise, pour voir tout de ses yeux auprès du bois de Barri vers la gauche. On y faisait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait en vain d'ébranler cette colonne. Les régimens se présentaient les uns après les autres ; et la masse anglaise faisant face de tout côté, plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu, quand elle était attaquée, et après l'attaque elle restait immobile et ne tirait plus. Quelques régimens d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandants. Le maréchal de Saxe en vit un, dont les rangs entiers tombaient et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment des Vaisseaux, que commandait M. de Guerchi. « Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses ? »

Hainaut ne souffrait pas moins ; il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand duc, les enfants servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe ; son lieutenant-colonel blessé à mort auprès de lui. Normandie avança ; il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat, que celui de Hainaut ; il était mené par son lieutenant-colonel M. de Solency, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite, en le faisant brigadier. Des bataillons Irlandais coururent au flanc de cette colonne ; le colonel Dillon tombe mort : ainsi aucun corps, aucune attaque n'avait pu entamer

la colonne, parce que rien ne s'était fait de concert et à la fois.

Le maréchal de Saxe repasse par le front de la colonne qui s'était déjà avancée plus de 300 pas au-delà de la redoute d'Eu et de Fontenoi. Il va voir si Fontenoi tenait encore ; on n'y avait plus de boulets, on ne répondait à ceux des ennemis, qu'avec de la poudre.

M. du Brocard, lieutenant-général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie étaient tués. Le Maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer le roi de s'éloigner, et il envoya ordre au comte de la Mark, qui gardait Antoin, d'en sortir avec le régiment de Piémont ; la bataille parut perdue sans ressource. On ramenait de tous côtés les canons de campagne ; on était prêt de faire partir celui du village de Fontenoi, quoique des boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise. Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale ; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français, sans avoir de cavalerie : la colonne était immobile, et semblait ne recevoir plus d'ordre ; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressources, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils. Le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre ; il envoya un second ordre au comte de la Mark d'évacuer Antoin, et de venir vers le pont de Calonne pour favoriser cette retraite, en cas d'un dernier malheur. Il fait signifier un troisième ordre au comte, de-

puis duc de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution; le comte de Lorges obéit à regret. On désespérait alors du succès de la journée[1].

Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi; on le pressait de la part du général, et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

Le duc de Richelieu, lieutenant-général, et qui servait en qualité d'aide-de-camp du roi, arriva en ce moment. Il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présente hors d'haleine l'épée à la main et couvert de poussière. « Quelle nouvelle apportez-vous, lui dit le maréchal ? quel est votre avis ? — Ma nouvelle dit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut, et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant 4 canons contre le front de la colonne; pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront : *il faut tomber sur elle comme des fourrageurs.* » Le roi se rendit le premier à cette idée.

Vingt personnes se détachent. Le duc de Péquigni, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces 4 pièces; on les place vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu court à bride abattue au nom du roi faire marcher sa maison; il annonce cette nouvelle à M. de Montesson qui la commandait. Le prince de Soubise rassemble ses gendarmes, le duc de Chaulnes ses chevau-légers; tout se forme et marche; 4 escadrons de la gendarmerie avancent à la droite de la maison du

[1] Les citoyens des villes, qui, dans leur heureuse oisiveté, lisent les anciennes histoires, les batailles d'Arbelles, de Zama, de Cannes, de Pharsale, peuvent à peine comprendre les combats de nos jours. On s'approchait alors. Les flèches n'étaient que le prélude; c'était à qui pénétrerait dans les rangs opposés : la force du corps, l'adresse, la promptitude faisaient tout. On se mêlait. Une bataille était une multitude de combats particuliers; il y avait moins de bruit et plus de carnage. La manière de combattre d'aujourd'hui est aussi différente que celle de fortifier et d'attaquer les villes.

roi ; les grenadiers à cheval sont à la tête sous M. de Grille, leur capitaine ; les mousquetaires, commandés par M. de Jumillac, se précipitent.

Dans ce même moment important le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoin quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. « Je prends sur moi la désobéissance, leur dit le duc de Biron : je suis sûr que le roi l'approuvera, dans un instant où tout va changer de face ; je réponds que M. le maréchal de Saxe le trouvera bon. » Le maréchal qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi et de la bonne volonté des troupes, n'eût pas de peine à se rendre : il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoin ; il se porta rapidement malgré sa faiblesse de la droite à la gauche vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin, de ne plus faire de faussses charges et d'agir de concert.

Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissy, le comte de Lovendhal, lieutenans-généraux, dirigent cette attaque nouvelle. 5 escadrons de Penthièvre suivent M. de Croissy et ses enfans. Les régimens de Chabrillant, de Brancas, de Brionne, Aubeterre, Courten, accoururent guidés par leurs colonels ; le régiment de Normandie, les carabiniers entrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengent leurs camarades tués dans leur première charge. Les Irlandais les secondent : la colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

En sept ou huit minutes, tout ce corps formidable est ouvert de tous côtés ; le général Posomby, le frère du comte d'Albemarle, 5 colonels, 5 capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers étaient renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent ; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

Le roi de France allait de régiment en régiment ; les cris de victoire et de vive le roi, les chapeaux en l'air, les étendards et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa satisfaction et sa reconnaissance à tous les officiers généraux et à tous les commandants des corps ; il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi ; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles : « Sire, j'ai assez vécu ; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir Votre Majesté victorieuse. Vous voyez, ajouta-t-il ensuite, à quoi tiennent les batailles. » Le roi le releva, et l'embrassa tendrement.

Il dit au duc de Richelieu : « Je n'oublierai jamais le service important que vous m'avez rendu. » Il parla de même au duc de Biron. Le maréchal de Saxe dit au roi : « Sire il faut que j'avoue que je me reproche une faute. J'aurais dû mettre une redoute de plus entre les bois du Barri et de Fontenoi ; mais je n'ai pas cru qu'il y eût des généraux assez hardis pour hasarder de passer en cet endroit. »

Les alliés avoient perdu 9000 hommes, parmi lesquels il y avoit environ 2500 prisonniers. Ils n'en firent presque aucun sur les Français.

Par le compte exactement rendu au major-général de l'infanterie française, il ne se trouva que 1681 soldats ou sergents d'infanterie tués sur la place, et 3282 blessés. Parmi les officiers, 53 seulement étoient morts sur le champ de bataille ; 323 étaient en danger de mort par leurs blessures. La cavalerie perdit environ 1800 hommes.

Jamais, depuis qu'on fait la guerre, on n'avait pourvu avec plus de soin à soulager les maux attachés à ce

fléau. Il y avoit des hôpitaux préparés dans toutes les villes voisines, et surtout à Lille ; les églises mêmes étaient employées à cet usage digne d'elles. Non-seulement aucun secours mais encore aucune commodité ne manqua, ni aux Français, ni à leurs prisonniers blessés. Le zèle même des citoyens alla trop loin : on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades des aliments délicats ; et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à cet excès dangereux de bonne volonté. Enfin les hôpitaux étaient si bien servis, que presque tous les officiers aimaient mieux y être traités que chez des particuliers, et c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

On est entré dans les détails sur cette seule bataille de Fontenoï. Son importance, le danger du roi et du Dauphin l'exigeaient. Cette action décida du sort de la guerre, prépara la conquête des Pays-Bas, et servit de contre-poids à tous les événements malheureux. Ce qui rend encore cette bataille à jamais mémorable, c'est qu'elle fut gagnée lorsque le général affaibli, et presque expirant, ne pouvoit plus agir. Le maréchal de Saxe avait fait la disposition, et les officiers français remportèrent la victoire.

PRISE DE BERG-OP-ZOOM.

15 septembre 1747.

Mémoires du baron de Spon[1].

Après la victoire de Lawfeld, le maréchal comte de Saxe fit faire plusieurs mouvemens nécessaires pour

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe*, depuis 1740 jusqu'à la paix générale signée à Aix-la-Chapelle en 1748.

le siège de Berg-op-Zoom, ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, sur la frontière occidentale, place très-forte, tant par la nature, que par les ouvrages. Elle est en partie sur une petite montagne, et en partie sur la rivière de Zoom, qui se jette dans l'Escaut, après avoir traversé la ville. C'est une des plus fortes places que possèdent les Hollandois ; et on l'estimoit imprenable, avant l'entreprise de M. le comte de Lowendal. Son enceinte est composée de 8 bastions, environnée d'un fossé, défendue par plusieurs ouvrages extérieurs du côté d'Anvers. Il y a une grande demi-lune, qui s'étend jusqu'à un fort. Ce fort est garni de quatre redoutes et bordé de canons. Du côté de la mer, il y a un canal par où la place peut recevoir du secours, sans que les assiégeans puissent en empêcher l'entrée. Depuis la ville jusqu'à la mer, il y a onze forts bien garnis de canons ; une quantité de redoutes, et des palissades le long de la digue, du côté de Stemberghe. Il y a aussi de grands dehors bien fortifiés, avec quantité de redoutes et de retranchemens. La rivière de Zoom rend une partie du pays voisin marécageux par les débordemens de ses eaux.

Le roi étoit instruit depuis longtemps des mauvaises volontés des Hollandois ; c'est pourquoi S. M. jugea qu'il falloit, non-seulement opposer la force à la force, pour parer les coups dont ils le menaçoient, mais qu'il falloit même leur en porter auxquels ils ne s'attendissent pas, et les forcer par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à forcer les alliés à se mettre à la raison. Comme il ne crut pas devoir se borner à une médiocre conquête, et Berg-op-Zoom étant leur plus importante place, et celle dont la prise leur feroit courir de plus grands risques, cela le détermina à la préférer.

Les difficultés inouïes qu'on a trouvées à ce siège, et l'obligation d'assiéger une ville soutenue d'une armée aussi forte que celle des assiégés, et ravitaillée sans cesse en tout genre, par la Hollande et par l'Angleterre,

ont rendu cette entreprise une des plus mémorables et des plus capables d'immortaliser la nation. En conséquence de la résolution prise d'assiéger Berg-op-Zoom, M. de Lowendal partit le 4 juillet de Tirlemont; il arriva le 6 à Malines, où il séjourna le 7 et le 8; il continua ensuite sa route par Eckeren et Ossendreck, où il campa le 10 après avoir fait prendre poste à Santliet, par M. de Lally, brigadier, qui y marcha avec trois compagnies de grenadiers, 200 dragons, les grenadiers-royaux de Chabrillant, 50 volontaires, 6 mortiers et 2 pièces de canon, et qui établit en même temps des batteries sur l'Escaut, pour inquiéter la navigation et la communication de Lille avec la Hollande.

M. de Lowendal arriva le 12 devant Berg-op-Zoom, et y campa, sa droite à l'Escaut, sa gauche à la Zoom. Ses dispositions faites, la tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du 14 au 15 par 2400 travailleurs, protégés par 10 compagnies de grenadiers, et 5 bataillons, aux ordres de M. le duc de Chevreuse.

Les alliés qui s'étoient portés sur la Meuse, avoient laissé du côté de Bréda, M. le prince de Saxe-Hildburghausen, afin qu'il pût jeter du renfort dans les places qui pourroient être attaquées du côté de l'Escaut. Dès qu'il vit arriver M. de Lowendal, il s'approcha de Stemberghe, et fit travailler à un pont près de l'écluse bleue, pour entrer dans les lignes et pouvoir rafraîchir Berg-op-Zoom.

M. le comte de Clermont-Prince détacha de son armée un corps de cavalerie et d'infanterie pour Brey, ce qui détermina les ennemis à faire faire un tour aux troupes qu'ils envoyoient à Berg-op-Zoom, dont le siège causoit beaucoup de rumeur en Hollande. La crainte de perdre cette place engagea les États-généraux à envoyer ordre à M. le prince de Waldeck de s'y porter avec une partie des troupes hollandoises campées sous Maëstricht. Il fut renforcé en chemin par les troupes de Wurtzbourg, et celles de Hesse, prises nouvellement à la

solde de la République. Le roi en ayant eu avis, S. M. fit partir le même jour M. de Saint-Germain, pour aller camper avec son corps de troupes à Borchloen, d'où il continua sa route par Malines et Anvers, sur Merxen.

Depuis le départ de M. de Saint-Germain, on sentit qu'il étoit important et essentiel de rapprocher de l'armée du roi le corps de M. le comte de Clermont. Il eut ordre en conséquence de venir appuyer sa droite à Westwesel, et sa gauche à Hoichten.

Cette position, en assurant sa communication avec l'armée, avoit aussi pour objet d'interrompre la navigation de la Meuse.

Le prince de Saxe-Hildburghausen s'étant jeté dans les lignes, entre Stemberghe et Berg-op-Zoom, et cette position lui donnant la facilité de secourir la place assiégée, M. le maréchal renforça de nouveau M. de Lowendal, en lui faisant passer la brigade d'infanterie de Limosin et 8 escadrons de Caraman et de Septimanie, aux ordres de MM. de Contades et de Relingue.

L'on ouvrit à Berg-op-Zoom la tranchée la nuit du 24 au 25 devant le fort Roouvers. Ce fort protégeoit le centre des lignes, et l'entre deux de l'inondation. Cette tranchée fut montée chaque jour par un bataillon des brigades de Touraine ou de Custine, que M. de Lowendal avoit fait passer, avec les dragons, de l'autre côté de la Zoom, aux ordres de M. le duc de Chevreuse.

L'armée du roi bornoit ses opérations à des fourrages qui procuroient toujours quelques affaires particulières, dans lesquelles les ennemis ne laissoient pas que de perdre beaucoup de monde.

Le prince de Waldeck étoit arrivé le 30 dans les environs de Bréda, d'où il partit pour ses états d'Allemagne, après avoir remis à M. Schwartzenberg le commandement des troupes. Le choix qu'avoit fait le stathouder de M. de Cromstron, pour défendre Berg-op-Zoom, fut la cause de sa retraite.

M. de Cromstron ayant renforcé M. de Schwartzenberg de la cavalerie qui étoit dans les lignes, cette armée d'observation se porta entre Oudenbosch et Rosendael; proximité qui engagea M. de Lowendal à reconnoître les débouchés par où on pouvoit venir à lui, et à rapprocher MM. de Contades et de Saint-Germain.

Le corps de M. de Schwartzenberg, attentif au siège de Berg-op-Zoom, ne laissoit pas de multiplier les difficultés, par les moyens qu'il avoit de rafraîchir les lignes et la place, et d'inquiéter les convois : M. de Lowendal détacha M. de Saint-Germain, avec 32 escadrons et une brigade d'infanterie, avec ordre de se porter vers Bois-le-Duc et Gertruydenberg, pour engager l'ennemi à se diviser, soit pour aller rassurer les peuples que cette incursion devoit alarmer, soit en l'obligeant de marcher pour rétablir la communication avec la Meuse, que ce détachement devoit interrompre.

M. de Schwartzenberg, instruit que M. de Saint-Germain étoit parti, et sachant sans doute qu'il venoit de l'armée un nouveau renfort à M. de Lowendal, crut avoir trouvé le moment favorable pour l'attaquer. En conséquence, il arriva le 10 sur trois colonnes devant le village de Woude, que M. de Lowendal avoit fait retrancher, et dont il avoit confié la garde à la brigade de Montboissier et au régiment des volontaires bretons, aux ordres de M. de Vaux, brigadier et colonel d'Angoumois.

La première colonne des ennemis, composée de 5 compagnies de grenadiers et soutenue de 2 bataillons, attaqua sur la droite une redoute aboutissant à la chaussée de Rosendael, que la colonne remplissoit. Cette redoute étoit gardée par une compagnie de grenadiers de Montboissier, ayant à son appui le second bataillon de ce régiment, et les piquets des volontaires bretons. Elle fut attaquée de front et par les deux flancs, depuis une heure du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans avoir pu être prise.

Six compagnies de grenadiers des ennemis, suivies de six piquets et de leurs compagnies-franches, attaquèrent une seconde redoute au centre, défendue par une compagnie de grenadiers d'Angoumois et 100 hommes de Montboissier; mais ils ne furent pas plus heureux. M. de Carle, capitaine des grenadiers d'Angoumois y fut blessé; M. de Bireau sous-lieutenant tué, et 12 hommes tués ou blessés.

Quatre compagnies de grenadiers des ennemis protégés par 10 piquets anglois, 6 écossois et par le régiment de Cornabé Wallon, se présentèrent à une redoute sur le chemin de Bréda, défendue par deux piquets de Montboissier et un d'Angoumois. Elle fut attaquée par quatre fois, sans pouvoir être emportée. Enfin une pièce de canon, qui étoit sur la chaussée et qui tira fort à propos, détermina cette troisième colonne à se retirer.

Dès que le village de Woude avoit commencé d'être attaqué, M. le duc de Chevreuse avoit marché avec les brigades de Touraine et de Custine, et celle des dragons du mestre-de-camp. Sa première attention fut de masquer les débouchés par où l'ennemi pouvoit se porter sur le camp, et de faire garder la communication de Woude avec l'armée.

M. de Lowendal qui s'étoit porté d'abord à Woude, trouva à son retour l'ennemi qui se formoit dans la plaine de Nispen. Il fit battre sur le champ la générale et disposa les troupes en ordre de bataille, de façon que l'ennemi, n'osant pas l'attaquer, prit le parti de s'en retourner.

Cette action, la seule d'éclat que les ennemis aient tentée pendant le siège de Berg-op-Zoom, leur a beaucoup plus coûté qu'on ne l'a cru. Il est vraisemblable qu'en attaquant le village de Woude, leur intention étoit d'engager les François à y porter toutes leurs troupes, pour venir par la droite insulter le camp. La perte qu'ils firent à Woude, fut, de leur propre aveu, de

plus de 800 hommes; rien ne relève davantage l'importance de cette action, que l'inaction où ils ont été depuis.

M. de Saint-Germain rentra ce même jour au camp, avec nombre de hussards prisonniers, et d'effets qu'il leur avoit enlevés. M. de Lowendal le rappella, sur la nouvelle qu'il eut de l'arrivée prochaine de M. de Baronay.

Les renforts que les ennemis envoyoient journellement à Oudenbosch, engageant à de fréquens détachemens, et les subsistances commençant à manquer, au point qu'il falloit faire dix lieues pour en avoir, M. le maréchal comte de Saxe proposa au roi de quitter la position dans laquelle se trouvoit l'armée, et de replier sur Tongres, tant pour la commodité des fourrages, que parce que ce poste étant bon, l'on pourroit sans rien risquer, faire tel détachement qu'on voudroit. Le roi l'ayant agréé, il fut ordonné que le 13, les gros équipages iroient parquer derrière Tongres, où l'on avoit fait d'avance des magasins de paille pour le soldat. Chaque brigade y avoit été reconnoître le terrain de son nouveau camp, et M. le maréchal avoit indiqué lui-même les points principaux d'un camp retranché, qui devoit envelopper le Tongreberg.

Le 14, à quatre heures du matin, les menus équipages de l'armée, et ceux du corps de M. le comte de Clermont, commencèrent à défiler; et dès qu'on battit l'assemblée, l'armée se mit en bataille à la tête du camp. Le roi qui s'étoit porté à six heures du matin sur la hauteur de Rosmaer, envoya l'ordre à l'armée pour se mettre en marche. Elle le fit sur huit colonnes, dont deux pour la réserve, une troisième pour l'aile gauche de cavalerie, deux pour l'infanterie, une pour l'artillerie, et deux pour l'aile droite de cavalerie. Chaque colonne d'infanterie avoit pour son arrière-garde particulière, un détachement de grenadiers et de cavalerie, avec une brigade d'artillerie, et chaque colonne de ca-

valerie étoit terminée par un détachement de grenadiers.

L'armée n'eut ordre de se mettre en marche que quand le corps de troupe de M. le comte de Clermont, qui marcha sur deux colonnes, fut à la hauteur de la gauche de l'armée.

Le roi, accompagné de M. le maréchal de Saxe, qui avoit mené son régiment de cavalerie légère, resta sur la hauteur d'Herderen, jusqu'à ce que voyant qu'il ne paroissoit point d'ennemis, il se rendit à la Justice de Tongreberg, pour voir entrer les troupes dans leur camp : Sa Majesté alla ensuite à Hamal, son nouveau quartier.

L'arrière-garde principale de l'armée fut faite par 20 compagnies de grenadiers, 1000 fusiliers, 300 maîtres de la maison du roi, 200 carabiniers, 300 carabiniers de la cavalerie, les vieilles gardes et postes, un détachement de volontaires à pied, et une brigade d'artillerie; le tout se porta à l'assemblée, entre Kistel et Montenaken, aux ordres de M. le chevalier d'Apcher lieutenant général, sorti de jour, et de M. de Manherbe maréchal de camp. M. le chevalier d'Apcher ne se mit en marche qu'environ une heure après le départ de l'armée; et quoiqu'il ait été seul pendant tout ce temps-là, à une demie lieue seulement de Maëstricht, il ne parut personne pour l'inquiéter. Il retira, chemin faisant, les hussards de Polleresky, que le maréchal avoit fait avancer sur la hauteur d'Herderen.

En même temps que l'armée fit son mouvement, le corps de M. le comte d'Estrées se replia sur Heur-le-Romain. Comme il devoit toujours tenir l'entre-deux de la Meuse et du Jar, il avoit travaillé d'avance à mettre son nouveau camp hors d'insulte; sa droite à l'escarpement de la Meuse, au-dessus du château de Loine, sa gauche au-dessus de l'escarpement du Jar, entre Wonck et Basenge : cet espace a environ 1000 toises de long, et M. le comte d'Estrées y campa sur deux lignes;

sa première ligne composée de trois brigades d'infanterie, et la seconde ligne de seize escadrons.

Un régiment de hussards et un bataillon firent face au Jar, dont les bords furent gardés par des détachemens qui se communiquoient avec ceux de l'armée. M. le comte d'Estrées fit retrancher aussi les haies d'Hacour, pour barrer la plaine, entre Viset et les hauteurs de la Meuse, et ce terrain fut occupé par deux bataillons et deux régiments de hussards : le reste de ses troupes borda la Meuse, depuis Viset jusqu'à Coron-Meuse.

L'armée campa à Hamal ; sa droite, composée de la réserve, appuya au ravin de Schlings, près de la cense de Couvency ; la gauche fut fermée par le colonel-général Dragons, et le marais Bedoé. L'infanterie fut placée derrière Tongres, ou dans le retranchement en avant de cette ville, à l'exception de la brigade de Navarre, qui occupa les haies de Frère, et de la brigade de Bettens, qui campa avec celle du colonel-général cavalerie, de l'autre côté du ravin de Schlings, afin de former une espèce de communication de la droite avec la gauche de M. le comte d'Estrées. L'artillerie fut partagée, partie derrière le château de Bethon, où fut le parc, partie en avant de Tongres. L'on en mit aussi une brigade en avant de la droite de Navarre. La brigade des Gardes couvrit le quartier du roi, faisant face à la chaussée de Saint-Tron à Liége : le bataillon de grenadiers royaux de Châtillon, qui étoit dans Tongres, alla camper près de la chaussée d'Hasselt, en avant du château de Bethon.

M. le maréchal prit son quartier dans Tongres.

Le corps de M. le comte de Clermont appuya sa droite à Guycouen, sa gauche au moulin de Womertingen.

Ses dragons campèrent à Womertingen, près de la barrière d'Hasselt, et ses hussards, entre Guycouen et Oxpleuve ; et ce prince envoya le régiment de Rouergue et la compagnie de Rossenberg dans Hasselt, pour

garder ce poste, conjointement avec les Cantabres. Les 50 hussards qui y étoient auparavant allèrent à Eckenrode.

Dès qu'on fut arrivé à Tongres, M. le maréchal fit travailler au retranchement projeté en avant de cette ville, et il fut en état en peu de jours.

Cependant M. Fischer, qui étoit dans Diest, ayant eu avis que le capitaine Magliarty, fameux partisan hongrois, s'étoit venu poster à Schaffen avec 80 hussards, pour lui enlever les détachemens qu'il envoyoit chaque jour en avant, marcha à lui, le surprit, lui tua 27 hommes, et ramena 42 chevaux, avec autant de prisonniers, du nombre desquels étoient M. de Magliarty, son lieutenant et deux maréchaux des logis. La brigade de Montmorin partit le 16 du camp d'Hamal, aux ordres de M. le chevalier de Pont, qui en arrivant à Lier, trouva ceux de M. de Lowendal pour se rendre à Eckeren.

Les ennemis pouvant par leur position dérober une marche sur Bréda, le roi résolut d'envoyer sur le Demer un corps intermédiaire, qui pût, suivant que le cas l'exigeroit, secourir M. de Lowendal, ou rejoindre l'armée. A cet effet, M. le comte de Courten, maréchal de camp, partit le 18 avec les grenadiers royaux de Coincy et de la Traisne, les deux brigades de cavalerie du roi et de royal Pologne, le régiment de la Morlière, qu'on tira du corps de M. le comte d'Estrées, et la brigade de la Cour-au-Chantre, qui fut détachée du corps de M. le comte de Clermont. Toutes ces troupes se rassemblèrent le premier jour à Leaw, d'où elles allèrent camper entre Diest et Zichem.

L'armée revenue sur Tongres, M. de Crémille, maréchal général des logis, prit des précautions pour les subsistances : l'on envoya différens ordres dans le pays pour la livraison des fourrages, et l'on consigna en même temps au régiment des Grassins, qui occupoit le faubourg de Liége, de ne point laisser entrer dans la

ville les grains que les communautés vouloient y réfugier, qu'elles n'eussent fourni les fourrages qu'on leur avoit demandés, en magasin, et en payant. Là-dessus, le Conseil privé des États de Liége, à qui on avoit fait des réquisitoires pour qu'il passât une transaction à ce sujet, sentit que c'étoit l'unique moyen d'éviter le désordre, et s'engagea à livrer 800,000 rations à Frère, Horion et Horey.

L'armée des ennemis ayant remonté la Meuse le 19, et s'étant allongée sur Argenteau, ce dernier mouvement n'occasionna point de changement; l'on se contenta de rapprocher de M. le comte d'Estrées les brigades de Bettens et du colonel-général, et de recommander à M. le prince de Dombes, qui commandoit la réserve, d'envoyer du secours à M. le comte d'Estrées, en cas d'attaque.

Sur l'avis qu'on eût pour lors que les ennemis avoient un corps de troupes campé sur le Jar, M. du Blaisel, lieutenant-colonel des Grassins et brigadier, ayant été envoyé pour le reconnoître, poussa jusqu'à Montenaken et Vilre, et il n'y trouva qu'un parti de hussards, qu'il battit.

Les ennemis firent, le 21, un nouveau détachement pour Bréda de dix-huit escadrons et de quatorze bataillons, en conséquence duquel M. de Courten quitta le 23, sa position sur le Demer pour marcher à Lier, où il reçut ordre de M. de Lowendal de s'approcher de lui.

Voici la dernière position de l'armée des alliés sur la Meuse :

L'armée étoit campée sur deux lignes; la droite commençoit sur une hauteur derrière Viset, et elle étoit couverte par la cavalerie hollandoise, qui étoit derrière Eesden et qui avoit à sa droite, un peu plus loin vers Maëstricht, le corps de réserve de MM. de Volfenbuttel et de Daun. La gauche de l'armée s'étendoit au delà de Hens, sur le chemin de Liége. Le quartier de M. le

duc de Cumberland étoit d'abord à Richel ; mais il fut transporté au château d'Argenteau ; celui du général Bathiany, qui étoit à Miche, fut porté à Viset. Il y avoit sur la montagne Saint-Pierre un camp d'infanterie avec un pont sur la Meuse, entre Caster et Lichtenberg, pour la communication avec l'armée, et le régiment d'Esterhazy hussards, avec celui de Trenck, campoient entre Smermaes et Maëstricht, pour veiller sur la rive gauche de la Meuse. Les ennemis faisoient tous leurs efforts pour s'opposer à l'avancement du siége de Berg-op-Zoom ; mais M. le maréchal de Saxe faisoit de son côté tout ce qui étoit nécessaire pour traverser leurs desseins. Il y avoit presque tous les jours des affaires particulières; et le roi ayant été informé qu'un corps de leurs troupes avoit passé la Meuse, il fit partir sur-le-champ le duc de Broglio, avec quelques piquets du corps de M. le comte d'Estrées, pour en avoir des nouvelles circonstanciées. Sa Majesté donna ordre en même temps à M. le duc d'Ayen de marcher sur Choquières, avec un gros détachement et du canon pour faire repasser la Meuse aux ennemis. Mais M. le duc d'Ayen les ayant trouvé retirés, tous les postes furent rétablis sur la Meuse.

Le siége de Berg-op-Zoom étoit fort avancé ; et malgré les sorties des ennemis et la multiplicité des mines qu'ils avoient fait sauter, on étoit venu à bout d'établir les batteries pour battre en brèche. Toute la Hollande étoit si convaincue de la bonté de la place, que l'on ne s'attendoit à aucune capitulation. M. de Lowendal jugeant que la brèche seroit praticable dans peu, avoit rapproché M. d'Armentières de lui, afin d'avoir un corps de cavalerie suffisant pour contenir l'ennemi, pendant que son infanterie seroit employée à l'assaut. Tout fut disposé pour le donner la nuit du 14 au 15 septembre ; mais les brèches n'ayant pas été jugées assez praticables, les troupes rentrèrent, et cette grande opération fut différée à la nuit suivante.

Voici les dispositions qui furent faites pour l'assaut de Berg-op-Zoom :

M. le comte de Relingue, maréchal de camp de tranchée.

Attaque de la droite au bastion dit *La Pucelle.*

Les troupes de cette attaque furent prises au dépôt et conduites à leur débouché par M. de Rayne, major de tranchée : elles marchèrent dans l'ordre suivant :

Six compagnies de grenadiers aux ordres de M. de Saint-Affrique, lieutenant-colonel ;

Trois bataillons aux ordres de M. de Faucon, brigadier, qui suivoient les grenadiers.

Après ces 3 bataillons marchèrent 3 brigades de sapeurs, 1 officier, 20 canonniers, 8 ouvriers, avec des haches, pinces et masses, et 300 travailleurs conduits par les ingénieurs, suivis de 3 autres bataillons qui s'arrêtèrent au débouché du fossé et y attendirent les ordres du général.

Les troupes de l'attaque de la gauche au bastion de Coehorn furent conduites à leur débouché par M. de Saint-André, major de tranchée.

Six compagnies de grenadiers marchèrent d'abord aux ordres de M. Piat, lieutenant-colonel.

Ces six compagnies furent suivies de 3 bataillons aux ordres de M. de Tondu, brigadier.

Trois brigades de sapeurs vinrent ensuite avec un officier d'artillerie, 20 canonniers, 8 ouvriers, avec des haches, pinces et masses ; le tout suivi de 300 travailleurs conduits par les ingénieurs.

Trois bataillons suivirent ces travailleurs jusqu'au débouché seulement.

Voici l'ordre d'attaque pour les 2 bastions, tel que le donna M. le comte de Lowendal.

Les 6 compagnies de grenadiers destinées à former

chaque attaque déboucheront au moment du signal, suivies, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, et iront se former au pied de la brèche, qu'elles monteront avec vivacité, suivies des 3 premiers bataillons qui doivent les soutenir.

De ces 6 compagnies, la première montera par la brèche de l'épaule du bastion pour chasser les ennemis du flanc-bas, et sera munie, à cet effet, de grenades. Les compagnies de grenadiers enfonceront tout ce qui se trouvera devant elles dans le terre-plein du bastion, et attaqueront, sans hésiter, la gorge, quand même ils la trouveroient retranchée.

Parvenues sur le rempart, les compagnies de grenadiers s'y mettront en bataille, sans outre-passer le bastion collatéral et sans s'éloigner des 3 bataillons qui se mettront en bataille dans la gorge, ou qui se formeront sur le rempart, au cas qu'on envoie ordre aux 3 bataillons, qui seront restés au débouché, de venir occuper la gorge du bastion. MM. les officiers contiendront avec grande attention les grenadiers et soldats, et ne permettront pas qu'aucun quitte son rang.

Attaque du centre, ou de la demi-lune, aux ordres de M. de Courbuissòn, brigadier.

Les troupes destinées pour cette attaque seront conduites à leur débouché par M. du Verdier, major de tranchée.

Disposition des troupes.

Cent volontaires en auront la tête : ils seront divisés en deux troupes, chacune suivie d'une compagnie de grenadiers ; le tout soutenu de la deuxième et troisième compagnie de grenadiers de Dauphin, et du premier bataillon de ce régiment, derrière lequel marcheront 2 brigades de sapeurs, 6 canonniers et 300 travailleurs.

Ordre pour l'attaque du centre.

Au moment du signal, les 50 premiers volontaires, aux ordres de M. Surraut, lieutenant dans Royal et à la deuxième compagnie des grenadiers de Montmorin, descendront dans le fossé et se formeront sur la droite.

La seconde troupe des volontaires, aux ordres de MM. Vaillon et Godard d'Hélincourt, suivie d'une compagnie de grenadiers de Coincy, déboucheront immédiatement après dans le fossé et se formeront à la gauche de la première troupe.

Les deux troupes se sépareront dans l'instant : la première, prenant sur sa droite, marchera le long du fossé de la demi-lune, qu'elle tournera par sa gauche, pour la venir prendre par derrière et l'attaquer par la gorge.

La seconde troupe marchera par sa gauche le long du fossé de la demi-lune, qu'elle tournera par sa droite pour venir l'attaquer aussi par la gorge.

Ces deux troupes, réunies derrière la demi-lune, attaqueront ensemble, chacune de son côté, la communication ou caponière qui est entre la demi-lune et la courtine, dans le grand fossé de la place, et tâcheront de s'emparer de la poterne qui est sous la courtine.

Dès que cette avant-garde aura débouché dans le fossé, M. de Courbuisson, précédé des 2 compagnies de grenadiers de Dauphin, montera, à la tête du premier bataillon de ce régiment, par la brèche de la demi-lune. Il fera attaquer tout de suite le réduit, s'il y en a, et on observera de ne pas tirer dans le fossé, entre la demi-lune et la courtine, où nos volontaires et grenadiers doivent attaquer la communication.

Dispositions pour les bataillons de tranchée.

M. le comte de Lowendal prie M. de Relingue de por-

ter un bataillon, tout-à-fait à la droite des parallèles; et les deux autres, tout-à-fait à la gauche, pour ne pas embarrasser la communication, et, pour de là, être à portée d'observer le mouvement des assiégés. M. de Relingue aura la bonté de se dégarnir de la deuxième compagnie de grenadiers de Montmorin et d'une de Coincy, qui marcheront, avec les volontaires, à l'attaque du centre.

Bataillons de tranchée, le jour de l'assaut.

Deuxième et cinquième de Normandie, 2 bataillons.
Laval, 1 bataillon.
6 compagnies de grenadiers auxiliaires.
2 piquets de dragons.
2 piquets de cavalerie.

Tranchée de Roovers.

Deuxième de Touraine.
1 compagnie de grenadiers.
2 piquets d'infanterie.
2 piquets de dragons.

Ordre pour le camp.

Toutes les troupes qui restèrent dans le camp s'y mirent en bataille à la pointe du jour.

Le signal de l'assaut ayant été donné le 16 à 4 heures et demie du matin, par deux salves des mortiers et par de longues fusées, les trois attaques commencèrent en même temps. Les soldats enfoncèrent tout ce qui se trouva sur leur passage, forcèrent les coupures que les ennemis avoient faites dans les bastions et sur la demi-lune, et se mirent en bataille sur chaque bastion et sur le rempart, à droite et à gauche. De toutes les troupes qui défendoient la demi-lune, aucun officier ni soldat ne pût échapper, leur retraite ayant été coupée par les

volontaires et les grenadiers qui s'étoient emparés de la caponière et de la communication.

Maîtres d'une partie du rempart et des portes d'Anvers et de Bréda, quelques-uns des bataillons françois pénétrèrent dans la ville; les volontaires et les grenadiers y étoient déjà entrés par la poterne et avoient poussé tout ce qu'ils avoient trouvé dans les premières rues, partie de la garnison s'étant retirée sur la place ou dans des maisons, d'où elle faisoit un feu très-vif. Les François les attaquèrent et passèrent au fil de l'épée tout ce qui ne mit pas les armes bas. Les régimens de Rechteren et de Colliart, entre autres, y restèrent presque tous, après s'être battus pendant deux heures. M. de Lugeac, colonel de Beauvoisis, ayant fait occuper la porte du port, somma le commandant du fort de Zeude, qui se rendit à discrétion. M. le comte de Lowendal avoit chargé M. de Custine de contenir, avec un corps de troupes, pendant l'attaque, les garnisons des forts Montmort, de Pinsen et de Roovers. Ce dernier capitula, dès qu'il vit la ville prise, et l'on entra l'épée à la main dans les deux autres.

M. le prince de Hesse qui y fut blessé et M. de Cromstron eurent bien de la peine à se sauver, et perdirent tous leurs équipages.

L'on a évalué la perte des ennemis, tant tués que pris dans cette journée, à environ 4000 hommes : celles des François ne fut pas de 400 tués ou blessés.

L'on trouva dans la ville ou dans les forts, plus de 200 bouches à feu, avec une grande quantité de munitions, et l'on s'empara dans le port de 17 bâtimens chargés de provisions de toute espèce.

Les troupes ennemies, qui campoient dans les lignes, se retirèrent dans un si grand désordre que les équipages des généraux et les caisses militaires de différens régimens restèrent dans le camp, ce qui rendit le butin des soldats très-considérable.

Tout ce qui se sauva de la ville et des lignes se retira

au camp d'Oudenbosch, dont M. de Cromstron prit le commandement en arrivant.

Telle a été l'issue d'un siége à jamais mémorable, par les obstacles qui se sont si souvent multipliés dans le cours de cette entreprise, qu'une partie de l'Europe a douté si elle réussiroit. On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse des dispositions de M. le comte de Lowendal et à la valeur avec laquelle les troupes les ont exécutées.

Le roi apprit cette importante nouvelle le 17, au matin, par M. le chevalier d'Hallot, et sa Majesté nomma sur-le-champ maréchal de France M. le comte de Lowendal.

M. le maréchal de Lowendal est d'autant plus admirable dans la prise de Berg-op-Zoom, que cette grande expédition fut uniquement son ouvrage, qu'il l'a entreprise sur ses seules lumières et exécutée pour ainsi dire, autant en dépit des ennemis que d'un grand nombre de ceux qui devoient s'intéresser à la prise de cette place.

Ce général avòit rompu tous les desseins de ses ennemis, parce qu'il les avoit prévus. Il avoit emporté en cinq semaines de temps une place devant laquelle avoient échoué le prince de Parme et le marquis de Spinola, les deux plus grands hommes de leur temps; place d'ailleurs que tous les connoisseurs jugeoient imprenable. On peut ajouter qu'il triompha de toutes les forces de l'art et de la nature.

On a reproché aux ennemis de n'avoir pas tenté d'en faire lever le siége, sans entrer dans la possibilité d'une bataille. N'étoit-il pas plus prudent de ne pas hasarder une action qui auroit entraîné inévitablement la ruine des Hollandois? Il est toujours préférable d'éviter une affaire, dont le succès est douteux, quand la perte entraîne après soi des malheurs irréparables. Il est décidé en matière de guerre, qu'un général ne sauroit prendre trop de précautions pour s'empêcher d'être battu. La

plus ancienne maxime de la guerre n'est pas de vaincre l'ennemi, mais d'éviter d'être vaincu : *In armorum ratione*, dit Quintilien, *antiquior cavendi, quam ictum inferendi cura est.*

La ville de Berg-op-Zoom subit la loi inévitable aux villes prises d'assaut. Les grandes précautions que prit le maréchal de Lowendal ne purent qu'abréger ses malheurs. Personne n'ignore qu'il arrive très-souvent, que dans les assauts, la valeur des assiégeans va plus loin que l'on ne l'a prévu, et que le général n'est pas souvent le maître de la fureur du vainqueur. Alors la ville tombe dans le malheur le plus épouvantable qu'elle ait pû appréhender. Tout s'y règle par la rage et le désespoir, ou, si on veut, par le droit des armes.

Tout ce que peut faire alors le général, est d'y apporter l'autorité de son caractère et d'y employer toute la sévérité de la discipline.

La campagne paroissant terminée par la prise de Berg-op-Zoom, le roi retourna à Versailles, laissant à M. le maréchal comte de Saxe, qu'il déclara commandant général des Pays-Bas, le soin de faire prendre à l'armée ses cantonnemens.

ASSASSINAT DE M. DE JUMONVILLE.

1671.

L'Observateur hollandais (seconde lettre, 1755).

L'*Observateur hollandais* est un recueil de 46 lettres fort intéressantes sur les affaires de 1754 à 1759. Elles ont été rédigées par Moreau, historiographe de France, sur les documents fournis par l'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères.

Préparez-vous, Monsieur, à me suivre sur les bords

de la Belle-Rivière[1]. C'est là qu'ont commencé les premiers différends entre la France et l'Angleterre ; c'est là que le premier sang a été versé. Voyons qui l'a répandu. Je ne veux vous présenter que des faits.

L'Ohio, que l'on nomme autrement la Belle-Rivière, prend sa source dans le voisinage du lac Erié. Grossi dans son cours par plusieurs rivières, il arrose en serpentant des pays habités par différentes nations sauvages, qui depuis que les François les connoissent, se sont toujours regardées comme leurs alliés. Il rencontre ensuite la rivière Ouabache ou de Saint-Jérôme, qui y perd son nom, et à l'embouchure de laquelle les François possèdent le fort Sainte-Anne. Devenu plus large, il roule ses eaux avec majesté, jusqu'au fleuve Mississipi, dans lequel il va se précipiter. Cette direction suffit pour vous faire apercevoir qu'il est la communication la plus courte et la plus naturelle du Canada à la Louisiane. En effet, si les vaisseaux françois qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent s'arrêtent à Québec, la navigation continue sur des barques jusque à Montréal, et de là au lac Ontario. Celui-ci communique au lac Érié par un détroit sur lequel les François possèdent depuis très-longtemps le fort Niagara. Du lac Érié un portage[2] très-court conduit à la Belle-Rivière, par laquelle les deux colonies françoises semblent se donner la main.

Il étoit naturel que les François connussent les premiers les avantages que pouvoit procurer à leur commerce la possession des bords de cette rivière. Le sieur de la Salle, gentilhomme normand, les découvrit en 1679. Ce fut lui qui jeta les premiers fondemens de la colonie de la Louisiane, et depuis ce temps-là l'Ohio n'a été connu et fréquenté que par les François. En 1712, Louis XIV donna à M. Grosat des lettres patentes pour

[1] L'Ohio.
[2] Espace de terre entre deux rivières, pendant lequel on porte ou l'on traîne les bateaux.

l'établissement de la Louisiane. Elles comprennent parmi les dépendances de cette colonie la rivière Ouabache qui se jette dans l'Ohio et en général toutes les rivières qui viennent se réunir au fleuve du Mississipi, d'où il suit que la Belle-Rivière fut alors regardée comme appartenant aux François.

Je suis bien éloigné, Monsieur, du système des Anglois qui croient avoir des droits incontestables sur un pays, lorsqu'ils peuvent trouver une charte d'un de leurs rois, qui le donne à quelqu'un de leur nation. Il est fâcheux pour leurs politiques d'aujourd'hui, que le roi Jacques ou la reine Anne ne se soient pas avisés de donner tout d'un coup toute l'Amérique à quelque lord anglois. Cependant, il faut convenir que lorsqu'un souverain établit par des Lettres patentes un gouverneur dans une contrée, dont ses sujets jouissent sans réclamation, les Lettres du prince doivent au moins alors être regardées comme un monument de possession. Or, non-seulement les Anglois ne réclamèrent point contre la concession de 1712; le traité d'Utrecht se conclut l'année suivante, sans que les ministres de la Grande-Bretagne songeassent seulement à former sur les bords de l'Ohio aucune prétention : bornés dans leurs colonies par les montagnes des Apalaches, ils ne se sont jamais avisés de franchir ces remparts inaccessibles, par lesquels la nature sembloit avoir pris soin de leur fermer l'intérieur du pays.

Les François continuèrent donc de faire seuls le commerce de la Belle-Rivière. Leur possession étoit paisible, nul établissement étranger ne pouvoit leur fermer le chemin du Canada au Mississipi. Tant que les Anglois n'ont consulté que leur avantage, il ne leur est pas venu dans l'esprit de s'établir au-delà de leurs montagnes. Ils n'y ont songé que lorsqu'ils ont envisagé plutôt le mal d'autrui que leur propre intérêt.

Ce fut en 1727 que quelques-uns d'eux vinrent bâtir sur les bords du lac Ontario et à l'embouchure de la

rivière Ouaghen un petit fort, auquel ils ont donné le nom d'Oswego. M. de Beauharnois étoit alors gouverneur du Canada. Il envoya M. Bégon, major de Québec, sommer le commandant de ce petit fort de l'évacuer et de se retirer sur les terres de l'Angleterre. Cette sommation, qui est du 1er août 1727, demeura inutile, et le commandant de ce fort ne voulut ni se retirer, ni signer son refus. Depuis ce temps-là, les François n'ont pas cessé de protester contre cette invasion; mais les Anglois ne cèdent point à des sommations, et les protestations réitérées sont toujours sans effet. Des ménagemens pacifiques ont empêché les gouverneurs du Canada d'employer la force.

Cette première entreprise des Anglois, quelque dangereuse qu'elle fût, puisqu'elle leur ouvroit pour ainsi dire une porte de derrière sur le fleuve Saint-Laurent, n'eut pas alors beaucoup de suites. Les François demeurèrent possesseurs de l'Ohio, et ils en étoient tellement les maîtres en 1739, qu'une guerre de Chicachas, peuples voisins de la Louisiane, ayant obligé le gouverneur du Canada d'envoyer des secours dans ce pays, un détachement vint de la Nouvelle-France au Missisipi, en descendant la Belle-Rivière, et traversa tout le pays en corps d'armée, sans que les Anglois formassent aucunes plaintes. Ce silence de leur part prouve plus que les titres les plus authentiques, qu'ils n'avoient encore aucunes prétentions sur ce pays. Si l'Ohio eut fait parti de leurs colonies, auroient-ils permis à une armée étrangère de le descendre dans tout son cours? Ne se seroient-ils pas plaints? N'auroient-ils pas fait des représentations? Quel est le souverain qui laisse ainsi traverser son pays par un corps de troupes, qui n'a pas même daigné lui demander la liberté du passage?

Ce n'est que pendant la dernière guerre[1] que quel-

[1] La guerre de la succession d'Autriche, 1740-1748.

ques traitans anglois commencèrent à faire la contrebande sur les bords de cette rivière. Quelques-uns d'eux voulurent continuer depuis la paix; mais persuadés eux-mêmes que le pays n'appartenoit point à leur nation, ils se cachoient avec soin. Étoient-ils découverts? leurs marchandises étoient confisquées, et s'ils revenoient ensuite, on ne manquoit pas de les arrêter. Plusieurs d'entre eux ont été envoyés prisonniers à la Rochelle, et Milord Albemarle, qui étoit alors ambassadeur en France, loin de regarder ce traitement comme une injure faite à la nation angloise, se borna simplement à demander leur liberté, comme une grâce que le ministre françois voulut bien lui accorder.

Les François, pendant ce temps-là, continuoient de jouir de tout le cours de cette rivière. M. le comte de la Galissonière le fit visiter dans toute son étendue en 1749. On ne trouva aucun établissement anglois. M. de la Jonquière, qui lui succéda dans le gouvernement du Canada, eut la même attention que son prédécesseur. Tout le cours de l'Ohio fut visité de nouveau en 1750 et 1751, et il demeura pour constant, que si les Anglois avoient alors des projets d'établissement sur cette rivière, du moins ils n'en avoient encore exécuté aucun.

Ainsi, Monsieur, je ne crains point d'être contredit sur deux faits également prouvés, l'un qu'avant 1753 les Anglois n'avoient jamais formé aucune entreprise sur l'Ohio; l'autre que les François étoient seuls en possession de cette rivière et de ses bords.

De là il me semble que l'on peut tirer une conséquence assez juste : c'est que, quand même les Anglois auroient cru acquérir quelques prétentions sur ce pays, elles pouvoient devenir la matière d'une négociation, mais jamais le motif d'une invasion à main armée. Les François leur donnoient à cet égard un grand exemple de modération, puisqu'ils laissent subsister le fort d'Oswego, quoique visiblement bâti sur leur

terrain; et en effet le soin de fixer les bornes de chaque colonie étant confié aux commissaires des deux nations[1], chacune devoit en attendant demeurer dans sa possession, sans entreprendre sur celle de ses voisins.

Mais l'Angleterre sentit bientôt que de raisons à raisons les armes n'étoient pas égales entre elle et la France. Les commissaires de la Grande-Bretagne, accablés par des titres, en étoient réduits aux subtilités les plus frivoles et à des allégations que toute l'Europe eût démenties, si elles eussent été publiques. La rupture devenoit nécessaire; il ne s'agissoit plus que d'en faire naître l'occasion : mais qu'il se présentât un prétexte ou non, l'invasion fut résolue.

Pour y préparer les voies, les Anglois essayèrent d'abord de faire révolter les sauvages, sujets et alliés de la France. Quelque secrètes que fussent les négociations, M. du Quesne, qui en 1752 avoit succédé à M. de la Jonquière, étoit informé de tout. Il sut que les présens et les promesses commençoient à faire impression sur l'esprit de ces peuples; qu'armés par les Anglois, plusieurs s'étoient déjà attroupés et menaçoient la tranquillité du pays.

M. du Quesne ne s'avisa point de mettre leur tête à prix. Il se contenta de faire marcher en 1753 un détachement, qui commandé par M. de Saint-Pierre, s'avança jusqu'à la rivière aux Bœufs et y passa l'hiver.

S'il étoit triste pour les Anglois de perdre l'espérance de voir révolter les sauvages, il ne l'étoit pas moins de ne pouvoir imputer au gouverneur françois aucune hostilité. Il avoit été libre à celui-ci de faire avancer un détachement sur son propre terrain, et d'éclairer la conduite des sauvages, dont le soulèvement eût favorisé une invasion méditée depuis longtemps.

[1] En vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, 1748.



Les Anglois alors surent se passer de prétextes. Ils entreprirent enfin de former à force ouverte un établissement sur la Belle-Rivière [1]. Ils passèrent leurs montagnes, et marchèrent en corps d'armée sur les terres du domaine de la France. Un détachement de 600 hommes formoit leur avant-garde et traînoit avec lui plusieurs pièces de canon destinées à soutenir l'entreprise et à chasser les François.

Au commencement de 1753 M. de Contrecœur prit à la place de M. de Saint-Pierre le commandement des troupes françoises qui étoient sur la Belle-Rivière. Il apprit bientôt que les Anglois s'étoient avancés jusqu'à celle de Malenguélé [2], et qu'ils se fortifioient. Une entreprise de cette nature ne pouvoit être regardée comme une simple infraction aux lois du commerce. Cependant M. de Contrecœur feignit d'ignorer les desseins des Anglois. Il se contenta d'envoyer à leur commandant un officier distingué par sa place et par son mérite, avec une lettre datée du 16 avril. M. de Contrecœur faisoit sentir au commandant anglois [3] combien sa conduite étoit contraire au traité d'Aix-la-Chapelle; il le sommoit de se retirer de dessus les terres soumises à la domination françoise; il l'avertissoit enfin, que si la tentative des Anglois n'avoit pour but que le commerce, il seroit forcé de faire confisquer leurs marchandises, et que si au contraire ils vouloient former un établissement solide dans un pays qui ne leur appartenoit point, le devoir de sa place l'obligeoit de s'y opposer. Au reste, M. de Contrecœur assuroit le commandant anglois qu'il ne seroit fait à ses troupes aucun tort dans leur retraite, et que les François se feroient toujours

[1] Le meneur de toute cette affaire était le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie.

[2] La Monongahéla, qui en se réunissant avec l'Alleghany, forme l'Ohio ; nous avions construit au confluent de ces deux rivières, le fort Duquesne, qui est aujourd'hui la grande ville de Pittsburg. Le fort de la Nécessité était au sud du fort Duquesne.

[3] Washington, officier des milices de la Virginie.

un devoir de respecter les traités qui lioient les deux puissances.

Cette sommation à laquelle les Anglois feignirent d'abord de satisfaire, ne fit que hâter la construction du fort qu'ils avoient commencé un peu plus loin. Il étoit à quelque distance de la rivière Malenguélé et sur la petite rivière qui s'y jette. On ne sait à quel propos ils le nommèrent le fort *de la Nécessité*.

Le 23 mai suivant, M. de Contrecœur, qui ignoroit une partie de ce qui s'étoit passé, envoya M. de Jumonville avec une escorte de 30 hommes; il lui donna ordre de découvrir si les Anglois paroissoient encore, et de notifier à leur commandant, s'ils les rencontroient, une seconde sommation de se retirer. Il l'avertissoit pour la dernière fois que s'il refusoit de déférer à des invitations qui ne tendoient qu'à maintenir la paix, les hostilités ne pourroient désormais être imputées qu'aux Anglois. Au reste il le prioit, quel que fût son projet, d'avoir pour M. de Jumonville tous les égards que méritoit son caractère, *et de le lui renvoyer sur le champ* pour l'informer des intentions du gouvernement anglois.

Jugez vous-même, Monsieur, de l'embarras dans lequel se trouvoit alors M. de Contrecœur; chargé par des ordres exprès de maintenir l'union, il se voyoit presque obligé, en repoussant par la force une entreprise aussi contraire aux traités, de donner aux Anglois une occasion de l'accuser lui-même.

Cet embarras ne dura pas longtemps; ils n'attendirent pas qu'ils fussent repoussés. Qui savoit si M. de Contrecœur n'auroit point encore des ménagemens contraires à leurs vues? Il falloit forcer la modération françoise; et il faut avouer qu'ils ont pris pour cela un moyen capable de soulever tous les peuples.

Que ne puis-je pour l'honneur d'une nation, notre alliée, couvrir d'un voile épais ce qui me reste à vous raconter! Mais vous exigez des faits, et je me dois à la

vérité. Oui, Monsieur, le premier acte d'hostilité de la part des Anglois a été un forfait contraire au droit des gens, et le premier meurtre a été un assassinat.

M. de Jumonville s'avance avec son escorte. Il ne reçoit de la part des sauvages que des marques de respect et d'affection ; mais bientôt il se trouve environné d'Anglois : ceux-ci ne s'annoncent que par un feu terrible qu'ils font de tous côtés sur sa petite troupe. Il fait signe de la main au commandant ; il montre ses dépêches ; il demande à être entendu ; le feu cesse ; les Anglois l'entourent ; il annonce son caractère qui doit lui servir de sauvegarde, et lit la sommation dont il est porteur. Imaginez, Monsieur, la réponse qui est faite à un officier françois, envoyé à une nation qui n'est point en guerre avec la France. M. de Jumonville n'est encore qu'à la moitié de sa lecture ; il est assassiné par les Anglois et tombe dans son sang. Les sauvages, indignés, se jettent en vain entre lui et les ennemis ; le feu recommence, huit hommes de l'escorte françoise sont tués sur la place. Le reste, forcé de se rendre, est fait prisonnier. Un seul Canadien se sauve, sème sur le chemin l'horreur dans les cabanes de ses compatriotes, et vient annoncer à M. de Contrecœur cette funeste nouvelle.

Tel a été, Monsieur, le prélude des hostilités dont vous voyez aujourd'hui les suites. Pouvoit-on exiger de M. de Contrecœur qu'il laissât les Anglois jouir tranquillement de cet indigne triomphe, et arborer dans un fort bâti sur les terres de France l'étendard de la Grande-Bretagne teint du sang d'un envoyé françois. Ce fort étoit lui-même une infraction aux traités. Déjà les Anglois, fiers de leur victoire, en élevoient d'autres. Leurs troupes grossissoient à vue d'œil, et les prisonniers françois, envoyés à Boston, invoquoient en vain le droit des gens et les maximes les plus inviolables du droit naturel.

Si les Anglois n'eussent pas été déterminés à une

rupture ouverte, n'auroient-ils pas commencé par les renvoyer? Quelle déclaration de guerre, en effet, les autorisoit à retenir des gens qu'ils ne pouvoient regarder comme leurs ennemis. M. de Contrecœur se crut obligé de les réclamer et de chasser enfin de dessus les terres du roi, son maître, des troupes qui n'y paroissoient que pour se signaler par de tels excès. Il envoie rendre compte à M. le gouverneur de tout ce qui s'étoit passé; celui-ci donne ses ordres et confie à la prudence de M. de Contrecœur une vengeance aussi juste que nécessaire. Les sauvages viennent en foule lui offrir leurs services: tous veulent punir les assassins de leurs bienfaiteurs[1]. Il ne s'agit plus que de modérer leur zèle et de prendre des mesures pour que la juste vengeance d'un attentat ne devienne point une guerre sanglante.

Pendant que l'on délibéroit ainsi sur les bords de l'Ohio sur les moyens d'épargner le sang, tous les gouverneurs de la Nouvelle-York, assemblés à Orange[2], tenoient conseil pour déterminer au carnage les nations voisines des François. On avoit mandé à cette assemblée les chefs des cinq nations iroquoises[3]. Là, on leur vante la victoire remportée sur M. de Jumonville. On exhorte les sauvages à achever une entreprise commencée sous de si heureux auspices. On comble leurs chefs de présens, on les invite à piller et à exterminer; enfin, on leur présente la hache. A cette exhortation énergique, je ne vous dirai point, sans doute, tout ce que répondit l'orateur iroquois. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les présens ne furent point refusés. Pour la hache, si elle fut acceptée, ce fut dans le dessein de ne

[1] Nous traitions en effet les sauvages avec autant de douceur que les Anglo-Américains les ont traités depuis avec rigueur; nous les convertissions, nous leur déclarions « réputés naturels François » après leur conversion; les Anglais les ont chassés et exterminés.

[2] Aujourd'hui Albany, dans l'État de New-York.

[3] Presque toujours en guerre avec les Français.

s'en servir que suivant les circonstances; car, presqu'aussitôt après l'avantage remporté par les François, et dont il me reste à vous parler, les Iroquois, plus sages que les Anglois ne l'avoient imaginé, envoyèrent à Montréal, prier M. le marquis Du Quesne de vouloir bien avoir pitié d'eux et de ne pas les confondre avec les Anglois qui, seuls, vouloient la guerre.

Ce fameux conseil d'Orange étoit encore assemblé, lorsque le détachement, envoyé par M. de Contrecœur pour repousser les Anglois, partit du fort Duquesne. Il étoit commandé par M. de Villiers, frère de M. de Jumonville. Cet officier, qui eût pu, sans injustice, vouer aux Anglois une haine implacable, avoit moins pour but de punir les meurtriers de son frère, que de venger l'insulte faite à la France. Ses ordres, arrêtés dans un conseil tenu le 27 juin, portoient expressément que, sitôt que les assassins auroient été chassés de leur poste, on enverroit sommer le commandant du fort le plus voisin de se retirer de dessus les terres du domaine de la France, et que, s'il y consentoit, toutes violences cesseroient sur-le-champ, et les Anglois seroient désormais regardés comme amis.

M. de Villiers embarque son détachement sur la rivière de Malenguélé, et se fait conduire par des sauvages. Il arrive le 3 juillet au lieu teint du sang de son frère. Les corps des François y étoient encore. Ce spectacle réveille le courroux du soldat. Déjà on aperçoit le fort des Anglois. Ceux-ci s'étoient mis en embuscade à quelque distance; ils font une furieuse décharge sur les François. Mais bientôt ils sont obligés de rentrer dans leur fort, qui aussitôt est investi et attaqué. Le feu dura depuis cinq heures jusqu'à huit. La garnison angloise étoit aux abois, lorsque, sur les huit heures du soir, M. de Villiers fait crier aux assiégés que s'ils vouloient parler, il feroit sur-le-champ cesser le feu. La proposition est acceptée. Un capitaine anglois sort de la place et vient pour capituler. M. de Villiers lui re-

présente l'horreur de l'assassinat, qu'il ne tient qu'aux François de punir, en livrant la garnison au ressentiment des sauvages. Il ajoute qu'il veut donner aux Anglois un exemple de modération et une preuve du désir sincère qu'avoit M. le gouverneur d'entretenir la paix entre les deux nations. Il ne veut point faire de prisonniers, parce qu'il ne croit point faire la guerre ; il demande simplement que l'on rende ceux qui accompagnoient M. de Jumonville, et que l'on évacue le fort.

Des propositions si justes ne sont pas même contestées. La capitulation est signée sur-le-champ, et vous l'avez sans doute lue dans la *Gazette de Londres* du 12 septembre 1754[1]. Rappelez-vous en surtout le préambule. Il porte expressément, et cette reconnoissance est précieuse, que l'intention des François n'a jamais été de troubler la paix qui règne entre les deux souverains, mais de venger l'assassinat d'un officier, porteur d'une sommation, et d'empêcher tout établissement étranger sur les terres de la France.

C'est, Monsieur, à cette capitulation du 3 juillet que le major Washington et 7 ou 800 Anglois doivent la vie. Il leur fut permis de sortir du fort avec les honneurs de la guerre et une pièce de canon. Les François se rendoient, en quelque façon, leurs gardiens et leurs défenseurs, en leur promettant d'empêcher qu'il ne leur fût fait aucun mal par les sauvages. On leur permettoit même de laisser les effets qu'ils ne pourroient enlever, faute de chevaux, et de venir ensuite les reprendre. Enfin, tout ce que l'on exigea d'eux fut une promesse authentique de se retirer de dessus les terres de la France, et de renvoyer au fort Duquesne les prisonniers de l'escorte de M. de Jumonville, qui avoient été envoyés à Boston.

Les François tinrent leurs engagemens avec la plus

[1] On la trouvera plus loin.

scrupuleuse exactitude. Un sauvage prit dans la nuit 10 Anglois, que M. de Villiers renvoya sur-le-champ au major Washington. On se contenta de détruire le fort et de rétablir les choses dans l'état où elles étoient avant l'invasion.

Les Anglois ont-ils également tenu leur parole, et la capitulation a-t-elle été observée de leur part? J'ai vu, Monsieur, j'ai vu à Paris quelques-uns de ces malheureux prisonniers de Boston, et c'est d'eux que je tiens la plupart des détails que je vous écris. Le gouverneur de la Virginie refusa constamment de les renvoyer au fort Duquesne. Pour se mettre même dans l'impossibilité de satisfaire à cet article de la capitulation, il les a fait partir deux à deux pour l'Angleterre. Plusieurs d'entre eux sont arrivés à Bristol, après avoir essuyé les traitemens les plus indignes. Forcés de faire le voyage de Bristol à Londres à pied et sans argent, ils sont venus implorer le secours de M. le duc de Mirepoix[1], qui les a fait repasser en France.

Voilà, Monsieur, le détail exact de ce qui s'est passé aux environs de la rivière d'Ohio dans les mois de mai, juin et juillet 1754. Je ne vous parle pas des autres démarches des Anglois et des moyens qu'ils ont employés depuis pour hâter une rupture à laquelle les François ont toujours résisté. Je ne veux que vous mettre à portée de juger quel est aujourd'hui l'agresseur.

[1] Ambassadeur de France en Angleterre.

CAPITULATION DE WASHINGTON

DANS LE FORT DE LA NÉCESSITÉ [1].

3 juillet 1754.

CAPITULATION *accordée par M. de Villiers, capitaine d'infanterie commandant les troupes de S. M. Très-Chrétienne, à celui des troupes angloises actuellement dans le fort de la Nécessité qui avoit été construit sur les terres du domaine du roi.*

Ce 3 juillet 1754, à huit heures du soir.

Savoir :

Comme notre intention n'a jamais été de troubler la paix et la bonne armonie (*sic*) qui régnoit entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'*assassin* qui a été fait sur un de nos officiers porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du roi mon maître,

A ces considérations nous voulons bien accorder grâce à tous les Anglois qui sont dans ledit fort aux conditions ci-après :

Art. I. Nous accordons au commandant anglois de se retirer avec toute sa garnison pour s'en retourner paisiblement dans son pays, et lui promettons d'empêcher qu'il lui soit fait aucune insulte par nos François et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les sauvages qui sont avec nous.

Art. II. Il lui sera permis de sortir et d'emporter tout ce qui leur appartiendra, à l'exception de l'artillerie que nous nous réservons.

[1] Cette pièce est conservée au Dépôt de la guerre (vol. 3393, pièce 102 *bis*) ; elle existait aussi aux Archives de la Marine, où nous l'avons copiée autrefois ; elle a disparu depuis.

Art. III. Que nous leur accordons les honneurs de la guerre, qu'ils sortiront tambour battant, avec une petite pièce de canon, voulant bien par là leur prouver que nous les traitons en amis.

Art. IV. Que, sitôt les articles signés de part et d'autre, ils amèneront le pavillon anglois.

Art. V. Que demain, à la pointe du jour, un détachement françois ira pour faire défiler la garnison et prendre possession dudit fort.

Art. VI. Que comme les Anglois n'ont presque plus de chevaux ni bœufs, ils seront libres de mettre leurs effets en cache, pour venir les rechercher lorsqu'ils auront joint des chevaux; ils pourront à cette fin y laisser des gardiens en tel nombre qu'ils voudront, aux conditions qu'ils donneront parole d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement dans ce lieu ici ni en deçà la hauteur des terres, pendant une année à compter de ce jour.

Art. VII. Que comme les Anglois ont en leur pouvoir un officier, deux cadets, et généralement les prisonniers qu'ils ont fait dans l'*assassinat* du sieur de Jumonville, et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne, situé sur la Belle-Rivière, et pour sûreté de cet article ainsi que de ce traité, MM. Jacob Wambram et Robert Stobo, tous deux capitaines, nous seront remis en otage jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et François ci-dessus mentionnés.

Nous nous obligeons, de notre côté, à donner escorte pour ramener en sûreté les deux officiers qui nous promettent nos François dans deux mois et demi pour le plus tard.

Fait double sur un des postes de notre blocus, ce jour et an que dessus.

Signé : James MACKAY, G^e WASHINGTON,
Coulon VILLIERS.

DUPLEIX.

1754.

Voltaire, *Siècle de Louis XV.*

Dupleix avait su profiter avec beaucoup d'habileté des luttes continuelles qui existaient entre les princes Indiens. Ses protégés lui avaient concédé, pour prix des secours qu'il leur avait donnés, de vastes territoires dans le Dékan, et la France y était devenue toute-puissante ; un grand empire français s'y fondait. Mais les Anglais ne laissèrent pas la France devenir la maîtresse de l'Inde sans lutter ; ils voulaient aussi être les maîtres du pays, et pour cela ils firent, comme Dupleix ; ils soutinrent les princes qui étaient les ennemis des protégés du gouverneur de l'Inde française. Une guerre sérieuse s'engagea, et il eut fallu se bien pénétrer de son importance et de la grandeur du résultat à obtenir, pour se soumettre aux sacrifices qu'elle exigeait. L'Angleterre et la Compagnie anglaise de l'Inde, comprenant de quoi il s'agissait, se résolurent aisément à soutenir la guerre jusqu'au bout, pour chasser les Français de l'Inde et devenir les maîtres du pays, de ses immenses richesses et de son commerce. Le gouvernement de Louis XV et la Compagnie française de l'Inde, au contraire, ne voulaient faire aucune conquête dans l'Inde ; ils se contentaient d'y posséder quelques comptoirs pour y faire le commerce et fournir aux actionnaires de la Compagnie des dividendes aussi élevés que possible ; pour eux la paix était absolument nécessaire ; les guerres de Dupleix, une cause de dépenses inutiles, et la conquête de l'Inde, un embarras et un danger.

Dans ces conditions le rappel de Dupleix était nécessaire. On le remplaça par un certain Godeheu, qui se hâta de signer avec les Anglais la paix de Madras, dont les bases avaient été arrêtées entre le gouvernement anglais et celui de Louis XV. La France abandonnait purement et simplement toutes les conquêtes de Dupleix. « Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire moderne, dit Henri Martin, d'une nation trahie à ce point par son gouvernement ; c'est l'idéal de l'ignominie ; il faut pour trouver quelque chose de semblable, remonter jusqu'à ces lâches rois d'Orient qui se précipitaient à bas de leurs trônes sur un geste des proconsuls romains. » L'Inde était perdue pour la France ; bientôt le Canada et la Louisiane, c'est-à-dire l'Amérique septentrionale allaient nous être enlevées ; l'influence de la France sur le monde allait être arrêtée, et la race anglo-saxonne et sa langue allaient se répandre sur toute la terre.

La France alors semblait plus épuisée d'hommes et d'argent dans son union avec l'Autriche, qu'elle n'avait paru l'être dans deux cents ans de guerre contre elle. C'est ainsi que sous Louis XIV il en avait coûté pour secourir l'Espagne plus qu'on n'avait prodigué pour la combattre depuis Louis XII. Les ressources de la France ont fermé ses plaies; mais elles n'ont pu réparer encore celles qu'elle a reçues en Asie, en Afrique et en Amérique.

Elle parut d'abord triomphante en Asie. La compagnie des Indes était devenue conquérante pour son malheur. L'empire de l'Inde, depuis l'irruption de Sha-Nadir, n'était plus qu'une anarchie : les soubabs, qui sont des vice-rois, ou plutôt des rois tributaires, achetaient leur royaume à la Porte du grand padisha mogol, et revendaient leurs provinces à des nababs, qui cédaient à prix d'argent des districts à des raïas; souvent les ministres du mogol ayant donné une patente de roi, donnaient la même patente à qui en payait davantage : soubab, nabab, raïa, en usaient de même ; chacun soutenait par les armes un droit chèrement acheté. Les Marattes se déclaraient pour celui qui les payait le mieux, et pillaient amis et ennemis. Deux bataillons français ou anglais pouvaient battre ces multitudes indisciplinées, qui n'avaient nul art, et qui même, aux Marattes près, manquaient de courage. Les plus faibles imploraient donc, pour être souverains dans l'Inde, la protection des marchands venus de France et d'Angleterre qui pouvaient leur fournir quelques soldats et quelques officiers d'Europe. C'est dans ces occasions qu'un simple capitaine pouvait quelquefois faire une plus grande fortune dans ces pays qu'aucun général parmi nous.

Pendant que les princes de la presqu'île se battaient entre eux, on a vu que ces marchands anglais et français se battaient aussi, parce que leurs rois étaient ennemis en Europe.

Après la paix de 1748, le gouverneur Dupleix conserva le peu de troupes qu'il avait, tant les soldats d'Europe, qu'on appelle blancs, que les noirs des îles transplantés dans l'Inde, et les cipayes et pions indiens.

Un des sous-tyrans de ces contrées, nommé Chandasaed, aventurier arabe, né dans le désert qui est au sud-est de Jérusalem, transplanté dans l'Inde pour y faire fortune, était devenu gendre du nabab d'Arcate. Cet arabe assassina son beau-père, son frère et son neveu. Ayant éprouvé des revers peu proportionnés à ses crimes, il eut recours au gouverneur Dupleix pour obtenir la nababie d'Arcate, dont dépend Pondichéry. Dupleix lui prêta d'abord secrètement 10,000 louis d'or, qui, joints aux débris de la fortune de ce scélérat, lui valurent cette vice-royauté d'Arcate. Son argent et ses intrigues lui obtinrent le diplôme de ce vice-roi d'Arcate. Dès qu'il en est en possession, Dupleix lui prête des troupes : il combat avec ces troupes réunies aux siennes le véritable vice-roi d'Arcate ; c'était ce même Anaverdi-kan, âgé de cent sept ans, dont nous avons déjà parlé, qui fut assassiné à la tête de son armée.

Le vainqueur Chandasaeb, devenu possesseur des trésors du mort, distribua la valeur de deux cent mille francs aux soldats de Pondichéry, combla les officiers de présens, et fit ensuite une donation de trente-cinq aldées à la compagnie des Indes. Aldée signifie village; c'est encore le terme dont on se sert en Espagne, depuis l'invasion des Arabes, qui dominèrent également dans l'Espagne et dans l'Inde, et dont la langue a laissé des traces dans plus de cent provinces.

Ce succès éveilla les Anglais : ils prirent aussitôt le parti de la famille vaincue. Il y eut deux nababs ; et comme le soubab ou roi de Décan était lié avec le gouverneur de Pondichéry, un autre roi, son compétiteur, s'unit avec les Anglais. Voilà donc encore une guerre sanglante allumée entre les comptoirs de France et d'Angleterre sur les côtes de Coromandel, pendant que

l'Europe jouissait de la paix. On consumait de part et d'autre dans cette guerre tous les fonds destinés au commerce ; et chacun espérait se dédommager sur les trésors des princes indiens.

On montra des deux côtés un grand courage. MM. d'Auteuil, de Bussi, Lass et beaucoup d'autres, se signalèrent par des actions qui auraient eu de l'éclat dans les armées du maréchal de Saxe. Il y eut surtout un exploit aussi surprenant qu'il est indubitable; c'est qu'un officier, nommé M. de la Touche, suivi de 300 Français, entouré d'une armée de 80,000 hommes qui menaçait Pondichéry, pénétra la nuit dans leur camp, tua 1200 ennemis sans perdre plus de deux soldats, jeta l'épouvante dans cette grande armée, et la dispersa tout entière. C'était une journée supérieure à celle des 300 Spartiates au pas des Thermopyles, puisque ces Spartiates y périrent, et que les Français furent vainqueurs : mais nous ne savons peut-être pas célébrer assez ce qui mérite de l'être, et la multitude innombrable de nos combats en étouffe la gloire.

Le roi protégé par les Français s'appelait Mouza-Fersingue ; il était neveu du roi favorisé par les Anglais. L'oncle avait fait le neveu prisonnier, et cependant il ne l'avait point encore mis à mort, malgré les usages de la famille; il le traînait chargé de fers à la suite de ses armées, avec une partie de ses trésors. Le gouverneur Dupleix négocia si bien avec les officiers de l'armée ennemie, que dans un second combat le vainqueur de Mouza-Fersingue fut assassiné. Le captif fut roi, et les trésors de son ennemi furent sa conquête. Il y avait dans le camp dix-sept millions d'argent comptant : Mouza-Fersingue en promit la plus grande partie à la compagnie des Indes; la petite armée française partagea douze cent mille francs : tous les officiers furent mieux récompensés qu'ils ne l'auraient été d'aucune puissance de l'Europe.

Dupleix reçut Mouza-Fersingue dans Pondichéry comme un grand roi fait les honneurs de sa cour à un monarque voisin. Le nouveau soubab, qui lui devait sa couronne, donna à son protecteur quatre-vingts aldées, une pension de deux cent quarante mille livres pour lui, autant pour madame Dupleix, une de quarante mille écus pour une fille de madame Dupleix du premier lit. Chandasaeb, bienfaiteur et protégé, fut nommé vice-roi d'Arcate. La pompe de Dupleix égalait au moins celle des deux princes. Il alla au-devant d'eux, porté dans un palanquin, escorté de cinq cents gardes, précédés d'une musique guerrière, et suivis d'éléphans armés.

Après la mort de son protégé Mouza-Fersinge, tué dans une sédition de ses troupes, il nomma encore un autre roi, et il en reçut quatre petites provinces en don pour la compagnie. On lui disait de toutes parts qu'il ferait trembler le grand mogol avant un an. Il était souverain en effet; car, ayant acheté une patente de vice-roi de Carnate à la chancellerie du grand mogol même pour la somme modique de deux cent quarante mille livres, il se trouvait égal à sa créature Chandasaeb, et très-supérieur par son crédit. Marquis en France, et décoré du grand cordon de Saint-Louis, ces faibles honneurs étaient fort peu de chose en comparaison de ses dignités et de son pouvoir dans l'Inde. J'ai vu des lettres où sa femme était traitée de reine. Tant de succès et de gloire éblouirent alors les yeux de la compagnie, des actionnaires, et même du ministère : la chaleur de l'enthousiasme fut presque aussi grande que dans les commencements du système ; et les espérances étaient bien autrement fondées, car il paraissait que les seules terres concédées à la compagnie rapportaient environ trente-neuf millions annuels ; on vendait, année commune, pour vingt millions d'effets en France au port de Lorient ; il semblait que la compagnie dût compter sur cinquante

millions par année tous frais faits. Il n'y a point de souverain en Europe, ni peut-être sur la terre, qui ait un tel revenu quand toutes les charges sont acquittées.

L'excès même de cette richesse devait la rendre suspecte : aussi toutes ces grandeurs et toutes ces prospérités s'évanouirent comme un songe ; et la France, pour la seconde fois, s'aperçut qu'elle n'avait été opulente qu'en chimères.

Le marquis Dupleix voulut faire assiéger la capitale du Maduré, dans le voisinage d'Arcate ; les Anglais y envoyèrent du secours. Les officiers lui représentèrent l'impossibilité de l'entreprise ; il s'y obstina ; et ayant donné des ordres plutôt en roi qui veut être obéi qu'en homme chargé du maintien de la compagnie, il arriva que les assiégeans furent vaincus par les assiégés ; la moitié de son armée fut tuée, l'autre captive : les dépenses immenses prodiguées pour ces conquêtes furent perdues : et son protégé, Chandasaeb, ayant été pris dans cette déroute, eut la tête tranchée. Ce fut le fameux lord Clive qui eut la part principale à la victoire ; c'est par-là qu'il commença sa glorieuse carrière, qui a valu à la compagnie anglaise presque tout le Bengale. Il acquit et conserva la grandeur et les richesses que Dupleix avait entrevues. Enfin depuis ce jour la compagnie française tomba dans la plus triste décadence.

Dupleix fut rappelé en 1754. A celui qui avait joué le rôle d'un grand roi on donna un successeur qui n'agit qu'en bon marchand. Dupleix fut réduit à disputer à Paris les tristes restes de sa fortune contre la campagnie des Indes, et à solliciter des audiences dans l'antichambre de ses juges : il en mourut bientôt de chagrin. Mais Pondichéry était réservé à de plus grands malheurs.

TRANSPORTATION DE LA POPULATION DE L'ACADIE.

10 septembre 1755.

GARNEAU, *Histoire du Canada*[1].

En 1755, la guerre éclata, et les Anglais attaquèrent le Canada sur tous les points. Ayant perdu l'Acadie[2] à la paix d'Utrecht, les Français avaient établi deux forts sur l'isthme qui réunit l'Acadie au Canada, pour couvrir leur frontière de ce côté. Les Anglais s'emparèrent de ces deux forts en 1755 et prirent en même temps la résolution de chasser de l'Acadie toute la population française sur laquelle ils ne pouvaient pas compter. On somma les Acadiens de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre et de se reconnaître ses sujets. Les Acadiens étaient trop bons Français pour renoncer à leur nationalité, et trop honnêtes pour prêter un serment qui répugnait à leur conscience. Ils refusèrent, et tombèrent ainsi dans le piège que des ennemis implacables leur tendaient.

Depuis quelque temps les agents anglais montraient la plus grande rigueur; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les Acadiens un objet à la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût obéie. « Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu. » — « Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages. » Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des

[1] Québec, 1859, 3 vol. in-8°. Nous recommandons cet excellent ouvrage à nos lecteurs, et nous sommes heureux de donner ici quelques pages de la littérature canadienne contemporaine.
[2] Aujourd'hui la Nouvelle-Écosse.

gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. « Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient pas prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient pas être conséquemment regardés comme des rebelles; ils ne devaient pas être considérés non plus comme des prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi-siècle on leur laissait leurs biens à la simple condition de demeurer neutres. » Mais beaucoup d'aventuriers, d'hommes avides, regardaient leurs belles fermes d'un œil d'envie. La cupidité s'enflamme rapidement. Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très-grande majorité n'avait fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité; mais dans l'horrible catastrophe qui se préparait, l'innocent allait être entraîné avec le coupable. Pas un habitant ne mérita grâce.

Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistaient les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies anglaises ce peuple infortuné; et afin que personne n'échappât, on enjoignit le secret le plus inviolable. L'enlèvement devait avoir lieu le même jour et à la même heure dans toutes les parties de l'Acadie. Pour rendre le succès plus complet, on voulut réunir les habitants par troupes. Des proclamations rédigées avec une adresse perfide, leur ordonnèrent de s'assembler dans les principaux villages, sous les peines les plus rigoureuses. Quatre cent dix-huit chefs de famille, se fiant à la foi britannique, se réunirent ainsi, le 5 septembre, à trois heures de l'après-midi, dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit dans un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard. Alors il leur

annonça qu'il avait un devoir bien pénible à remplir, mais qu'il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus; et il les informa « que leurs terres et leurs bestiaux étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs meubles, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être déportés hors de la province. » Aucun motif n'était donné de cette décision.

Un corps de troupe, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit tout à coup de sa retraite et cerna l'église : les habitants, surpris et sans armes, ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants; 1023 personnes furent arrêtées au Grand-Pré seulement. Quelques Acadiens s'étaient échappés dans les bois; on dévasta le pays pour les empêcher de subsister. Dans les mines on brûla des centaines d'habitations, onze moulins et une église. Ceux qui s'étaient montrés les partisans de l'Angleterre, ne furent pas mieux traités que ses ennemis : ainsi le vieux notaire Le Blanc, qui lui avait rendu les plus grands services, mourut à Philadelphie de misère et de chagrin, en cherchant ses fils dispersés dans les colonies de ses oppresseurs ; on ne fit aucune distinction. Il fut permis aux uns et aux autres avant de s'embarquer, et c'est le seul adoucissement qu'on accorda à leurs malheurs, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois, ces champs, ces vallons, ces collines, naguère si calmes et si heureux, qui les avaient vus naître et qu'ils ne devaient plus revoir.

Le 10 fut le jour fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut dire un dernier adieu à leur patrie, pour aller vivre séparés, au milieu d'un peuple étranger, qui avait d'autres coutumes, d'autres mœurs, une autre langue, une autre religion, leur courage s'évanouit et ils furent navrés de douleur. En violation de la foi jurée, et par un raffinement inouï de barbarie, les

familles furent divisées et dispersées sur différents navires. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci refusèrent de marcher, en réclamant l'exécution de la promesse qui leur avait été faite, qu'ils seraient embarqués avec leurs parents; on fit avancer contre eux les soldats, la baïonnette croisée. Le chemin, depuis la chapelle du Grand-Pré jusqu'à la rivière Gaspareaux, avait un mille de longueur; il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, encourageaient leurs maris, leurs pères, et leur adressaient leurs bénédictions. Cette lugubre procession défila lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur certains bâtiments; les femmes et les enfants sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité. Des gouvernements ont commis des actes de cruauté dans des temps de passions, au milieu des révolutions politiques ou religieuses, pour satisfaire des haines ou des vengeances particulières; mais il n'y a pas d'exemple chez les modernes qu'un châtiment ait été infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de barbarie et de sang-froid, que celui dont nous venons de retracer le douloureux tableau.

Tous les autres établissements acadiens présentèrent le même jour et à la même heure le même spectacle de désolation.

Les navires, chargés de leurs nombreuses victimes, firent voile pour les colonies anglaises. Ils les jetèrent sur le rivage depuis Boston jusqu'à la Caroline, sans pain et sans protection. Pendant de longues journées après le départ des Acadiens, on vit leurs bestiaux s'assembler autour des ruines des habitations, et les chiens passer les nuits à pleurer l'absence de leurs maîtres, en poussant de plaintifs hurlements.

La plupart des colons anglais, il faut le dire à leur honneur, reçurent les Acadiens avec humanité, comme pour protester contre la rigueur inexorable de leur gouvernement. Benezet, issu d'une famille française bannie à la révocation de l'édit de Nantes, les accueillit comme des frères à Philadelphie.

Quelques-uns de ces exilés se réfugièrent ensuite à la Guyane française, d'autres à la Louisiane; ils y fondèrent un canton, auquel ils donnèrent le nom toujours cher de leur ancienne patrie. Louis XV lui-même, touché de leur fidélité, fit proposer en vain par ses ministres à ceux de l'Angleterre, d'envoyer des bâtiments pour les recueillir et les ramener en France. M. Grenville s'empressa de répondre : « Notre acte de navigation s'y oppose, la France ne peut envoyer de vaisseaux dans nos colonies, » comme si cette loi avait été faite pour étouffer tout sentiment d'humanité. Cependant quelques-uns purent parvenir en France; ils forment aujourd'hui deux communes florissantes, où ils ont conservé leurs mœurs paisibles et agrestes, dans les belles oasis vertes qui parsèment les landes de Bordeaux. Telle fut l'expatriation des Acadiens.

OPINION DE LOUIS XV

SUR LA DURÉE DE LA MONARCHIE.

1756.

MÉMOIRES DE MADAME DU HAUSSET [1].

Au milieu des luttes du Parlement contre l'archevêque de Paris

[1] Première femme de chambre de la marquise de Pompadour. Madame du Hausset fut témoin auriculaire de la conversation qu'on va lire.

Christophe de Beaumont, le roi, de mauvaise humeur entra chez madame de Pompadour : « Je me retirai, dit madame du Hausset, mais j'écoutai dans mon poste[1]. » Voici ce qu'elle entendit :

« Qu'avez-vous, lui dit Madame ? — Ces grandes robes[2] et le clergé, répondit-il, sont toujours aux couteaux tirés ; ils me désolent par leurs querelles. Mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé, au fond, m'est attaché et fidèle ; les autres voudroient me mettre en tutelle. — La fermeté, lui dit Madame, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent[3] est un boute-feu que je voudrois pouvoir exiler ; mais ce sera un train terrible. D'un autre côté, l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle. Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le Parlement sur qui je puis compter, et qui font semblant d'être bien méchans, mais qui savent se radoucir à propos. Il m'en coûte pour cela quelques abbayes, quelques pensions secrètes. Il y a un certain V .. qui me sert assez bien, tout en paroissant un enragé. — J'en sais des nouvelles, sire, dit Madame. Il m'a écrit hier, prétendant avoir avec moi une parenté, et il m'a demandé un rendez-vous. — Eh bien ! dit le maitre, voyez-le et laissez-le venir ; ce sera un prétexte pour lui accorder quelque chose, s'il se conduit bien. »

M. de Gontaut entra, et voyant qu'on parloit sérieusement, ne dit rien. Le roi se promenoit agité ; puis, tout d'un coup, il dit : « Le régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances ; ils finiront par perdre l'Etat. — Ah ! sire, dit M. de Gontaut, il est bien fort, pour que de petits robins puissent l'ébranler.

[1] C'était un petit endroit, près de la chambre de la marquise, d'où l'on entendait ce qui se disait, pour peu qu'on élevât la voix. Madame de Pompadour savait très-bien que madame du Hausset se tenait là et qu'elle entendait ce qu'on disait ; aussi, quand il s'agissait d'affaires graves, le roi passait dans un cabinet.

[2] Les membres du Parlement.

[3] Conseiller au Parlement, et grand janséniste.

— Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils pensent, reprit le roi : c'est une assemblée de républicains : en voilà au reste assez ; les choses comme elles sont, dureront autant que moi. Causez-en un peu, madame, dimanche, avec M. Berrier [1].

PRISE DE PORT-MAHON

ET DU FORT SAINT-PHILIPPE.

28 juin 1756.

I.

Journal historique de la conquête de l'île Minorque [2].

Le Port-Mahon est défendu par le fort Saint-Philippe, grande citadelle, l'une des plus fortes de l'Europe. Bâti sur des rochers escarpés et bordé par la mer sur plus de la moitié de son enceinte, le fort Saint-Philippe est de plus protégé par de nombreux ouvrages avancés, le fort Saint-Charles, le fort Marlborough, de nombreuses redoutes et des demi-lunes ; une muraille flanquée de quatre grosses tours renferme tout cet ensemble d'ouvrages.

Le maréchal de Richelieu avait été chargé de la conquête de Port-Mahon ; il partit de Toulon le 12 avril, monté sur la flotte de M. de la Galissonnière, et le 18 il débarqua sans obstacle à Citadella. Le 22, l'armée occupa Mahon, capitale de l'île, située au fond du petit golfe appelé le Port-Mahon. Après des efforts prodigieux, pour établir les batteries et y amener le canon et les munitions, le siége du fort Saint-Philippe commença le 8 mai. Le 20, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Byng, arriva au secours de la place, livra bataille à M. de la Galissionnière et fut vaincue. L'Angleterre, afin de forcer ses amiraux à avoir l'énergie nécessaire pour vaincre, ou se faire tuer sur leur bord, fusilla l'amiral Byng. Après cette victoire, le siége continua.

[1] Lieutenant de police, depuis ministre de la marine.
[2] 1756, petit in-12.

Nous sommes presque à la fin de nos travaux ; la victoire va couronner nos troupes si longtemps exposées à un feu terible et continuel ; elles vont sortir de cet état affreux où nous les voyons depuis si longtemps, état qui ne tient ni de la défaite ni de la victoire. Entrons dans le détail, et voyons tout ce que leur courage et leur valeur osera tenter et si bien exécuter, et n'en perdons pas un mot.

Tant de travaux si longtemps finis, ruinés et recommencés, tant de fatigues, tant de veilles, tant de morts et de blessés n'avoient point lassé ni découragé nos soldats; mais leur courage avoit quelquefois murmuré et leur avoit suggéré l'envie d'aller attaquer de plus près et plus vivement les ennemis de leur Maître retranchés dans leur forteresse redoutable : cette envie avoit plusieurs fois passé jusqu'à M. le maréchal, qui l'avoit sûrement goûtée et applaudie, mais qui, avare du sang, ne l'avoit pas écoutée; sa sagesse avoit voulu lui aplanir quelques obstacles avec le secours de ses batteries, avant que de la laisser faire.

Ces batteries avoient tiré avec assez de succès depuis quelque temps ; quelques pièces du fort Saint-Philippe en avoient été dérangées ; il étoit naturel de penser que sa garnison étoit diminuée, ou du moins fatiguée ; M. le maréchal crut que c'étoit l'occasion de suivre l'envie de ses soldats ; jamais dans leur courage ils n'avoient d'ailleurs désiré plus vivement un assaut général. M. le maréchal crut qu'il falloit saisir le moment, et leur annonça donc qu'on le livreroit le lendemain 27. Ce fut une nouvelle qui sembla les dédommager de leurs fatigues ; la joie se répandit tout à coup dans le camp, et on entendoit répéter partout : « A demain l'assaut, camarade. »

On ordonna sur-le-champ des échelles avec tout ce dont on pouvoit avoir besoin dans une pareille circonstance ; et voici le plan de l'attaque générale des ouvrages du fort Saint-Philippe, divisée en quatre points principaux.

M. le marquis de Laval, qui étoit ce jour-là de tranchée, fut chargé de l'attaque de la gauche, c'est-à-dire des ouvrages de Strugen et d'Argille sur la redoute de la Reine et sur celle de Kent. Seize compagnies de grenadiers et quatre bataillons devoient marcher à ses ordres pour faire cette attaque. M. de Monty, qu'il avoit sous lui, étoit chargé d'attaquer Strugen et Argille, à la tête des compagnies de grenadiers de Royal-Comtois, Vermandois, Nice et Rochefort, et deux piquets soutenus par le premier bataillon de Royal-Comtois.

Kent et son chemin couvert entre cet ouvrage et la redoute de la Reine devoient être attaqués par M. de Briqueville, à la tête de cinq compagnies de grenadiers de son régiment et de ceux de Médoc, Cambis, et de deux piquets.

M. de Sade, lieutenant-colonel de Briqueville, devoit se porter sur la redoute de la Reine, à la tête de quatre compagnies de grenadiers de Hainaut, Cambis et Soissonnois.

Telles furent les dispositions de cette première attaque, à la suite de laquelle étoient 10 ingénieurs et 150 travailleurs, un officier du corps royal et 10 canonniers, avec une brigade de mineurs et un détachement de 60 volontaires portant des échelles.

M. le prince de Beauvau devoit commander à l'attaque du centre, dirigée sur la redoute de l'Ouest et de la lunette Caroline; 2 brigades, qui devoient soutenir la tranchée, s'il en étoit besoin, devoient marcher sous ses ordres.

La première attaque de la droite, commandée par M. le comte de Lannion, étoit dirigée sur le fort Marlborough; il avoit à ses ordres la brigade de Royal et le régiment de Bretagne, ainsi que M. de Roquépine, qui, à la tête de 400 volontaires et de 100 grenadiers, devoit débarquer dans la cale de Saint-Etienne pour se porter de là au fort Saint-Charles : on devoit avoir pour le

débarquement 10 chaloupes de l'escadre; mais comme elles ne purent arriver à temps, on se servit de celles qu'on put rassembler dans la journée.

La seconde attaque de la droite, aux ordres de M. de Monteynard, commandant les brigades de Royal-la-marine et Talaru, avoit pour objet de s'emparer de la lunette du Sud-Ouest, de longer la calanque [1] de Saint-Etienne, qui est entre la place et le fort Marlborough, de communiquer avec l'attaque du fort Saint-Charles, d'y joindre là M. de Lannion, et de couper avec lui la communication du fort Marlborough avec le fort Saint-Philippe, ce qui étoit un grand coup.

En même temps que toutes ces attaques, si sagement concertées, devoient se faire, M. de Beaumanoir, lieutenant-colonel commandant à la tour des Signaux, devoit, avec un détachement à ses ordres, partir, dans des chaloupes, de la cale qui est entre le fort Saint-Philippe et la tour des Signaux, pour venir favoriser l'attaque de M. de Monty et tâcher de se glisser dans le chemin couvert, entre la demi-lune et le fort d'Argille; et M. de Tortouval, capitaine de Hainaut, devoit ensuite, avec 100 hommes de détachement, débarquer au pied de la grande batterie des ennemis du côté de l'autre port.

Telles furent les dispositions générales de l'assaut du fort Saint-Philippe. On donna ordre aux troupes de se tenir prêtes, et elles l'étoient déjà. L'impatience où elles étoient leur faisoit voir à chaque instant celui où elles devoient aller braver cet ennemi terrible et redoutable qui les accabloit chaque jour du haut de ses remparts : ces soldats courageux souffroient de se voir ainsi accablés par un ennemi qu'ils croyoient facile à vaincre hors de sa citadelle, et dans sa citadelle même ; la mort qu'ils voyoient comme assurée, les inquiétoit moins que ces mois perdus dans une espèce d'inaction et dans le mépris inutile d'une artillerie terrible, et toujours bien

[1] Baie.

servie. Ils attendirent avec impatience le moment de l'assaut qu'ils vouloient devancer.

Ce moment si désiré, quoique infiniment à craindre, arriva enfin ; un coup de canon et quatre bombes partis de la tour des Signaux donnèrent, ainsi qu'on l'avoit décidé, le signal à toute l'armée, à dix heures du soir. A ce signal terrible et qui alloit produire des horreurs et des miracles, M. de Monty déboucha sur Strugen et Argille ; et successivement M. de Briqueville et de Sade se portèrent à leur tour sur le point d'attaque de Kent et de la Reine avec une impétuosité qui n'a point d'exemple.

C'est là que nos troupes firent des prodiges, et qu'elles se dédommagèrent des boulets que les assiégés leur avoient envoyés. Les échelles furent mises au pied des murs, et chacun y monta, en bravant le feu des ennemis qui étoient accourus sur les remparts et qui tiroient de toutes pièces. Quelques échelles se trouvèrent trop courtes, parce qu'on ne les avoit faites sans doute que sur des conjectures, n'ayant pas voulu approcher assez près des remparts pour ne pas faire soupçonner quelque chose à l'ennemi : nos soldats suppléèrent à cet inconvénient ; leur baïonnette vint à leurs secours ; ils la plantoient dans les jointures des pierres, et s'y accrochant d'une main et tirant de l'autre, ils parv nrent au haut des remparts ; quelques-unes de ces baïonnettes cassèrent, et ceux qui s'y étoient fiés, tombèrent dans les fossés. L'ardeur qui les emportoit les empêcha de sentir le mal qu'ils s'étoient fait en tombant ; ils revinrent aux échelles, et grimpant sur les épaules de leurs camarades, ils parvinrent aussi au haut des murs. Le feu de part et d'autre fut des plus violens ; nos soldats le soutinrent avec une valeur étonnante ; les Anglois en furent effrayés et eurent recours aux derniers expédiens ; ils firent jouer quatre fourneaux de mines, qui engloutirent 50 de nos soldats. Ceux qui restèrent n'en devinrent que plus intrépides ; ils s'a-

vancèrent comme des lions, et tantôt se servant du mousquet, tantôt de la baïonnette, ils renversèrent ce qu'ils purent trouver, et se rendirent enfin maîtres de Strugen, Argille et du fort la Reine. Maîtres de ces ouvrages, on ne perdit pas un seul instant pour s'en assurer la possession, et couverts de sang et de poussière, on travailla sur le champ à s'y faire des logemens. Nos troupes faisoient en même temps leurs diversions.

M. le prince de Beauvau ayant fait marcher les grenadiers de Vermandois et 100 hommes de chaque brigade sur la redoute Caroline, et les grenadiers de Royal-Italien à la redoute de l'ouest, il s'empara du chemin couvert, où il trouva plusieurs pièces de canon; mais voyant qu'on ne pouvoit guère compter de pouvoir s'y établir, la redoute de Kent n'étant pas prise, il les fit enclouer ; c'étoit toujours autant de retranché des forces de l'ennemi, si nous eussions été obligés de reculer. On soutint quelque temps cette attaque avec le courage le plus ferme et la sagesse la plus consommée.

L'attaque de M. de Lannion et de M. de Monteynard dépendant presque du succès de celle du fort Saint-Charles, ils attendirent le signal que devoit leur donner M. de Roquépine ; mais les assiégés s'étant aperçu de quelque mouvement dans cette partie par les manœuvres que les chaloupes avoient été obligées de faire, se tinrent sur leur garde et ne permirent pas á M. de Roquépine le débarquement qu'il avoit tenté, et qui ne pouvoit se faire que par une surprise. M. de Lannion voyant cela, chercha à diviser et à inquiéter les assiégés pour tenter encore le débarquement ; il fit attaquer le fort Marlborough. Toutes ces manœuvres ne firent point faire le débarquement, mais elles donnèrent à l'attaque de la gauche tout le temps nécessaire pour assurer son succès entier ; nous en profitâmes si bien, qu'à la pointe du jour nous pûmes établir 400 hommes dans la redoute de la Reine, Strugen et Argille. Une poignée de nos braves soldats fit plus dans cinq heures

que n'avoient fait toutes nos batteries dans plus d'un mois : la valeur et le courage de quelques braves soldats vaut mieux quelquefois que toutes les artilleries.

M. le maréchal s'étoit placé au centre de ces attaques, ayant avec lui M. le comte de Maillebois et MM. les princes de Wirtemberg, et donnoit de tous côtés les ordres nécessaires pour leur soutien.

Nous fîmes peu de prisonniers dans toutes ces attaques. Les ennemis, qui avoient différens souterrains, se voyant vaincus, s'y glissèrent avec précipitation ; on n'eut le temps que d'en faire 15 prisonniers, du nombre desquels se trouva le second commandant de la place, sur qui rouloit tout le soin de la défense[1] ; il ne s'attendoit pas sûrement à être fait prisonnier, puisqu'il s'étoit d'abord avancé pour en faire. Pris et amené au camp prisonnier, il laissa éclater toute sa rage ; son désespoir faisoit frémir ; ses regrets surtout regardoient la garnison qu'il avoit laissée dans la citadelle. Il avoua, revenu un peu à lui-même, qu'au moment qu'il avoit été pris, il alloit donner ordre de faire jouer généralement toutes les mines. Que ne doit-on pas à celui qui le mit hors d'état de le donner !

Tout ce que nous venons de détailler ne s'étoit pas passé sans beaucoup de carnage de part et d'autre ; on avoit attaqué avec force, et défendu de même ; plusieurs malheureux combattans étoient couchés sur la poussière, ou morts ou blessés. On demanda réciproquement une suspension d'armes pour retirer les uns et les autres, et elle fut accordée de part et d'autre. Le nombre de nos officiers tués ou blessés fut de 25, et celui de nos soldats de 400.

La suspension d'armes qu'on avoit accordée de part et d'autre alloit expirer, et nos soldats se préparoient à se livrer de nouveau à leur courage et à l'ardeur qui

[1] Ce fut surtout la prise de cet officier, qui décida le général Blakeney à capituler le 28.



les transportoit encore malgré tant de fatigues et tant de périls dont ils venoient de sortir ; mais ils en avoient assez fait, et Saint-Philippe étoit déjà à nous. Le commandant de cette redoutable citadelle fit arborer sur-le-champ le pavillon blanc, et députa ensuite deux officiers à M. le maréchal pour parler de capitulation. Il falloit, pour s'entendre, en dresser les articles, et ces députés demandèrent pour cela vingt-quatre heures. Cette démarche ne prouvoit que trop l'effet que nous avions produit sur la citadelle, et la foiblesse de la garnison ; il falloit donc profiter de cette circonstance ; il falloit se servir du désordre de l'ennemi et ne pas lui donner le temps de se reconnoître ; aussi M. de Richelieu n'accorda-t-il que huit heures.

Le lendemain, 29 juin, la capitulation était signée. La garnison, de 2963 hommes[1], avec les honneurs de la guerre, fut renvoyée dans des vaisseaux de transport à Gibraltar. On trouva dans la place 244 pièces de canon, 79 mortiers, 40,000 boulets, 25,000 bombes, 70 milliers de poudre. La place était en très-bon état. Les ennemis n'avaient eu que 200 hommes tués ou blessés.

II.

Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Chevreuse.

De Mahon, ce 29 juin 1756.

M. le maréchal de Richelieu a fait faire, du 27 au 28, une attaque générale de tous les ouvrages avancés, qui a été exécutée par nos troupes avec une valeur incroyable: L'infanterie a fait dans cette attaque des actions dont nous sommes témoins et que nous ne pou-

[1] Il fallait au moins 5000 hommes pour défendre le fort Saint-Philippe et ses annexes.

vons pas croire ; cela en a tellement imposé à la garnison, que quatre heures après elle a demandé à capituler. La gloire que l'infanterie a acquise ici est sans bornes. Tous les officiers généraux et tous les commandans des corps ont été employés et s'en portent fort bien. Cette attaque nous coûte 5 à 600 hommes et 25 officiers tant tués que blessés.

III.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie de Louis XV* [1].

Après avoir donné le change aux Anglois pendant longtemps par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus et repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du marquis de la Galissonnière, lieutenant-général, composée de 12 vaisseaux de guerre, 5 frégates, 6 chaloupes canonnières et 178 bâtimens de transport, portant 12,000 hommes commandés par le maréchal de Richelieu, ayant pour seconds le comte de Maillebois et le marquis du Mesnil, lieutenans-généraux, met à la voile le 12 avril des îles d'Hyères pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de là à celle de Mahon et la trouve abandonnée par ses ennemis. Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art et des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 mai ; et le 28 juin, en six semaines de temps, cette forteresse capitule.

[1] Mouffle d'Angerville, avocat, mort vers 1794. Il avait été employé, sous Louis XV, au ministère de la marine. Son *Histoire de Louis XV* est en général fort bien faite, et exacte.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministère britannique où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presqu'au moment où M. de la Galissonnière faisoit voile, puisque le roi d'Angleterre, le 23 mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer et d'envoyer à temps une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette île, et la secourir d'officiers, de troupes, de munitions et de vivres; soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues et conditionnelles, elles portoient sur des méprises, des variations; elles ne contenoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient suivant une infinité de cas, de manière à embarrasser continuellement, à jeter dans des perplexités, à élever des questions de toute espèce, et à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie et capable de se décider avec autant de prestesse que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un jeune amiral, « bon écolier, dit un historien de sa nation, son défenseur, mais jamais éprouvé par aucun service sérieux, où il ait eu le commandement en chef. » Nous nous rappelons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée, et même encore plus mauvaise, puisqu'on

suspectoit jusqu'à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus méprisans et les plus grossiers, on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambiguës adressées à M. Fowkes, gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes qu'il devoit fournir à Byng, prouve davantage le désordre d'esprit où étoit le ministère, et confirment que c'est à cette cause plus qu'à toute autre qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui et un lieutenant-colonel, et qu'enfin les capitaines et officiers subalternes se trouvèrent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction et l'assoupissement, il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François, eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent, il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes aussi ; il fallut surtout que le bonheur du maréchal de Richelieu lui aplanît tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à désespérer du succès.

L'amiral Byng, parti d'Angleterre le 6 avril, fut retenu à la mer par des calmes et des vents contraires, et n'arriva que le 2 mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, et, contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusque là, nul grief contre lui : mais d'après les dépositions des témoins entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas

tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, et jeter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé et expérimenté pour la combattre, et qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, et tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné et subit un jugement dur, mais équitable, quoi qu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonnière fut celui de presque tous les commandans françois à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi ; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de sa déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'amiral Byng la facilité de passer peut-être, et que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent, durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avait cinquante-deux canons et deux cents dix hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, et la facilité de rafraichir les équipages et de les renouveler, compensoient et au-delà cet excédant.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonnière, l'importance du service qu'il rendoit a dû la grossir aux yeux

de la nation, et sans doute il auroit participé au triomphe du maréchal de Richelieu et aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faux de la mort : il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la Cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer : il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada et avoit jeté les premières semences de jalousie de nos voisins, en inspirant au gouvernement ses vastes idées de domination que réalisèrent ses successeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhouette, commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les commissaires anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la subtilité de sa logique. Enfin, il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon britannique, et il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouvèrent guère sur mer que des pertes, et, ce qui est encore pis, de la honte et de l'opprobre.

Malgré la consternation où l'échec de leur amiral devoit jeter les assiégés, réduits à une foible garnison pour toute défense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, et nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légèreté avec laquelle le maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omissions essentielles, étoit cause que le siége par terre étoit peu avancé. Il en étoit résulté des accidens qu'on auroit dû prévoir et qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de soins et de perte de temps. Les maladies s'étoient mises dans l'armée, ce qui avoit obligé le général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pou-

voit remédier à la chaleur qui devenoit excessive, parce qu'on avoit fait la descente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit sans cesse expédier de Toulon et de Marseille des renforts en hommes et des convois de poudre, boulets, bombes, canons, etc., qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal prises. Enfin, l'on avançoit si peu, que la Cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Vallière, fameux officier d'artillerie, de se rendre à Minorque, et il s'étoit mis en route seulement lorsqu'il apprit l'inutilité de sa mission.

Durant ces entrefaites, la témérité du maréchal lui suggéra une résolution non moins étourdie que sa conduite précédente, mais qui cependant, fondée sur le caractère connu de la nation, étoit le seul moyen de réussir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées; de déboucher à découvert et de livrer à la fois l'assaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un hasard heureux voulut que ce soir-là même, le second commandant, nommé Jefferies, qui présidoit à toutes les dispositions de la défense (vu le grand âge du gouverneur), se fût proposé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, et surtout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorsqu'ils seroient plus sérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, et fut pris lui-même au piége qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés, l'on sauta dans les fossés, profonds de 17 pieds, et l'on planta les échelles qui n'en avoient que 10. Ce désavantage n'intimida pas les grenadiers; en montant sur les épaules les uns des autres, ils escaladèrent le roc et s'y logèrent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison et le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils

avoient faite[1] et le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur et ne manquant de rien; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore longtemps; surtout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler (29 juillet).

Le maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe, en voyant les vivres et les munitions immenses dont il étoit garni; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casemates avec autant de sécurité que s'il n'y eût point eu de siège; forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des fossés d'une profondeur énorme; des mines nombreuses et vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers; les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus : malgré leurs fatigues et leurs pertes, ils les estimèrent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage élève l'homme au-dessus de lui-même, de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang-froid; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la dernière action du siège, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une

[1] La perte des Anglois ne monta pas à plus de 3 officiers tués et 5 blessés, et à 71 soldats tués et 526 blessés.

ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé et abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, et jamais prédicateur ne fit tant de conversions et de si rapides; la sobriété devint leur vertu favorite.

BATAILLE DE HASTENBECK.

26 juillet 1757.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie de Louis XV.*

Le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, s'étant allié avec Frédéric, leva une armée dont il donna le commandement au duc de Cumberland. Le gouvernement français, pour punir les Anglais de leurs violences en Amérique et de leurs actes de piraterie sur les mers, envoya une armée en Allemagne pour faire la conquête du Hanovre; le maréchal d'Estrées la commandait. Il n'était pas de la coterie de Mme de Pompadour. mais c'était un homme habile et dévoué à ses devoirs; il passa le Weser malgré le duc de Cumberland et le battit à Hastenbeck, où il s'était retranché. La victoire eut été décisive sans la trahison du comte de Maillebois, chef d'état-major général de l'armée. qui fit tous ses efforts pour faire perdre la bataille, et perdre en même temps son général. L'armée française eut été battue sans la bravoure de Chevert, qui annula en partie les conséquences du crime de M de Maillebois.

Mais là ne devaient pas s'arrêter les effets du mauvais vouloir et des intrigues de Mme de Pompadour, qui détestait l'honnête et sévère maréchal d'Estrées ; elle obtint du roi son remplacement par le maréchal de Richelieu, qui arriva à l'armée le lendemain de la victoire de Hastenbeck. A la nouvelle de la disgrâce du maréchal victorieux, tout le monde le plaignit de l'injustice qu'il subissait :

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastenbeck auroit dû être le dernier jour de l'armée hanovrienne, si cha-

cun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement tout entière prisonnière de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, et que ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers généraux. On nommoit entr'autres le comte de Maillebois, maréchal général des logis de l'armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve[1]. On l'accusoit d'une perfidie énorme, au point d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, et ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du roi. Ces plaintes firent la matière d'un procès, qui partagea la cour et la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, et qui ne pouvoit avoir péché que sciemment et en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna.....

Ce devint une vérité accréditée, publique et constante, que si, à la bataille d'Hastenbeck, les dispositions du général avoient été suivies, si le comte de Maillebois ne l'avoit pas trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet[2]. On nommoit hautement le comte pour auteur de la noirceur; on détestoit son ambition excessive et son abominable jalousie. Son beau-père, M. le marquis de Paulmy[3], qui avoit fomenté de son pouvoir et de sa

[1] « Le maréchal d'Estrées ne savait pas que le duc de Cumberland avait pour allié M. de Maillebois. » (Galiani, *Correspondance*, II, 176.) Galiani était fort lié avec Grimm, secrétaire du maréchal d'Estrées.

[2] La bataille eut été perdue à coup sûr, sans la bravoure de Chevert sur qui retomba tout l'effort de l'ennemi. Louis XV lui donna en 1758 la grande croix de l'ordre de Saint-Louis.

[3] Ministre de la guerre, remplacé le 26 février 1758 par le maréchal de Belle-Isle.

correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on osa s'expliquer plus hardiment encore, surtout quand on vit cet officier général rester impuni et désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur et de services auroit été la meilleure justification, sans doute sous un autre prince et dans d'autres temps; mais sa famille et ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues et trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuscrit qu'il leur communiqua et dont les copies se multiplièrent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystère, et sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser.

Le maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, et le dénonça au tribunal des maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même temps au roi pour lui demander la permission d'y répondre[1]. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le comte de Maillebois pour commander en Flandre, le maréchal son père vint déclarer au tribunal qu'il reconnoissoit le mémoire pour être de son fils et avoué par lui. Ainsi cette absence ménagée par la Cour, afin de prolonger, de gagner du temps, de laisser calmer la première fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission

[1] Voy. *Eclaircissemens présentés au Roi par le maréchal d'Estrées*, Paris, 1758, petit in-12.

de répandre ses *éclaircissemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire et en montre la fausseté. On est convaincu après l'avoir lue, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu aucune à la détermination qui a engagé M. le maréchal d'Estrées à former et à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le camp de M. le duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le duc d'Orléans : « C'est une affaire manquée; nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer. »

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée françoise, lui disant : « Mon ami, nous sommes coupés. »

Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé l'ordre à M. le duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puységur est venu de sa part demander au maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie, et deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la trouée.

Enfin que, dans toutes les occasions où M. le maréchal d'Estrées a parlé de lui, soit en sa présence, soit en son absence, il a cherché à justifier ses intentions, en disant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phrase remarquable, où se réfléchit le calme de l'âme la plus noble et la plus pure :

« Le public, plus indulgent à l'avenir sur ce qui regarde M. de Maillebois, pensera seulement qu'il n'a

pas bien vu les objets, et que sa précipitation à ordonner de son propre mouvement et à son insu des dispositions de retraite, a mis dans les troupes une agitation dont je n'ai pu d'abord reconnoître la véritable cause, et qui m'a fait perdre un temps précieux. »

Après s'être assemblés plusieurs fois, les maréchaux de France, au nombre de onze, donnèrent leur avis cacheté. Il fut porté au roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il est consigné dans les registres du tribunal, et il y a lieu d'insérer de tout ce qui suivit qu'il étoit très-rigoureux et condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente ; il espéroit, à la contenance des parens mornes et abattus, voir faire un exemple qu'il désiroit; car dans sa catastrophe, le comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéresser que ses proches. Enfin, on sut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de mystère et conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de sa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ses emplois. Le roi donnoit son inspection à M. le marquis de Ségur; le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandre, à M. le comte de Graville. Quant au gouvernement de Douai, il retournoit au maréchal son père, et la charge de maître de la garde-robe étoit conservée pour son fils. C'est à ce châtiment infligé par la Cour, qui ne voulut pas adopter la sentence, qu'on eut surtout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette triste occurrence s'étant rendu à Versailles pour implorer les bontés de Sa Majesté, le roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre suivante, en refusant de le voir :

« Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. Je sens quel est le chagrin d'un père en pareille occasion. Épargnez-moi la peine de vous voir ; cela augmenteroit votre douleur, sans que je puisse l'adoucir. Je

n'oublierai jamais vos services, et je vous regarderai toujours comme un bon et fidèle serviteur. »

Cette lettre de la part d'un prince tout débonnaire, disposé si favorablement en faveur du comte, sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser, prévenu de ses talens par le ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après, cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la Cour, obtint de nouvelles places, et peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Mme la comtesse de Maillebois attira sur elle toute la compassion que le public refusoit à son mari, quand on la vit oublier ses débauches, les humiliations et les mépris qu'elle en recevoit pour aller s'enfermer avec lui et partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence régulière de juges compétens, mais une tournure du ministère pour soustraire le comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour dont le souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en apparence que le comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand et plus durable, en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorisant la débauche et le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre, les vexations et les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappelé, en fut quitte pour une légère bouderie, et bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit

nommé M. le comte de Langeron, lieutenant général qui, par ses soins, sa vigilance et la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte angloise à l'île d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le maréchal de Soubise, objet des sarcasmes et de la dérision de la capitale, étoit accueilli à Versailles : on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ, chez madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De là il fut souper avec le roi à Choisy. En renvoyant du département de la guerre M. de Paulmy (février), on le trouva encore très-bon pour le conseil, on lui conserva le titre de ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme et à ses enfans. Ce n'est pas tout, il eut l'agrément de traiter de la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, et de se décorer ainsi du cordon bleu. Qui craindroit une disgrâce à pareil prix ?

VICTOIRE DE WILLIAM-HENRY.

9 août 1757.

LETTRE DU MARQUIS DE MONTCALM AU MARQUIS DE PAULMY, MINISTRE DE LA GUERRE.

Au camp, sous les ruines du fort William-Henry, appelé par les François le fort George, ce 15 août 1757.

Monseigneur, Sa Majesté m'avoit trop bien traité à mon départ d'Europe, et je n'avois pas assez fait pour

son service pour attendre aucune grâce ; aussi suis-je pénétré de la plus vive reconnoissance de celle que vous m'avez obtenue en m'honorant d'une place de commandeur dans l'ordre de Saint-Louis, et je le suis encore plus de l'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite. M. le marquis de Vaudreuil m'a employé l'année dernière à l'expédition de Chouagen, qui tranquillise entièrement la colonie sur la frontière du lac Ontario ; celle que je viens de faire par ses ordres, avec plus de difficultés à surmonter, n'est pas moins brillante pour les troupes et les Canadiens, et met à couvert la frontière du lac Saint-Sacrement. Sans la nécessité de renvoyer les sauvages des Pays-d'en-haut, et les Canadiens faire leur récolte, j'eusse pu entreprendre d'aller plus loin ; mais c'eut été sacrifier la colonie pour des exploits incertains, et où il y auroit eu plus d'envie de faire parler de soi que de rendre service à la colonie. Cette prise est suivie de la démolition de leur fort et camp retranché ; elle nous procure un amas de vivres pour faire subsister 6000 hommes pendant six semaines, une trentaine de pièces d'artillerie, plus de munitions que nous n'en avons employé à un siége considérable pour l'Amérique, puisque la place ne s'est rendue qu'au bout de six jours d'investissement et cinq jours de tranchée ouverte. La célérité de nos travaux étonne toujours l'ennemi.

J'avois à prendre un fort soutenu par un camp retranché, et dans l'un et l'autre il y avoit 2400 hommes de troupes que j'eusse faits prisonniers si la colonie avoit eu des vivres. La clause de ne pas servir de dix-huit mois lui est plus avantageuse. J'avois à craindre le secours du général Webb, qui avoit rassemblé 6000 hommes à 6 lieues d'ici ; et j'ai été obligé de faire combler en plein jour un bout de marais pour mener le canon à une quatrième batterie établie au pied du glacis. Ce que j'estime davantage dans cette opération,

dans une colonie où les hommes sont si rares, c'est que nous n'avons eu que 53 hommes tués ou blessés. Dès la prise du fort, j'ai dépêché M. de Bougainville, l'un de mes aides de camp, à M. le marquis de Vaudreuil, pour qu'il pût de suite informer la Cour de cet événement; je n'ai pas eu le temps de vous écrire, et je m'en rapporte au détail qu'il vous enverra. Je ne puis que me louer également du zèle des troupes de terre, de la marine et des Canadiens; j'ai été très-bien secondé par MM. de Lévis, de Rigaud, de Vaudreuil et de Bourlamaque. J'aurai l'honneur, dans ma première, de vous en écrire plus en détail.

Je ne puis vous dissimuler que la capitulation a malheureusement souffert quelques infractions de la part des sauvages; mais ce qui seroit une infraction en Europe ne peut être regardé comme tel en Amérique, et j'en ai écrit avec fermeté au général Webb et à mylord Lawdon pour leur ôter toute envie de ne la pas tenir sous un léger prétexte.

En même temps que j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré pour m'apprendre que j'avois une place de commandeur dans l'ordre de Saint-Louis, j'ai reçu l'état des grâces accordées au corps de troupes que j'ai l'honneur de commander ; je vous en fais mes remercimens. Je me réserve de vous écrire à la fin de la campagne en détail sur cet article et de vous proposer celles dont je crois susceptibles les officiers de nos bataillons, et je vous supplie d'être favorable à mes demandes. Il importe au service du roi que des troupes expatriées soient bien traitées, surtout quand elles servent avec autant de zèle et qu'elles se prêtent à tout : guerre, travaux, réduction de vivres, marches, expéditions avec la peau d'ours, détachemens d'hiver sur les glaces.

Nos bataillons vont s'occuper le reste de la campagne suivant les intentions de M. le marquis de Vaudreuil, à divers travaux de fortifications et grands chemins

nécessaires en temps de guerre et utiles en temps de paix.

Soyez persuadé, Monseigneur, de toute la reconnoissance que j'ai de vos bontés; Je vous en demande la continuation pour moi et pour mon fils. J'y compte aussi essentiellement que sur celles dont m'honoroit M. le compte d'Argenson; comptez aussi sur un attachement inviolable; j'y joins un respect infini, avec lequel je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU DANS LE HANOVRE

1757.

I.

Mémoires du duc de Luynes [1].

Le maréchal d'Estrées avait été remplacé par le maréchal de Richelieu, ami de la Pompadour et compagnon de plaisir du roi : il succombait devant les inimitiés d'une coterie toute-puissante, grâce à l'appui que lui donnait le roi. Quand Richelieu prit le commandement de l'armée de Hanovre, elle venait de gagner la bataille de Hastenbeck. Le nouveau général poussa mollement devant lui le duc de Cumberland; au lieu de l'acculer jusqu'à l'Elbe, où l'ennemi aurait eu à choisir ou d'être jeté dans le fleuve ou de mettre bas les armes, et de se rendre à discrétion, Richelieu accorda au duc de Cumberland la convention de Closter-Severn (8 septembre), par laquelle ses soldats avaient la permission de rentrer dans leurs foyers en conservant leurs armes. Bizarre et coupable arrangement, qui permit bientôt aux Anglais de violer la convention et de reconstituer leur armée.

Maître du Hanovre pour quelque temps, Richelieu ne s'occupa qu'à le piller scandaleusement; il retira de ses prodigieuses exactions d'énormes richesses avec lesquelles il paya ses dettes et fit construire

[1] 7 mars 1758 (t. XVII, p. 97).

à Paris une maison de plaisir, que le public flétrit du nom de pavillon de Hanovre. Les soldats, les officiers et les généraux imitèrent leur chef ; pour récompenser Richelieu de l'impunité qu'ils lui accordaient, les soldats lui donnèrent le surnom de *Père la Maraude !*

Richelieu, avec son armée de 130,000 hommes, devait appuyer les opérations de Soubise et des Autrichiens ; il resta dans la plus complète inaction. Son armée se désorganisa si complètement, l'indiscipline et le désordre y prirent de telles proportions, qu'il fut impossible de la réorganiser. Profitant de l'inaction de Richelieu, Frédéric battit Soubise à Rossbach (5 novembre), les Autrichiens à Lissa (5 décembre), et rétablit entièrement ses affaires par ces deux victoires.

Pendant ce temps, Pitt, revenu au pouvoir, refusait de reconnaître la convention de Closter-Severn. L'armée anglo-hanovrienne se reforma, grâce à cette clause inouïe qui avait permis aux soldats de retourner chez eux avec armes et bagages ; Pitt renforça son armée de Hanovre de 20,000 Anglais et en donna le commandement au prince Ferdinand de Brunswick, l'un des meilleurs lieutenants de Frédéric.

Quant à notre armée, Richelieu, dès le mois d'octobre, lui faisait prendre ses quartiers d'hiver et l'éparpillait de tous côtés. Une page des Mémoires de Frédéric-le-Grand, que nous donnons ci-après, permet de croire qu'il y a eu autre chose, dans la conduite du maréchal, que de l'incapacité. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, décida enfin le roi à rappeler Richelieu. A son retour, l'audacieux courtisan se déclara ouvertement contre M. de Belle-Isle et demanda à être reçu par la marquise de Pompadour, ce qui lui fut accordé.

Il y trouva M. de Soubise, à qui il fit beaucoup d'amitiés, et étant entré seul dans le cabinet, M[me] la marquise lui dit que ce n'étoit point à elle qu'il falloit expliquer tous les détails ; que s'il croyoit avoir de bonnes raisons à donner de sa conduite, c'étoit à M. de Belle-Isle à qui il falloit s'adresser, puisque le roi l'avoit honoré de sa confiance pour ce qui regarde le militaire. Les choses en sont demeurées là. M. de Belle-Isle n'a point entendu parler de M. de Richelieu, et cela est fort aisé à croire, puisque M. de Richelieu avoit déclaré, en partant pour l'armée, qu'il ne prétendoit pas être, comme le maréchal d'Estrées, traité comme un écolier de M. de Belle-Isle, lui rendant compte de tout

et n'agissant que par ses ordres. Malgré l'indisposition et l'aigreur de M. de Richelieu, M. de Belle-Isle a cru devoir lui faire donner quelques conseils[1]. Il s'est adressé au prince de Beauvau, ami de M. de Richelieu, et lui a dit qu'il étoit prêt à entrer dans tous les éclaircissemens, mais que si M. de Richelieu ne le jugeoit pas à propos, il devoit au moins prendre garde aux propos qu'il tiendroit; que l'affaire étoit grave et les plaintes du pays de Hanovre bien considérables, et que les suites de pareilles accusations méritoient de sa part l'attention la plus sérieuse; qu'il devoit, pour son honneur, désirer une justification publique, qui, étant appuyée sur des témoignages certains, pourroit être imprimée et mise dans les gazettes; que cette justification même étoit nécessaire pour la gloire du roi et du nom françois.

II.

Frédéric-le-Grand, *Histoire de la guerre de Sept ans*[2].

Dans l'état où se trouvoit le roi[3], il falloit avoir re-

[1] Le duc de Luynes était fort lié avec le maréchal de Belle-Isle; toujours bien informé, il l'est encore mieux sur les affaires dans lesquelles figure le ministre de la guerre.

[2] Edition des *Œuvres de Frédéric le Grand*, publiée par Preuss, Berlin, 1846, in-8°, t. III, p. 144.

[3] Après avoir été battu à Kollin (19 juin 1757) par les Autrichiens et chassé de la Bohême, Frédéric se trouvait dans un cercle d'ennemis : le maréchal Daun, avec l'armée victorieuse à Kollin, le menaçait du côté de la Bohême; Soubise dans la Thuringe, Richelieu en Hanovre, les Suédois qui envahissaient la Poméranie, les Russes qui attaquaient la Prusse royale, le prince de Lorraine, à la tête d'une grosse armée autrichienne en Silésie, l'entouraient de toutes parts; Frédéric se croyait perdu et ne pensait « qu'à mourir en roi ». Il se tira d'affaire par l'inaction du maréchal de Richelieu. — Dans ses Mémoires Frédéric ne parle de lui qu'à la troisième personne.

cours à tout, employer la ruse et la négociation, enfin tous les moyens possibles, pour adoucir la situation des affaires ; d'ailleurs, on ne perdoit, en faisant des tentatives, que la peine d'avoir imaginé des expédiens frivoles. Dans cette intention, le colonel Balbi partit, déguisé en bailli, pour se rendre auprès du duc de Richelieu ; il connoissoit ce duc pour avoir fait quelques campagnes en Flandre avec lui. Balbi devait faire des propositions pour ramener la Cour de Versailles à des sentimens plus doux et plus pacifiques ; il s'aperçut que le duc de Richelieu, se défiant de son crédit, ne croyoit pas avoir assez d'influence auprès du ministère et du roi, pour leur faire changer de système et d'opinion sur l'alliance avec la maison d'Autriche, qui, étant récemment conclue, plaisoit par sa nouveauté même. Cet émissaire, voyant que tout ce qu'il pourroit dire sur ce sujet ne mèneroit à rien, se rabattit à demander au duc qu'il voulût au moins avoir quelques ménagements pour les provinces du roi où il faisoit la guerre. En même temps, on régla avec lui les contributions ; et il n'est pas douteux que les sommes qui passèrent entre les mains du maréchal ne ralentirent dans la suite considérablement son ardeur militaire.

BATAILLE DE ROSSBACH.

5 novembre 1757.

Frédéric-le-Grand, *Histoire de la guerre de Sept ans.*

Le 3, de grand matin, le roi et le prince Maurice passèrent ces ponts [1] : leurs colonnes et celles du maréchal

[1] Les ponts de Weissenfels et de Mersebourg sur la Saale.

Keith se dirigèrent sur Rossbach, où elles avoient ordre de se joindre. Le roi se détacha de la marche avec quelque cavalerie, pour reconnoître la position des ennemis : elle étoit des plus mauvaises. Les hussards, par étourderie, poussèrent dans le camp, et enlevèrent des chevaux de la cavalerie et des soldats qu'ils arrachèrent de leurs tentes ; ces circonstances, jointes au peu de précautions des généraux françois, déterminèrent le roi à marcher le lendemain pour les attaquer.

L'armée quitta son camp avant la pointe du jour ; toute la cavalerie faisoit l'avant-garde. Comme elle arriva sur les lieux d'où on avoit, la veille, reconnu le poste des ennemis, elle ne les y trouva plus ; sans doute que M. de Soubise, ayant fait réflexion sur la défectuosité de son camp, en avoit changé la nuit même ; il avoit étendu ses troupes sur une hauteur devant laquelle régnoit un ravin : sa droite s'appuyoit à un bois qu'il avoit fortifié d'un abatis et de trois redoutes garnies d'artillerie ; sa gauche étoit environnée par un étang assez spacieux pour qu'on ne le pût pas tourner. L'armée du roi se trouvoit trop foible en infanterie pour brusquer un poste aussi formidable : pour peu que la défense eût été opiniâtre, on ne l'auroit emporté qu'en y sacrifiant 20,000 hommes. Le roi jugea que cette entreprise surpassoit ses forces, et il envoya des ordres à l'infanterie de passer un défilé marécageux qui se trouvoit près de là, pour prendre le camp de Braunsdorf ; la cavalerie la suivit, faisant l'arrière-garde. Dès que les François virent que les troupes prussiennes se replioient, ils firent avancer leurs piquets avec de l'artillerie, et canonnèrent beaucoup, mais sans effet. Tout ce qu'ils avoient de musiciens et de trompettes faisoient des fanfares ; leurs tambours et leurs fifres faisoient des réjouissances, comme s'ils avoient gagné une victoire. Quelque fâcheux que fût ce spectacle pour des gens qui n'avoient jamais craint d'ennemi, il fallut, dans ces circonstances, le considérer avec des yeux in-

différens, et opposer le flegme allemand à l'étourderie et à la fanfaronnade françoise.

On apprit la nuit même que l'ennemi faisoit un mouvement de sa gauche à sa droite : les hussards se mirent en campagne dès la pointe du jour ; ils entrèrent dans le camp que les François venoient de quitter, et ils apprirent des paysans que les François avoient pris le chemin de Weisseufels. Peu après, un corps assez considérable se forma vis-à-vis de la droite des Prussiens ; il avoit l'aspect d'une arrière-garde ou d'une troupe qui couvre la marche d'une armée. Les Prussiens tenoient peu de compte de ces mouvemens, parce que leur camp étoit couvert, tant le front que les deux ailes, par un marais impraticable, et qu'il n'y avoit que trois chaussées étroites par lesquelles on pût venir à eux. On ne pouvoit donc prêter que trois desseins à l'ennemi : celui de se retirer, par Freybourg, dans la Haute-Thuringue, parce que les subsistances lui manquoient ; celui de prendre Weissenfels, mais les ponts en étoient détruits ; ou celui de gagner Mersebourg avant le roi, pour lui couper le passage de la Saale : or, l'armée prussienne en étoit beaucoup plus près que celle des François ; cette manœuvre étoit d'autant moins à craindre, qu'elle menoit à une bataille dont on pouvoit se promettre un succès heureux, puisqu'on n'auroit point de poste à forcer. Le roi envoya beaucoup de partis en campagne, et attendit tranquillement dans son camp jusqu'à ce que les intentions des ennemis se fussent plus clairement développées ; car, un mouvement fait à contre-temps ou précipité auroit gâté toutes les affaires. Des nouvelles, tantôt fausses, tantôt vraies, que rapportoient les batteurs d'estrade, entretinrent cette incertitude jusque vers midi, qu'on aperçut la tête des colonnes françoises, qui, à une certaine distance, tournoient la gauche des Prussiens. Les troupes des Cercles se perdirent aussi insensiblement de leur vieux camp, de sorte que ce corps, qu'on prenoit

pour une arrière-garde, et qui étoit, en effet, la réserve de M. de Saint-Germain, demeura seul vis-à-vis des Prussiens. Le roi fut, lui-même, reconnoître la marche de M. de Soubise, et il fut convaincu qu'elle étoit dirigée sur Mersebourg ; les François marchoient très-lentement, parce qu'ils avoient formé différens bataillons en colonnes, qui les arrêtoient chaque fois que les chemins étroits les obligeoient de se rompre.

Il étoit deux heures lorsque les Prussiens abattirent leurs tentes ; ils firent un quart de conversion à gauche et se mirent en marche. Le roi côtoya l'armée de M. de Soubise ; ses troupes étoient couvertes par le marais qui vient de Braunsdorf, et qui, s'étendant à un gros quart de lieue de là, se perd à 2000 pas de Rossbach. M. de Seydlitz[1] faisoit l'avant-garde du roi avec toute la cavalerie ; il eut ordre de se glisser par des bas-fonds dont cette contrée est remplie, pour tourner la cavalerie françoise et fondre sur les têtes de leurs colonnes avant qu'elles eussent le temps de se former. Le roi ne put laisser au prince Ferdinand, qui commandoit ce jour-là la droite de l'armée, que les vieilles gardes de la cavalerie, qu'il mit sur un rang pour en faire montre : ce qui se pouvoit d'autant mieux, qu'une partie du marais de Braunsdorf couvroit cette droite. Les deux armées, en se côtoyant, s'approchoient toujours davantage. L'armée du roi tenoit soigneusement une petite élévation qui va droit à Rossbach ; celle des François, qui ne connoissoit pas apparemment le terrain, marchoit par un fond. Le roi fit établir une batterie sur cette hauteur, dont les effets devinrent décisifs dans l'action : les François en établirent une vis-à-vis dans un fond, et comme elle tiroit de bas en haut, elle ne produisit aucun effet.

Pendant qu'on prenoit ces arrangemens de part et d'autre, M. de Seydlitz avait tourné la droite des enne-

[1] Célèbre général de cavalerie.



mis, sans qu'ils s'en aperçussent ; il fondit alors avec impétuosité sur cette cavalerie ; les deux régimens autrichiens formèrent un front et soutinrent le choc ; mais se trouvant abandonnés par les François, à l'exception du régiment de Fitz-James, qui donna, ils furent presque entièrement détruits. L'infanterie des deux armées étoit encore en marche, et leurs têtes n'étoient qu'à la distance de 500 pas : le roi auroit voulu gagner le village de Reichartswerben ; mais comme il restoit encore 600 pas pour y arriver, et qu'on s'attendoit d'un moment à l'autre devoir engager l'action, il y détacha le maréchal Keith avec 5 bataillons, en quoi consistoit toute sa seconde ligne ; le roi s'avança en même temps à 200 pas des deux lignes françoises, et il s'aperçut que leur ordre de bataille étoit composé de bataillons en colonnes alternativement enlacés dans des bataillons étendus. Cette aile de M. de Soubise étoit en l'air, la cavalerie prussienne encore occupée à poursuivre celle des ennemis, de sorte qu'on ne put se servir que de l'infanterie pour la déborder : pour cet effet, le roi mit en ligne 2 bataillons de grenadiers qui faisoient un crochet à son flanc gauche ; ils eurent ordre, au moment que les François avanceroient, de faire une demi conversion à droite, ce qui les portoit nécessairement sur le flanc de l'ennemi. Cette disposition fut exécutée ponctuellement : aussi, dès que les François avancèrent, ils reçurent le feu de ces grenadiers en flanc, et, après avoir essuyé tout au plus trois décharges du régiment de Brunswick, on vit que leurs colonnes se pressoient vers leur gauche ; elles eurent bientôt resserré ces bataillons étendus qui les séparoient ; la masse de cette infanterie devenoit de moment en moment plus grosse, plus lourde et plus confuse ; plus elle se précipitoit sur sa gauche, plus elle étoit débordée par le front des Prussiens. Et tandis que le désordre alloit en s'accroissant dans l'armée de M. de Soubise, le roi fut averti qu'un corps de cavalerie ennemie se présentoit

à dos de ses troupes : il fit rassembler en hâte les premiers escadrons que l'on put trouver ; à peine les eut-il opposés à ceux qui se montroient derrière son front, que ces derniers se retirèrent avec promptitude ; alors les gardes du corps et les gendarmes furent mis en œuvre contre l'infanterie françoise, qui se trouvoit dans le plus grand dérangement; la cavalerie l'attaqua, et l'ayant facilement dispersée, elle fit un nombre considérable de François prisonniers. Il étoit six heures du soir quand ce choc se donna ; le temps étoit couvert, et l'obscurité si grande, qu'il y auroit eu de l'imprudence à poursuivre l'ennemi, quelle que fût la confusion dans laquelle il poursuivoit sa déroute. Le roi se contenta d'envoyer à ses trousses différens partis de cuirassiers, de dragons et de hussards, dont aucun ne passoit 30 maîtres. Pendant cette action, dix bataillons de la droite des Prussiens avoient gardé le fusil sur l'épaule sans charger ; le prince Ferdinand de Brunswick, qui les commandoit, n'avoit pas quitté le marais de Brausdorf, qui couvroit une partie de son front ; il avoit chassé les troupes des Cercles qui lui étoient opposées, par quelques volées de canon qui leur firent lâcher pied. Il n'y eut que 7 bataillons de l'armée du roi qui furent dans le feu, et tout l'engagement du combat, jusqu'à la décision, ne dura qu'une heure et demie.

Le lendemain, le roi partit dès la pointe du jour avec les hussards et les dragons ; il suivit les traces des ennemis, qui s'étoient retirés par Freybourg. L'infanterie eut ordre de prendre le même chemin ; l'arrière-garde françoise y étoit encore ; les dragons mirent pied à terre et chassèrent des jardins quelques détachemens ennemis ; ensuite on fit des dispositions pour attaquer le château ; mais l'ennemi n'en attendit pas l'exécution : il repassa l'Unstrut en hâte et brûla ses ponts. Les détachemens que le roi avoit faits la veille arrivèrent alors successivement : les uns amenoient des officiers, d'autres des soldats, d'autres des canons ; enfin aucun

d'eux ne revint les mains vides. On travailla cependant avec tant de diligence à rétablir le pont de l'Unstrut, qu'en moins d'une heure il fut en état de servir. L'armée de M. de Soubise s'étoit répandue par tant de chemins, qu'on ne savoit par lequel la suivre. Les paysans assuroient que le plus grand nombre des fuyards avoit pris la route de l'Eckartsberg, et le roi y marcha avec ses troupes. Toute cette journée ne s'employa qu'à augmenter le nombre des prisonniers : les détachemens qui s'envoyèrent en différens lieux en amenèrent tous. Cependant on trouva l'Eckartsberg garni par un corps des Cercles, qui pouvoit être de 5 à 6000 hommes. Le roi, qui n'avoit d'autre infanterie que les volontaires de Mayr, les embusqua avec des hussards dans un bois voisin de ce camp, avec ordre d'alarmer l'ennemi toute la nuit : les Cercles, mécontens de ce qu'on troublât leur sommeil, abandonnèrent leur poste, et ils y perdirent 400 hommes, avec 10 pièces de canon. M. de Lentulus, qui les suivit le lendemain jusqu'à Erfurt, leur enleva encore 800 hommes, qu'il ramena au roi.

La journée de Rossbach avoit coûté 10,000 hommes à l'armée de M. de Soubise. Les Prussiens en prirent 7000 prisonniers ; ils y gagnèrent de plus 63 canons, 15 étendards, 7 drapeaux et une paire de timbales. Il est certain qu'en considérant la conduite des généraux françois, on aura de la peine à l'approuver : leur intention étoit sans contredit de chasser les Prussiens de la Saxe ; mais l'intérêt de leurs alliés ne demandoit-il pas plutôt qu'ils se bornassent simplement à contenir le roi vis-à-vis d'eux, pour donner au maréchal Daun[1] et au prince de Lorraine le temps d'achever la conquête de la Silésie ? Pour peu qu'ils eussent encore arrêté le roi en Thuringe, cette conquête étoit non-seulement faite, mais la saison devenoit de plus si rude et si avan-

[1] Qui commandait l'armée autrichienne.

cée, qu'il auroit été impossible aux Prussiens de faire en Silésie les progrès dont nous aurons incessamment occasion de parler [1]; et quant à la bataille qu'ils engagèrent si mal à propos, il est certain que M. de Soubise, par son incertitude et par sa disposition, mit de la possibilité à ce qu'une poignée de monde vînt à bout de le vaincre. Mais la manière dont la cour de France distinguoit le mérite de ses généraux, parut plus surprenante que le reste : M. d'Estrées, pour avoir gagné la bataille de Hastenbeck, fut rappelé; M. de Soubise pour avoir perdu celle de Rossbach, fut déclaré peu après maréchal de France. La bataille de Rossbach ne valoit proprement au roi que la liberté d'aller chercher de nouveaux dangers en Silésie. Cette victoire ne devint importante que par l'impression qu'elle fit sur les François et sur les débris de l'armée du duc de Cumberland. D'un côté, M. de Richelieu, dès qu'il en reçut la nouvelle, quitta son camp de Halberstadt [2] et se retira dans l'électorat de Hanovre; de l'autre, les troupes alliées, prêtes à mettre les armes bas [3], reprirent courage et relevèrent leurs espérances [4].

---

[1] Le 5 décembre, Frédéric gagnait sur les Autrichiens la grande bataille de Lissa ou de Leuthen, et reconquit la Silésie. La défaite de Soubise et l'inaction de Richelieu, en rendant au roi de Prusse toute sa liberté d'action, lui avaient permis d'écraser le cercle d'ennemis qui l'entouraient.

[2] Où il était avec une armée de 100,000 hommes, et à environ 20 lieues de Rossbach.

[3] En vertu de la convention de Closter-Severn.

[4] Peu de temps après, cette armée, à laquelle Richelieu avait laissé toute liberté d'action, rompait la capitulation, changeait de général et rentrait en campagne sous le commandement de Ferdinand de Brunswick.

FAIBLESSE DE LOUIS XV.

1758.

Mémoires du duc de Luynes (9 mai 1758).

Il y a environ quinze jours ou trois semaines que M. de Fronsac arriva de l'armée. M. de Richelieu (son père) fut extrêmement en colère contre lui et lui ordonna de repartir sur-le-champ; cependant il se radouçit et lui permit d'aller à la campagne, à condition qu'il ne se montreroit point. Cet ordre ne fut pas suivi bien exactement par M. de Fronsac. Malgré tout cela, il eut enfin la permission de venir ici[1]. On crut que le roi ne lui diroit rien pour lui marquer son mécontentement, mais ce fut tout le contraire; le roi le reçut très-bien et lui dit : « Je suis fort aise de vous voir; vous souperez ce soir avec moi. » C'est assurément une grande marque de bonté, mais la sévérité du maître est quelquefois nécessaire, surtout lorsqu'il est question de rétablir une discipline trop mal observée.

BATAILLE DE CARILLON.

8 juillet 1758.

I.

Relation conservée aux Archives historiques de la Guerre.

Le marquis de Vaudreuil[2], incertain des mouvemens

[1] A Versailles.
[2] Gouverneur du Canada.

de l'ennemi, ne l'avoit pas cru en état d'agir également vers Louisbourg et sur la frontière du lac Saint-Sacrement; en conséquence, il s'étoit déterminé à partager ses forces et à charger le chevalier de Lévis d'une expédition particulière avec un corps de 1600 hommes d'élite, dont 400 choisis dans nos bataillons formoient 6 piquets de 64 hommes, chacun avec doubles officiers; ce gros détachement entraînoit avec lui la plus grande partie des sauvages.

Le marquis de Montcalm, destiné à défendre la frontière du lac Saint-Sacrement, arriva le 30 juin à Carillon, avec le sieur de Pontleroy, capitaine du corps royal et ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et le sieur Desandrouins, aussi capitaine du corps royal et ingénieur à la suite des troupes de terre. Le corps de troupes qu'il y trouva rassemblé consistoit en 8 bataillons des troupes de terre et, ce qu'on aura peine à croire, 15 sauvages, circonstance fâcheuse qui peut-être n'arrivera jamais.

Jusqu'au 8, jour de l'affaire, il n'a reçu d'autre renfort de la colonie qu'environ 400 soldats de la marine ou Canadiens commandés par M. de Raymond, capitaine des troupes de la marine.

Le sieur de Bourlamaque, colonel, qui commandoit à Carillon, instruisit le marquis de Montcalm des nouvelles qu'il venoit d'apprendre des ennemis par les prisonniers. D'après leur rapport, il ne fut plus permis de douter que les Anglois n'eussent assemblé au fond du lac Saint-Sacrement, près les ruines du fort Guillaume-Henry, une armée composée de 20,000 hommes de milice du pays, et d'un corps de 6000 hommes de troupes de la Vieille-Angleterre formé par 2 bataillons de Royal-Américain, 1 régiment de montagnards écossois et les régimens de Murray, Blakeney, de mylord How, sous les ordres du général major Abercromby; et que cette armée, munie d'un nombre de berges et d'un train d'artillerie proportionné, ne dût se mettre en mou-

vement pour venir attaquer dans les premiers jours de juillet. Le marquis de Montcalm dépêcha plusieurs courriers au marquis de Vaudreuil pour lui rendre compte de ces nouvelles, et lui demander de hâter le secours que la colonie pouvoit fournir. En même temps il ne balança pas à faire occuper, par les bataillons de la Reine, Guyenne et Béarn, aux ordres du sieur de Bourlamaque, la tête du portage sur les bords du lac Saint-Sacrement ; il fit aussi avancer le bataillon de Royal-Roussillon et le premier de Berry à la droite de la Chute, et les bataillons de la Sarre et de Languedoc à la gauche de cette rivière, et il s'y établit de sa personne pour être également à portée de toutes les parties. Il laissa à Carillon le sieur de Trécesson, avec le second bataillon de Berry, pour y commander.

Cette manœuvre audacieuse, qui présentoit l'apparence de forces plus considérables que celles que nous avions, a retardé de quelques jours les mouvemens des ennemis. Suivant le rapport des prisonniers, leur premier projet avoit été d'établir au portage, sous les ordres de mylord How, une tête que le corps de l'armée n'auroit suivie que quelques jours après ; notre mouvement en avant les détermina à faire marcher l'armée tout entière, ce qui a retardé leur opération jusqu'au 5.

Le marquis de Montcalm, en même temps, fut reconnoître et déterminer la position qu'il vouloit prendre pour la défense du fort de Carillon, en occupant les hauteurs qui le dominent.

Du 1er au 4, on envoya beaucoup de petits partis à la guerre pour avoir des nouvelles de l'ennemi ; et, comme on n'avoit point de sauvages, on forma deux compagnies de volontaires tirées dans le corps des troupes de terre, dont le commandement fut donné au sieur Bernard, capitaine au régiment de Béarn, et au sieur Duprat, capitaine au régiment de la Sarre.

Le 4, le marquis de Montcalm fit un détachement de 130 volontaires aux ordres du sieur de Langis-Monté-

gron, enseigne des troupes de la colonie, officier de la plus grande réputation. Le marquis de Montcalm ayant demandé pour ce détachement des officiers de bonne volonté, les prévenant qu'ils seroient sous les ordres du sieur de Langis, de quelque grade qu'ils fussent, tous vouloient marcher, et il fut obligé d'en fixer le nombre à un officier par bataillon. Le détachement, parti le 4, au soir, en bateau, sur le lac Saint-Sacrement, rentra le 5, sur les quatre heures après midi, ayant découvert sur le lac l'avant-garde de l'armée angloise conduite par le colonel Brandstrick[1] et le major Roger, chef de leurs coureurs des bois[2]. Le marquis de Montcalm ordonna aussitôt que la retraite servant de générale fût battue, les troupes prissent les armes, passassent la nuit au bivouac, et qu'on déblayât les équipages. Le sieur de Bourlamaque reçut ordre de tenir des détachemens du côté du sud et du nord pour éclairer le débarquement des ennemis, et les volontaires de Duprat de se porter sur une rivière qui vient entre les montagnes dont ce pays est couvert se jeter dans celle de la Chute, de crainte que l'ennemi ne cherchât à nous tourner par le derrière de ces montagnes ; ils s'y portèrent sur-le-champ, et le sieur de Langis fut envoyé par le sieur de Bourlamaque, à l'entrée de la nuit, pour occuper la montagne Pelée avec un détachement de 130 volontaires soutenu par 3 piquets aux ordres du sieur de Trépezée, capitaine au régiment de Béarn, qui devoit faire avec lui sa retraite en suivant la rive gauche du lac Saint-Sacrement.

Le 6, à quatre heures du matin, le marquis de Montcalm, instruit que l'on voyoit au large une grande quantité de berges, envoya aussitôt ordre : au sieur de Pontleroy d'abandonner tous travaux, pour tracer des retranchemens et abatis sur le terrain déterminé le

[1] Bradsteet.
[2] C'était un partisan célèbre.

1er du mois; au sieur de Trécesson d'y faire travailler le second bataillon de Berry avec les drapeaux; à 200 hommes des troupes de la colonie arrivés la veille de venir le joindre aux hauteurs de la Chute.

Sur les neuf heures, les ennemis débarquèrent à un demi-quart de lieue du portage; nos postes avancés fusillèrent leurs premières troupes et se replièrent sur le corps du sieur de Bourlamaque qui s'étant rejoint au marquis de Montcalm, les cinq bataillons réunis passèrent le défilé de la rivière de la Chute, en rompirent le pont et se mirent avec les deux bataillons de la Sarre et de Languedoc en bataille sur les hauteurs qui la bordent. Cette retraite se fit en présence de l'ennemi, sans perdre un seul homme; mais, par une vraie fatalité, le détachement dont le sieur de Langis avoit la conduite, et dont la retraite étoit assurée par le côté du nord, fut abandonné du petit nombre de sauvages qui lui servoit de guide, s'égara et vint tomber dans une colonne de l'armée ennemie qui marchoit vers la rivière de la Chute.

Sur les quatre heures du soir, nous entendîmes un feu considérable et nous aperçûmes les débris de ce malheureux détachement poursuivi par les Anglois; quelques compagnies de grenadiers bordèrent aussitôt le rapide de la Chute pour ralentir la poursuite de l'ennemi, et plusieurs de nos gens, favorisés par leur feu, le passèrent à la nage. Nous avons eu, de ce détachement composé d'environ 300 hommes, 2 officiers tués, 4 prisonniers, ainsi que 184 soldats ou Canadiens tués ou prisonniers. Le marquis de Montcalm se retira le soir au camp devant Carillon. L'armée se trouva alors d'environ 2800 hommes de troupes de terre, 450 hommes des troupes de la colonie, sans aucun sauvage; et sur ce nombre il falloit distraire un des bataillons de Berry, lequel, à l'exception de sa compagnie de grenadiers qui fit le même service que les autres grenadiers de l'armée, fut occupé à la garde et au service du fort.

Le 7 au matin, l'armée fut tout employée au travail des abatis sous la protection des compagnies de grenadiers et des volontaires qui la couvroient; les officiers eux-mêmes, la hache à la main, donnoient l'exemple, et les drapeaux étoient plantés sur l'ouvrage. Il avoit été tracé, la veille, par les sieurs de Pontleroy et Desandrouins, sur les hauteurs, à peu près à 550 toises du fort de Carillon. La gauche, occupée par les bataillons de la Sarre et de Languedoc, appuyoit aux escarpemens distans de 80 toises de la rivière de la Chute, et dont le sommet étoit couronné par un abatis. Cet abatis flanquoit une trouée que gardoient de front les deux compagnies de volontaires de Bernard et de Duprat, derrière laquelle on devoit placer 6 pièces de canon pour la battre, ainsi que la rivière. La droite, gardée par la Reine, Béarn et Guyenne, appuyoit également à une hauteur dont la pente n'étoit pas si roide que celle de la gauche. Dans la plaine, entre cette hauteur et la rivière de Saint-Frédéric, furent postées les troupes de la colonie et les Canadiens, qui s'y retranchèrent aussi avec des abatis. Elle étoit flanquée par la partie des retranchemens occupée par le régiment de la Reine et devoit l'être le lendemain par une batterie de 4 pièces de canon; de plus, le canon du fort étoit dirigé sur cette partie, ainsi que sur le débarquement qui pouvoit se faire à la gauche de nos retranchemens. Le centre suivoit les sinuosités du terrain, conservant le sommet des hauteurs, et toutes les parties se flanquoient réciproquement. Plusieurs à la vérité y furent, ainsi qu'à la droite, battues en écharpe par les ennemis; mais c'est qu'ils ne nous laissèrent pas le temps d'y faire des traverses. Le centre étoit occupé par les bataillons de Royal-Roussillon et le premier de Berry, auxquels on avoit joint des piquets arrivés la veille avec le chevalier de Lévis. Dans tout le front de la ligne, chaque bataillon avoit derrière lui une compagnie de grenadiers et un piquet en réserve, tant pour soutenir

13.

leur bataillon que pour se porter où il seroit nécessaire. Ces espèces de retranchemens étoient faits de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres, ayant en avant des arbres renversés, dont les branches coupées et appointées faisoient l'effet de chevaux de frise.

Le 7 au soir, les 400 hommes d'élite de nos troupes détachées pour une expédition particulière, aux ordres du chevalier de Lévis, arrivèrent à la grande satisfaction de notre petite armée ; la joie en fut d'autant plus grande qu'ils annoncèrent la personne du chevalier de Lévis ; en effet, il arriva dans la nuit avec le sieur de Senezergues, lieutenant-colonel du régiment de la Sarre. Le marquis de Montcalm le chargea de la défense de la droite, le sieur de Bourlamaque de celle de la gauche ; il se réserva de rester au centre pour être plus à portée de donner également partout ses ordres. L'armée coucha au bivouac. Le 8, à la pointe du jour, on battit la générale pour que toutes les troupes pussent connoître leurs postes suivant la disposition réglée. Après ce mouvement, elles travaillèrent de suite, partie à perfectionner l'abatis, le reste à construire les deux batteries mentionnées ci-dessus et une redoute qui devoit encore protéger la droite.

Sur les dix heures du matin, les troupes légères de l'ennemi parurent de l'autre côté de la rivière et firent une grande fusillade, si éloignée que l'on continua le travail sans leur répondre.

A midi et demi, leur armée déboucha sur nous. Nos gardes avancées, les volontaires et compagnies de grenadiers se replièrent en bon ordre et rentrèrent dans la ligne sans avoir perdu un seul homme. Dans le moment même, au signal convenu, les travailleurs, ainsi que toutes les troupes, furent à leurs armes et à leur poste. La gauche fut la première attaquée par deux colonnes, dont l'une cherchoit à tourner le retranchement et se trouva sous le feu du régiment de la Sarre ; l'autre dirigea ses efforts sur un saillant entre Languedoc et

Berry. Le centre, où étoit Royal-Roussillon, fut attaqué presque en même temps par une troisième colonne, et une quatrième porta son attaque vers la droite entre Béarn et la Reine. L'ennemi avoit, le 7, fait passer des berges et pontons à la Chute; on en vit déboucher sur cette rivière environ une vingtaine. Les volontaires de Bernard et de Duprat, qui y étoient postés, les reçurent de bonne grâce. Le sieur de Ponlhaviès à la tête d'une compagnie de grenadiers et d'un piquet de Royal-Roussillon, s'y présenta aussi, et, le canon d'une de nos batteries du fort commandée par le sieur de Louvicou, lieutenant du corps royal, en ayant brisé deux, elles n'ont plus paru de toute l'action. Comme les Canadiens et troupes de la colonie ne furent point attaqués, ils dirigèrent, à l'abri du retranchement qui les couvroit, leur feu sur la colonne qui attaquoit notre droite et qui quelquefois se trouvoit à portée d'eux. Le chevalier de Lévis envoya successivement le sieur d'Hert, aide-major, et le sieur Denoës, capitaine au régiment de la Reine, pour ordonner aux plus ingambes d'entre eux de faire deux sorties et de prendre cette colonne en flanc; le sieur de Raymond, ancien capitaine des troupes de la colonie, qui étoit leur commandant, se mit toujours à la tête de ces sorties. Les différentes attaques de l'ennemi furent, presque toute l'après-midi et presque partout, d'une égale vivacité.

Sur les cinq heures, la colonne qui avoit attaqué vivement Royal-Roussillon s'étoit rejetée sur le saillant défendu par le bataillon de Guyenne et par la gauche de celui de Béarn. La colonne qui avoit attaqué la Reine et Béarn avec le plus grand acharnement s'y rejeta aussi, en sorte que le danger devint urgent à cette attaque. Le chevalier de Lévis s'y porta avec quelques troupes de la droite que les ennemis ne faisoient plus que fusiller. Le marquis de Montcalm y accourut aussi avec quelques troupes de réserve, et les ennemis éprouvèrent une résistance qui ralentit enfin leur ardeur. La

gauche soutenoit toujours le feu des deux colonnes qui tentoient de percer par cette partie, dans laquelle même étoit leur dépôt. Le sieur de Bourlamaque y avoit été blessé sur les trois heures, et les sieurs de Senezergues et de Privast, lieutenans-colonels commandant les régimens de la Sarre et de Languedoc, avoient suppléé à son absence en continuant à y donner les meilleurs ordres. Le marquis de Montcalm s'y porta plusieurs fois et fut attentif à y faire passer du renfort dans tous les momens de crise; car, pendant toute l'affaire, les compagnies de grenadiers et les piquets de réserve accoururent toujours aux endroits les plus pressés.

Sur les six heures, les deux colonnes de la droite abandonnèrent l'attaque de Guyenne, vinrent faire encore une tentative au centre contre Royal-Roussillon et Berry, et successivement un dernier effort à la gauche. De six à sept heures, l'armée ennemie s'occupa de sa retraite, favorisée par le feu des troupes légères qui s'entretint jusqu'à la nuit.

Pendant l'action, le feu prit en plusieurs endroits de nos abatis, mais il fut éteint sur-le-champ, les soldats passant courageusement par-dessus le revers pour en arrêter les progrès. Outre les munitions en poudres et en balles, on envoyoit continuellement du fort des barriques pleines d'eau, et le sieur de Trécesson, commandant du second bataillon de Berry, et qui l'étoit aussi du fort, a rendu dans cette occasion les plus grands services, par son activité à nous faire passer les munitions et rafraîchissemens si nécessaires dans un combat aussi long et aussi opiniâtre.

L'obscurité de la nuit, l'épuisement et le petit nombre de nos troupes, les forces de l'ennemi qui, malgré sa défaite, étoient encore infiniment supérieures aux nôtres, la nature de ces bois dans lesquels on ne pouvoit, sans sauvages, s'engager contre une armée qui en avoit 4 ou 500; plusieurs retranchemens que les ennemis avoient formés les uns derrière les autres depuis le

champ de bataille jusqu'à leur camp, voilà les obstacles insurmontables qui nous ont empêchés de les suivre dans leurs retranchemens. Nous comptions même qu'ils voudroient le lendemain tenter de prendre leur revanche, et en conséquence nous travaillâmes toute la nuit à nous défiler des hauteurs voisines par des traverses, à perfectionner l'abatis des Canadiens, et à finir les batteries de la droite et de la gauche commencée le matin.

Le 9, nos compagnies de volontaires sortirent et s'avancèrent jusqu'à la Chute. Sur les nouvelles qu'ils nous donnèrent qu'il paroissoit que les ennemis avoient abandonné les postes de la Chute et du portage, le marquis de Montcalm ordonna au chevalier de Lévis de marcher le lendemain à la pointe du jour, avec nos volontaires, 8 compagnies de grenadiers et une cinquantaine de Canadiens, pour reconnoître avec précaution ce qu'étoit devenue l'armée ennemie.

Le chevalier de Lévis s'avança jusqu'au delà du portage; il trouva partout les traces d'une fuite précipitée : des blessés, des quarts de farine, des équipages abandonnés, des chaussures laissées dans les endroits marécageux, les débris de berges brûlées, preuve incontestable de la grande perte que les ennemis ont faite. Nous l'estimons, d'après leurs prisonniers mêmes et ce que nous avons vu, à 4000 hommes tués ou blessés; s'il en falloit croire quelques-uns d'entre eux, et la promptitude de leur retraite, leur perte seroit encore plus considérable. La nôtre a été de 11 officiers tués, 25 blessés, 92 soldats tués et 248 blessés. Les ennemis ont perdu plusieurs de leurs officiers principaux, entre autres mylord How, qui a été[1]..., le 6, par notre détachement qui se retiroit de la montagne Pelée, le sieur Spitall, major général des troupes réglées, et le commandant en chef des forces de la Nouvelle-York.

[1] Il y a un mot passé dans le manuscrit.

Cinq cents sauvages Tchactas, Loups et des Cinq-Nations étoient arrivés, le 8 au matin, avec le colonel Johnson ; quelques-uns d'eux ont paru pendant l'affaire, mais le plus grand nombre, surtout ceux des Cinq-Nations, ont resté à la queue des colonnes dans l'inaction ; ils attendoient sans doute, pour se décider, l'événement d'un combat qui ne paroissoit pas douteux aux Anglois...

Le succès de cette journée est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat. Le chevalier de Lévis s'y est très-distingué ; il a eu plusieurs coups de fusil dans ses habits. Le sieur de Bougainville, aide-maréchal général des logis de l'armée, et le sieur de Langis, officier de la colonie, ont été blessés à ses côtés. Le sieur de Bourlamaque mérite aussi de grands éloges par sa bonne conduite et sa fermeté. Le chevalier de Montreuil, aide-major général, a fait passer avec un zèle infatigable les ordres et les munitions aux diverses attaques où il s'est porté lui-même. Tous les officiers qui composoient cette armée ont donné de si grandes marques de courage, que chacun d'eux mériteroit un éloge particulier.

II.

Lettre du marquis de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.

A Carillon, le 12 juillet 1758.

Monseigneur, M. le marquis de Vaudreuil voulant rester persuadé, malgré l'unanimité des dépositions des prisonniers, que les ennemis ne rassembloient pas 25,000 hommes à la tête du lac Saint-Sacrement, il m'a fallu partir le 24 de juin pour prendre le commandement de 8 bataillons dont il avoit tiré 400 hommes d'élite.

J'avois le 30, jour de mon arrivée au camp de Carillon, 2970 hommes de nos troupes, ce que l'on ne croira pas; 16 sauvages seulement (il y en a 800 domiciliés dans la colonie), 35 Canadiens, 37 hommes de la marine. C'est avec ce corps que j'ai osé faire un mouvement en avant qui, en donnant de la considération à l'ennemi, a retardé de quatre jours sa marche sur moi. Du 1er juillet au 6, je n'ai reçu d'autre renfort que 400 soldats de troupes de la marine ou Canadiens. Le marquis de Vaudreuil m'en avoit promis par écrit 1200 et beaucoup de sauvages. Le 6, j'ai fait ma retraite et replié tous mes postes sans confusion et sans perdre un seul homme, mes gardes avancées ayant fusillé au débarquement de 6000 hommes, et cette journée n'eût rien laissé à désirer si un détachement de 300 hommes, à la tête duquel j'avois mis pour guide un des officiers de la colonie les plus accoutumés à aller dans le bois, ne s'étoit égaré et n'étoit tombé dans une colonne angloise; j'ai eu 6 officiers de tués ou prisonniers et 187 soldats, y compris quelques Canadiens. Je vins camper le soir même sur les hauteurs de Carillon. La journée du 7 fut employée par toutes les troupes à former un abatis, et leur travail est incroyable. Les 400 hommes d'élite de nos troupes qui étoient restés avec M. le chevalier de Lévis arrivèrent le soir, et M. le chevalier de Lévis arriva lui-même dans la nuit du 7 au 8. Comme je n'avois aucun sauvage, deux compagnies de volontaires, que j'avois tirées de nos bataillons, fusillèrent avec les gardes avancées de l'ennemi tout le 8 au matin. A midi et demi, l'armée des ennemis, au moins de 20,000 hommes, et suivant beaucoup de prisonniers de 25, composée de troupes d'élite, déboucha sur nos gardes et compagnies de grenadiers qui rentrèrent. Dans l'instant, toutes les troupes furent à leur poste. A une heure, les ennemis nous attaquèrent avec vivacité sur quatre colonnes, entremêlées de leurs troupes irrégulières et meilleurs tireurs. Le feu a été, de part et d'autre, comme

à la bataille de Parme[1]; le combat a duré jusqu'à huit heures du soir. S. M. a dû, dans ce moment, le succès de cette journée à la valeur incroyable de ses troupes. L'ennemi s'est retiré la nuit même en désordre, se rembarquant sur le lac Saint-Sacrement, après avoir brûlé des berges qu'il avoit fait passer à la Chute; et ce qui me flatte le plus dans cette affaire, c'est que les troupes de terre n'en partagent pour ainsi dire la gloire avec personne. Les secours annoncés et promis par M. le marquis de Vaudreuil ont commencé à arriver le 11. Ce gouverneur général se retranchera sur le défaut des vivres; que de choses à dire sur cet article!

Nous estimons, d'après ce que nous avons vu et leur fuite précipitée, la perte des ennemis à environ 5000 hommes tués ou blessés. La nôtre est de 12 officiers tués, 23 blessés, 92 soldats tués, 248 blessés. M. le chevalier de Lévis et M. de Bourlamaque ont eu la plus grande part à la gloire de cete journée; le dernier est blessé dangereusement.

Je vois par une lettre de M. le marquis de Paulmy, du 26 février, qu'il n'avoit point reçu mes paquets du 4 novembre qui contenoient mes mémoires de nomination et ceux pour les grâces de nos troupes; je suis en droit d'en conclure qu'ils ont été arrêtés et interceptés au bureau de la marine; c'étoit du temps de M. de la Porte. Si l'on en doit agir ainsi, il est inutile que j'aie l'honneur de vous écrire. J'aurai l'honneur de vous adresser une relation détaillée, mais je me hâte de vous écrire ces lignes dans la crainte que le gouverneur général ne fasse partir un bâtiment de Québec à mon insu. Si jamais il y a eu un corps de troupes digne de grâces, c'est celui que j'ai l'honneur de commander; aussi je vous supplie, Monseigneur, de l'en combler et de lui accorder toutes celles que j'aurai l'honneur de

[1] Livrée le 29 juin 1734, et gagnée par le maréchal de Coigny sur les Impériaux.

vous proposer. Pour moi, je ne vous en demande d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour; ma santé s'use, ma bourse s'épuise; je devrai, à la fin de l'année, 10,000 écus au trésorier de la colonie; et, plus que tout encore, les désagrémens, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier avec instance S. M de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne. Je suis, etc.

P. S. Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que le colonel Johnson étoit le jour de l'affaire à la queue des colonnes angloises avec 500 sauvages, dont une grande partie des Cinq-Nations. Ils n'ont pas frappé parce que nous avons été vainqueurs; et j'ose croire que la victoire des troupes du roi avancera plus la négociation secrète de M. le marquis de Vaudreuil avec ces peuples que tous les négociateurs et partis envoyés à leur village.

SITUATION DU CANADA,

ABUS QUI PERDENT LA COLONIE.

1758-1759.

I.

Lettre secrète de M. Doreil[1] au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.

A Québec, le 31 juillet 1758.

Monseigneur, voici une lettre encore plus importante

[1] Commissaire ordonnateur des guerres, dont la charge était analogue à celle de nos intendants militaires d'aujourd'hui.

que celles que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire en date des 28 et 30 de ce mois ; j'y joindrois une relation détaillée des opérations de cette campagne, et principalement de la glorieuse journée du 8, si je n'étois certain que M. le marquis de Montcalm a l'honneur de vous en envoyer une qui ne laisse rien à désirer. Mais ce que ce général ne dit pas par modestie, je ne dois pas le taire. Tout ce qu'il a fait depuis qu'il est en Amérique, pour ainsi parler, sans force et sans moyens, est admirable, et même incroyable dans toutes ses circonstances à qui ne les a pas vues de près. Ce qu'il vient de faire en sauvant le Canada au moment qu'il étoit le plus en danger est si fort au-dessus de tout éloge, que je me borne à deux articles qui m'ont frappé d'admiration. M. le marquis de Montcalm, écrivant le 6 à M. le marquis de Vaudreuil pour lui exposer le danger de sa situation et lui réitérer ses instances pour qu'il lui envoyât du renfort, avoit cependant le ton du vainqueur ; il lui disoit : « J'espère beaucoup de la volonté et de la valeur des troupes françoises. Je vois que ces gens-là marchent avec précaution et tâtonnent : s'ils me donnent le temps de gagner la position que j'ai choisie sur les hauteurs de Carillon, *je les battrai!* » etc. Et dans sa lettre où il informe ce gouverneur général de son étonnante victoire, après avoir fait l'éloge de presque tous les officiers en particulier, il a la modestie de dire de lui : « Pour moi, je n'ai que le mérite de m'être trouvé le général de troupes aussi valeureuses. » Que cela est beau, Monseigneur! Qui croiroit néanmoins qu'un tel chef sert avec tant de désagrément, qu'il est forcé de demander son rappel? Ayant laissé son chiffre à Montréal, il ne peut, Monseigneur, avoir l'honneur de vous écrire comme il le désireroit, et il me charge d'y suppléer. Je me sers pour y satisfaire du chiffre qui me fut remis à mon départ par M. le comte d'Argenson, dont le double est au bureau de M. Fumeron ; je m'en sers aussi avec M. de Crémille.

Voici ce dont il me charge de vous rendre compte[1].

La négligence, la lenteur, l'ignorance et l'opiniâtreté ont pensé perdre la colonie sans ressources ; il a fallu pour la sauver un miracle et la valeur surnaturelle des troupes françoises. Après un si grand événement, il[2] ne peut chercher à s'excuser que sur le manque de vivres. Le premier envoi de Bordeaux, d'environ 10,000 quarts de farine, étoit cependant arrivé à Québec le 19 mai, et il y en avoit quantité au fort de Chambly et à celui de Saint-Jean avant la fin de juin. M. de Vaudreuil n'est pas pardonnable d'avoir retenu inutilement à Montréal les troupes de la colonie et les milices et sauvages, puisque le chevalier de Lévis arriva le 8 juillet au matin à Chiboutou, précédé le 7 au soir des 400 hommes d'élite des troupes françoises de son détachement ; au moins les 400 hommes de troupes de la colonie, et les 800 auprès des Canadiens qui avoient la même destination, ainsi que les sauvages assemblés à Montréal pouvoient bien faire la même diligence pour joindre le marquis de Montcalm, s'ils en avoient eu l'ordre. Cette grande preuve est assez forte pour n'en pas donner d'autres. Les sauvages même se sont plaints, et quelques-uns de la colonie ont murmuré de perdre leur temps à Montréal et à des séjours affectés qu'on leur a fait faire à la prairie de la Magdeleine, à Saint-Jean et ailleurs. Depuis la bataille, M. de Vaudreuil envoie trop de Canadiens (ils n'ont commencé d'arriver que le 13), et cela pour écrire au ministre de la marine que le marquis de Montcalm n'a pas su profiter de sa victoire. Comme si l'on pouvoit aller en étourdi avec environ 6000 hommes dont 2000 de milice, suivre un ennemi qui a encore 14 à 15,000 hommes retranchés dans un seul camp et dix jours devant lui.

[1] Tout ce qui suit est chiffré dans la dépêche.
[2] M. de Vaudreuil.

On peut se persuader qu'il en est capable, puisqu'il a bien osé écrire l'année dernière que le marquis de Montcalm, après la prise du fort Guillaume-Henry, auroit pu entreprendre le siège du fort Lydius ou Edouard, où l'ennemi en avoit 6 à 7000, et où il pouvoit dans deux fois vingt-quatre heures en faire passer le double d'Orange, tandis que M. le marquis de Montcalm, qui avoit 6000 hommes au plus, étoit obligé sur ce nombre de renvoyer les Canadiens pour la récolte, que tous les sauvages des Pays d'en haut étoient partis, et qu'il y avoit un portage de 6 lieues à faire pour arriver sur l'objet, sans chevaux ni voitures. C'est une noirceur qui n'a pas d'exemple, après laquelle on doit s'attendre à de beaucoup plus grandes perfidies.

Le fort de Carillon ne vaut rien à tous égards, et il coûte au roi autant que Brisach. C'est un ignorant qui l'a fait, parent de M. de Vaudreuil, auquel on a voulu faire faire fortune, et il l'a faite. Voyez à ce sujet le mémoire de M. de Pontleroy que j'ai chiffré. L'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, perdront dans peu cette colonie, qui coûte si cher au roi. Si elle échappe cette année, ce qui n'est pas encore certain, l'ennemi pouvant revenir avec de plus grandes forces et plus de précautions, il est absolument nécessaire de faire la paix cet hiver, Monseigneur, ou elle sera aux Anglois l'année prochaine. Quelque chose que M. de Vaudreuil puisse écrire, et faire écrire ou dire, il est de la plus grande importance de changer toute l'administration aussitôt la paix faite ; si elle devoit tarder à se faire, changer dès à présent le gouvernement, sans quoi le marquis de Montcalm aura soutenu cette machine toujours prête à s'écrouler pour la voir périr enfin, et peut-être en être l'injuste victime. Il y a deux ans qu'il ne cesse de parler de l'entreprise et de la descente que l'ennemi peut faire à Québec ; on ne veut ni rien prévoir ni rien ordonner. Il use sa santé, ruine sa bourse, voit tout le mal, en est pénétré ; ne pouvant y remédier

ni faire le bien, il demande son rappel et sert en attendant à son ordinaire. Il devra 10,000 écus au 1er janvier; son désintéressement fait la critique, excite la jalousie et attire l'inimitié. Il a eu beaucoup de peine à calmer l'officier et le soldat françois qui enfin, après plus de trois ans de souffrances, ont éclaté. Les derniers, pendant l'action du 8, ont tenu plusieurs propos dignes d'être recueillis; en voici un entre autres: « M. de Vaudreuil a vendu le pays, mais nous ne souffrirons pas qu'il le livre; il nous a sacrifiés pour nous faire couper les oreilles; défendons-les! Vive le Roi et notre général! »

La paix, la paix, Monseigneur, n'importe à quel prix pour les limites; on y gagnera même si l'on travaille bien lorsqu'elle sera conclue. Il importe que le marquis de Montcalm informe son ministre, pour le mettre en état d'instruire le roi. Il continuera de lui rendre compte; mais peut-être il se flatte que ses dépêches lui parviennent; les principales de l'année dernière ont été interceptées ou arrêtées au bureau de la marine. Il n'écrira plus au ministre de la marine que pour la forme et par pure bienséance, sans nuls détails; aussi bien ses lettres ne peuvent-elles jamais cadrer avec celles de M. de Vaudreuil. Cette interruption ou rétention de dépêches du marquis de Montcalm est cause qu'aucun officier françois susceptible de grâces demandées n'en a reçu, tandis que les officiers de la colonie ont reçu les leurs; cela est triste et touchant pour les troupes qui servent si bien et qui ont fait des miracles. M. le marquis de Paulmy a eu la bonté de témoigner son regret de n'avoir pas reçu les propositions.

Après ces détails de la part de M. le marquis de Montcalm, permettez, Monseigneur, que j'y ajoute de mon chef des instances pour la paix, sans quoi ce pays-ci est perdu. Il a été soutenu par miracle jusqu'à présent, et avec rien, par la conduite, les talens et la vertu de M. le marquis de Montcalm, secondé par

MM. de Lévis, de Bourlamaque, par la valeur de MM. les officiers particuliers, par la bonté du soldat françois et par la grande docilité de nous tous. Nous sommes venus défendre le pays ; nous nous y ruinons la santé et la bourse; nous n'avons éprouvé en revanche que d'indignes préférences, des injustices sans fin, des noirceurs, des perfidies ; nous avons souffert par sagesse et par l'amour du bien, de la paix ; nous avons tout sacrifié par zèle pour le service du roi et pour parvenir à une bonne harmonie ; trois ans révolus dans cette cruelle situation lassent enfin la patience ; la mesure est comblée. M. le marquis de Montcalm n'a à se reprocher que trop de bonté et de déférence. Il vous demande son rappel, Monseigneur ; je suis étonné qu'il ne l'ait pas demandé plus tôt. Je vous supplie à genoux de m'accorder le mien que je sollicite en vain depuis longtemps. J'ai abandonné des enfans au berceau et toutes mes affaires en France ; elles périclitent depuis plus de trois ans, m'occasionnent des pertes considérables et y achèvent ma ruine ici. Il est impossible de vivre depuis deux ans avec le traitement du roi. Les 12,000 livres que j'ai font l'équivalent de 3000 en France ; jugez, Monseigneur, s'il est possible de se soutenir avec une maison montée. J'espère à cet égard tout de votre justice et de votre bonté. Je m'arrangerai dès cet hiver de manière que le service ne pourra souffrir de mon départ, et je mettrai M. le marquis de Montcalm dans le cas de vous en assurer. Si la guerre doit durer encore ou non, si l'on veut sauver ou établir le Canada solidement, que S. M. en confie le gouvernement général à M. le marquis de Montcalm ; il possède la science politique comme les talens militaires ; homme de cabinet et de détails, grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif et n'ayant en vue que le bien ; en un mot homme vertueux et universel. Je ne sais si cette place seroit de son goût, et peut-être me sauroit-il bien mauvais gré

s'il imaginoit que je hasarde cette proposition. Je ne la fais, Monseigneur, que pour le bien et par zèle pour le service du roi. Quand M. de Vaudreuil auroit de pareils talens en partage, il auroit toujours un défaut originel : il est Canadien. Cette qualité tire plus à conséquence que je ne puis le dire. M. le marquis de Montcalm connoit à présent à fond ce que comporte le pays mieux que M. de Vaudreuil ; il sait la manière de traiter avec les sauvages, de se les attacher et de les faire agir suivant les circonstances. Ils le connoissent, l'aiment, le respectent et le craignent. C'étoit une erreur populaire d'imaginer qu'il falloit M. de Vaudreuil en Canada uniquement à cause des sauvages. Il seroit fort à souhaiter que M. Duquesne y fût resté jusqu'à présent; agissant de concert avec M. le marquis de Montcalm son ami, ils auroient fait de grandes choses. Au surplus, cette place, qui peut être bien remplie, exige un officier général de terre et non un marin. M. de Vaudreuil n'est ni l'un ni l'autre. La guerre se fait à présent ici comme en Europe, et les fonctions de gouverneur général ne regardent en aucune façon la marine ; Aussi n'est-ce que depuis une trentaine d'années que la colonie est gouvernée par des marins, quoique avant ce temps-là, la guerre ne se faisoit pas comme aujourd'hui. Que vous serez sans doute bien surpris, Monseigneur, et tout le royaume le sera, de n'apprendre la nouvelle du grand événement qui vient de se passer, peut-être qu'à la fin d'octobre. La frégate *la Valeur*, choisie pour la porter, est commandée par le capitaine Canon, fameux corsaire de Dunkerque; il est prêt à partir depuis quinze jours, et je ne serois pas surpris quand il ne seroit expédié que dans un mois. C'est avec la même lenteur que tout se fait ici ; le vaisseau qui porta la nouvelle de la prise de Chouegen, en 1756, dont la conquête fut terminée le 14 d'août, ne mit à la voile que le 22 septembre ; il y eut à peu près le même retard l'année dernière pour faire partir la nouvelle de

la prise du fort Guillaume-Henry. On vient m'assurer que M. Péan, capitaine aide-major de Québec, doit passer en France sur cette frégate ; si cela est, il sera chargé de porter la nouvelle à M. de Moras. Je prendrai toutes les mesures possibles, Monseigneur, pour que vous puissiez la recevoir en même temps, et peut-être auparavant. Cela donnera lieu à une autre lettre secrète que j'aurai l'honneur de vous écrire la veille du départ du capitaine Canon. Voilà, Monseigneur, un détail de choses bien fortes et bien importantes que je dépose dens le sein de mon respectable ministre avec pleine confiance, me flattant que je ne serai point compromis et qu'il me saura gré de mon zèle, qui est en vérité à toute épreuve. Je suis, etc.

II.

Lettre chiffrée du marquis de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.

12 avril 1759.

A moins d'un bonheur inattendu, d'une grande diversion sur les colonies des Anglois par mer, ou de grandes fautes de l'ennemi, le Canada sera pris cette campagne, et sûrement la campagne prochaine. Les Anglois ont 60,000 hommes, nous au plus 10 à 11,000 hommes. Notre gouvernement ne vaut rien. Le prêt et les vivres manqueront. Faute de vivres, les Anglois primeront. Les terres à peine cultivées ; les bestiaux manquent. Les Canadiens se découragent. Nulle confiance en M. de Vaudreuil ni M. Bigot. M. de Vaudreuil n'est pas en état de faire un projet de guerre. Il n'a aucune activité ; il donne sa confiance à des empiriques plutôt qu'au général envoyé par le roi. M. Bigot ne paroît occupé que de

faire une grande fortune pour lui et ses adhérens et complaisans. L'avidité a gagné. Les officiers, gardes-magasins, commis, qui sont vers la rivière Saint-Jean, ou vers l'Ohio, ou auprès des sauvages dans les Pays d'en haut, font des fortunes étonnantes; ce n'est que certificats faux admis également. Si les sauvages avoient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le roi auroit tous ceux de l'Amérique, et les Anglois aucun.

Cet intérêt influe sur la guerre. M. de Vaudreuil, à qui les hommes sont égaux, confiera une grande opération à son frère ou à un autre officier de la colonie, comme à M. le chevalier de Lévis, conduit par un secrétaire fripon et des alentours intéressés.

Le choix regarde ceux qui partagent le gâteau; aussi on n'a jamais voulu envoyer M. de Bourlamaque ou M. de Senezergues, commandant du bataillon de la Sarre, au fort Duquesne; je l'avois proposé; le roi y eût gagné; mais quels surveillans dans un pays dont le moindre cadet, un sergent, un canonnier reviennent avec 20, 30,000 livres en certificats pour marchandises livrées pour les sauvages, pour le compte de S. M. Les dépenses qu'on a payées à Québec par le trésorier de la colonie vont à 24 millions; l'année d'auparavant, les dépenses n'avoient été que de 12 à 13 millions; cette année elles iront environ à 36. Il paroît que tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable de leur conduite. L'envie de s'enrichir influe sur la guerre, sans que M. de Vaudreuil s'en doute. Au lieu de réduire la dépense du Canada, on veut tout garder. Comment abandonner des positions qui servent de prétexte à faire des fortunes particulières?

Les transports sont donnés à des protégés. Le marché du munitionnaire m'est inconnu comme au public; on dit que ceux qui ont envahi le commerce sont de part. Le roi a-t-il besoin d'achats, de marchandises

pour les sauvages? au lieu d'acheter de la première main, on avertit un protégé qui achète à quelque prix que ce soit; de suite M. Bigot les fait porter aux magasins du roi, en donnant 100 et même 150 pour 100 de bénéfice à des personnes qu'on a voulu favoriser. Faut-il faire marcher l'artillerie, faire des affûts, des charrettes, faire des outils? M. Mercier, qui commande l'artillerie, est entrepreneur sous d'autres noms; tout se fait mal et cher. Cet officier, venu simple soldat il y a vingt ans, sera bientôt riche d'environ 6 ou 700,000 livres, peut-être un million, si ceci dure. J'ai parlé souvent avec respect, sur ces dépenses, à M. de Vaudreuil, à M. Bigot; chacun en rejette la faute sur son collègue. Le peuple, effrayé de ces dépenses, craint une diminution sur le papier-monnoie du pays; mauvais effet; les vivres en augmentent. Les Canadiens qui n'ont pas part à ces profits illicites trahissent le gouvernement; ils ont confiance au général des François; aussi quelle consternation sur un bruit ridicule qui a couru cet hiver qu'il avoit été empoisonné. Nous avons été chassés du fort Duquesne à la fin de novembre; on pouvoit espérer que cette opération eût été différée par les Anglois jusqu'en avril; mais les ennemis savoient par leurs sauvages et nos déserteurs l'ordre trop public de M. de Vaudreuil d'abandonner. On ne m'a jamais fait part ni des instructions ni des nouvelles qui avoient rapport aux opérations de guerre dont je n'ai pas été chargé ou M. le chevalier de Lévis. Si j'ai donné souvent mon avis, même par écrit, ç'a été sur ce que j'apprenois comme le public. Malgré tout ce que l'on écrira, les sauvages des Pays d'en haut commencent à s'ébranler et à traiter avec les Anglois; les Cinq-Nations sont mal disposées. Le seul M. de Vaudreuil a voulu persuader à la Cour qu'elles étoient déclarées, et que c'étoit son ouvrage. En se conduisant mieux, on eût pu espérer la neutralité : j'ai toujours écrit que ce seroit beaucoup.

La perte du fort Frontenac est un coup fatal par la prise de notre marine sur le lac Ontario; on a mis trois mois à délibérer où l'on feroit de nouvelles barques; nous en aurons deux dans vingt jours, si les Anglois ne viennent pas les brûler; nos sauvages, les Iroquois, le craignent. On avertit et on reproche à M. de Vaudreuil, en plein conseil, qu'ils l'avoient averti trois semaines avant pour le fort Frontenac; ils lui ont dit : « Tu dors! où est notre chef de guerre? » J'étois alors à Québec. Enfin M. Pouchot, capitaine dans le bataillon de Béarn, va commander à Niagara; on auroit dû l'y envoyer dès l'automne dernier; il étoit capable et agréable pour les sauvages; on me l'avoit promis; mais comment se déterminer à relever un officier canadien, quoique peu capable et peu agréable pour les sauvages? Tous les préparatifs à Orange, Lydius, annoncent que les Anglois viendront de bonne heure à Carillon avec de grandes forces.

A Québec, l'ennemi peut venir si nous n'avons point d'escadre; et Québec pris, la colonie est perdue; cependant nulle précaution. J'ai écrit..... j'ai fait offre de mettre de l'ordre [de prendre] une disposition pour empêcher une fausse manœuvre à la première alarme; la réponse : « Nous aurons le temps. »

Je ne sais rien des projets de M. de Vaudreuil; encore moins ce qu'il pourra mettre en campagne de Canadiens, comme nous sommes en vivres et en munitions. Le public m'apprend que nous sommes mal sur l'un et l'autre article, et ce public croit toujours la partie des vivres mal gouvernée. Je devrois m'estimer heureux dans les circonstances de n'être pas consulté; mais, dévoué au service de S. M., j'ai donné mes avis par écrit pour le mieux, et nous agirons avec courage et zèle, M. le chevalier de Lévis, M. de Bourlamaque et moi, pour retarder la perte prochaine du Canada.

Mon caractère m'éloigne de blâmer M. de Vaudreuil et M. Bigot, dépositaires de l'autorité de S. M. dans le

Canada. Je suis même attaché à M. Bigot, homme aimable et proche parent de M. de Puisieux et du maréchal d'Estrées, qui m'honorent de leur amitié; mais je dois écrire la vérité à mon ministre, à l'homme de l'État. J'en ai écrit à M. de Moras; je n'en écris rien au ministre actuel de la marine; c'est à mon ministre à faire usage de ce que j'écris pour le bien de l'État sans me compromettre.

Si la guerre dure, le Canada sera aux Anglois peut-être dès cette campagne ou la prochaine. Si la paix arrive, colonie perdue, si tout le gouvernement n'est pas changé.

On a enfin fini le recensement général du Canada. Quoique l'on ne me l'ait pas communiqué, je crois être sûr qu'il n'y a pas plus de 82,000 âmes, sur quoi au plus 12,000 hommes en état de combattre; et sur ce nombre, ôtant ce qui est employé aux travaux, transports, bateaux, dans les Pays d'en haut, on ne réunira jamais plus de 7000 Canadiens; et si, faut-il que ce ne soit pas dans le temps des semences ou des récoltes; autrement, en faisant tout marcher, les terres seroient incultes, la famine s'ensuivroit. Nos huit bataillons feront 3200 hommes; de la colonie, au plus 1500 hommes à mettre en campagne. Qu'est-ce contre au moins 50,000 hommes qu'ont les Anglois?

PREMIÈRE BATAILLE DE QUÉBEC.

13 septembre 1759.

I.

Lettre du chevalier de Lévis au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.

Au camp de Saint-Augustin, le 21 septembre 1759.

Monseigneur, c'est avec la plus vive douleur que j'ai

l'honneur de vous rendre compte de la perte de M. le marquis de Montcalm, qui est mort de ses blessures le 14 de ce mois; il emporte tous les regrets de l'armée et les miens. Lorsque cette fâcheuse nouvelle m'est parvenue, j'étois sur les frontières des Pays d'en haut, dont la défense m'étoit confiée. Je les quittai tout de suite pour venir le remplacer. Vous connoissez, Monseigneur, quels étoient son zèle et ses talens ; je ferai mes efforts pour suivre ses traces et mériter les grâces du roi, vos bontés et votre protection. J'ai l'honneur d'être, etc.

II.

Lettre de M. de Montreuil au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.

Au camp de la Pointe-au-Tremble, ce 22 septembre 1759.

Monseigneur, l'échec que nous avons eu le malheur d'essuyer le 13 de ce mois, sur les hauteurs de Québec, a été occasionné par la surprise d'un poste entre l'anse des Mers et celle du Foulon, à la distance d'un demi-quart de lieue au nord au-dessus de Québec. Un corps d'environ 4500 Anglois eut le temps de se former dans la plaine avant l'arrivée de notre petite armée campée sous Beauport, d'où on avoit détaché, dès que les ennemis ont fait passer plusieurs vaisseaux au-dessus de Québec, 5 compagnies de grenadiers, 5 piquets de troupes de terre de 50 hommes chacun, 100 soldats volontaires pris sur les 5 bataillons, 500 Canadiens choisis et environ 600 pris au hasard, pour être aux ordres de M. de Bougainville, qui devoit observer les mouvemens des ennemis au-dessus de Québec, où ils avoient fait passer 22 bâtimens, dont un vaisseau de 50 canons et plusieurs frégates. Ce corps d'élite, dont la plus grande

partie étoit au cap Rouge, à deux lieues et demie de l'endroit où les ennemis débarquèrent, fut averti trop tard et n'arriva sur le chemin de Sainte-Foix, en présence des ennemis, que deux heures après la perte du combat, qui commença à dix heures. Si M. le marquis de Montcalm avoit tardé d'un instant à marcher aux ennemis, ils eussent été inattaquables par la position favorable dont ils alloient s'emparer, ayant même commencé des retranchemens sur leurs derrières. Le détachement de M. de Bougainville auroit eu plus que le temps de venir à notre secours s'il avoit été averti de bonne heure, comme on devoit l'espérer, par la disposition de ses postes depuis Québec jusqu'au cap Rouge, où il étoit pour lors de sa personne. M. le marquis de Montcalm, ne le voyant point arriver, ne put que penser qu'il n'avoit point été averti du tout; il se détermina à attaquer, voyant sa perte certaine s'il attendoit plus longtemps, et l'impossibilité de déposter les ennemis s'ils s'étoient rendus maîtres une fois de la hauteur nommée la côte d'Abraham, à une demi-portée de canon de Québec. On ne manquera pas de vous rendre compte verbalement ou par écrit, de même qu'au ministre de la marine, qu'il s'est trop précipité pour attaquer; qu'il devoit attendre le secours de M. de Bougainville et disputer le terrain par des fusillades. Tous ces moyens n'auroient pas empêché l'ennemi de s'établir sur la côte d'Abraham dès qu'on lui donnoit du temps. Quoique je regardois M. le marquis de Montcalm trop lumineux pour oser lui donner aucun conseil, je pris cependant la liberté de lui dire, avant qu'il eût donné l'ordre du combat, qu'il n'étoit pas en état d'attaquer les ennemis, vu le petit nombre de son armée; qu'indépendamment des 2000 hommes détachés avec M. de Bougainville, on en avoit envoyé 800 dans les Pays d'en haut, dont 100 soldats choisis sur les 5 bataillons présens à l'affaire du 13 de ce mois. Permettez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous exprimer la vive douleur que je ressens

de cet événement fâcheux et de la perte de M. le marquis de Montcalm ; je servirai avec le même zèle et la même application sous les ordres de M. le chevalier de Lévis ; je me flatte retrouver en lui les mêmes bontés que ce premier avoit pour moi, et j'ose faire serment devant vous que, quelques jours avant sa mort, il me fit l'honneur de me dire qu'il vous supplieroit de vouloir bien m'honorer du grade de brigadier, de préférence à tout autre de cette armée. Vous m'avez fait espérer, Monseigneur, par la lettre que vous avez écrite à M. le marquis de Montcalm à mon sujet, l'année dernière, que j'aurois le bonheur d'être décoré de ce grade dans peu ; honorez-moi, je vous supplie, de votre protection. Je suis, etc.

LA BATAILLE DE M. DE CONFLANS.

20 novembre 1759.

I.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie de Louis XV.*

La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler et humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le maréchal de Conflans, sans perdre de temps au moment où la tempête du 12 octobre força l'amiral Hawke de quitter le golfe et de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte et tenté la descente ; il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisière, battue et dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraiche,

bien équipée, composée d'équipages nombreux et l'élite des classes. Mais ce général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, et le ministre de la marine étoit trop inepte et trop incertain pour se décider aussitôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'amiral anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durèrent jusqu'au 14 novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvreurs. Forcé pour la troisième fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, et de trente vaisseaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens et se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles et gagner la baie de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eût signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement et la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de sable et de rochers, de se soustraire à sa poursuite, et que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arrière-garde, qui soutint tout le feu anglois et fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos [1], l'historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de

[1] Sur les côtes de Portugal, où M. de la Clue avait été battu le 17 août 1759.

M. de Saint-André du Verger, et en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce chef d'escadre commandant de la division dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frère, et son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, et tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Partout ailleurs le cœur se soulève d'indignation : ici, c'est le chevalier de Beauffremont, si vain de son nom et le soutenant si mal, qui, prenant pour signal de *sauve qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, et par une défection infâme entraîne à l'île d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres, sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division, qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse, pénètre dans une rivière où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller, et fait, pour cacher son opprobre, des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil-Royal* de 80 canons, de 1200 hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, et pendant ce temps occupé des soins sordides de son domestique[1].

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourût à son désastre. M. de Kersaint, jusque-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de 74 canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa première

[1] On prétend qu'il faisait dégalonner sa livrée et renvoyait ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusque-là par le roi, ne tombassent pas à sa charge.



batterie. On l'en avertit à temps : il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir ; il s'obstine à les laisser ouverts ; le vaisseau s'engage, et il est englouti avec 800 hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, et ont révélé cette faute que n'eût pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, et qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante et par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de Saint-Allouarn, son capitaine, tué dans l'action, ainsi que son frère, périt corps et biens par l'ignorance du pilote-côtier. Enfin la fuite du général coûta 6 vaisseaux de ligne à son armée [1], c'est-à-dire plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appelée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche maréchal, sans doute, pour que le souvenir ne s'en perdit pas, et qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité. Elle fut le tombeau de la marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV, affoiblie de près de la moitié en quatre ans par la perte de 27 vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre [2]. Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vide en proportion. Elles se ralentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux ; ils ne pouvoient arriver que sur les bâtimens du commerce, et celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les Neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens ; on se renferma dans ceux essentiels à

[1] Le *Soleil-Royal* de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans ; l'*Intrépide* de 80, pris ; le *Héros* de 74, brûlé ; le *Thésée* de 74, englouti ; le *Superbe* de 74, englouti ; et le *Juste* de 70, échoué et perdu.

[2] Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Espérance*, l'*Arc-en-ciel*, le *Raisonnable*. le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la bataille de M. de Conflans, l'*Opiniâtre* et le *Greemoich*.

l'approvisionnement et au soutien des colonies, dont le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires. Les Anglois restèrent absolument maîtres de la mer en Europe. Il fut désormais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrières de la Méditerranée, et les débris de l'escadre de M. de la Clue ne retournèrent des ports étrangers dans le leur qu'au bout de six mois. C'étoit pour la troisième fois que ce chef d'escadre revenoit sur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils restèrent dans cette rivière bloqués; un s'y perdit, les autres pourrirent, et cette division coûtant énormément pour ses équipages et son entretien, il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la Marine royale qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette rivière, décidèrent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus [1], qui se chargèrent du salut de ces vaisseaux.

II.

Lettre du duc d'Aiguillon, commandant l'armée du roi en Bretagne, au ministre de la guerre [2].

Vannes, 1er décembre 1759.

Le général avoit perdu la tête dès le commencement de l'action; il n'a su ni conduire les autres, ni se conduire lui-même. Il devoit tenir le large afin de pouvoir se mettre en ligne et manœuvrer, au lieu de s'acculer à

[1] On appelait ainsi les officiers de la marine marchande, non nobles, qui servaient sur les vaisseaux du roi.

[2] Cette lettre autographe et inédite est conservée dans les archives du Dépôt de la guerre. Nous n'en publions que quelques extraits.

la côte et dans des roches[1] comme il a fait. Les Anglois étoient perdus s'il avoit viré de bord sur eux et les avoit jetés malgré eux sur cette île[2], où ils auroient été écrasés. Ils assurent qu'ils n'ont jamais eu que 23 vaisseaux, quoique nos marins disent en avoir compté 40, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis accoutumé à leur façon de voir. La brûlure du *Soleil Royal* sans avoir combattu, sans être attaqué ni poursuivi, est incompréhensible. Les capitaines de vaisseau se sont encore plus mal conduits que le général. Quatre seulement ont combattu, le *Formidable*, le *Héros*, le *Juste* et le *Magnifique*[3]. Les Anglois ne cessent de chanter les louanges des trois premiers et disent qu'il est impossible de témoigner plus de courage, de fermeté et d'habileté, principalement le *Formidable* et le *Héros*, qui ont tenu tête pendant plus de trois heures à 5 ou 6 vaisseaux chacun, et en ont désemparé 4. Leurs camarades s'enfuyoient à Rochefort ou se jetoient à la côte, sans tirer un coup de canon, pendant qu'ils faisoient des prodiges de valeur.

Le duc d'Aiguillon demande des récompenses pour ces braves gens et ajoute :

Je ne dirai pas ce qu'on devroit faire aux autres, mais il n'est pas possible d'obliger les militaires à remplir leurs devoirs s'ils ne savent pas qu'ils seront punis et récompensés.... C'est un corps à refondre totalement, si on veut s'en servir ; il y a de la volonté, de la bravoure et même du talent parmi les jeunes gens, mais ils ne connoissent ni subordination, ni règle, et il leur faut absolument un chef. Il n'est pas nécessaire

[1] Les rochers des Cardinaux. C'est pourquoi on appelle quelquefois cette affaire la bataille des Cardinaux.

[2] Belle-Isle.

[3] Ces quatre vaisseaux formaient l'arrière-garde, qui seule combattit pendant que le reste de la flotte s'enfuyait, et seule soutint le choc de l'ennemi, à la pointe des Cardinaux.

que ce soit un excellent marin, mais il faut qu'il sache faire obéir et servir, ce qu'ils ignorent totalement. Vous m'avez ordonné, M. le maréchal[1], de vous parler franchement, je vous obéis.

L'ART FRANÇAIS AU XVIII[e] SIÈCLE,

SON INFLUENCE EN EUROPE.

L. Dussieux, *Les artistes français à l'étranger.*

L'art français du XVIII[e] siècle eut à l'étranger une très-grande influence; l'Europe l'adopta tout entier, comme au Moyen-Age elle avait accepté l'art gothique dans toutes ses parties. Tous les souverains étrangers eurent pour premiers peintres, pour premiers sculpteurs, pour premiers architectes, des Français. L'Europe étoit ravie par cette peinture aux allures vives, élégantes, spirituelles, d'un coloris agréable, reproduisant les caractères de la beauté française, qui a tant d'attraits pour les étrangers.

Voici comment un Français contemporain, le marquis d'Argens, attaché au roi de Prusse, apprécie ce mouvement :

« Il paroît que bien des nations étrangères reviennent du préjugé où elles étoient que les Italiens aient produit les seuls grands peintres : elles commencent à rendre justice aux François ; et si elles conservent encore une trop grande prévention en faveur des anciens artistes italiens, il est certain qu'on ne sauroit leur faire ce reproche, quant à ce qui regarde les modernes ; car elles sont très persuadées que les Italiens n'ont plus

[1] Maréchal de Belle-Isle.

que des peintres médiocres; et la preuve qu'ils sont convaincus de cette vérité, c'est que tous les peintres attachés aux différens souverains de ces pays, sont tous François. Silvestre a été premier peintre du roi de Pologne ; Vanloo, du roi d'Espagne ; Pesne, du roi de Prusse. Ce prince a montré son inclination pour nos peintres françois : les superbes bâtimens qu'il a fait construire, dignes de la grandeur des Romains, sont remplis des ouvrages de nos Boulogne, de nos Caze, de nos Coypel, de nos Detroy, de nos Chardin, de nos Rigaud, de nos Largillière, de nos Watteau et de nos Vanloo. L'impératrice de Russie a fait venir de Paris M. Tocqué pour faire son portrait, et a pris à son service plusieurs peintres françois[1]. »

Bien d'autres encore travaillèrent hors de France. A ne parler que des peintres, nous avons à citer en Allemagne : Jacques Van Schuppen, directeur de l'Académie de Vienne ; Fratrel, dans le Palatinat ; Antoine Pesne, Nicolas-Blaise Le Sueur, directeurs de l'Académie de Berlin ; Amédée Vanloo, encore à Berlin ; Louis de Silvestre et Charles Hutin, directeurs de l'Académie de Dresde. Oudry fit à Paris 37 tableaux pour le duc de Mecklembourg ; Jean-François Detroy, Cazes, Pierre, Carle Vanloo peignirent aussi à Paris des tableaux pour le roi de Prusse. En Angleterre, c'est Watteau, J.-B. Vanloo, Dominique Serres et Loutherbourg ; en Espagne, c'est Michel-Ange Houasse, Ranc, Louis-Michel Vanloo et Olivier ; en Hollande, Aved. En Italie, nous trouvons travaillant à Livourne, Rivière ; Favray à Malte ; Adrien Manglard, Trémollière, Subleyras, à Rome ; Carle Vanloo, Laurent Pescheux, à Turin ; en Portugal, Quilliard ; en Russie, Robert le Lorrain, Lagrenée l'aîné ; en Suède, Thomas-Raphaël Taraval ; en Danemark, Tocqué. La Chine elle-même compte deux

[1] *Examen critique des différentes écoles de peinture*, Berlin, 1768, 1 vol. pet. in-8°, p. 11.

peintres français, les Pères jésuites Attiret et Belleville.

Partout on se disputait les œuvres de Watteau, de Chardin, d'Oudry, de Lancret, de Pater.

Challe eut aussi une grande réputation hors de France : « Tout en restant à Paris, il a beaucoup travaillé pour les pays étrangers ; tous les souverains vouloient avoir des œuvres de cet homme habile qui vouloit absolument rester à Paris et refusoit leurs offres. Les Anglois étoient surtout curieux d'avoir des tableaux de Challe ; ils le laissèrent maître du choix des sujets, des grandeurs et du prix des peintures qu'il voudroit faire pour eux, et leurs banquiers eurent ordre de lui compter tout l'argent qu'il exigeroit. Challe n'abusa pas de cet enthousiasme[1]. » Il peignit pour l'Angleterre : Agrippine frappée par Anicetus ; Cléopâtre expirant au milieu de ses femmes ; la mort de Sénèque ; Diogène visité par Alexandre ; Didon sur le bûcher ; — pour le roi de Prusse, une Vénus et une Diane endormies ; — pour divers princes allemands, des pastorales et des paysages ; pour le palatin de Lithuanie, trois grands plafonds représentant Jupiter au milieu de l'Olympe ; Vulcain dans les forges de Lemnos, les Grâces enchaînant l'Amour ; — pour la cour de Russie, Hector entrant dans le palais de Pâris, et la mort de Lucrèce. — Il a fait aussi les catafalques de don Philippe, du roi de Pologne et de la reine d'Espagne.

« Le roi de Prusse, écrivait Grimm, le 15 février 1756, vient d'ordonner trois tableaux à trois différens peintres de notre école. M. Carle Vanloo est chargé du sacrifice d'Iphigénie ; M. Pierre, du Jugement de Pâris, et M. Restout, du Triomphe de Bacchus. »

« Notre Académie de peinture jouit actuellement de la première réputation, » disait Patte[2] en 1765. Aussi

[1] Nécrologe de 1779.

[2] Architecte du duc de Deux-Ponts, né à Paris en 1723, auteur d'un ouvrage intitulé *Monuments érigés à la gloire de Louis XV*, in-folio.

partout on fondait des institutions semblables, et on faisait venir des Français pour les créer, les organiser et les diriger. C'est ainsi qu'ont été fondées : l'Académie de Vienne, par Schuppen, peintre de Paris ; celle de Berlin, dont Pesne et Nicolas-Blaise Le Sueur ont été les deux premiers directeurs ; celle de Dresde, avec Louis de Silvestre et Charles Hutin ; celle de Copenhague, avec le sculpteur Saly ; celle de Madrid, avec Louis-Michel Vanloo et les sculpteurs Antoine Dumandré et Robert Michel ; celle de Saint-Pétersbourg, avec Robert le Lorrain et Lagrenée l'aîné. L'Académie d'Edimbourg et l'Académie royale de Londres ont été faites aussi sur le modèle de l'Académie de Paris.

« Vous devriez bien, écrivait Diderot à Grimm en 1767, conseiller à ces souverains avec lesquels vous avez l'honneur de correspondre, et qui ont à cœur la naissance et le progrès des beaux-arts dans leur empire, de fonder une école à Paris, d'où les élèves passeroient ensuite à une seconde école fondée à Rome. Ce moyen seroit bien plus sûr que d'appeler des artistes étrangers, qui périssent transplantés comme des plantes exotiques dans des serres chaudes. »

Les souverains étrangers ne fondèrent pas d'école à Paris ; ils se servirent de celle qui s'y trouvoit déjà, de l'Académie royale de peinture, dont l'enseignement étoit si renommé. Il serait impossible de donner les noms de tous les élèves étrangers qui vinrent étudier à l'Académie de Paris, tant leur nombre est considérable ; il suffit de faire connaître quelques chiffres. Les registres de l'Académie permettent de constater que de 1758 à la fin de l'année 1787, 275 élèves étrangers ont été admis à suivre les leçons de l'Académie royale de peinture et de sculpture [1].

[1] Ces 275 élèves étrangers se composent de : 76 Allemands des divers Etats ; 62 Flamands ; 35 Suisses ; 28 Russes ; 28 Italiens ; 11 Polonais ; 9 Danois ; 8 Suédois ; 7 Anglais ou Irlandais ; 6 Hollandais ; 4 Espagnols ; 1 Grec.

L'établissement des expositions publiques qui ne devinrent régulières que sous Louis XV[1], exerça une action considérable; en effet, « c'est aux expositions publiques, dit un contemporain, que les ambassadeurs apprécient nos artistes, et de là portent leur réputation à l'étranger. »

« Seroit-il possible, je ne dis pas seulement en Italie, mais dans le monde entier, de se procurer, ailleurs qu'à Paris, un spectacle dont nous jouissons depuis 1737; je veux parler de ce salon où l'on expose, tous les deux ans, les chefs-d'œuvre réunis de nos Phidias et de nos Appelles ?... Est-il rien de comparable à ce triomphe de nos arts et qui doive donner aux étrangers une plus grande idée de leurs progrès[2] ? »

Le goût des arts étoit général; souverains, princes, ministres, seigneurs, tout le monde, à la suite des littérateurs qui donnoient le ton, s'en occupe, les protége, les honore, chacun de son mieux. Quelques-uns les pratiquent; le régent avoit tenu le pinceau et le burin; le comte de Clermont, prince du sang, étoit graveur; Mme de Pompadour, de sa main délicate, gravait de jolies estampes à l'eau-forte sur les dessins de Guay, le célèbre graveur de pierres fines; la margrave de Bade-Dourlach faisait de charmants dessins au crayon rouge.

Le journal de Wille, graveur allemand établi à Paris[3] fournit de très-curieux détails sur l'attraction prodigieuse que Paris et l'art de ce temps exerçaient sur les étrangers.

Le cabinet de Wille était fort riche et avait beaucoup de célébrité; la maison du graveur allemand étoit devenue un des principaux centres du Paris artiste. Nul étranger n'auroit manqué de visiter Wille; les grands seigneurs, les personnages illustres, des princes même,

[1] En 1737.
[2] *Patte*, 1765, p. 14.
[3] Il a été publié en 1857, par M. G. Duplessis, en 2 vol. in-8°.

les artistes étrangers qui viennent à Paris pour admirer ses monuments, ses tableaux, ou pour étudier, tous vont chez lui à leur arrivée, et à leur départ pour prendre congé. Le plus grand nombre de ces artistes venoit à Paris pour y puiser l'inspiration, se faire connoître et se faire recevoir de l'Académie, honneur fort envié. On n'avait sa réputation établie en Europe, qu'après l'avoir faite d'abord à Paris.

Wille a une immense correspondance ; il est en relations avec les princes, avec leurs premiers ministres, avec le comte de Kaunitz, premier ministre de Marie-Thérèse, avec Winkelmann, Raphaël Mengs, avec une foule d'artistes étrangers. On le consulte sur mille questions ; on le charge d'acheter des tableaux, des objets d'art de toutes sortes, de faire ou de faire exécuter des gravures ; on lui recommande les jeunes gens que l'on envoie étudier à Paris ; on le charge de former des élèves ; on lui demande des imprimeurs en taille-douce pour Vienne, des sculpteurs pour la manufacture de porcelaine de Meissen. Ces visites, ces relations, scrupuleusement consignées par Wille dans son journal, donnent une idée complète de l'influence de Paris ; car on peut juger d'après ce qui se passait chez Wille de ce qui se faisait chez les autres grands artistes du temps, et apprécier ainsi, grâce à cet étranger fixé parmi nous, le rôle que la France jouait dans le mouvement artistique du XVIIIe siècle.

L'ornementation du XVIIIe siècle est aussi célèbre que la peinture de ce temps, à cause de son originalité et quelquefois de sa bizarrerie. Quelque jugement que l'on porte sur elle, il faut d'abord reconnaître qu'elle est absolument française et n'a aucune racine hors de France. Au goût excellent des ornemens de Bérain, de Robert de Cotte et de Boffrand, de Watteau et de Claude III Audran, qui avoit dominé pendant le premier tiers du siècle, succéda la manière de Meissonnier,

d'Oppenord et de Sébastien Slodtz. On peut reprocher à leur ornementation si variée, si nouvelle, si charmante généralement, d'avoir recherché quelquefois des formes contournées et bizarres, au lieu de s'en tenir aux données primitives qui n'excluaient ni la pureté ni la sévérité du goût.

Meissonnier fut orfèvre du roi et dessinateur de son cabinet ; il était à la fois dessinateur, peintre, sculpteur, orfèvre et architecte. Il a beaucoup travaillé pour l'étranger : il a fait un grand surtout de table et deux terrines pour le duc de Kingston (1735) ; divers traineaux de jardins pour la première reine douairière d'Espagne (1735) ; le projet d'un trumeau de glace pour un grand cabinet, pour le Portugal ; des vues de salon pour des seigneurs polonais.

Sébastien Slodtz, sculpteur décorateur, succéda à Meissonnier dans la place de dessinateur du cabinet du roi ; il travailla toujours de concert avec son frère, Paul-Ambroise Slodtz, sculpteur de talent, qui eut aussi beaucoup de vogue pour la décoration.

L'ornementation française fut universellement acceptée en Europe. Orfévrerie, porcelaines, tapisseries, dentelles, étoffes, bijoux, tabatières, meubles exécutés en France, étaient recherchés et admirés partout, comme nous les admirons encore aujourd'hui dans nos musées.

Les porcelaines de Sèvres, modelées sur les dessins des sculpteurs les plus à la mode et peintes d'après Boucher, avaient une réputation qu'elles ont conservée jusqu'à nous. Le roi et le ministre des affaires étrangères donnaient en cadeaux, aux souverains étrangers et à leurs ambassadeurs, des services, des vases et d'autres objets en porcelaine richement décorée. En 1778, la czarine Catherine II se fit faire, à la manufacture de Sèvres, un service composé de sept cent quarante-quatre pièces, d'une grande richesse, qui lui coûta 328,188 livres.

Les tapisseries des Gobelins, de Beauvais, de la Savonnerie et d'Aubusson, et les verdures de Felletin, exécutées sur les cartons des peintres les plus renommés, étaient recherchées dans toute l'Europe. La manufacture des Gobelins, pendant l'habile ministère d'Orry, avait pris un grand essor. Detroy, Restout, Charles Coypel, Carle Vanloo, Natoire, Collin de Vermont furent chargés de faire de nombreux modèles. Les tapisseries de Detroy furent particulièrement célèbres, sans cesse exécutées et données à plusieurs souverains étrangers : elles se composent de deux suites : l'histoire d'Esther, et l'histoire de Jason et Médée.

Au château du roi de Suède, à Stockloim, l'un des plus précieux ornements est l'histoire de don Quichotte, exécutée aux Gobelins sur les cartons de Charles Coypel. On trouve aussi, au château de Skokloster, l'histoire d'Alexandre, d'après Le Brun. En 1717, le régent avait donné à Pierre le Grand quatre belles tapisseries d'après les tableaux de Jouvenet. Vers 1765, on exécuta aux Gobelins, d'après Coypel, plusieurs tentures d'opéra pour le duc de Deux-Ponts.

Au XVIe siècle, c'étaient les italiens qui faisaient les modèles de dentelles. Vinciolo, établi à Paris, publiait en 1587 plusieurs recueils de modèles de dentelles et d'ouvrages de point coupé, d'un fort beau dessin. Au XVIIIe siècle, c'est en France que se font tous les dessins de dentelles et d'étoffes qui se fabriquent en Europe. Un des dessinateurs les plus fameux est Louis Lacoste, dit Alexandre[1]. « C'est lui qui, vers 1740, les dessins pour le point n'étant pas assez réguliers, les fit graver sur des planches de cuivre et imprimer. Il réussit à mettre tant d'exactitude dans le travail, que ses fleurs, supérieures à celles des manufactures étrangères, sont devenues un objet de commerce avec celles

[1] Il était de Bayeux où l'on fabriquait beaucoup de « point. »

de Bruxelles même, qui les achète pour embellir ses réseaux[1].»

L'école de sculpture du XVIIIe siècle fut fondée par Coyzevox, Nicolas Coustou et Guillaume Coustou. C'est un art très-original, né sur notre sol et sorti de notre génie national : il n'y a plus rien, dans les œuvres de ce temps, qui rappelle l'antique et l'Italie. La grâce, l'élégance, l'esprit, l'extrême habileté du ciseau sont les principales qualités de cet art nouveau ; ses types sont exclusivement français.

Les étrangers furent enthousiastes des œuvres de nos sculpteurs ; tous furent employés au dehors, à ce point que la France est le pays le plus pauvre en morceaux de sculpture du XVIIIe siècle, et qu'il est impossible d'y juger aujourd'hui les sculpteurs du temps[2]. L'électeur de Bavière avait appelé Ch.-Cl. Dubut. Le premier sculpteur de Frédéric le Grand était Adam, le cadet ; Pigalle, Bouchardon, Guillaume II Coustou, Lemoyne, Vassé, travaillaient à Paris pour Sans-Souci. Ch.-Fr. Hutin était premier sculpteur de l'électeur de Saxe. En Angleterre, l'illustre Roubillac exécutait de nombreux et beaux travaux, et réformait la sculpture anglaise qui en était encore aux types et aux procédés du Moyen-Age. Saly était premier sculpteur du roi de Danemark. Philippe V, roi d'Espagne, appelait Frémin, Thierry, Bousseau, les deux Dumandré (Hubert et Antoine), Michel Robert, Pierre Pitué et Verdiguier, pour peupler ses jardins de Saint-Ildefonse de groupes et de statues qui lui rappelassent Versailles. A Parme, nous rencontrons J.-B. Boudard ; à Rome, Edme Bouchardon[3] ;

[1] Mémoire présenté au roi en 1757 par Lacoste ; dans les *Arch. de l'art Français*, t. II. p. 176.

[2] Ajoutons qu'une partie de leurs œuvres principales, statues équestres, etc., a été détruite pendant la révolution. Voy. PATTE, *Monuments élevés à la gloire de Louis XV*, 1 vol. in-folio.

[3] L'écorché de Bouchardon eut un grand succès ; partout il servait

avec lui, L.-S. Adam, Michel-Ange Slodtz; à Turin, Ladatte. En Russie, Falconet et mademoiselle Collot étaient chargés par Catherine II d'élever le monument de Pierre le Grand; Gillet travaillait à Moscou; Vassé, à Saint-Pétersbourg; Fr.-Guill. Dubut, à Saint-Pétersbourg et à Varsovie; Vernier, graveur en pierres fines, à Saint-Pétersbourg. Nous retrouvons mademoiselle Collot, devenue madame Falconet, sculptant en Hollande; J.-Ph. Bouchardon travaillait en Suède, en même temps que Larchevêque, chef d'une importante école à Stockholm, d'où est sorti Sergell.

Les orfèvres, qui ne sont en réalité que des sculpteurs en métaux précieux, étaient aussi célèbres que nos autres artistes, soit par le bon goût de leurs œuvres, soit par les importants perfectionnements apportés à la partie matérielle de leur art. Claude Ballin II, orfèvre de Louis XV, a surtout travaillé pour l'étranger: les cours de Portugal, d'Espagne, d'Italie, de Saxe, de Bavière, de Russie, le prince Eugène à Vienne, le Grand Turc lui-même, possédaient des œuvres importantes de Ballin. Toutes les tables des souverains de l'Europe « étaient ornées des chefs-d'œuvre » de Pierre Germain et de Thomas Germain. En parlant de ce dernier, l'abbé Lambert dit: « Il n'y eut aucune cour de l'Europe qui ne recherchât avec avidité les ouvrages de cet incomparable artiste. »

La serrurerie avait autant de réputation que l'orfèvrerie. Destriches, de Paris, sous Louis XV, exécutait pour le Portugal des grilles dont les contemporains vantent l'élégance.

L'art du fondeur avait reçu de tels perfectionnements par les soins de Gor, commissaire des fontes de l'Arsenal, qu'on imita partout ses procédés, et qu'on l'appela

à l'enseignement du dessin. En 1766, Wille l'envoie à M. Œser, directeur de l'Académie de peinture de Leipzig. Il a fallu l'écorché de Houdon pour détrôner celui de Bouchardon.

à Copenhague pour couler la statue de Frédéric V, modelée par Saly.

Après Mansart, il s'opéra dans l'architecture une révolution très-considérable et trop peu remarquée. On avait fait de grands efforts, sous Louis XIV, pour s'affranchir de l'imitation étrangère; l'époque à laquelle nous sommes arrivés eut l'insigne bonheur de créer de toutes pièces une nouvelle distribution des intérieurs et un nouveau système de décoration. Les principaux créateurs de cette architecture toute française, toute nouvelle, furent Robert de Cotte, neveu et élève de Mansart, qui remplaça son oncle comme premier architecte du roi; Boffrand, élève de Mansart; Oppenord, aussi élève de Mansart, et premier architecte du régent, et l'un des plus grands dessinateurs que nous ayons eus; Leroux[1]; Lassurance, père; Gourtonne; Le Carpentier; Contant et Cartaud.

C'est dans les recueils de dessins de Robert de Cotte, conservés au cabinet des estampes; c'est dans la décoration de l'hôtel Soubise, par Boffrand[2]; dans les ornements des petits appartements de Louis XV[3] et dans ceux de la chambre à coucher de la reine, à Versailles; c'est encore dans la décoration de l'hôtel de Matignon[4], qu'il faut étudier et admirer le style de ce temps, le

[1] Leroux excellait dans la décoration des appartements. — Il a publié l'ouvrage suivant : *Nouveaux lambris de galeries, chambres et cabinets*, dans lequel on remarque la note suivante : « Les lambris se font maintenant à grands panneaux de bois de chesne ornez de cadres ou de simples moulures. On peint les lambris en blanc à huile et plus ordinairement à détrempe pour épargner la dépense et pour éviter la mauvaise odeur. Le blanc rend les lieux plus clairs, plus propres et plus frais. On dore les ornemens et moulures pour une plus grande richesse... On orne les lambris, au-dessus de l'appuy, de glaces d'une ou de plusieurs pièces. » Le style des lambris de Leroux tient de Bérain et de Robert de Cotte.

[2] Gravée dans son *Livre d'architecture*.

[3] Sculptés par Jules Dugoulon, l'un des plus excellents sculpteurs d'ornements de ce temps.

[4] Aujourd'hui au duc de Galliera; restauré par Duban.

nouveau système de décoration intérieure, avec ses sculptures élégantes, variées, capricieuses et toujours de bon goût. Toute cette ornementation est en parfaite harmonie avec le caractère français de la peinture et de la sculpture, et atteste que la création d'un art original s'accomplissait dans toute l'école à la fois[1].

« Ce qui caractérise principalement l'accroissement que l'architecture a reçu sous ce règne, c'est l'art de la distribution des bâtimens. Rien ne nous a fait plus d'honneur que cette invention. Avant ce temps, on pouvoit dire avec raison de l'architecture, que ce n'étoit que le masque embelli d'un de nos plus importans besoins : on donnoit tout à l'extérieur et à la magnificence. A l'exemple des bâtimens antiques et de ceux de l'Italie que l'on prenoit pour modèles, les intérieurs étoient vastes et sans aucune commodité. C'étoient des salons à double étage, de spacieuses salles de compagnie, des salles de festin immenses, des galeries à perte de vue, des escaliers d'une grandeur extraordinaire ; toutes ces pièces étoient placées sans dégagement au bout les unes des autres : on étoit logé uniquement pour représenter, et l'on ignoroit l'art de se loger commodément et pour soi. Toutes ces distributions agréables que l'on admire aujourd'hui dans nos hôtels modernes, qui dégagent les appartemens avec tant d'art ; ces escaliers dérobés, toutes ces commodités recherchées qui rendent le service des domestiques si aisé, et qui font de nos demeures des séjours délicieux et enchantés, n'ont été inventés que de nos jours : ce fut au palais de Bourbon[2], en 1722, qu'on en fit le premier essai, qui a été imité depuis en tant de manières.

[1] Ce nouveau style, auquel on a donné plus tard le surnom injurieux de *rococo*, n'a aucune ressemblance avec le rococo du Borromini et des autres décorateurs italiens de son école. Leur style d'ornements est de pure décadence ; il est bizarre, extravagant, ridicule, lourd et de mauvais goût.

[2] Bâti par Lassurance père.

» Ce changement dans nos intérieurs fit aussi substituer, à la gravité des ornemens dont on les surchargeoit, toutes sortes de décorations de menuiserie, légères, pleines de goût, variées de mille façons diverses. On supprima les solives apparentes des planchers, et on les revêtit de ces plafonds qui donnent tant de grâce aux appartemens, et que l'on décore de frises et de toutes sortes d'ornemens agréables; au lieu de ces tableaux ou de ces énormes bas-reliefs que l'on plaçoit sur les cheminées, on les a décorées de glaces qui, par leur répétition avec celles qu'on leur oppose, forment des tableaux mouvans qui grandissent et animent les appartemens, et leur donnent un air de gaieté et de magnificence qu'ils n'avoient pas. On a obligation à M. de Cotte de cette nouveauté[1]. »

Les principales constructions de l'époque sont des hôtels, que l'aristocratie se fit bâtir en nombre considérable à Paris, et quelques châteaux. Cartaud construisit le château d'Enghien, et Oppenord les écuries. Aubert éleva, de 1719 à 1735, les célèbres écuries du château de Chantilly. Louis XV fit agrandir par J.-A. Gabriel le château de Choisy, bâti par Mansart et J. Gabriel; mais en même temps, le roi qui aimait les petites maisons et les appartemens commodes, fit construire le petit château de Choisy. Les peintres et les sculpteurs les plus célèbres de l'époque y furent employés et ornèrent le nouveau palais de tableaux, de dessus de portes et de statues.

Les étrangers accueillirent aussi avec empressement notre nouveau système d'architecture.

Les électeurs de Cologne et de Bavière, le roi d'Espagne, Philippe V, l'évêque de Wurtzbourg, le roi de Sardaigne, le comte de Zinzendorf à Vienne, le prince de la Tour et Taxis à Francfort, demandèrent à Robert

[1] Patte, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, 1765, p. 5.

de Cotte des plans, des études, des projets pour les bâtiments qu'ils voulaient construire. « Il a été regardé, dit Fr. Blondel, comme un des plus habiles hommes que nous ayons eus dans son art. Son intégrité et sa capacité lui ont attiré la confiance de tous les grands seigneurs et le suffrage de ces contemporains[1]. »

Robert de Cotte dirigea de Paris les grands travaux que faisait faire à Bonn l'électeur de Cologne, et ceux que Philippe V avait ordonnés en Espagne. Des architectes, envoyés par lui-même, exécutaient ses dessins. Robert de Cotte fut employé aussi par le roi de Piémont; il agrandit, embellit et rendit commode le palais de la Vénerie. Duparc, chef jardinier de S. A. R., exécuta, sous la direction de Robert de Cotte, ces divers travaux.

Alexandre le Blond, architecte renommé et célèbre dessinateur de jardins, fut appelé, en 1716, à Saint-Pétersbourg, devint premier architecte de Pierre-le-Grand, avec 40,000 livres de pension, et construisit le château de Peterhof et ses jardins, qui sont une splendide imitation de ceux de Versailles.

« Les étrangers, disait Patte en 1765, sont dans la plus grande admiration en voyant nos hôtels modernes, distribués avec tant d'intelligence, décorés avec tant d'agrémens, et meublés avec tant de goût et d'élégance. Toutes ces inventions heureuses valurent la réputation la plus brillante à l'architecture françoise. La plupart des souverains, pour en profiter, se sont empressés d'attirer dans leurs États des architectes de notre nation. Parcourez la Russie, la Prusse, le Danemark, le Wurtemberg, le Palatinat, la Bavière, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, vous trouverez partout des architectes françois qui occupent les premières places, indépendamment de nos peintres et de nos sculpteurs. Paris est à l'Europe ce qu'étoit la Grèce lorsque les arts y

[1] *Architecture françoise*, t. I, p. 230.

triomphoient ; il fournit des artistes à tout le reste du monde[1]. »

Boffrand, en effet, construisait le grand palais de Wurtzbourg pour le prince-évêque de cette ville; près de Mayence, il fit la belle fontaine du château de la Favorite; l'électeur de Bavière lui avait fait bâtir sa maison de chasse de Bouchefort, dans les Pays-Bas. Ce même électeur avait à son service Cuviller. Patte était employé par le duc de Deux-Ponts ; Nicolas Pigage par l'électeur Palatin. Le Geay était premier architecte du roi de Prusse, et Delaguépière du duc de Wurtemberg. L'ingénieur Labelye construisait le fameux pont de Westminster à Londres. Nicolas-Henri Jardin et Louis-Henri Jardin à Copenhague, Marquet et Mouret à Madrid, Derizet à Rome, bâtissaient de nombreux édifices, palais, églises, hôpitaux. Les PP. Jacquier et Le Sœur restauraient le dôme de Saint-Pierre; Bernard dessinait des jardins à Turin; Abeille et François Blondel élevaient les premiers monuments dignes de ce nom à Genève. Vallin de la Mothe, premier architecte de Catherine II, couvrait Saint-Pétersbourg de monuments les plus français, dans lesquels l'élégance s'alliait à la grandeur.

Pendant ce temps, notre école de gravure continuait comme au siècle précédent, d'exercer une grande influence à l'étranger. Bernard Picart s'établit en Hollande. Trente-trois graveurs, dont les plus connus sont: Nicolas Dorigny, Baron, Aliamet, Lempereur et surtout Vivarès, fondèrent l'école anglaise à Londres. Tous les grands graveurs anglais sont élèves de nos français : Ingram, Ryland, Robert Strange se formèrent à Paris sous la direction de Le Bas, en même temps que Woolett se formait à Londres avec Vivarès. — Les Allemands Wille, Preisler, G.-Fr. Schmidt, Schmuzer, Wagner,

[1] *Monuments érigés à la gloire de Louis XV*, p. 6.

venaient étudier à Paris. Wille y resta; Schmidt devint graveur du roi de Prusse, et Schmuzer, directeur de la classe de gravure à l'Académie de Vienne. — L'Académie de Saint-Pétersbourg envoyait ses pensionnaires à Paris; la Suède également; Le Bas fut le maître du graveur suédois Rehn. — Le beau recueil d'estampes connu sous le nom de la *Galerie de Dresde* a été presque tout entier gravé à Paris. — La Saxe et l'Autriche faisaient venir nos imprimeurs en taille-douce, et Marie-Thérèse envoyait en 1775 l'imprimeur viennois Landerer se perfectionner à Paris. — Enfin, c'est par des graveurs de Paris que l'empereur de la Chine fit faire les seize estampes connues sous le nom de *Batailles de la Chine*.

Rameau a fait faire à l'art musical de très-grands progrès et a exercé une influence qu'on est trop disposé à oublier aujourd'hui. C'est en 1722 que ce grand compositeur publia son *Traité d'harmonie*, ouvrage qui créa la science de l'harmonie. « Grimm, dont la mauvaise foi égale l'ignorance des faits, assure que les écoles d'Italie et d'Allemagne n'ont jamais entendu parler des livres de Rameau concernant l'harmonie[1]. Or, il est précisément démontré, dit M. Fétis[2], que ces ouvrages ont fait naître les premières idées de théorie d'harmonie en Allemagne et en Italie, comme ils donnèrent naissance à des multitudes de *Systèmes* chez les Français. La seule pensée de la possibilité d'une théorie scientifique de l'harmonie fut un trait de génie qui remua le monde musical, et qui même encore aujourd'hui exerce son influence. Le *Traité de l'harmonie* a été l'origine du *Tentamen* d'Euler et du système de Tartini. Ce fut le système de la basse fondamentale que Marpurg introduisit en Allemagne dans son *Manuel de la basse con-*

[1] *Correspond. littér.*, octobre 1764, t. IV, p. 81.
[2] Art. Rameau, dans la *Biog. des Musiciens*.

tinue, et dans sa traduction des *Eléments de musique* de d'Alembert.

« Sorge, bien qu'il eût fait choix d'un autre principe, se rallia à l'idée suivie par Rameau de la nécessité d'une base scientifique pour la théorie des accords Tartini, dès 1757, discutait, dans le premier volume de son *Histoire générale de la Musique*, les opinions de Rameau... Enfin, la formation des accords dissonants par des additions de tierces, et l'extension du principe du renversement des accords, ont été les sources du système de Valotti et de Sabbatini. »

Kirnberger, élève de Sébastien Bach, compositeur théoricien allemand, a, dit la *Biographie universelle*, simplifié et réduit le système des accords de Rameau. La simplicité de sa méthode l'a fait adopter généralement en Allemagne. Le livre de Kirnberger a exercé depuis 1754 une grande influence en Allemagne, et je tiens à bien établir que Rameau est pour beaucoup dans ce grand mouvement harmonique que Haydn, Mozart et Beethoven devaient mener si loin.

Non-seulement Rameau exerça une grande influence sur la composition musicale par ses *Traités d'harmonie*, mais encore par ses œuvres, dont le style fut un modèle pour plus d'un compositeur étranger. Les symphonies, les airs de danse, les opéras de Rameau se jouaient sur tous les théâtres de l'Europe.

Plusieurs musiciens allemands imitèrent Rameau. Jean-Bernard Bach, mort en 1749, a composé, dit M. Fétis, de bonnes ouvertures dans le style français de son temps. On pourrait multiplier de pareilles indications.

Les opéras-comiques du xviiie siècle étaient partout représentés; partout on entendait avec plaisir cette musique spirituelle et mélodieuse, où l'esprit français se révèle tout entier. Car il faut bien le dire, la musique française n'a d'adversaires qu'en France, où la manie de l'admiration pour la musique allemande ou italienne

se combine volontiers avec un parti pris de dénigrement de nos compositeurs. C'est encore aujourd'hui affaire de mode et de bon ton.

SECONDE BATAILLE DE QUÉBEC.

VICTOIRE DE M. DE LÉVIS. — ABANDON ET PERTE DU CANADA. CAPITULATION DE MONTRÉAL.

28 avril — 8 septembre 1760.

I.

Relation contemporaine, conservée aux Archives de la guerre.

On crut d'abord en Europe que la prise de Québec allait terminer la guerre d'Amérique. « Personne n'imaginait, dit Raynal, qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable. » En effet, le Canada n'avait plus de communications avec la France et était épuisé par cinq années de famine ; on manquait de munitions ; on était attaqué par trois armées anglaises aussi nombreuses que la population canadienne tout entière, qu'elles ne parvenaient pas à dompter ; il ne fallait point attendre de secours de la France, épuisée elle-même, ruinée [1], vaincue en Allemagne et n'ayant plus de marine ; cependant M. de Lévis voulut continuer la guerre et décida qu'on reprendrait Québec. Il comptait empêcher

[1] Malgré la détresse, le gaspillage des deniers publics était porté à son comble ; Mme de Pompadour recevait, pendant les dix-neuf années que dura « sa faveur, » l'énorme somme de 36,924,140 livres de ce temps. (Voyez le *Relevé des dépenses de madame de Pompadour*, manuscrit des archives de la préfecture de Versailles, publié par M. Le Roi dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales et politiques de Versailles.*) Aussi le paysan canadien n'a point pardonné, même de nos jours, à la politique de Louis XV ; et, personnifiant dans un nom cette politique désastreuse qui lui a fait perdre sa nationalité, il accuse encore « la Pompadour. » (Voy. Ampère, *Promenade en Amérique.*)

ainsi les Anglais d'exécuter les projets qu'ils avaient formés pour se rendre maîtres du Canada cette année. Il rassembla à Montréal environ 3000 soldats et 2000 Canadiens et sauvages; et, le 28 avril, il parut devant Québec.

Le chevalier de Lévis s'étoit déterminé à employer la journée du 28 au débarquement des vivres qui étoient dus, à celui de quelques pièces de campagne qui n'avoient pu venir par terre, et au repos des troupes, résolu d'attaquer les hauteurs le lendemain matin et de pousser les ennemis jusque dans la ville; mais à huit heures du matin on les vit sortir de Québec; ils parurent dans le dessein de marcher à nous, et se formèrent en avant des hauteurs qu'ils occupoient, au nombre environ de 4000 hommes de troupes réglées.

Le chevalier de Lévis, qui étoit depuis le point du jour occupé avec le sieur de Bourlamaque à reconnoître leurs positions, donna aussitôt ordre au chevalier de Montreuil, aide-major général, de faire avancer toutes les troupes. L'avant-garde continua, en attendant, d'occuper la redoute et les hauteurs du centre, ainsi que la maison de Dumont, qui est sur le penchant de la côte d'Abraham, et appuyoit la gauche de la ligne que les troupes devoient former.

Les bois clairs qui étoient à notre droite se trouvoient derrière le centre à peu de distance de notre ligne, d'où ils se prolongeoient en se retirant fort en écharpe jusqu'auprès de la maison de La Fontaine, par où les troupes devoient déboucher; cette maison, située près de la côte d'Abraham, étoit séparée de celle de Dumont par une plaine de 250 toises de longueur.

Les brigades se mettoient en ligne à mesure qu'elles arrivoient; et les trois de la droite étoient déjà formées lorsque le chevalier de Lévis, voyant que la droite des Anglois s'ébranloit et que leur artillerie commençoit à faire un grand feu, jugea qu'il n'auroit pas le temps de mettre sa gauche en état de la recevoir. Il prit le parti de replier les troupes qui étoient en ligne un peu en

arrière, pour les mettre à couvert du bois, et de faire abandonner la maison de Dumont; il comptoit mettre sa gauche à la maison de La Fontaine, et dans cette position laisser prendre haleine aux troupes et les disposer pour marcher ensuite aux ennemis.

Mais le courage des troupes ne lui en donna pas le temps. Il avoit laissé à la gauche le sieur de Bourlamaque avec ordre d'exécuter ce mouvement; cet officier, en faisant replier 5 compagnies de grenadiers qui occupoient la maison de Dumont, fut blessé et obligé de se retirer. Les brigades de la gauche, ayant été quelques instants sans recevoir d'ordres, prirent d'elles-mêmes le parti d'aller joindre ces grenadiers et de s'emparer de cette maison qu'ils avoient abandonnée. Elles s'ébranlèrent sous le feu de l'artillerie et de la mousqueterie le plus meurtrier, et sans être formées. Le chevalier de Lévis qui, des hauteurs du centre, aperçut leur mouvement, jugea qu'il falloit profiter de cette ardeur et courut donner ordre aux brigades de la droite de marcher aux ennemis baïonnette au bout du fusil; il revint ensuite donner le même ordre à la gauche. La manœuvre de la droite fit plier la gauche des Anglois et seconda parfaitement l'effort de la nôtre, qui, malgré le feu de 20 pièces de canon et de deux obusiers presque entièrement dirigés sur cette partie, se maintint d'abord à la maison de Dumont, et ensuite, à la faveur des mouvemens de la droite, poussa les ennemis de front avec elle. Ils furent chassés jusque dans les murs de Québec, perdirent le terrain qu'ils occupoient et toute leur artillerie.

La valeur des troupes et le mouvement de la droite que M. le chevalier de Lévis ordonna à propos ont réparé le désavantage prodigieux d'être arrivé trop tard et d'être obligé de se former sous un feu d'artillerie très-supérieur.

Les sieurs d'Alquier, lieutenant-colonel commandant la brigade de la Sarre, composée de ce bataillon et de

celui de Béarn, et Poulhariès, lieutenant-colonel commandant celle de Royal-Roussillon, composée de ce bataillon et de celui de Guyenne, ont beaucoup contribué à ce succès ; le premier, en prenant la résolution de marcher à la maison de Dumont, quoique fort en désordre, et ayant été blessé dans ce mouvement, et le second, en chargeant la gauche des ennemis avec beaucoup de valeur et d'intelligence.

La brigade de Berry et celle des troupes de la colonie qui joignirent celle de la Sarre, ont secondé avec le plus grand courage le mouvement décisif de cette brigade. La première étoit aux ordres du sieur Trivio, lieutenant-colonel, qui y fut blessé légèrement, et la seconde aux ordres du sieur Dumas. Le sieur de Trécesson, lieutenant-colonel commandant le second bataillon de Berry, y fut blessé à mort. Le chevalier de la Corne et le sieur de Vassan, commandant chacun un bataillon des troupes de la colonie, s'y sont distingués et furent blessés l'un et l'autre légèrement.

Un ordre, mal rendu par un officier qui a été tué ensuite, fut cause que la brigade de la Reine, composée de ce bataillon et de celui de Languedoc, n'a pas eu autant de part à cet événement qu'elle auroit dû.

Le bataillon de la ville de Montréal, aux ordres du sieur de Répentigny, a servi avec le même courage que les troupes réglées. On doit le même éloge à la plupart des Canadiens, particulièrement à ceux attachés à la brigade de la Reine. Le sieur de Roquemaure avoit jeté le sieur de Laas, capitaine au régiment de la Reine, qui les commandoit, dans la redoute et dans le bois de la droite ; le feu supérieur des ennemis le déposta pendant quelques instants, mais il reprit bientôt son terrain et chargea ensuite avec succès le flanc gauche des ennemis, étant secondé dans cette manœuvre par le sieur de Saint-Luc, qui n'avoit pu se faire suivre que par un petit nombre de sauvages.

Les trois petites pièces de campagne qui avoient

suivi l'armée, aux ordres des sieurs de Louvrecourt, capitaine, et Duverny, lieutenant du corps royal d'artillerie, n'ont cessé de faire feu sur les troupes angloises pendant la durée de l'action et ont été d'un grand secours.

Notre perte a été considérable, surtout en officiers; les bataillons de la Sarre et de Béarn, qui étoient à la gauche, ainsi que ceux de Berry et de la Marine, ont été fort maltraités; les grenadiers ont été réduits à un très-petit nombre, principalement les cinq compagnies de la gauche que commandoit le sieur d'Aiguebelle, capitaine de ceux de Languedoc, étant exposés au plus grand feu en attendant l'arrivée des troupes.

Le chevalier de Lévis a été assez heureux pour n'être point blessé, quoiqu'il ait été pendant tout le temps de l'action à cheval, entre le feu des ennemis et celui de nos troupes; il a été très-bien aidé dans les mouvemens qu'il leur a fait faire par le chevalier de Montreuil, aide-major général qui s'est extrêmement distingué. Le sieur de Lapause, maréchal des logis de l'armée, y a servi aussi très-utilement.

La perte des ennemis, malgré l'avantage de leur situation et celui de leur artillerie, a été plus considérable que la nôtre. Nous leur avons pris 20 pièces de canon, 2 obusiers et grand nombre d'outils.

Il paroît qu'en venant se former devant les hauteurs qu'ils occupoient, leur projet n'étoit que de travailler, à couvert de leur ligne et de leur canon, à se retrancher sur les hauteurs qui sont devant Québec, pour nous éloigner du corps de la place; mais, lorsqu'ils virent les grenadiers et les premières brigades se replier de quelques pas, ils prirent pour involontaire ce mouvement qui étoit ordonné, et crurent devoir s'ébranler pour profiter du désordre où ils nous supposoient.

Notre petite armée consistoit au moment de l'action en 3000 hommes de troupes réglées et 2000 Canadiens ou sauvages; on avoit été obligé de laisser plu-

sieurs détachemens à Jacques-Cartier, et pour la garde des bateaux, des bâtimens et de l'artillerie de siége; nos bataillons d'ailleurs étoient fort diminués par les détachemens qu'ils avoient sur les autres frontières.

Le siége de Québec, qui paroissoit presque impossible avant le combat, vu notre situation et nos ressources, commençoit à devenir vraisemblable, l'ennemi étant renfermé dans la place.

Québec forme une espèce de triangle qui occupe une pointe de terre fort élevée sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent. Le fleuve en défend un des côtés. Des deux qui sont vers la campagne, l'un, qui suit l'escarpement de la côte d'Abraham, commande avec beaucoup de supériorité une plaine basse où serpente la rivière Saint-Charles. Cette côte d'Abraham règne presque parallèlement au fleuve et vient se réunir à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. Le côté de Québec qui est terminé par cette côte et par l'escarpement du fleuve est le seul accessible; il est défendu par une enceinte de six bastions revêtus et presque sur une ligne droite. Un fossé peu profond, dont l'excavation en quelques endroits n'est que de 5 ou 6 pieds, quelques terres rapportées sur la contrescarpe et 6 à 7 redoutes de bois construites par les Anglois, couvraient cette enceinte, laquelle n'a d'étendue, depuis la côte d'Abraham jusqu'au fleuve, qu'environ 6 ou 700 toises. Le terrain est de roc vif, qui devient presque à nu en approchant de la place.

Des hauteurs que les Anglois avaient abandonnées, l'on découvre les remparts de Québec. Le chevalier de Lévis se hâta de les occuper, et le sieur de Pontleroy, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, ayant reconnu la place avec le sieur de Montbeillard, capitaine au corps royal d'artillerie et commandant celle du Canada, il fut décidé que l'on couronneroit par une parallèle les hauteurs qui sont devant les bastions Saint-Louis, de

la Glacière et du cap au Diamant, et que l'on y établiroit des batteries. On espéroit qu'elles pourroient faire brèche, quoique la distance fût de 250 toises, le revêtement étant mal construit dans cette partie.

Les jours et les nuits suivantes jusqu'au 11 mai furent employés à perfectionner la parallèle et à construire 3 batteries : l'une, de 6 pièces, battoit un peu en écharpe la face et le flanc droit du bastion de la Glacière ; une autre, de 4 pièces, placée sur la gauche, battoit directement cette même partie et croisoit avec la première ; la troisième de 3 pièces, étoit dirigée sur le flanc du bastion Saint-Louis opposé au bastion de la Glacière ; on y joignit une batterie de 2 mortiers.

On construisit aussi une batterie de 4 pièces de canon sur la rive gauche de la petite rivière Saint-Charles, d'où l'on voyoit à revers les fronts attaqués ; on espéroit par là inquiéter les assiégés sur leur rempart, quoique l'éloignement fût très-considérable.

La parallèle et les batteries ne purent s'achever qu'avec des difficultés incroyables ; on cheminoit sur le roc : il falloit porter la terre dans des sacs à une grande distance. L'ennemi eut bientôt démasqué 60 pièces de canon sur les fronts attaqués ; cette artillerie, servie avec la plus grande vivacité, non-seulement retardoit la construction des batteries, mais aussi empêchoit les travailleurs de faire les transports ; les boulets plongeant derrière les hauteurs, il n'y avoit aucun endroit qui en fût à couvert ; les troupes furent même obligées de décamper plusieurs fois.

Enfin le 11 mai, les batteries commencèrent à tirer, et malgré l'extrême supériorité de celles des Anglois, elles l'auroient fait avec succès, si notre petite artillerie eût été de meilleures pièces. Elle étoit composée de pièces de fer de 18 et de 12, une seule de 24, et quoique l'on eût choisi les meilleures de toutes celles qui restoient en Canada, la plupart, dès le second jour, furent hors de service, et les autres menacées d'y être bientôt.

Le chevalier de Lévis, dans cette circonstance et pour ne pas se trouver inutilement dépourvu de munitions, prit le parti de réduire le feu des batteries à 20 coups par pièce en 24 heures, et de rester dans cette situation jusqu'à l'arrivée des vaisseaux, espérant qu'avant peu de jours la Cour enverroit, par le fleuve, quelques secours en artillerie et en vivres, qui le mettroient à même de terminer le siége de Québec dans peu de jours; leur passage d'ailleurs devenant fort aisé par la position où il s'étoit mis devant cette place.

Une frégate angloise étoit arrivée le 9 devant Québec et avoit apporté au gouverneur quelques gazettes de Londres qu'il avoit eu occasion de faire passer au chevalier de Lévis, dans lesquelles il n'eut que des nouvelles vagues et peu intéressantes. De deux frégates qui avoient passé l'hiver à Québec, l'une avoit appareillé le 1er mai et avoit descendu le fleuve sans qu'on eût pu savoir sa destination; on conjecturoit néanmoins qu'elle étoit partie pour l'Europe. La seconde étoit en armement et parut bientôt prête à se joindre à celle qui venoit d'arriver.

Le 15, à dix heures du soir, le chevalier de Lévis apprit que deux vaisseaux de guerre venoient de mouiller dans la rade de Québec[1]; il eut lieu de juger qu'ils étoient anglois et ne balança pas à songer à la retraite,

[1] Le 15 mai, vers le soir, assiégeants et assiégés aperçurent quelques vaisseaux à l'horizon : si c'était une flotte française, Québec revenait à la France; sinon, M. de Lévis était obligé de lever le siége. Aussi tout le monde, dit l'historien anglais Knox, tournait il avec la plus grande anxiété les yeux vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir son salut. C'était l'avant-garde de la flotte anglaise. « Nous restâmes quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder, dit Knox... L'on ne peut exprimer l'allégresse qui transporta la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hourras continuels en élevant leurs chapeaux en l'air... Enfin, il est impossible de se faire une idée de notre joie, si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siége, et si l'on ne s'est pas vu avec de braves amis et de braves compatriotes voués à une mort cruelle... »

bien assuré que l'*Atalante* et la *Pomone*, frégates mal armées, dépourvues d'artillerie et d'équipages, n'étoient point en état de faire tête aux vaisseaux ennemis et de couvrir nos bâtimens de transport, sur lesquels étoit chargé le dépôt de vivres. Il envoya aussitôt ordre à ces bâtimens de remonter le fleuve, ayant été extraordinairement agité toute la nuit ; il ordonna aussi de retirer toutes les pièces des batteries et de les transporter à la côte du Foulon, où elles arrivèrent à sept heures du matin.

Au point du jour, un vaisseau de ligne et deux frégates angloises appareillèrent et se trouvèrent en un clin d'œil sur nos frégates, qui furent obligées de prendre chasse ; la *Pomone* s'échoua malheureusement devant Sillery. Le sieur de Vauquelin, commandant l'*Atalante*, voyant que les bâtimens de transport alloient être joints, leur fit signal de s'échouer à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. Il fut lui-même obligé d'en faire autant 4 lieues plus haut vis-à-vis la Pointe-au-Tremble, où il essuya pendant deux heures le feu de deux frégates angloises ; et ayant consommé toutes ses munitions et fort endommagé les vaisseaux ennemis, fut fait prisonnier sans avoir amené le pavillon du roi. Presque tous ses officiers furent tués ou blessés, ainsi qu'une grande partie de son équipage.

Le vaisseau qui étoit parti de Québec avec les deux frégates mouilla devant l'anse du Foulon et canonna si vivement nos bateaux, qu'il fut impossible d'y faire embarquer nos pièces de siége ; on ne put emmener que les munitions ; quelques officiers furent même obligés d'abandonner leurs équipages.

Les troupes restèrent dans la même position toute la journée du 16. A neuf heures du soir, le chevalier de Lévis fit évacuer la tranchée et se retira en bon ordre avec l'artillerie légère jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, qu'il passa le 17 au matin ; il employa cette journée et la suivante à faire décharger les flûtes et bâtimens

échoués et à en retirer les vivres et munitions. La flûte la *Marie*, commandée par le sieur Cornillaud, s'étant trouvée en état, remonta le fleuve, ayant passé de nuit sous les frégates angloises ; tous les autres bâtimens furent brûlés.

Le 19, il eut nouvelle de 8 ou 10 vaisseaux arrivés dans la rade de Québec, ce qui le détermina à mettre devant lui la rivière de Jacques-Cartier, que les troupes passèrent le 20 au matin, ayant laissé un corps de 400 hommes à la Pointe-au-Tremble.

Le vent du Nord-Est, qui a régné depuis le 10 mai, est devenu si violent pendant les quatre jours employés à reployer les vivres et les munitions, qu'un grand nombre de bateaux a péri. Plusieurs de ceux qui portoient le bagage des troupes ont eu le même sort. L'une des deux frégates qui combattoient l'*Atalante*, ayant chassé sur ses ancres le lendemain du combat, périt aussi dans un instant.

L'on n'avoit jamais espéré, en partant de Montréal, être en état de prendre Québec avec les seules ressources que le pays pouvoit fournir, cette ville étant pourvue d'une artillerie immense et gardée par une garnison nombreuse, composée de bonnes troupes, sous un chef actif et entendu ; le projet étoit de resserrer cette garnison dans les murs de la ville d'assez bonne heure, pour qu'il lui fût impossible de construire des ouvrages extérieurs devant les fronts que l'on a attaqués, et d'attendre à couvert des premières approches, que les secours demandés en France fussent arrivés, pour être en état de continuer le siége. Un seul pavillon françois auroit suffi pour produire cet effet[1].

Le succès de l'affaire du 28 auroit pu faire espérer une réussite plus prompte, si l'artillerie eût été en état de faire l'effet qu'on en devoit attendre. La mauvaise

[1] Le gouvernement français envoya quelques secours au Canada ; mais il fit partir trop tard ses vaisseaux, et quand ils arrivèrent, les Anglais les capturèrent.

qualité des pièces nous a empêchés de profiter de la bonne volonté des troupes, qui attendoient avec impatience que la brèche fût ouverte; et le défaut de tout secours d'Europe a forcé enfin le chevalier de Lévis à se retirer, lui étant impossible, dans un pays où les transports ne peuvent se faire que par eau, de rester dans la position où il étoit sans le secours du fleuve, quand même l'ennemi n'auroit eu, par terre, aucune troupe à lui opposer [1].

II.

Lettre de M. de Bourlamaque à M. de Crémille [2], sur l'état de la colonie.

A Montréal, 26 juin 1760.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer la relation de ce qui s'est passé en Canada depuis la campagne dernière. Celle-ci a été commencée d'une façon très-brillante et qui fait honneur aux armes du roi. M. le chevalier de Lévis, après avoir battu les Anglois sur le même terrain où les François le furent le 13 septembre dernier, auroit pris Québec et réparé tous les malheurs de la campagne dernière, si les foibles secours qu'on a envoyés dans ce pays-ci fussent partis plus tôt. Nous avons eu la douleur de voir arriver l'escadre angloise au lieu des vaisseaux que nous attendions, et obligés de nous retirer après avoir débuté avec le plus grand succès. Maintenant, sans espoir de recevoir aucun secours, il ne nous reste que de la patience et du courage.

[1] La relation se termine par une liste des officiers tués ou blessés pendant le siége. Le nombre des morts est de 5 et celui des blessés de 6.

[2] Adjoint au maréchal de Belle-Isle et chargé du détail de la guerre.

M. le chevalier de Lévis, digne d'une réussite plus heureuse, ne néglige rien pour entretenir l'un et l'autre. Il a tout ce qu'il faut pour tirer un grand parti de la valeur des troupes; elles ont confiance en lui, et il est certain que si nous réussissons pas, au moins nous n'aurons rien à nous reprocher. En mon particulier, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour le seconder.

J'ai été blessé assez considérablement au combat du 28 avril[1]; quoique je ne sois pas encore guéri, je sors de mon lit depuis quelques jours, et j'espère être dans peu en état de servir.

Menacés de trois côtés par des forces infiniment supérieures, nous attendons que l'ennemi ait achevé de décider ses mouvemens pour l'aller combattre; c'est la seule ressource qui nous reste....

Après la retraite de M. de Lévis, les Anglais firent converger leurs trois armées sur Montréal pour y cerner les Français et les forcer à capituler : le général Murray remonta le Saint-Laurent avec la flotte ; le brigadier Haviland partit de Saint-Frédéric ; Amherst s'avança de Chouegen sur le fort Lévis.

M. de Lévis, décidé à tenir jusqu'au bout, écrivait au ministre : « Nous tacherons de rassembler nos forces; si les ennemis ne mesurent pas leurs mouvemens, nous en profiterons pour combattre le corps de leurs troupes qui avancera le premier : c'est l'unique ressource qui nous reste. Nous sommes hors d'état de tenir la campagne : vivres, munitions, tout manque; il est surprenant que nous existions encore[2]. » Et quelques jours après : « Je n'ai point négligé de profiter de la confiance que me témoignent les Canadiens pour ranimer leur zèle, leur courage, et calmer leurs alarmes sur les lettres de change et ordonnances, et de les engager à fournir des vivres. Nous sommes obligés de les combattre pour nous défendre, d'achever de leur enlever de force le peu d'animaux qui leur restent pour leur vie, étant à la dernière extrémité à ce sujet. La récolte paroît belle ; mais il reste à savoir si nous y arriverons, si nous pourrons la couper, et qui la mangera. Nous n'avons de poudre que pour un combat. Nous n'avons encore aucune nouvelle des ennemis. Nous sommes à des événements qui décideront du pays ; jugez, Monsei-

[1] M. de Bourlamaque avait eu une partie du gras de la jambe coupée par un boulet de canon.

[2] Lettre du 30 juin. (Dépôt de la guerre.)

gneur, de notre situation, de celle des Canadiens. Telle qu'elle soit, je vous supplie d'assurer le roi que je mettrai en usage tous les moyens de faire tout ce qu'il sera possible pour la gloire de ses armes et lui conserver cette colonie[1]..... »

L'armée manquait de pain et d'argent, et les colons ne voulaient plus de papier-monnaie. M. de Lévis obtint de ses officiers et de ses soldats qu'ils livrassent toute la monnaie qu'ils avaient, et avec cet argent il acheta de la farine et s'assura du pain pour un mois; puis on se prépara pour la dernière lutte.

M. Dumas, avec 1500 hommes, fut chargé de défendre la route de Québec à Montréal contre Murray; M. de Bougainville, appuyé sur le fort de l'Ile-aux-Noix, à l'entrée de la rivière Richelieu, fut opposé, avec 1200 hommes, au brigadier Haviland; le capitaine Pouchot, avec 200 hommes, fut chargé de défendre le fort Lévis, à l'entrée supérieure du Saint-Laurent, et le chevalier de la Corne, avec 800 hommes, fut placé au Sault Saint-Louis. M. de Lévis avait encore 3100 soldats et quelques centaines de miliciens et de sauvages à opposer à toutes les forces de l'ennemi, qui se montaient à plus de 40,000 combattants.

Les miliciens, ruinés, épuisés de fatigue, manquant de vivres, désertaient; et, les Anglais incendiant les villages dont les habitants ne mettaient pas bas les armes, on se soumettait partout sur leur passage. Le découragement des colons était au comble : ils venaient d'apprendre que le cabinet de Versailles suspendait le payement des lettres de change tirées par le Canada. On devait 40 millions aux colons; tous étaient créanciers de l'État. « Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada, écrivait M. de Lévis au ministre; ils se trouvent actuellement ruinés, sans ressources... » Cette hideuse banqueroute était la récompense que le colon recevait; ce fut le dernier acte du gouvernement de Louis XV en Canada.

M. de Bourlamaque ne put empêcher la flotte de Murray de forcer le passage devant Sorel; M. de Bougainville fut obligé, le 27 août, d'évacuer le fort de l'Ile-aux-Noix. Murray et Haviland arrivèrent à Longueil, presque en vue de Montréal, où ils firent leur jonction. Le général Amherst fut arrêté dans sa marche par le fort Lévis, dans lequel le capitaine Pouchot se défendit pendant douze jours, avec ses 200 soldats, contre les 11,000 Angais qui l'assiégeaient; il ne se rendit, le 25 août, qu'après que les remparts du fort eurent été détruits et toutes ses pièces mises hors de service; tous ses officiers et le tiers de la garnison avaient été tués ou blessés[2]. En prenant le

[1] Lettre au ministre de la guerre, du 14 juillet. (Dépôt de la guerre.)

[2] « Le 26 au matin, lorsque les ennemis furent entrés, ils furent extrêmement surpris de ne voir que quelques soldats dispersés dans les postes qu'ils remettoient, et une soixantaine de miliciens; ils de-

fort Lévis, le général Amherst avait coupé à l'armée française sa retraite sur la Louisiane, et avait ainsi complété l'investissement de Montréal. Amherst, repoussant M. de la Corne devant lui, descendit le Saint-Laurent, et arriva, le 6 septembre, à la Chine, village situé dans le sud de l'île de Montréal.

Le 8 septembre, les trois armées anglaises, comptant sur ce point plus de 20,000 hommes [1] et une nombreuse artillerie, se préparèrent à attaquer Montréal. Cette ville n'était revêtue que d'une simple chemise ou mur de deux à trois pieds d'épaisseur, avec fossé, pour la mettre à l'abri d'une surprise des Iroquois; elle n'était donc pas en état de tenir contre les Anglais, sans quoi M. de Lévis l'eût défendue, bien qu'il ne disposât que de six pièces d'artillerie, de quinze jours de vivres et de 3500 hommes, et que les habitants de Montréal, pour sauver ce qui leur restait de biens, ne voulussent plus continuer à se battre.

M. de Vaudreuil tint un conseil de guerre, dans lequel on résolut à l'unanimité de capituler, afin d'obtenir au moins quelques conditions avantageuses pour les colons, que l'on ne pouvait plus sauver du joug anglais. Le général Amherst accorda la capitulation qu'on lui proposa, mais il refusa les honneurs de la guerr pour les troupes françaises. Il semble que le général anglais, qui avait été obligé de mettre bas les armes à la honteuse capitulation de Closter-Severn, en Allemagne, ait voulu prendre sa revanche en Canada. M. de Lévis, indigné, se retira dans l'île de Sainte-Hélène avec les 2200 hommes qui lui restaient, et se prépara à combattre, ne voulant pas rendre honteusement son épée.

Mais le salut de la colonie et de ses pauvres habitants l'emporta sur le point d'honneur militaire dans le cœur de cet héroïque vaincu; il finit par obéir à l'ordre formel de M. de Vaudreuil et posa les armes le 8 septembre 1760, en protestant pour lui et pour son armée contre « le traitement fait aux troupes françaises, qui auroient dû mériter plus d'attention de la part de M. de Vaudreuil et plus d'estime de celle du général Amherst [2]. »

Le 8 septembre 1760, le Canada et ses dépendances, c'est-à-dire les plus beaux pays du monde, devinrent colonie anglaise, et aujourd'hui 1,200,000 individus de race française sont sujets de l'Angleterre!

Quelques esprits distingués, parmi lesquels il faut placer M. Bernier, commissaire des guerres en Canada, comprirent l'étendue de

mandoient à M. Pouchot où étoit donc sa garnison; il leur répondit qu'ils la voyoient toute. » (POUCHOT, *Mémoires*, II, 281.)

[1] Lettres de M. Bernier au ministre, du 12 et du 25 septembre. (Dépôt de la guerre, Canada, 1760, pièces 102 et 111.

[2] Lettre de M. de Lévis au ministre de la guerre, du 27 novembre 1760.

la perte que faisait la France. « Si ce pays ne doit plus rentrer sous la domination de la France, écrivait M. Bernier au maréchal de Belle-Isle en lui annonçant la capitulation du 8 septembre, c'est une perte infinie. » Mais en général on fut d'un avis différent. « Si j'osais, écrivait Voltaire au marquis de Chauvelin [1], je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France. Si vous le perdez, vous ne perdez presque rien ; si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliations. Songez que les Anglais sont au moins cinquante contre un dans l'Amérique septentrionale. »

On ne comprenait pas, que perdre l'Amérique, c'était pour la France, et sa civilisation, passer au second rang, et que c'était livrer à la race anglaise et à la civilisation qu'elle représente le nouveau monde tout entier. Les Anglais, au contraire, appréciaient exactement l'importance de leur conquête [2]. Hume, en 1767, blâmait Gibbon d'écrire en français les *Révolutions de la Suisse :* « Laissez, lui disait-il, laissez les Français triompher de ce que leur langage est aujourd'hui répandu partout. Nos solides établissements d'Amérique, qui croissent sans cesse, promettent à la langue anglaise bien plus de stabilité et de durée. »

Quant à Mme de Pompadour, elle résuma ainsi la question : à la nouvelle de ce désastre, elle dit simplement : « Enfin, le roi dormira tranquille ! »

LE CHEVALIER D'ASSAS.

16 octobre 1760.

I.

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

Le prince héréditaire de Brunswick assiégeoit Wesel, dont la prise eût porté la guerre sur le Bas-Rhin et

[1] Le 3 octobre 1760.

[2] On lit dans une lettre de lord Chesterfield, du 13 novembre 1762, que les Anglais avaient dépensé 2 milliards pour s'emparer du Canada : « A tout prendre, dit Chesterfield, l'acquisition du Canada nous a donc coûté 80 millions sterling. »

dans le Brabant; cet événement eût pu engager les Hollandais à se déclarer contre nous. Le marquis de Castries commandait l'armée française formée à la hâte. Wesel allait succomber aux attaques du prince héréditaire. Le marquis de Castries s'avança avec rapidité, emporta Rhinsberg l'épée à la main, et jeta des secours dans Wesel. Méditant une action plus décisive encore, il vint camper le 15 octobre à un quart de lieue de l'abbaye appelée Closter-Camp. Le prince ne crut pas devoir l'attendre devant Wesel; il se décida à l'attaquer, et se porta au-devant de lui, par une marche forcée, la nuit du 15 au 16 octobre.

Le général français qui se doute du dessein du prince, fait coucher son armée sous les armes; il envoie à la découverte pendant la nuit M. d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. A peine cet officier a-t-il fait quelques pas, que des grenadiers ennemis, en embuscade, l'environnent et le saisissent à peu de distance de son régiment. Ils lui présentent la baïonnette, et lui disent que s'il fait du bruit, il est mort. M. d'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix, il crie : « A moi, Auvergne ! voilà les ennemis ! » Il tombe aussitôt percé de coups. Ce dévouement, digne des anciens Romains, aurait été immortalisé par eux. On dressait alors des statues à de pareils hommes; dans nos jours, ils sont oubliés, et ce n'est que longtemps après avoir écrit cette histoire[1] que j'ai appris cette action si mémorable.

[1] On lit dans une lettre de Voltaire adressée au duc de Choiseul en 1768 (12 novembre), après qu'il venait de publier la première édition du *Siècle de Louis XV :* « Quand l'édition est finie, quelques officiers m'apprennent des choses étonnantes, dignes de l'ancienne Rome.

» Le prince héréditaire de Brunswick veut surprendre M. de Castries, qui en veut faire autant. On envoie à l'entrée de la nuit M. d'Assas, capitaine d'Auvergne, à la découverte ; le régiment le suit en silence : il trouve, à vingt pas, des grenadiers ennemis couchés sur le ventre; ils se lèvent, ils l'entourent, lui mettent vingt baïonnettes sur la poitrine : *Si vous criez, vous êtes mort ;* il retient

J'apprends qu'elle vient enfin d'être récompensée par une pension de 1000 livres accordée à perpétuité aux aînés de ce nom.

II.

Mémoires du Maréchal de Rochambeau [1].

Je dois à la vérité, dont j'ai toujours fait profession, de détailler ici le trait connu du chevalier d'Assas dans toute son exactitude. Charpentier, dit *Richelieu*, caporal des chasseurs [2], fut le premier qui découvrit l'ennemi dans cette nuit très-noire ; il me mena sur cette colonne qui fit feu sur nous. Je revins aux grenadiers et chasseurs, je leur ordonnai de faire feu par demi-compagnies alternativement, et surtout de périr à leur poste plutôt que de l'abandonner, en attendant l'arrivée de la brigade. D'Assas, un des capitaines de chasseurs, placés à l'extrémité de l'aile gauche de ce bataillon, fut attaqué et se défendoit vigoureusement. Un officier lui criant qu'il tiroit sur ses propres gens, il sortit du rang, reconnut l'ennemi et cria : *Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis ;* il fut criblé de coups de baïonnette, et voua ainsi à sa patrie le sacrifice de sa vie avec cet héroïsme qui a été si justement célébré.

---

son souffle un moment pour crier plus fort : *A moi, Auvergne! les voilà!* et il tombe percé de coups : Décius en a-t-il plus fait ?

» On me prend pour le greffier de la gloire ; on me fournit de beaux traits, mais trop tard ; c'est pour une belle édition in-4°. »

[1] Qui était alors colonel d'Auvergne.

[2] Les chasseurs, appelés depuis voltigeurs, venaient d'être établis, afin d'avoir des compagnies d'élite, comme celles de grenadiers, composés d'hommes de petite taille.

III.

Mémoires de Lombard de Langres [1].

Ce fut le sergent Dubois qui cria : *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* D'Assas ne tomba pas mort sur le champ, ce fut Dubois qui tomba mort ; car le chevalier d'Assas, comme on le transportoit au camp, eut encore le temps de faire cet aveu sublime : *Enfants, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié.*

Ce que j'avance est bien téméraire. Voici sur quoi repose ma témérité. (Il dit que son père étoit sergent-major dans Auvergne)... Quand l'action qui s'étoit passée à Closter-Camp vint à recevoir de la publicité ; que les journaux, les gravures, les théâtres recommandoient partout à l'admiration publique le nom du chevalier d'Assas, mon père surpris, répétoit sans cesse, et à ceux qui lui en parloient et à ceux qui ne lui en parloient pas : « Mais, j'étois soldat dans Auvergne, j'étois à Closter-Camp, j'étois près de Dubois, j'ai entendu son cri, j'ai couru comme mes camarades, et j'ai entendu le chevalier d'Assas nous dire : « Enfans, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié! »

Nous ne demandons pas mieux que Lombard ait raison : au lieu d'un héros, il y en aura deux.

---

[1] Lombard de Langres reproduit dans ses Mémoires les souvenirs de son père, qui était sergent-major dans Auvergne.

PRISE DE PONDICHÉRY.

PROCÈS ET SUPPLICE DE M. DE LALLY.

16 janvier 1761 — 9 mai 1766.

I.

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

La guerre funeste de 1756, ayant éclaté en Europe, le ministère français, craignant avec trop juste raison pour Pondichéry et pour tous les établissements de l'Inde, y envoya le lieutenant-général, comte de Lally. C'était un Irlandais, de ces familles qui se transplantèrent en France avec celle de l'infortuné Jacques second. Il s'étoit si distingué à la bataille de Fontenoi où il avoit pris de sa main plusieurs officiers anglais, que le roi le fit colonel sur le champ de bataille. C'était lui qui avait formé le plan, plus audacieux que praticable, de débarquer en Angleterre avec dix mille hommes, lorsque le prince Charles-Édouard y disputoit la couronne. Sa haine contre les Anglais, et son courage, le firent choisir de préférence, pour aller les combattre sur les côtes de Coromandel. Mais malheureusement il ne joignoit pas à sa valeur, la prudence, la modération, la patience nécessaires dans une commission si épineuse. Il s'était figuré qu'Arcate était encore le pays de la richesse; que Pondichéry était bien pourvu de tout; qu'il serait parfaitement secondé de la Compagnie et des troupes, et surtout de son ancien régiment Irlandais qu'il menait avec lui. Il fut trompé dans toutes ses espérances; point d'argent dans les caisses, peu de munitions de toute espèce, des noirs et des cipayes

pour armées, des particuliers riches, et la colonie pauvre ; nulle subordination. Ces objets l'irritèrent, et allumèrent en lui cette mauvaise humeur qui sied si mal à un chef, et qui nuit toujours aux affaires. S'il avait ménagé le conseil, s'il avait caressé les principaux officiers, il aurait pu se procurer des secours d'argent, établir l'union et mettre en sûreté Pondichéry.

La direction de la compagnie des Indes à Paris l'avoit conjuré, à son départ, de « réformer les abus sans nombre, la prodigalité outrée, et le grand désordre qui absorbait tous les revenus. » Il se prévalut trop de cette prière, et se fit des ennemis de tous ceux qui lui devaient obéir.

Malgré le triste aspect sous lequel il envisageoit tous les objets, il eut d'abord des succès heureux. Il prit aux Anglais le fort Saint-David, à quelques lieues de Pondichéry, et en rasa les murs. Si on veut bien connaître la source de sa catastrophe, si intéressante pour tout le militaire, il faut lire la lettre qu'il écrivit du camp devant Saint-David, à M. de Leyrit qui était gouverneur de la ville de Pondichéry pour la Compagnie.

« Cette lettre[1], Monsieur, sera un secret éternel entre vous et moi, si vous me fournissez les moyens de terminer mon entreprise. Je vous ai laissé cent mille livres de mon argent pour vous aider à subvenir aux frais qu'elle exige. Je n'ai pas trouvé en arrivant, la ressource de cent sols dans votre bourse ni dans celle de tout votre Conseil. Vous m'avez refusé les uns et les autres d'y employer votre crédit. Je vous crois cependant tous plus redevables à la Compagnie, que moi, qui n'ai malheureusement l'honneur de la connaître, que pour y avoir perdu la moitié de mon bien en 1720. Si vous continuez à me laisser manquer de tout, et

[1] Du 18 mai 1758.

exposé à faire face à un mécontentement général, non-seulement j'instruirai le roi et la Compagnie du beau zèle que les employés témoignent ici pour leur service, mais je prendrai des mesures efficaces pour ne pas dépendre, dans le court séjour que je désire faire dans ce pays, de l'esprit de parti et des motifs personnels, dont je vois que chaque membre paraît occupé au risque total de la Compagnie. »

Une telle lettre ne devait ni lui faire des amis, ni lui procurer de l'argent. Il ne fut pas concussionnaire, mais il montra publiquement une telle envie contre tous ceux qui s'étaient enrichis, que la haine publique en augmenta. Toutes les opérations de la guerre en souffrirent. Je trouve dans un journal de l'Inde, fait par un officier principal, ces propres paroles : « Il ne parle que de chaînes et de cachots, sans avoir égard à la distinction et à l'âge des personnes. Il vient de traiter ainsi M. de Moracin lui-même. M. de Lally se plaint de tout le monde, et tout le monde se plaint de lui. Il a dit à M. le comte de... : « Je sens qu'on me déteste, et qu'on voudrait me voir bien loin. Je vous engage ma parole d'honneur, et je vous la donnerai par écrit, que si M. de Leyrit veut me donner cinq cents mille francs, je me démets de ma charge, et je passe en France sur la frégate. »

Le journal dit ensuite : « On est aujourd'hui à Pondichéry dans le plus grand embarras. On n'y a pas pu ramasser cent mille roupies : les soldats menacent hautement de passer en corps chez l'ennemi. »

Malgré cette horrible confusion, il eut le courage d'aller assiéger Madras[1], et s'empara d'abord de toute la ville noire ; mais ce fut précisément ce qui l'empêcha de réussir devant la ville haute, qui est le fort Saint-George. Il écrivait de son camp devant ce fort, le 11 février 1759 : « Si nous manquons Madras, comme

[1] En décembre 1758.

je le crois, la principale raison à laquelle il faudra l'attribuer, est le pillage de quinze millions au moins, tant de dévasté que de répandu dans le soldat, et j'ai honte de le dire, dans l'officier qui n'a pas craint de se servir même de mon nom, en s'emparant des Cipayes Chelingues et autres, pour faire passer à Pondichéry un butin que vous auriez dû faire arrêter, vu son énorme quantité. »

J'ai le journal d'un officier-général que j'ai déjà cité. L'auteur n'est pas l'ami du comte de Lally; il s'en faut beaucoup : son témoignage n'en est que plus recevable, quand il atteste les mêmes griefs qui faisaient le désespoir de Lally. Voici notamment comme il s'exprime.

« Le pillage immense que les troupes avaient fait dans la ville noire, avait mis parmi elles l'abondance. De grands magasins de liqueurs fortes y entretenaient l'ivrognerie et tous les maux dont elle est le germe. C'est une situation qu'il faut avoir vue : les travaux, les gardes de la tranchée étaient faits par des hommes ivres. Le régiment de Lorraine fut seul exempt de cette contagion; mais les autres corps s'y distinguèrent. Le régiment de Lally se surpassa. De là les scènes les plus honteuses et les plus destructives de la subordination et de la discipline. On a vu des officiers se colleter avec des soldats, et mille autres actions infâmes, dont le détail renfermé dans les bornes de la vérité la plus exacte paraîtrait une exagération monstrueuse. »

Le comte de Lally écrivait[1] avec encore plus de désespoir cette lettre funeste. « L'enfer m'a vomi dans ce pays d'iniquités; et j'attends, comme Jonas, la baleine qui me recevra dans son ventre. »

Dans un tel désordre, rien ne pouvait réussir. On leva le siége après avoir perdu une partie de l'armée[2]. Les autres entreprises furent encore plus malheureuses sur

[1] Le 27 décembre 1758.
[2] Le 18 février 1759.

terre et sur mer. Les troupes se révoltent; on les apaise à peine. Le général les mène deux fois au combat dans une petite île, nommée Vandavachi où il s'est retiré. Il est entièrement défait dans le second combat[1]. Le maréchal de camp Bussy, l'homme le plus nécessaire dans l'Inde pour la guerre et pour les négociations, est fait prisonnier. Le général Lally resta seul quelque temps sur le champ de bataille, abandonné de toutes les troupes. Ce furent des Marattes qui remportèrent cette victoire; et cela même prouva encore combien ces républicains de l'Inde sont redoutables[2].

Après bien d'autres pertes, il fallut enfin se retirer dans Pondichéry. Une escadre de seize vaisseaux anglais obligea l'escadre française, envoyée au secours de la colonie, de quitter la rade de Pondichéry, après une bataille indécise, pour se radouber dans l'île de Bourbon.

Il y avait dans la ville soixante mille habitants noirs et cinq à six cents familles d'Europe, avec très-peu de vivres. Le général proposa d'abord de faire sortir les Noirs qui affamaient Pondichéry. Mais comment chasser soixante mille hommes? Le Conseil n'osa l'entreprendre. Le général ayant résolu de soutenir le siége jusqu'à l'extrémité et ayant publié un ban, par lequel il était défendu, sous peine de mort, de parler de se rendre, fut forcé d'ordonner une recherche rigoureuse des provisions dans toutes les maisons de la ville. Elle fut faite sans ménagement jusques chez l'intendant, chez tout le Conseil et les principaux officiers. Cette démarche acheva d'irriter tous les esprits déjà trop aliénés. On ne savait que trop avec quel mépris et quelle dureté il avait traité tout le Conseil. Il avait dit publiquement dans une de ses expéditions : « Je ne veux pas attendre plus longtemps l'arrivée des munitions qu'on m'a pro-

[1] Le 22 janvier 1760.
[2] Plusieurs écrivains disent qu'ils ont un roi, mais ils n'ont qu'un seul chef qu'ils élisent.

mises. J'y attèlerai, s'il le faut, le gouverneur Leyrit et tous les conseillers. » Ce gouverneur Leyrit montrait aux officiers une lettre adressée depuis longtemps à lui-même, dans laquelle étaient ces propres paroles : « J'irais plutôt commander les Caffres que de rester dans cette Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui du ciel. »

Ainsi, par ses plaintes et ses emportements atroces, Lally s'était fait autant d'ennemis qu'il y avait d'officiers et d'habitants dans Pondichéry. On lui rendoit outrage pour outrage ; on affichait à sa porte des placards plus insultants encore que ses lettres et ses discours. Il en fut tellement ému, que sa tête en parut quelque temps dérangée. La colère et l'inquiétude produisent souvent ce triste effet. Un fils du Nabab Chandasaeb était alors réfugié dans Pondichéry, auprès de sa mère. Un officier, débarqué depuis peu avec la flotte française, qui s'en était retournée, homme aussi impartial que véridique, rapporte que cet Indien, ayant vu souvent sur son lit le général français absolument nud, chantant la messe et les pseaumes, demanda sérieusement à un officier fort connu, si c'était l'usage en France, que le roi choisît un fou pour son grand visir. L'officier étonné, lui dit : « Pourquoi me faites-vous une question aussi étrange ? — C'est, répliqua l'Indien, parce que votre grand visir nous a envoyé un fou pour rétablir les affaires de l'Inde. »

Déjà les Anglais bloquaient Pondichéry par terre et par mer. Le général n'avait plus d'autre ressource que de traiter avec les Marattes qui l'avaient battu. Ils lui promirent un secours de dix-huit mille hommes ; mais, sentant qu'on n'avait point d'argent à leur donner, aucun Maratte ne parut. On fut obligé de se rendre : le conseil de Pondichéry somma le comte de Lally de capituler. Il assembla un conseil de guerre : les officiers de ce conseil conclurent à se rendre prisonniers de

guerre, suivant les cartels établis[1]. Mais le général Coote voulut avoir la ville à discrétion. Les Français avaient démoli Saint-David : les Anglais étaient en droit de faire un désert de Pondichéry. Le comte de Lally eut beau réclamer le cartel de vive voix et par écrit. On périssait de faim dans la ville ; elle fut livrée aux vainqueurs[2] qui, bientôt après, rasèrent les fortifications, les murailles, les magasins et tous les principaux logements.

Dans le temps même que les Anglais entraient dans la ville, les vaincus s'accablaient réciproquement de reproches et d'injures. Les habitants voulurent tuer leur général. Le commandant anglais fut obligé de lui donner une garde : on le transporta malade sur un palanquin. Il avait deux pistolets dans les mains, et il en menaçait les séditieux. Ces furieux, respectant la garde anglaise, coururent à un commissaire des guerres, intendant de l'armée, ancien officier, chevalier de Saint-Louis[3]. Il met l'épée à la main : un des plus échauffés s'avance à lui, en est blessé, et le tue.

Tel fut le sort déplorable de Pondichéry, dont les habitants se firent plus de mal qu'ils n'en reçurent des vainqueurs. On transporta le général et plus de deux mille prisonniers en Angleterre. Dans ce long et pénible voyage, ils s'accusaient encore les uns les autres de leurs communs malheurs.

A peine arrivés à Londres, ils écrivirent contre Lally et contre le très-petit nombre de ceux qui lui avaient été attachés. Lally et les siens écrivaient contre le Conseil, les officiers et les habitants. Il était si persuadé qu'ils étaient tous répréhensibles, et que lui seul avait raison, qu'il vint à Fontainebleau, tout prisonnier qu'il était encore des Anglais, et qu'il offrit de se rendre à la

[1] Le 14 janvier 1761.
[2] Le 26 janvier.
[3] Il s'appelait Dubois.

Bastille. On le prit au mot. Dès qu'il fût enfermé[1], la foule de ses ennemis, que la compassion devait diminuer, augmenta. Il fut quinze mois en prison, sans qu'on l'interrogeât....

L'accusé fut d'abord traduit au Châtelet et bientôt au Parlement. Le procès fut instruit pendant deux années. De trahison, il n'y en avoit point; puisque, s'il eût été d'intelligence avec les Anglais, s'il eût vendu Pondichéry, il serait resté parmi eux. Les Anglais d'ailleurs ne sont pas absurdes; et c'eût été l'être, que d'acheter une place affamée qu'ils étaient sûrs de prendre, étant maîtres de la terre et de la mer. De péculat, il n'y en avait pas davantage, puisqu'il ne fut jamais chargé, ni de l'argent du roi, ni de celui de la Compagnie. Mais des duretés, des abus de pouvoir, des oppressions, les juges en virent beaucoup dans les dépositions unanimes de ses ennemis.

Toujours fermement persuadé qu'il n'avait été que rigoureux et non coupable, il poussa son imprudence jusqu'à insulter dans ses mémoires juridiques, des officiers qui avaient l'approbation générale. Il voulut les déshonorer, eux et tout le conseil de Pondichéry. Plus il s'obstinait à vouloir se laver à leurs dépens, plus il se noircissait. Ils avaient tous de nombreux amis, et il n'en avait point. Le cri public sert quelquefois de preuve, ou du moins fortifie les preuves. Les juges ne purent prononcer que suivant les allégations. Ils condamnèrent[2] le lieutenant-général Lally « à être décapité, comme dûment atteint d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions. »

Il est nécessaire de remarquer que ces mots trahi les intérêts du roi, ne signifient pas ce qu'on appelle en Angleterre haute trahison, et parmi nous lèse-majesté.

[1] En novembre 1762.
[2] Le 6 mai 1766.

Trahir les intérêts ne signifie dans notre langue, que mal conduire, oublier les intérêts de quelqu'un, nuire à ses intérêts, et non pas être perfide et traître. Quand on lui lut son arrêt, sa surprise et son indignation furent si violentes, qu'ayant par hasard dans la main un compas dont il s'étoit servi dans sa prison pour faire des cartes de la côte de Coromandel, il voulut s'en percer le cœur : on l'arrêta. Il s'emporta contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avait étalé contre ses ennemis. C'est peut-être une nouvelle preuve de la forte persuasion où il fut toujours, qu'il méritait des récompenses plutôt que des châtiments. Ceux qui connaissent le cœur humain, savent que d'ordinaire les coupables se rendent justice eux-mêmes au fond de leur âme; qu'ils n'éclatent point contre les juges; qu'ils restent dans une confusion morne. Il n'y a pas un seul exemple d'un condamné, avouant ses fautes, qui ait chargé ses juges d'injures et d'opprobres. Je ne prétends pas que ce soit une preuve que Lally fût entièrement innocent. Mais c'est une preuve qu'il croyait l'être. On lui mit dans la bouche un baillon qui débordait sur les lèvres. C'est ainsi qu'il fut conduit à la Grève dans un tombereau. Les hommes sont si légers, que ce spectacle hideux attira plus de compassion que son supplice.

L'arrêt confisqua ses biens, en prélevant une somme de cent mille écus pour les pauvres de Pondichéry. On m'a écrit que cette somme ne put se trouver.

II.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie de Louis XV.*

M. de Lally avoit pour accusateurs non-seulement le ministère public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit

que l'organe. La base fut une requête présentée au roi (3 août 1762) par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à S. M. et un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver : « Que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde avoient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique qui n'avoit jamais connu les régles de la prudence, de l'honneur, ni même de l'humanité ; que le comte de Lally étoit seul comptable de toute la régie et administration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la Compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et dépendances qu'elle possédoit... Qu'il étoit comptable de la perte de Pondichery, puisque la ville n'avoir été rendue que faute de vivres, et que lui seul avoit en main les moyens qui pouvoient en procurer, savoir l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger ». Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la Cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille ; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit (novembre 1762) au duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au roi sa tête et son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, et si Madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison......

Le procureur général rendit plainte contre le comte de Lally, de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison. Il intervint arrêt

(6 juillet 1763), qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la Cour. Alors le roi, très-indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devoit prendre et qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier des premières lettres-patentes (12 janvier 1764), motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. S. M. disoit dans le préambule : « Comme dans un grand nombre de mémoires on nous auroit exposé que ces pertes si multipliées et en même temps si funestes, auroient été occasionnées par des déprédations, des concussions, des divertissemens de deniers, il est de notre justice que ces délits soient approfondis par une procédure juridique. » Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun accusé ; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration et au commerce de la Compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du comte de Lally;* et la Grand'Chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premières lettres la main protectrice qui soutenoit le comte de Lally : on ne la retrouve plus dans les secondes (avril 1764), par ce qu'elle n'existoit plus en effet [1]. Il y est désigné et nommé comme le seul, ou du moins comme le principal coupable ; les autres à reconnoître ne sont que ses complices et adhérens. C'étoit un point bien essentiel gagné par ses ennemis, qui faisoient ainsi tomber les dénonciations d'abus faites par le général, et d'accusés devenoient accusateurs ; c'est qu'ils étoient libres ; c'est que connoissant mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils

[1] Mme de Pompadour n'est morte réellement que le 15 avril, mais elle languissait depuis six semaines, et ne mettait plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre temps.

avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion ; c'est qu'en un mot, liés entre eux par l'intérêt puissant de leur défense personnelle, ils formoient une confédération indestructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces serviteurs infidèles de la compagnie des Indes (presque tous revenus immensément riches, lorsqu'elle s'est trouvée ruinée, presque tous désignés au comte de Lally, à son départ, par l'administration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéressantes sur le caractère et les qualités des différens sujets, avec ce refrain fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas* ; presque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce chef et dénoncés à cette même Compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquises), que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en soit pas trouvé un seul de puni, et que le glaive de la justice ne se soit appesanti que sur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles existoient, et envoyé pour les découvrir et les venger.

Quoi qu'il en soit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui l'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicane et des lois, très-adroit, très-subtil, c'étoit en même temps un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colère et d'un caractère bien opposé au caractère flegmatique et impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts : de là des scènes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement et les rend très-dangereux quand ils sont juges ; à plus forte raison quand,

chargés du développement d'une affaire aussi compliquée, leur rapport n'est pas dirigé par l'exacte impartialité. C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. Ce conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif, surtout dans le fait de haute trahison, pour mériter à l'accusé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit envisager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la justice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au-dessus de la loi, entrer dans l'esprit du législateur, et prononçant d'après les grandes vues d'administration, faire un exemple éclatant sur un coupable illustre. Ses confrères, enflammés par son discours, devinrent sanguinaires, et le comte de Lally fut condamné[1] à avoir la tête tranchée (6 mai 1766). La manière dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix, de son cordon, mis sur la sellette, il s'ensuivoit que les décisions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre et le ciel, contre ses juges et surtout contre son rapporteur. Puis prenant, en apparence, des sentimens de résignation, il demanda à faire sa prière, et dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas, qu'il avoit cachée dans sa redingote, il voulut se percer le cœur. On l'arrêta et on lui ôta les moyens d'exécuter

[1] Quarante juges le condamnèrent à avoir la tête tranchée. Un seul, M. Meyneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit qu'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le comte de Lally, durant 32 mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres ou sous sa protection ; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi longtemps ; mais que, comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

son projet, qui au surplus n'étoit sans doute pas bien formé, car il s'y seroit pris d'une manière plus efficace. Quoi qu'il en soit, l'usage est qu'au moment où un criminel a entendu son arrêt il reste dès lors en la possession de l'exécuteur, qui en répond personnellement.

Le roi prévenu d'avance du sort du comte de Lally, avoit fait dire au premier président que le Parlement pouvoit aller son train, qu'il n'étoit disposé à aucune grâce, et qu'afin de se garantir de toute sollicitation, il alloit se renfermer à Choisy, dont l'accès seroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en satisfaisant à la justice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter son supplice. En conséquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré sous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans son carrosse, avec le confesseur, un exempt en habit bourgeois et son valet de chambre; que l'exécuteur se trouveroit seulement à l'échafaud pour y remplir son ministère. M. Pasquier s'étoit opposé de toutes ses forces à cet adoucissement; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'est rien; c'est l'appareil infâme qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur : les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvela son avis à l'occasion du dessein du comte de Lally de se soustraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courrier à Choisy, et la réponse fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc possession de sa proie, lui garrotta les mains, et sous prétexte que les nègres avoient l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue, que M. de Lally, dans ses voyages, auroit bien pu l'apprendre, il proposa pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil et sur la voiture usitée pour

les plus vils scélérats que M. de Lally fut conduit à la Grève, à travers une foule immense, non-seulement de peuple et de bourgeois, mais de tous les militaires et de toute la Cour. Au pied de l'échafaud on lui ôta son bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre haranguer: il reprit sa fermeté, monta tranquillement, et sans proférer une parole reçut le coup fatal [1].

PROCÈS ET CONDAMNATION

DE L'INTENDANT DU CANADA BIGOT, ET DE SES COMPLICES.

10 décembre 1763.

MOUFFLE D'ANGERVILLE.

Sur la fin de la guerre, le Gouvernement excédé des murmures et des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée par tant de désastres, de pertes et de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source et punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans, et cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre et par la nature de leurs forfaits. M. Berryer [2] qui agissoit avec les mêmes précautions, et naturellement dur et malfaisant, et qui étoit souvent retenu par la crainte de se nuire à lui-même, trouva toutes les conditions requises dans les chefs et administrateurs du Canada.

Avant la perte de cette colonie, il lui étoit souvent

[1] En 1778, Louis XVI fit réviser ce jugement, et la mémoire du comte de Lally fut réhabilitée.
[2] Ministre de la marine.

revenu des mémoires du déplorable état où elle se trouvoit: « Tout le pays, lui écrivoit-on, est prêt à déposer des malversations qui s'y sont commises et s'y commettent journellement. Jugez-en par les secours considérables que vous avez envoyés et par la misère dont nous sommes accablés. Jugez-en par les fortunes rapides qu'elles ont occasionnées; c'est aux dépens du roi qu'elles se sont faites : il épuisoit ses coffres pour nous nourrir et nous donner la force de combattre à son service; la faim nous consume, et c'est de notre substance qu'on s'est engraissé. » Ce ministre déjà furieux de l'énormité des sommes que ses prédécesseurs avoient fournies, et de celles qu'il étoit obligé d'y faire passer lui-même malgré tout son plan d'économie, mais plus encore des dettes qui restoient à payer, même après la perte du Canada; instruit d'ailleurs de l'excès des désordres à ne pouvoir en douter, puisque les chefs et les subalternes l'en avoient également prévenu dans l'espoir de s'en décharger respectivement, et de faire tomber le blâme et le reproche sur d'autres, commença par s'en prendre directement à l'intendant.

C'étoit un M. Bigot, très-bien né, fils d'un conseiller mort sous-doyen du parlement de Bordeaux, et petit-fils d'un greffier en chef de cette même compagnie, parent assez proche du comte de Marville. Ce ministre l'avoit fait entrer dans le corps de l'administration de la marine, qu'on appeloit alors la plume, et il avoit mis son cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carrière les premiers emplois, cet aîné fut nommé par le comte de Maurepas commissaire ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorsque la forteresse tomba au pouvoir de l'ennemi, et fut accusé dès lors d'avoir contribué au soulèvement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs, en la frustrant da la paye que lui accordoit le roi pour la construction et réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le gouverneur et

les officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès; comme le ministre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat et croyant le mal difficilement; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficulté, et peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs se trouvoient ligués contre les soldats; comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France effaçoit jusqu'à ses disgrâces, l'accusation n'eut pas de suites, et M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix intendant de la Nouvelle-France.

Malheureusement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une colonie, où, par l'éloignement de la métropole, avec laquelle on est huit mois sans communication, un chef a nécessairement une autorité très-illimitée; l'éloignement des postes multipliés dont elle est composée en grand nombre et à des distances considérables, ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses et la nature de la gestion ; un génie mercantile qu'exigent ses fonctions, doivent nécessairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur susceptible de cette passion. La traite de certaines marchandises d'Europe contre les pelleteries et autres marchandises du pays, les présens à faire aux sauvages, la subsistance des troupes et de la colonie, dont est presque chargé en entier l'intendant, avec des approvisionnemens qu'on lui envoie d'Europe; tant de détails compliqués, dont on ne peut se tirer que par une sagacité rare, offrent en même temps à la fraude les reviremens les plus adroits et les plus avantageux.

M. Bigot en avoit profité avec tant de succès, qu'il étoit devenu fort riche, et beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut se faire que par l'entremise de coopérateurs, d'agens et de subalternes, qui tous s'évertuent dans la même proportion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur et d'activité. Mais c'est toujours sur le chef que se portent ordinairement les regards, c'est contre lui que s'élèvent les ré-

clamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins assez son opulence, et au milieu de la misère publique de tenir l'état le plus splendide et le plus énorme. Dans le temps de la plus grande disette, il avoit une table de vingt couverts, et cette table auroit suffi à nourrir deux cents habitans. M. Berryer, instruit du luxe et des profusions de l'intendant, lui avoit écrit : « Je vous prie de faire de très-sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée a été conduite jusqu'à présent ; cela est plus important que vous ne pensez. » Il n'en tint compte : ayant échappé à Louisbourg à un danger plus instant, puisqu'il avoit pour accusateurs directs toutes les troupes de la colonie, il se flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un temps où le changement continuel de ministre le débarrasseroit bientôt de cet Argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs et plus puissans auprès d'une Cour corrompue, et la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer.

Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada, et malgré les lettres menaçantes du ministre il arrive à Versailles ; il se présente à lui, il lui demande le paiement des lettres de change dont il est porteur ; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du blé et faire vivre la colonie. Le silence du ministre ne l'épouvante point ; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au dehors ; il place ses fonds, il achète des terres, il étale sa magnificence jusques aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet (17 novembre 1761), le munitionnaire général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accusé il est arrêté lui-même (17 décembre) et conduit à

la Bastille. Un mois après il se publie des lettres-patentes, dont le préambule dit : « Que le roi est informé que dans ses colonies de l'Amérique septentrionale, et particulièrement dans celle du Canada, il a été commis des monopoles, abus, vexations et prévarications, qui ont porté un préjudice considérable auxdites colonies, ont causé la ruine de plusieurs habitans, et sont d'autant plus punissables que quelques-uns de ceux qui en sont soupçonnés, ont abusé du nom et de l'autorité de Sa Majesté. » Après cet exposé, le roi ordonne qu'une commission du Châtelet instruise le procès des auteurs, complices, fauteurs et adhérens desdits crimes : ce qui impliquoit plus de cinquante accusés de tout état, parmi lesquels étoient le gouverneur, l'intendant, dix-sept commandans de postes, deux commissaires de la marine, un conseiller au conseil supérieur de Québec, etc.

En général, les commissions sont odieuses; cependant elles le sont moins lorsque les membres en sont choisis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès aussi long et aussi compliqué que celui-ci, il falloit nécessairement chercher à abréger les formalités judiciaires, et il n'étoit pas possible de gêner tout le cours de la justice pour une instruction qui pouvoit prendre des années. Le président de cette commission devoit être M. de Sartines, alors lieutenant de police, qui, par la nature de sa place, par l'esprit d'astuce dont il étoit naturellement doué et qu'il y avoit merveilleusement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déjà fait subir aux principaux accusés, sembloit celui des chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, conseiller au Châtelet, étoit le rapporteur, et il auroit été difficile de trouver un magistrat plus éclairé dans de semblables matières, plus intègre, plus formaliste, mieux pourvu de l'esprit d'ordre, de minutie et de chicane nécessaire à son rôle, et surtout doué d'une patience plus infatigable. On ne goûtoit pas

également le procureur du roi, rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour un homme plus intact; on l'avoit nommé procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe et même le Nouveau-Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans (10 décembre 1763).

Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le roi. Le marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation; et il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'intendant, son collègue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit surtout envers les officiers particulièrement soumis à ses ordres, étoit très-repréhensible. Les sieurs Bigot, l'intendant, Varin, commissaire ordonnateur à Montréal, et Bréard, contrôleur de la marine à Québec, convaincus pendant le temps de leur administration d'avoir toléré, favorisé et commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications et infidélités dans la partie des finances mentionnés au procès, ne furent punis que du bannissement: quelques officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au roi, et y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le sieur Péan, le major des troupes, qui, condamné à 600,000 livres de restitution envers le roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les commissaires excusèrent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil cas.....

Quant aux 12 millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra guère dans les coffres du roi. Cadet, le munitionnaire général, devoit pour son compte regorger six millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte, on le réhabilita, et M. Gerbier, son avocat, fut celui qui

tira le plus de tout cela; il eut 300,000 livres d'honoraires.

DISGRACE DU DUC DE CHOISEUL.

24 décembre 1770.

I.

Exil du duc de Choiseul.

LETTRE DE LOUIS XV AU DUC DE CHOISEUL.

J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre sa démission de sa charge de secrétaire d'État et de surintendant des postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part. LOUIS.

LETTRE DE LOUIS XV AU DUC DE LA VRILLIÈRE.

Le duc de la Vrillière remettra les ordres ci-joints à MM. de Choiseul[1] et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, j'aurois envoyé son mari autre part, à cause que sa terre se trouve dans son gouvernement; mais il en sera comme s'il n'y étoit pas; il n'y verra que sa famille et ceux à qui je pourrai permettre d'y aller. LOUIS.

LETTRE DE LOUIS XV AU DUC DE PRASLIN.

Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. LOUIS.

[1] M. le duc de Choiseul et son frère le duc de Praslin, ministre et réorganisateur de la marine.

II.

Triomphe du duc de Choiseul.

MOUFFLE D'ANGERVILLE.

• La disgrâce de M. de Choiseul fut le signal d'une manifestation extraordinaire en faveur de l'exilé, victime de la Dubarry. Courtisans, grands seigneurs, personnages de toutes classes n'hésitèrent pas à protester hautement et publiquement contre la décision du roi, et il est à remarquer que ce fut le premier acte éclatant de l'opinion contre l'autorité monarchique absolue.

Jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espèce se fit inscrire à sa porte, et le duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrières et fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain jour de son départ, ceux qui n'avoient pu voir le duc de Choiseul, furent se mettre sur sa route, et le chemin se trouva bordé d'une quantité de carrosses formant une double haie.

III.

M. de Choiseul à Chanteloup.

DUTENS, *Mémoires d'un voyageur qui se repose.*

Chanteloup est un château magnifique, situé sur les bords de la Loire[1] ; le duc de Choiseul y avoit trouvé

[1] Près d'Amboise. Il avait été bâti par la princesse des Ursins, et il a été démoli sous la Restauration.

beaucoup à faire, et s'étoit occupé, avec le plus grand succès, à améliorer sa retraite et à l'embellir : il y avoit fait des abords superbes, des jardins, des prairies artificielles, et une pièce d'eau d'un demi-mille, d'où l'on voyoit sept allées à perte de vue, qui percent la forêt d'Amboise adossée au jardin. Le noble possesseur de cette terre a donné, le premier, le plus bel exemple des heureux fruits de l'attention d'un grand seigneur à ses possessions. Tout autour de lui prit une nouvelle face : Chanteloup étoit un lieu délicieux, où se trouvoit l'établissement le plus complet et le plus magnifique que j'aie vu chez un grand seigneur de l'Europe....

Lorsqu'il fut dans le ministère, l'élévation de son âme parut avec éclat dans toutes les parties de son administration, surtout en s'opposant aux menées dangereuses du chancelier Maupeou ; et, soutenant les Parlemens que ce magistrat vouloit détruire, il fit voir aussi la noblesse de ses sentimens, et sa fermeté, dans le refus qu'il fit de se maintenir dans son crédit par la faveur de Mme du Barry. Ces deux personnes, qui redoutoient l'esprit et le courage du duc de Choiseul, s'unirent pour le perdre. Il eut ordre du roi de se retirer à Chanteloup ; mais ce fut un triomphe pour lui. Il fut non-seulement regretté généralement, mais toute la première noblesse de France se fit un devoir de l'aller voir. On en demandoit la permission au roi, par le canal du comte de Saint-Florentin, qui répondoit : « Le roi ne vous le permet, ni vous le défend[1] ; » et l'on y alloit. Le

[1] Le roi ne se bornait pas toujours à cette réponse. La lettre suivante qu'il adressa, le 3 mars 1771, au maréchal de Beauvau, et qui n'empêcha pas celui-ci de partir pour Chanteloup quelque temps après l'avoir reçue, en est une preuve.

« Mon cousin, vous êtes bien vif et tenace dans ce que vous désirez..... je devrois vous refuser, et je le ferois, si je ne vous avois pas fait trop espérer que je vous laisserois aller à Chanteloup ; car j'ai de bonnes raisons pour cela, et cet empressement d'y aller ne me plaît pas du tout ; sachez-le. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa garde. »

roi fut surpris d'apprendre que le salon de Chanteloup fût souvent plus brillant que celui de Versailles, et que ses capitaines des gardes même se relevassent pour y aller. M. de Chauvelin[1] demanda directement à S. M. la permission d'aller voir M. de Choiseul : le roi lui dit : « Il n'étoit pas de vos amis. — C'est à cause de cela, sire, » lui dit le marquis, et il y alla. Pendant quatre ans que dura l'exil de ce ministre, il y eut un si grand concours de noblesse, qu'il n'y avoit presque pas de jour où il n'arrivât quelqu'un de la Cour, ou ne partît de Chanteloup. On y savoit aussi bien le secret du Cabinet qu'à Versailles même ; et l'on y jugeoit si sainement les fautes du nouveau ministre[2] que le salon de Chanteloup étoit un tribunal redouté[3]. Le roi même devint curieux d'apprendre ses décisions ; il demandoit souvent à ceux qui en revenoient : « Que dit-on à Chanteloup ? »

Mme la duchesse de Choiseul, qui aimoit la campagne, fit son unique étude du bonheur d'un mari qui avoit toujours été l'objet de son amour et de son admiration. La raison, la douceur, les talens, la modestie, l'attention scrupuleuse à ne rien faire, à ne rien dire qui pût causer de la peine, et à prévenir, au contraire, les désirs de tous ceux qui l'environnoient ; une charité animée et bien entendue, une patience à toute épreuve étoient les principaux traits du caractère de cette aimable et respectable dame ; un enjouement ingénieux et modeste, un esprit cultivé, l'art de bien écouter et de faire valoir les autres dans la conversation, en étoient les ornemens.

La société de Chanteloup étoit variée par un choix

[1] Le marquis de Chauvelin, général et ambassadeur, maître de la garde-robe du roi, mort en 1774. Il était le fils du garde des sceaux, devenu ministre des affaires étrangères.

[2] Le duc d'Aiguillon.

[3] En parlant de Choiseul, Châteaubriant dit excellement : « Relégué à Chanteloup, il y languit dans un exil insolent, qui accusait la faiblesse et la décadence de la monarchie absolue. »

de la meilleure compagnie en France; il y en avoit moins l'année que j'y fus, parce que le duc de Choiseul venoit d'être rappelé sous le nouveau règne, et que ceux qui se faisoient un devoir auparavant d'aller tenir compagnie au duc de Choiseul exilé, ne voyoient plus la même raison de le faire, lorsqu'il restoit par goût sur ses terres. Cependant il avoit toujours un petit nombre d'amis qui ajoutoient à l'agrément que répandoient les maîtres de ce charmant et magnifique séjour.....

J'ai dit que Chanteloup étoit l'établissement le plus magnifique d'un grand seigneur que j'aie vu en Europe : on en jugera. Il y avoit près de 400 personnes qui vivoient dans le château et les communs, de la paye du maître, dont 54 gens de livrée; quoique la plus grande partie ne fussent pas nourris, on peut s'imaginer la consommation qui se faisoit dans cette famille, par le seul article du pain, qui étoit de 300 livres par jour. Outre la table du duc, un chevalier de Saint-Louis, écuyer de M[me] la duchesse, tenoit une seconde table, servie comme la sienne, pour recevoir les personnes d'un certain rang qui venoient pour affaire, et n'étoient pas de ceux qu'il admettoit à sa table; il y avoit de plus trois autres tables, sans compter les gens de livrée qui avoient leur argent à dépenser; enfin, il y avoit équipage de chasse, un théâtre, etc.

La vie qu'on y menoit étoit des plus aisées : on ne se voyoit point le matin, à moins de s'être donné rendez-vous; à trois heures le dîner étoit servi, y venoit qui vouloit; sinon, on se faisoit servir dans son appartement. Après dîner, on se trouvoit dans le salon, on y faisoit une partie, ou bien la lecture pendant la grande chaleur; chacun y restoit ou se retiroit, suivant l'humeur où l'on se trouvoit; on ne vous disoit point : Pourquoi ne restez-vous pas? Où allez-vous donc? Point de questions gênantes.

Il y avoit un maître d'hôtel, unique pour l'habileté, l'attention et l'activité. Il s'appeloit Le Sueur; et son

nom mérite bien d'être connu, à cause de la réponse qu'il fit à son maître. Lorsque le duc quitta le ministère, voulant réformer une partie de son train, il dit à Le Sueur qu'il alloit retrancher sa dépense, et n'auroit pas besoin d'un homme dont le talent, distingué dans son état, ne devoit pas être enseveli à la campagne. Le Sueur, qui ne s'étoit pas enrichi avec le duc de Choiseul, malgré les occasions qu'il en avoit eues, lui répondit sur le champ : « Cependant, monsieur le duc, il vous faut au moins un marmiton, et je vous demande la préférence. »

Vers le soir, M[me] la duchesse de Choiseul alloit à la promenade avec le duc, et chacun se faisoit un plaisir de l'accompagner; on se retiroit ensuite jusqu'au souper, ou bien l'on jouoit; ceux que le souper pouvoit incommoder, s'excusoient de souper, ou restoient plus ou moins tard, sans qu'on le trouvât mauvais :

DESTRUCTION DES PARLEMENTS.

20 janvier 1771.

VOLTAIRE, *Histoire du parlement de Paris.*

Les Parlements, celui de Paris surtout, avaient été sans cesse en lutte avec Louis XV, soit au sujet des impôts, soit à propos des querelles religieuses entre les Jansénistes et les Jésuites. En 1753, le parlement de Paris avait été exilé à cause de la guerre janséniste qu'il faisait aux partisans de la bulle *Unigenitus*. Il souleva en sa faveur tous les parlements de province (1756) et forma avec eux une ligue connue sous les noms d'*Union des classes* et d'*Association une et indivisible*. Le roi résistait à l'aide de déclarations et de lits de justice, dont le Parlement ne tenoit aucun compte. Mais la lutte prit un caractère de rébellion ouverte en 1765, à propos de l'affaire La Chalotais, et commença au parlement de Rennes.

Ce parlement, entièrement dominé par le procureur général, M. de la Chalotais, faisait une opposition violente au duc d'Aiguillon, gou-

verneur de la Bretagne, qu'il accusait de violer les privilèges de la province. Louis XV soutint son gouverneur; le Parlement suspendit son service, et, sur l'ordre de le reprendre, la plupart des membres donnèrent leur démission (1765). De nombreux pamphlets contre le duc d'Aiguillon furent publiés; deux lettres anonymes et fort insolentes furent même adressées au roi. On accusa d'en être l'auteur La Chalotais, qui fut arrêté avec quelques conseillers du parlement de Rennes accusés de rebellion et de préparer dans l'État une révolution. L'opinion, en général favorable à La Chalotais, se souleva, mais les accusés n'en furent pas moins renvoyés devant le *parlement d'Aiguillon*, c'est-à-dire devant la minorité non démissionnaire du parlement de Rennes, augmentée de quelques nouveaux conseillers créés par le roi. Les accusés refusèrent de se soumettre à ce tribunal. Le parlement de Paris prit fait et cause pour le *vrai parlement de Rennes*, c'est-à-dire pour les conseillers démissionnaires. Le roi céda, fit mettre en liberté La Chalotais, qu'il exila à Saintes, et rétablit le parlement de Rennes : le duc d'Aiguillon donna sa démission. On pouvait croire l'affaire finie; mais le parlement de Rennes ne se trouva pas satisfait, parce que La Chalotais n'était pas rétabli dans sa charge, et il continua à poursuivre avec acharnement le duc d'Aiguillon au sujet des actes relatifs à son administration et de sa conduite envers La Chalotais. On l'accusait d'avoir suborné des témoins dans le procès commencé contre l'ancien procureur général et d'avoir voulu l'empoisonner. Le duc d'Aiguillon demanda à être jugé. Le Parlement, assisté des pairs, se réunit et commença le procès (4 avril 1770) ; mais, le 27 juin, le roi tint un lit de justice et défendit qu'on continuât de s'occuper de cette affaire parce que « les incidens de la procédure tendent à soumettre à l'inspection des tribunaux le secret de son administration, l'exécution de ses ordres et l'usage personnel de son autorité. » A cet acte d'autorité, le parlement riposta, le 2 juillet, par un arrêt déclarant qu'il résultait du procès commencé des preuves de plusieurs délits compromettant l'honneur du duc d'Aiguillon, et que celui-ci devait s'abstenir de faire aucunes fonctions de pairie jusqu'à ce qu'il se fût purgé par jugement. Le roi cassa l'arrêt; le parlement de Paris résista ; le parlement de Rennes se déclara pour le parlement de Paris, et bientôt tous les autres parlements prirent parti pour ceux de Paris et de Rennes.

Le 3 septembre, le roi tint un lit de justice pour se faire remettre les pièces du procès du duc d'Aiguillon et pour faire retrancher des registres du Parlement tout ce qui était relatif au procès. Le 6, le Parlement protesta contre les actes du pouvoir absolu, la violation des lois constitutives de la monarchie et les secousses irrégulières du pouvoir arbitraire; puis il partit en vacances.

Le 27 novembre, Louis XV publia un édit par lequel il défendait aux Parlements, sous peine de privation d'office, d'employer les termes d'unité et de classes, de correspondre entre eux, de suspendre

le service de la justice et de résister après que le roi a fait connaître sa volonté. Le 3 décembre, le Parlement proteste contre la déclaration du roi, contre ses funestes conseillers [1], et supplie le roi de livrer à la justice les perturbateurs de l'État et les calomniateurs de la magistrature. Le 7, Louis XV tint un lit de justice à Versailles et força le Parlement à enregistrer son édit du 27 novembre. Mais, revenu à Paris, le Parlement refusa de se soumettre à l'édit et de reprendre son service. Le 19, le roi lui envoya des lettres de jussion; le Parlement n'en tint pas compte; enfin, le 20 janvier 1771, Louis XV se décida à frapper le coup décisif et à en finir avec le Parlement, qui s'était aliéné l'opinion par la dureté de plusieurs de ses arrêts et par le supplice de Lally.

Le Parlement semblait prendre à la vérité le parti du peuple, mais il gênait l'administration, et il paraissait toujours vouloir établir son autorité sur la ruine de la puissance suprême.

Il s'unissait, en effet, avec les autres parlements, et prétendait ne faire avec eux qu'un corps, dont il était le principal membre. Tous s'appelaient alors *classes du Parlement;* celui de Paris était la première classe; chaque classe faisait des remontrances sur les édits, et ne les enregistrait pas. Il y eut même quelques-uns de ces corps qui poursuivirent juridiquement les commandants de province envoyés à eux, de la part du roi, pour faire enregistrer. Quelques classes décernèrent des prises de corps contre ces officiers. Si ces décrets avaient été mis à exécution, il en aurait résulté un effet bien étrange. C'est sur les domaines royaux que se prennent les deniers dont on paye les frais de justice, de sorte que le roi aurait payé de ses propres domaines les arrêts rendus par ceux qui lui désobéissaient contre ses officiers principaux qui avaient exécuté ses ordres.

Cette étonnante anarchie ne pouvait pas subsister; il fallait ou que la couronne reprît son autorité, ou que les Parlements prévalussent.

[1] Le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, ministre des finances.

On avait besoin, dans des conjonctures si critiques, d'un chancelier entreprenant et audacieux; on le trouva[1]. Il fallait changer toute l'administration de la justice dans le royaume, et elle fut changée.

Le roi commença par essayer de ramener le parlement de Paris; il le fit venir à un lit de justice qu'il tint à Versailles avec les princes, les pairs et les grands officiers de la Couronne. Là il lui défendit de se servir jamais des termes d'*unité*, d'*indivisibilité* et de *classes*;

D'envoyer aux autres parlements d'autres mémoires que ceux qui sont spécifiés par les ordonnances;

De cesser le service, sinon dans les cas que ces mêmes ordonnances ont prévus;

De donner leur démission en corps;

De rendre jamais d'arrêt qui retarde les enregistrements : le tout sous peine d'être cassé.

Le Parlement, sur cet édit solennel, ayant encore cessé le service, le roi leur fit porter des lettres de jussion; ils désobéirent; nouvelles lettres de jussion, nouvelle désobéissance. Enfin, le monarque, poussé à bout, leur envoya pour dernière tentative, le 20 janvier 1771, à quatre heures du matin, des mousquetaires qui portèrent à chaque membre un papier à signer. Ce papier ne contenait qu'un ordre de déclarer s'ils obéiraient ou s'ils refuseraient. Plusieurs voulurent interpréter la volonté du roi : les mousquetaires leur dirent qu'ils avaient ordre d'éviter les commentaires; qu'il fallait un oui ou un non.

Quarante membres signèrent ce *oui*, les autres[2] s'en dispensèrent. Les *oui* étant venus le lendemain au Parlement avec leurs camarades, leur demandèrent pardon d'avoir accepté, et signèrent *non*; tous furent exilés[3].

[1] Maupeou (René-Nicolas), nommé chancelier en 1768 à la place de son père René-Charles.

[2] Au nombre de plus de cent vingt.

[3] Avec signification d'un arrêt du Conseil qui confisquait leurs charges.

La justice fut encore administrée par les conseillers d'État et les maîtres des requêtes, comme elle l'avait été en 1753 ; mais ce ne fut que par provision. On tira bientôt de ce chaos un arrangement utile.

D'abord le roi se rendit aux vœux des peuples qui se plaignaient depuis des siècles de deux griefs ; dont l'un était ruineux, l'autre honteux et dispendieux à la fois.

Le premier était le ressort trop étendu du Parlement de Paris [1], qui obligeait les citoyens de venir de 150 lieues se consumer devant lui en frais qui souvent excédaient le capital. Le second était la vénalité des charges de judicature, vénalité qui avait introduit la forte taxation des épices [2].

Pour réformer ces deux abus, six Parlements nouveaux furent institués le 23 février 1771, sous le titre de *Conseils supérieurs*, avec injonction de rendre gratis la justice. Ces Conseils furent établis à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon, Poitiers. On y en ajouta d'autres depuis pour remplacer quelques Parlements supprimés dans les provinces.

Il fallait surtout former un nouveau Parlement à Paris, lequel serait payé par le roi, sans acheter ses places, et sans rien exiger des plaideurs [3]. Cet établissement fut fait le 15 avril.

---

[1] Ce ressort comprenait 20 provinces (33 départements d'aujourd'hui).

[2] *Épices*, sommes que les parties payaient aux juges, et qui formaient le revenu des charges.

[3] Le nombre des membres du nouveau parlement fut de 75. Le gouvernement, revenant sur la confiscation des charges de l'ancien parlement qu'il avait décrétée, remboursa le prix des offices.

MORT DE LOUIS XV.

10 mai 1774.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie de Louis XV.*

Le roi mourut le 10 mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la Cour se transporta à Choisy; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever du château; on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger, et faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire; au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à Saint-Denis, avec une suite de quarante gardes du corps: quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse, et passoit à travers l'ouverture du devant; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnoit sur les chemins parmi les spectateurs et à Saint-Denis: les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient.

LE PREMIER ÉDIT DE LOUIS XVI.

GAZETTE DE FRANCE *du 3 juin 1774.*

Le roi vient de signaler le commencement de son règne par un édit qui doit ajouter aux sentimens d'amour et de respect dont ses sujets sont pénétrés pour sa personne, celui de la reconnoissance. Son premier acte d'autorité a été un acte de bienfaisance. S. M. donne à ses peuples l'assurance de payer les dettes de l'État, ordonne d'acquitter

exactement les intérêts, et, par une générosité qui prouve ses dispositions présentes et celles qu'on doit attendre de son auguste administration, Elle fait remise du droit de *joyeux avènement*. Le préambule de cet édit est trop remarquable pour que nous ne le rapportions pas ici en entier.

Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux; c'est notre premier désir: et connoissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et les sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avoit des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis, et des remboursemens annoncés; et considérant ces engagemens comme une dette de l'État, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement exact. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des créanciers de l'État et consacré les principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions; mais nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie : les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets, que de les éblouir par des soulagemens dont nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec l'ordre et la sûreté de nos états. Il en est qui dérivent des libéralités, susceptibles peut-être de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession, et qui dès lors ne présentent

que des économies graduelles; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour; sur celles-là nous pourrons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux. Voulant que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions, Nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avènement à la couronne; c'est assez pour eux d'avoir à regretter un roi plein de bonté, éclairé par l'expérience d'un long règne, respecté dans l'Europe par sa modération, son amour pour la paix et sa fidélité dans les traités.

OBSÈQUES DE LOUIS XV.

27 juillet 1774.

GAZETTE DE FRANCE.

Le 27 juillet, on célébra dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis, le service solennel pour le repos de l'âme du feu roi. Le corps avoit été descendu au caveau quelques jours après sa mort, suivant l'usage observé pour les rois qui meurent de la petite vérole[1].

[1] Ce qui a fait croire que l'on n'avait pas fait de service solennel pour Louis XV. On lit en effet dans la *Gazette* de 1774, page 356 : « Le 12 du mois de mai, on fit à sept heures du soir, la levée du

Mais la représentation étoit placée sur un magnifique catafalque, sous un grand pavillon, au milieu d'une chapelle ardente éclairée par un grand nombre de cierges. Le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier de France, avoit assisté, la veille, aux vêpres des morts chantées par la musique du roi et par les Religieux de l'abbaye. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des monnoies, le Châtelet, l'Élection, le Corps de ville et l'Université s'y rendirent, suivant l'invitation qui leur en avoit été faite. Monsieur et Mgr le comte d'Artois ayant pris leur place, ensuite le prince de Condé, la messe fut célébrée par le cardinal de la Roche-Aymon. A l'offertoire, Monsieur, conduit par le marquis de Dreux, Grand-maître des cérémonies, alla à l'offrande, après les saluts ordinaires ; Mgr le comte d'Artois y fut conduit par le sieur de Nantouillet, maître des cérémonies en survivance du sieur Desgranges, et le prince de Condé, par le sieur de Watronville, aide des cérémonies. Après l'offertoire, l'évêque de Senez prononça l'oraison funèbre. Lorsque la messe fut finie, le cardinal de la Roche-Aymon et les évêques de Chartres, de Meaux et de Lombez firent les encensemens autour de la représentation. Le roi d'armes, après avoir jeté sa cotte d'armes et son chaperon dans le caveau, appela ceux qui devoient porter les pièces d'honneur. Le marquis de Courtenvaux apporta l'enseigne des Cent-Suisses de la garde, dont il est capitaine-colonel ; le prince de Tingry, le duc de Villeroi et le prince de Beauvau apportèrent les enseignes de leurs compagnies[1], et le duc de Noailles, capitaine de la com-

corps du feu roi, qui fut conduit, sans cérémonie, à Saint-Denis, selon l'usage pratiqué pour les princes qui meurent de la petite vérole. L'évêque de Senlis, premier aumônier de S. M., accompagna le convoi. » Quant au retard apporté au service solennel, il s'explique probablement par la maladie de plusieurs des membres de la famille royale, atteints, comme le roi, de la petite vérole.

[1] Des Gardes du corps.

pagnie des Gardes écossoises, apporta celle de la sienne. Quatre écuyers du roi portèrent les éperons, les gantelets, l'écu et la cotte d'armes; le marquis d'Eudreville, écuyer ordinaire du roi, faisant les fonctions de premier écuyer, apporta le heaume timbré à la royale; le marquis de la Chesnaye de Rougemont, premier écuyer tranchant, apporta le pennon du roi[1], et le prince de Lambesc, grand écuyer de France, apporta l'épée royale; le duc de Bouillon, grand chambellan, apporta la bannière de France[2]; le duc de Béthune, la main de justice; le duc de la Trémoille, le sceptre, et le duc d'Uzès, la couronne royale. Le duc de Bourbon, grand-maître de France en survivance du prince de Condé, mit le bout de son bâton dans le caveau, et les maîtres d'hôtel y jetèrent les leurs, après les avoir rompus. Le duc de Bourbon cria ensuite: *le roi est mort*, et le roi d'armes répéta trois fois: *Le roi est mort, prions tous Dieu pour le repos de son âme*. On fit une prière, et le roi d'armes cria trois fois: *Vive le roi Louis XVI*, ce qui fut suivi des acclamations de toute l'assemblée, et les trompettes sonnèrent dans la nef. Les princes, le clergé, les ducs, les officiers et les compagnies furent ensuite traitées magnifiquement en différentes salles de l'abbaye.

Cette pompe funèbre avoit été ordonnée par le duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi en exercice, chevalier de ses ordres, et conduite par le sieur Papillon de la Ferté, intendant et contrôleur-général de l'argenterie, menus-plaisirs et affaires de la chambre de S. M., sur les dessins du sieur Michel-Ange Challe, chevalier de l'ordre du roi, professeur de son académie de peinture, dessinateur ordinaire

[1] Page 560, la *Gazette* dit : Le pennon du roi, d'étoffe bleue semé de fleurs de lys d'or sans nombre et bordé d'un molet à franges d'or.

[2] Au même endroit, la *Gazette* dit : La bannière de France, en velours violet, semée de fleurs de lys d'or et ornée d'un molet à franges d'or.

de sa chambre et de son cabinet, et la sculpture avoit été exécutée par le sieur Bocciardi, sculpteur des Menus-plaisirs du roi.

LETTRE DE TURGOT A LOUIS XVI.

24 août 1774.

Turgot avait d'abord été nommé ministre de la marine le 20 juillet 1774; Louis XVI lui donna l'administration des finances le 24 août. C'est à ce moment que Turgot écrivit au roi la lettre suivante :

Sire, en sortant du cabinet de Votre Majesté encore plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'Elle m'impose, agité par tous les sentimens qu'excite en moi la bonté touchante avec laquelle Elle a daigné me rassurer, je me hâte de mettre à ses pieds ma respectueuse reconnoissance et le dévouement absolu de ma vie entière.

Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'Elle a pris avec Elle-même de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. J'aurois désiré pouvoir lui développer les réflexions que me suggère la position où se trouvent les finances ; le temps ne me le permet pas, et je me réserve de m'expliquer plus au long quand j'aurai pu prendre des connoissances plus exactes. Je me borne en ce moment à vous rappeler ces trois paroles :

Point de banqueroute.

Point d'augmentation d'impôts.

Point d'emprunts.

Point de banqueroute, ni avouée, ni masquée par des réductions forcées.

Point d'augmentation d'impositions : la raison en est dans la situation de vos peuples, et encore plus dans le cœur de Votre Majesté.

Point d'emprunts : parce que tout emprunt diminuant toujours le revenu libre[1], il nécessite au bout de quelque temps, ou la banqueroute, ou l'augmentation d'impositions. Il ne faut en temps de paix se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes anciennes, ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier[2] plus onéreux.

Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions, et les employer au remboursement des dettes anciennes ; sans cela le premier coup de canon forceroit l'État à la banqueroute.

On demande sur quoi retrancher ? et chaque ordonnateur dans sa partie soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons, mais comme il n'y en a point pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'économie.

Il est donc de nécessité absolue que Votre Majesté exige des ordonnateurs de toutes les parties, qu'ils se concertent avec le ministre de la finance. Il est indispensable qu'il puisse discuter avec eux en présence de Votre Majesté le degré de nécessité des dépenses proposées. Il est surtout nécessaire que lorsque vous aurez, Sire, arrêté l'état des fonds de chaque département, vous défendiez à celui qui en est chargé, d'ordonner aucune dépense nouvelle sans avoir auparavant con-

[1] Par les intérêts à payer.

[2] Intérêt, taux. — Ce que nous exprimons aujourd'hui par ces formules *placer son argent à cinq pour cent* ou *à quatre pour cent*, s'exprimait ainsi autrefois, *placer son argent au denier vingt*, ou *au denier vingt-cinq*, c'est-à-dire avec intérêt du vingtième ou du vingt-cinquième.

certé avec la finance les moyens d'y pourvoir. Sans cela chaque département se chargeroit de dettes qui seroient toujours des dettes de Votre Majesté, et l'ordonnateur de la finance ne pourroit répondre de la balance entre la dépense et la recette.

Votre Majesté sait qu'un des plus grands obstacles à l'économie est la multitude des demandes dont Elle est continuellement assaillie, et que la trop grande facilité de ses prédécesseurs à les accueillir a malheureusement autorisées. Il faut, Sire, vous armer contre votre bonté de votre bonté même, considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparer la misère de ceux auxquels on est quelquefois obligé de l'arracher par les exécutions les plus rigoureuses, à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos libéralités.

Il y a des grâces auxquelles on a cru pouvoir se prêter plus aisément, parce qu'elles ne portent pas immédiatement sur le trésor royal.

De ce genre sont les intérêts, les croupes, les priviléges[1]. Elles sont de toutes les plus dangereuses et les plus abusives. Tout profit sur les impositions qui n'est pas absolument nécessaire pour leur perception, est une dette consacrée au soulagement des contribuables, ou aux besoins de l'État. D'ailleurs, ces participations aux profits des traitans sont une source de corruption pour la noblesse et de vexations pour le peuple, en donnant à tous les abus des protecteurs puissans et cachés.

On peut espérer de parvenir, par l'amélioration de la culture, par la suppression des abus dans la perception et par une répartition plus équitable des impositions, à soulager sensiblement les peuples sans diminuer beaucoup les revenus publics. Mais si l'économie n'a pré-

[1] Sommes que le roi accordait et qui devaient être payées par les fermiers généraux ou autres percepteurs des impôts.

cédé, aucune réforme n'est possible ; parce qu'il n'en est aucune qui n'entraîne le risque de quelque interruption dans la marche des recouvremens, et parce qu'on doit s'attendre aux embarras multipliés que feront naître les manœuvres et les cris des hommes de toute espèce, intéressés à soutenir les abus ; car il n'en est point dont quelqu'un ne vive.

Tant que la finance sera continuellement aux expédiens pour assurer les services, Votre Majesté sera toujours dans la dépendance des financiers, et ceux-ci étant toujours les maîtres de faire manquer par des manœuvres de place les opérations les plus importantes, il n'y aura aucune amélioration possible, ni dans les impositions pour soulager les peuples, ni dans les arrangemens relatifs au gouvernement intérieur et à la législation. L'autorité ne sera jamais tranquille, parce qu'elle ne sera jamais chérie, et que les mécontentemens et les inquiétudes des peuples sont toujours le moyen dont les mécontens et les malintentionnés se servent pour exciter des troubles. C'est donc surtout de l'économie que dépend la prospérité de votre règne, le calme dans l'intérieur, la considération au dehors, le bonheur de la nation et le vôtre.

Je dois observer à Votre Majesté que j'entre en place dans une conjoncture fâcheuse, par les inquiétudes répandues sur les subsistances, inquiétudes fortifiées par la fermentation des esprits depuis quelques années, par la variation dans les principes des administrateurs, par quelques opérations imprudentes, et surtout par une récolte qui paroît avoir été médiocre. Sur cette matière, comme sur beaucoup d'autres, je ne demande point à Votre Majesté d'adopter mes principes sans les avoir examinés et discutés, soit par elle-même, soit par des personnes de confiance en sa présence. Mais quand Elle en aura reconnu la justice et la nécessité, je la supplie d'en maintenir l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par des clameurs qu'il est impossible d'éviter

en cette matière, quelque système qu'on suive, quelque conduite qu'on tienne.

Voilà les points que Votre Majesté a bien voulu me permettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant la place de contrôleur-général, j'ai senti tout le prix de la confiance dont Elle m'honore, j'ai senti qu'Elle me chargeoit du bonheur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, du soin de faire aimer sa personne et son autorité; mais en même temps j'ai senti tout le danger auquel je m'exposois, j'ai prévu que je serois seul à combattre contre les abus de tout genre, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus, contre la foule de préjugés qui s'opposent à toute réforme et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser les désordres. J'aurai à lutter contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et des personnes qui lui sont les plus chères. Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la Cour [1], de tout ce qui sollicite des grâces; on m'imputera tous les refus; on me peindra comme un homme dur, parce que j'aurai représenté à Votre Majesté qu'Elle ne doit pas enrichir, même ceux qu'Elle aime, aux dépens de la subsistance de son peuple. Ce peuple auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper, que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures que je prendrai pour le défendre contre la vexation. Je serai calomnié, et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étois jamais attendu. Je suis prêt à la remettre à Votre Majesté, dès que je ne pourrai plus espérer de lui être utile; mais son estime,

[1] Turgot ne se trompait pas : « Lorsqu'on sut à Versailles, dit Dupont de Nemours (dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*), que M. Turgot avoit reçu l'ordre de donner sa démission, la joie fut indécente, les rires bruyants et multipliés, les félicitations réciproques dans la galerie, dans l'antichambre, la chambre du roi, et la même scène fut répétée à Paris parmi tous ceux dont l'existence tient aux abus. »



la réputation d'intégrité, la bienveillance publique qui ont déterminé son choix en ma faveur, me sont plus chères que la vie, et je cours le risque de les perdre, même en ne méritant à mes yeux aucun reproche.

Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être au-dessus de mes forces ; que c'est à Elle personnellement, à l'homme honnête, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne.

J'ose lui répéter ici ce qu'Elle a bien voulu entendre et approuver. La bonté attendrissante avec laquelle Elle a daigné presser mes mains dans les siennes, comme pour accepter mon dévouement, ne s'effacera jamais de mon souvenir, Elle soutiendra mon courage, Elle a pour jamais lié mon bonheur personnel avec les intérêts, la gloire et le bonheur de Votre Majesté.

RÉTABLISSEMENT DES PARLEMENTS.

12 novembre 1774.

GAZETTE DE FRANCE (1774, p. 803, 828).

I.

Le 12 de ce mois, à neuf heures moins un quart du matin, le roi, après avoir entendu la messe à la Sainte-Chapelle, est arrivé à la Grand'Chambre du Parlement, précédé de Monsieur[1] et de Mgr le comte d'Artois, du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du prince de Conty et du comte de la Marche, princes du sang. Les ducs et pairs,

[1] Le comte de Provence.

les grands officiers de la couronne et les autres personnes ayant séance au lit de justice, avoient devancé le roi, qui étoit suivi du sieur de Miroménil, garde des sceaux de France, et des magistrats du conseil qui l'accompagnoient.

Le roi ayant ordonné qu'on prît séance, Sa Majesté a déclaré que son intention étoit de rétablir dans leurs fonctions les anciens magistrats du parlement; et le garde des sceaux, de l'ordre de Sa Majesté, ayant expliqué plus amplement les volontés du roi, Sa Majesté a ordonné au grand maître des cérémonies d'aller chercher à la chambre Saint-Louis, les anciens membres du parlement qui s'y étoient réunis en vertu d'ordres particuliers. Ils ont pris à la Grand'Chambre les places qu'ils sont dans l'usage d'y occuper lors des lits de justice; après quoi, le roi a fait enregistrer: 1° l'édit de rétablissement des anciens officiers du parlement; 2° l'édit de création de la charge de garde des sceaux de France en faveur du sieur de Miroménil; 3° l'édit de suppression des offices qui avoient été créées dans le parlement, et des conseils supérieurs; 4° une ordonnance; 5° l'édit de rétablissement du grand conseil; 6° l'édit de rétablissement de la cour des aides de Paris; 7° l'édit de rétablissement de la cour des aides de Clermont-Ferrand; 8° l'édit de suppression des offices d'avocats du parlement et de rétablissement de la communauté des procureurs; 9° un édit d'ampliation du pouvoir des présidiaux; 10° l'édit de suppression du conseil supérieur d'Arras et de rétablissement du conseil provincial d'Artois.

La séance du parlement finie, Monsieur, accompagné du maréchal de Tonnerre, du sieur Daguesseau, doyen du Conseil, et du sieur de la Galaisière, conseiller d'État, s'est transporté au Louvre dans la salle qu'occupoit ci-devant le grand conseil, et y a rétabli ce tribunal qui se trouve composé des mêmes officiers qui tenoient le parlement. Mgr le comte d'Artois, accompagné du

maréchal de Biron, du sieur de Merville et du sieur Bastard, conseillers d'État, s'est transporté dans la première chambre de la cour des aides, et y a également rétabli cette compagnie dans le même état où elle étoit avant sa suppression.

II.

Les princes, les pairs, les grands officiers de la couronne et les autres personnes qui ont séance au lit de justice ayant pris leurs places, ainsi que le garde des sceaux et les magistrats du Conseil, le roi a dit :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous dire que j'ai pris la résolution de rétablir dans leurs fonctions les anciens membres de mon parlement. Ce bienfait est une preuve de ma tendresse pour mes sujets ; mais je ne perds point de vue que leur tranquillité et leur bonheur exigent que je conserve mon autorité dans toute sa plénitude. Vous connoîtrez plus amplement ma volonté par ce que vous dira mon garde des sceaux. »

Ensuite, le garde des sceaux, après avoir pris l'ordre du roi, a expliqué ainsi les volontés de Sa Majesté.

« Messieurs, Sa Majesté donne dans ce moment une marque éclatante de sa bonté ; mais elle ne perd point de vue que la justice doit en régler les effets. Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'étoit trouvé le roi son aïeul, de glorieuse mémoire, avoient malheureusement rendu nécessaires les mesures que ce monarque avoit prises pour assurer à ses peuples l'administration de la justice, sans aucune interruption. Les anciens officiers du parlement, privés pendant longtemps de la confiance du roi, ont sans doute réfléchi sur la nature de leurs devoirs et sur l'obligation dans laquelle sont les magistrats de régler leur conduite sur les lois, de modérer les transports de leur zèle (quelque pur qu'il

soit), afin qu'il ne puisse jamais les égarer, et de donner à tous les sujets de Sa Majesté l'exemple de la soumission la plus parfaite. C'est dans cette confiance que le roi donne aujourd'hui un libre cours aux effets de la bienfaisance qui lui est naturelle.

» Le nombre des offices du parlement seroit trop considérable, si le roi, en rappelant les anciens membres de cette cour à leurs fonctions, laissoit subsister les offices nouvellement créés. Pour cette considération Sa Majesté a pris la résolution de supprimer tous les offices créés dans le parlement par l'édit du mois d'avril 1771. Mais en supprimant ces offices, l'intention du roi n'est pas de laisser sans état des magistrats qui ont donné au feu roi des preuves de leur soumission à ses volontés et de leur zèle pour le bien de son service; Sa Majesté veut au contraire qu'ils reçoivent en ce jour le témoignage de la justice qu'elle rend à l'utilité de leurs services.

» Le roi Louis XII, par d'importantes considérations, avoit créé le grand conseil. En 1771, des motifs de nécessité avoient engagé le feu roi à le supprimer. Sa Majesté a résolu de rétablir ce tribunal; et comme une grande partie des magistrats qui le composoient sont au nombre des titulaires des offices nouvellement créés dans le parlement que le roi supprime aujourd'hui, Sa Majesté les rappelle à leurs premières fonctions, et leur associe ceux qui avoient partagé avec eux les soins de l'administration de la justice dans le parlement.

» L'étendue des états soumis à la domination du roi, ayant mis les rois prédécesseurs de Sa Majesté dans l'obligation d'établir plusieurs parlemens dans les différentes provinces du royaume, la multitude immense des affaires leur avoit fait sentir la nécessité d'établir des tribunaux pour juger en leur nom et sans appel certaines matières relatives à la répartition des subsides et à la conservation des finances; ils avoient aussi

confié à ces tribunaux, établis sous le nom de cour des aides, le soin d'empêcher que l'on ne donnât atteinte à la perception des droits du roi, et que les préposés à cette perception n'abusassent de l'autorité royale pour vexer les particuliers.

» Le rétablissement des anciens magistrats du parlement et du grand conseil entraine, par une conséquence nécessaire, celui de la cour des aides de Paris et de la cour des aides de Clermont-Ferrand.

» Toutes ces cours établies dans leur état primitif rendent absolument inutile l'existence des conseils supérieurs dans l'ancien ressort du parlement de Paris, et dans les provinces qui y ont été ajoutées en 1771, et relativement auxquelles le roi a pareillement résolu de rétablir l'ordre judiciaire tel qu'il étoit auparavant, à la réserve de quelques changemens utiles au bien de ses sujets.

» Mais la justice et la bonté du roi ne lui permettent pas d'abandonner les officiers qui, depuis 1771, ont rendu la justice en son nom dans ces tribunaux; Sa Majesté, en leur conservant les priviléges attachés aux offices dont ils ont été privés par les circonstances, se propose de répandre sur eux d'autres bienfaits.

» L'intention du roi est donc de rétablir le parlement, le grand conseil, la cour des aides de Paris, celle de Clermont-Ferrand, et tous les officiers attachés à ces cours, et de rendre au barreau, trop négligé, son ancienne constitution, afin que le public puisse en retirer les mêmes avantages.

» Le roi ayant remarqué que chacun de ses parlemens a un ressort considérable, et qu'il est souvent très-onéreux à ceux de ses sujets qui sont dans le cas de recourir à sa justice souveraine, de se déplacer à grands frais pour l'obtenir, sur des contestations dont l'objet, quoique important pour eux, est d'une valeur que ces faux frais peuvent égaler et quelquefois surpas-

ser, Sa Majesté a résolu d'augmenter le pouvoir des présidiaux.

» Sa Majesté a pareillement observé que tous les malheurs dont elle veut que la mémoire soit ensevelie pour jamais, n'ont eu d'autre source que la négligence dans l'observation des anciennes ordonnances ; en conséquence, elle a formé la résolution de rassembler dans une même loi les principales dispositions de celles des rois ses prédécesseurs, concernant la discipline intérieure des cours et les enregistremens ; d'y ajouter des articles nécessaires pour suppléer à ce qu'il avoit été omis dans les anciennes ordonnances, et pour remédier aux inconvéniens que les rédacteurs de ces lois anciennes n'avoient pu prévoir.

» Telles sont, Messieurs, les volontés du roi. Sa Majesté a voulu les expliquer avant de rappeler auprès d'elle les anciens officiers de son parlement. Les intérêts du roi et ceux de ses sujets sont les mêmes, et ne peuvent ni ne doivent jamais être séparés ; c'est une vérité dont vous êtes pénétrés. »

Le garde des sceaux ayant fini de parler, le roi a dit :

« Messieurs, je suis assuré de votre attachement et de votre zèle pour donner à tous mes sujets l'exemple de la soumission. »

Après quoi, le roi a ordonné au grand maître des cérémonies d'aller chercher, à la chambre de Saint-Louis, les anciens membres du parlement. Ces magistrats sont en conséquence entrés dans la grand'chambre, et Sa Majesté a dit :

« Messieurs, le roi, mon très-honoré seigneur et aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses sujets exigeoient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter : sentez le prix de mes bontés, et ne les oubliez jamais.

» Vous entendrez la lecture d'une ordonnance, dont

les dispositions sont prises dans la lettre et dans l'esprit de celles de mes prédécesseurs. Je ne souffrirai jamais qu'il y soit porté la moindre atteinte; mon autorité, le bien de la justice, le bonheur et la tranquillité de mes peuples exigent également qu'elle soit observée.

» Je veux ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'est passé, et je verrois avec le plus grand mécontentement des divisions intestines troubler le bon ordre et la tranquillité que je veux faire régner dans mon parlement. Ne vous occupez que du soin de remplir vos fonctions et de répondre à mes vues pour le bonheur de mes sujets, qui sera toujours mon unique objet. »

Ensuite le roi ayant ordonné, qu'attendu les circonstances, le sieur Hue de Miroménil fît en ce moment les fonctions de chancelier ; le sieur Séguier, celles d'avocat général; le sieur Joly de Fleury, celles de procureur général ; le sieur Barentin, celles d'avocat général ; et le sieur d'Aligre, celles de premier président du parlement ; chacun a pris, par ordre du roi, sa place accoutumée : après quoi, on a fait la lecture des édits, les portes ouvertes, et Sa Majesté en a ordonné l'enregistrement.

Après la lecture de l'édit portant rétablissement des anciens officiers du parlement de Paris, le premier président ayant obtenu du roi la permission de parler, a dit :

« Sire, si l'importance des motifs pouvoit relever l'éclat d'une assemblée où Votre Majesté paroît dans toute sa pompe, en est-il un plus grand que celui d'assurer l'empire des lois ? En est-il un plus touchant que celui d'allier le pouvoir avec la bonté ? C'est sous ces deux caractères de justice et de bonté que s'annonce l'Être Suprême ; s'il veut être craint, parce qu'il est juste, il veut être aimé parce qu'il est bon : comme lui, les rois, ses ministres et ses images, ne sont jamais plus dignes de nos respects que lorsqu'ils règlent

leurs actions sur la justice, et qu'en commandant aux hommes, ils se conforment aux lois; ils ne sont jamais plus dignes de notre amour, que lorsqu'ils ne suivent que le penchant de leurs cœurs en s'occupant du bonheur de leurs sujets.

» Votre Majesté vient d'entendre les cris de la joie publique : ces cris, qui de l'entrée de la capitale retentissent encore sous ces voûtes sacrées, sont l'expression de la reconnoissance d'un peuple qui se félicite d'avoir pour roi un prince qui connoit le prix de ces vérités et en fait la règle de sa conduite. Ce peuple, pour qui le devoir d'aimer son roi est un plaisir et un besoin, éprouve dans son cœur une satisfaction bien plus vive encore que celle qui se manifeste par sa bouche. Ses cris sont bien peu expressifs en comparaison de ses sentimens, sentimens d'autant plus dus à Votre Majesté, qu'Elle les a prévenus par ses bienfaits.

» Au moment où la France, en pleurant son roi, pleuroit son père, où, consternée de sa perte, accablée de sa douleur, elle ne considéroit qu'avec inquiétude le nouvel astre qui devoit l'éclairer; une aurore brillante a dissipé ses alarmes et séché ses pleurs en annonçant un beau jour.

» Quel heureux présage pour la nation de voir un jeune monarque appeler près du trône les conseils de la prudence et les ressources du génie!

» Déjà votre peuple en a ressenti les salutaires effets; le premier acte de votre autorité a été un acte de bienfaisance : il attend, avec respect et avec confiance, le moment où Votre Majesté pourra se livrer encore plus aux mouvemens de son cœur, et goûter la satisfaction que procure à un bon prince la félicité publique. Vous lui en donnez aujourd'hui, Sire, une preuve bien sensible, en rappelant à ses fonctions ce Corps aussi auguste qu'il est ancien; ce Corps dévoué par état au service de ses rois, qui en rendant en votre nom une justice exacte à tous vos sujets, leur doit l'exemple

de la plus inviolable fidélité et de la plus entière obéissance.

» Guidés par ces principes, on a vu les membres de ce Corps soutenir avec courage les droits de Charles VII à la couronne ; on les a vus, sous le dernier des Valois, sceller de leur sang l'autorité des lois ; on les a vus sous Henri IV, concourir au triomphe du premier des Bourbons, le vainqueur de ses sujets par la valeur, leur père par sa bonté, le modèle des rois par ses vertus. Ce Corps, composé de magistrats dont toute la vie est un sacrifice continuel à la loi, dont toute la gloire est d'en conserver le dépôt, dont toute l'ambition est de mériter la confiance et l'estime de ses souverains ; ce Corps..., par des événemens qu'un si beau jour fait oublier, avoit eu le malheur de tomber dans la disgrâce de son souverain.

» Il en avoit déjà éprouvé une semblable avant la naissance de Votre Majesté ; cette naissance, l'époque de la joie de la nation, fut l'époque du retour de votre parlement : le rapport des mêmes circonstances, au moment où Votre Majesté est montée sur le trône, pouvoit-il ne pas nous flatter de la même espérance ! Ce jour à jamais mémorable en voit l'accomplissement.

» Quel titre, Sire, ce jour si désiré par la nation, ne vous acquiert-il pas sur tous les cœurs ? La reconnoissance est le plus solide fondement de la fidélité et de l'amour. C'est surtout dans les magistrats qu'éclateront ces sentimens. Honorés de votre confiance, encouragés par votre justice, ils vont reprendre les fonctions dont ils ne regrettoient la perte que par l'impuissance de donner à Votre Majesté des preuves de leur zèle et de leur attachement pour leurs devoirs.

» Qu'il me soit permis, Sire, après en avoir rendu à Votre Majesté, au nom de son parlement, les plus sincères actions de grâce, de lui répéter les mêmes paroles qu'un de mes prédécesseurs, dans la place que

j'ai l'honneur d'occuper, adressoit au feu roi dans le lit de justice tenu en 1723, pour sa majorité :

Nous osons offrir à Votre Majesté ce que seuls pouvons peut-être lui promettre sans mélange et sans autres réserves que celles qu'impose le respect ; ce qu'on peut promettre de plus utile au souverain, et de plus onéreux au sujet qui le procure, c'est, Sire, la connoissance de la vérité... Nous nous en acquitterons en vous jurant en toute occasion la même fidélité dont nous avons toujours usé envers les rois vos prédécesseurs ; nous ferons tout notre bonheur de la gloire d'avoir rempli un si grand engagement ; et notre tranquillité sera fondée sur le témoignage que notre conscience nous rend que nous en sommes uniquement pénétrés.

» Et par qui, Sire, la vérité pourroit-elle parvenir plus sûrement aux pieds du trône, que par la voix des princes de votre sang, des Grands de votre royaume et des magistrats de votre parlement ?

» Les heureux auspices sous lesquels commence le règne de Votre Majesté annoncent que nous serons rarement dans le cas de nous acquitter de ce devoir. Le cœur d'un prince qui ne veut régner que par la justice et la bonté, est lui-même le temple de la vérité. Le règne de Votre Majesté sera dans les fastes de l'Histoire une leçon pour la postérité ; il sera consacré dans le cœur des François et dans les annales de la monarchie, comme l'époque de sa gloire et de sa prospérité. Vos sujets, Sire, compteront vos jours par vos bienfaits et par ceux d'une reine si digne d'un trône qu'elle embellit par ses grâces, qu'elle relève par ses vertus, si digne enfin de faire le bonheur d'un grand roi, et d'être comme lui l'objet de l'amour et de la vénération de ses peuples. »

Le discours du premier président fini, les gens du roi, ayant obtenu de Sa Majesté la permission de parler, ont dit, le sieur Séguier portant la parole :

« Sire, héritier des vertus d'un père dont le souvenir sera toujours cher à la France, elle a senti renaître toutes ses espérances en vous voyant monter sur un

trône où le vœu des peuples vous placeroit encore, s'il ne vous étoit acquis par le droit de la naissance.

» Votre avènement à la couronne n'a été marqué que par des actes de bienfaisance et de justice; et la bonté qui éclate dans toutes les actions de Votre Majesté nous annonce qu'Elle ne veut faire usage de la puissance royale que pour multiplier le bonheur. Vous avez commencé, même avant de régner, par répandre dans le sein de l'indigence ces largesses aussi précieuses par le motif qui les faisoit distribuer, que par la nécessité qui sembloit les réclamer. A peine Votre Majesté étoit-elle assise sur le trône, qu'au milieu du deuil qui vous environnoit, uniquement occupé des alarmes de vos sujets et des tendres inquiétudes d'une reine qui joint aux charmes de la beauté l'éclat de toutes les vertus, vous vous êtes dévoué volontairement à ce fléau cruel[1] dont le poison destructeur a fait couler tant de larmes et s'étendoit encore sur les restes sacrés de la famille royale[2].

» Bientôt renfermant en vous-même la douleur la plus juste, pour vous livrer tout entier aux affaires publiques, votre premier soin a été de ranimer la confiance sur l'immensité des dettes de l'État, et avant d'avoir pu en connoître l'étendue, vous aviez déjà fait à vos peuples le sacrifice de ce droit que les souverains ne perçoivent qu'une seule fois pendant leur vie.

» Ces braves et généreux militaires, dont les pensions achetées au prix de leur sang, étoient retardées par la fatalité des circonstances et la multiplicité des engagemens, vont recevoir avec reconnoissance les arrérages accumulés de la récompense de leurs services, et ont

[1] Louis XVI, le comte de Provence, le comte d'Artois et la comtesse d'Artois avaient été inoculés de la petite vérole, par la piqûre, le 18 juin, à Marly (*Gazette*, p. 455).

[2] Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, filles de Louis XV, étaient encore malades de la petite vérole qu'elles avaient gagnée en restant auprès de leur père.

regardé comme un nouveau bienfait l'emploi que Votre Majesté a consenti des deniers de sa propre cassette pour acquitter ce foible dédommagement de leur fortune prodiguée à la défense de l'État.

» Vous avez cherché à assurer la subsistance des malheureux par la libre circulation du commerce des grains dans tout le royaume; et au moyen de cette liberté, dont l'expérience pourra démontrer l'utilité ou les inconvéniens, Votre Majesté s'est flattée de réparer, autant qu'il est en son pouvoir, les refus de la terre et l'avarice des saisons.

» Vous avez appelé auprès de votre personne des ministres dont la prudence, la sagesse, la discrétion, le désintéressement et les lumières faisoient espérer le terme des disgrâces et le rétablissement de l'ancienne magistrature.

» Enfin ils sont arrivés ces jours heureux, ces jours que nous avions annoncés à votre auguste prédécesseur, où la vérité des principes se feroit reconnoître et dissiperoit tous les nuages, ces jours sans doute marqués au fond de son cœur, qu'une mort inopinée a prévenus, et que le Ciel réservoit à son auguste petit-fils; ils sont arrivés : et si l'âme des souverains est encore sensible, après le trépas, au bonheur des peuples qu'ils ont gouvernés, ce prince, qui a été si longtemps l'objet de notre amour, voit en ce moment avec complaisance, que cédant au mouvement de votre cœur, encore plus qu'aux vœux de tous les ordres de l'État, Votre Majesté vient rétablir dans ses fonctions ce corps antique, honoré depuis son établissement de la confiance des rois vos illustres ancêtres, et que les services les plus éclatans ont toujours fait regarder comme un des plus fermes soutiens de la monarchie.

» Qu'il est flatteur pour nous, Sire, de nous retrouver au milieu de la Cour des Pairs ! Qu'il est consolant de pouvoir encore élever la voix en présence de Votre Majesté, et de n'avoir à faire usage de notre ministère

que pour concourir avec Elle à réintégrer dans leurs offices des magistrats qui ont paru coupables parce qu'ils n'ont pas voulu consentir à leur déshonneur, qui ont été traités en criminels, parce que l'intrigue et l'ambition avoient intérêt de calomnier leur attachement aux lois anciennes. Oh, moment véritablement heureux, né du sein même de nos malheurs! ce fut avec toute l'amertume du désespoir que nous nous vîmes réduits à la cruelle nécessité d'abdiquer les fonctions honorables qui nous avoient été confiées; c'est avec la joie la plus vive que nous nous trouvons rappelés à ce ministère, unique objet de nos vœux; et la confiance dont Votre Majesté nous honore, nous donnera de nouvelles forces pour recommencer avec plus de zèle des fonctions si longtemps suspendues.

» Nous croirions, Sire, manquer à cette confiance, si dans le moment même où elle semble exiger le témoignage public de notre reconnoissance et l'expression de nos véritables sentimens, nous paroissions douter des principes qui ont pu déterminer et qui consacrent à jamais une révolution si désirée. L'appareil éclatant et la pompe que Votre Majesté a voulu mettre à cette auguste cérémonie, ne peuvent qu'ajouter une nouvelle sanction à la loi immuable de la propriété et à la loi politique de l'inamovibilité des offices. La première est fondée sur le consentement unanime de tous les États, la seconde a toujours été reconnue par vos augustes prédécesseurs.

» Quelles atteintes néanmoins n'a-t-on pas essayé de porter à des lois aussi essentielles à la tranquillité publique? Ne pouvons-nous pas dire qu'on a voulu en quelque sorte les anéantir par la suppression des tribunaux, la dispersion des magistrats et la confiscation de leurs offices? Les motifs les plus puissans ont été employés auprès du roi pour justifier l'usage qu'on se permettoit de faire de son autorité. C'est toujours sous l'apparence du bien général qu'on lui a fait envisager

un changement qu'il n'a adopté qu'avec la répugnance la plus forte et en faisant violence à la bonté de son cœur.

» Ce n'est pas la première tentative de cette nature dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Les événemens politiques se succèdent et se ressemblent, les mêmes prétextes serviront toujours de motif aux mêmes révolutions; mais quelques avantages qu'on se soit promis de ces sortes d'innovations, l'intérêt public, l'équité de nos souverains et l'amour du bien général ont toujours ramené la constitution du parlement à son ancien état. L'illusion de la nouveauté n'a pas tardé à disparoître, et l'autorité elle-même a reconnu combien il étoit important d'affermir des principes déjà trop ébranlés par les différentes secousses que les vicissitudes de l'administration leur ont fait éprouver.

» L'édit que Votre Majesté fait publier aujourd'hui sera loi désormais dans toute la postérité. C'est pour elle seule qu'un législateur travaille. Les difficultés du moment, les inconvéniens passagers n'ont rien qui l'arrête; il embrasse l'universalité des temps. Il ne lui suffit pas de remédier aux abus qui le frappent, l'expérience du passé l'engage à étendre ses vues sur l'avenir; il répand sur son siècle des bienfaits qui fructifieront dans un autre âge. En un mot, ce n'est pas pour la seule durée de la vie d'un souverain que la destinée de ses États lui est confiée, il doit aspirer à régner avec les lois, même dans les siècles où il n'existera plus que par le souvenir de sa sagesse et de ses vertus. Votre Majesté peut se promettre ce double avantage; l'Europe entière applaudira à un monument de sagesse qui consacre la possession publique que Votre Majesté vient prendre du trône de ses ancêtres. Tous vos sujets déjà se félicitent à l'envi avec une joie mêlée de tendresse; ils regardent comme un bienfait le rétablissement des tribunaux qu'ils osoient espérer de votre justice; et les éloges que l'amour et la reconnoissance vont prodiguer à Votre

Majesté, répétés d'un bout de la France à l'autre, et perpétués d'âge en âge, retentiront jusque dans la postérité la plus reculée.

» Nous ne le dissimulerons pas néanmoins à Votre Majesté, et elle ne peut se le dissimuler à elle-même, il n'est pas possible qu'un souverain puisse procurer le bien général, sans faire naître des inconvéniens particuliers, sans exposer ses vues les plus légitimes à des interprétations injustes; mais ce qui doit consoler Votre Majesté, c'est qu'il est rare que l'intégrité qui blesse dans le moment, ne devienne tôt ou tard l'objet de l'admiration de ceux-mêmes qui la condamnent. Votre parlement, Sire, se fera un devoir et un honneur de justifier par la sagesse et la modération de sa conduite, la juste confiance de Votre Majesté ; pénétré de vos bontés, il s'empressera de donner à vos sujets l'exemple de l'amour, du respect et de l'obéissance ; et dans ce moment même où il renouvelle par notre bouche le serment solennel de la fidélité la plus inviolable, Votre Majesté peut se complaire elle-même dans son ouvrage; la joie universelle lui est un sûr garant de la satisfaction publique, et les acclamations multipliées qui vous ont accompagné, ce cri du cœur que l'on ne commande jamais, en faisant jouir d'avance Votre Majesté du spectacle d'un peuple heureux, lui annoncent les nouveaux transports qui l'attendent au sortir du sanctuaire de la Justice. »

Les gens du roi ayant ensuite requis l'enregistrement de l'édit, il y a été procédé, et successivement à celui des autres règlemens indiqués dans la *Gazette* du 14 de ce mois. Après quoi, le roi a dit :

» Vous venez d'entendre mes volontés ; j'attends de votre zèle pour le bien public, et de votre attachement aux vrais principes de la monarchie, que vous vous conformerez exactement à ce que je viens de vous prescrire ; comptez sur mes bontés et sur ma protection tant que vous remplirez dignement vos fonctions, et

que vous ne tenterez pas de franchir les bornes du pouvoir qui vous est confié. »

III.

La grande députation du Parlement et de la Cour des aides s'étant rendue à Versailles le 27, à l'heure que le roi lui avoit indiquée, ces deux cours furent introduites, l'une après l'autre, dans la chambre de Sa Majesté, à qui elles furent présentées par le duc de la Vrillière, ministre et secrétaire d'État ayant le département de Paris, après avoir été conduites par le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, et le sieur Nantouillet, maître des cérémonies. Le Parlement entré, le sieur d'Aligre, premier président, adressa au roi cette harangue :

« Sire, les prémices de votre règne ont été consacrées par des bienfaits. A peine êtes-vous parvenu au trône, que votre sagesse a éclaté par des actes mémorables qui vous assurent à jamais les cœurs de vos sujets. Vos magistrats dispersés gémissoient, dans leur retraite, de ne pouvoir prévenir, par leurs hommages, les applaudissemens dus à vos vertus, que la renommée avoit déjà portées jusqu'aux extrémités du royaume.

» Votre Parlement s'empresse de profiter du premier moment où l'accès lui est rendu auprès du trône, pour rendre à Votre Majesté l'hommage le plus humble et le plus respectueux de son amour, de sa soumission, de son zèle et de sa fidélité.

» Vous annoncez, Sire, que vous ne voulez régner que par les lois; quel espoir plus flatteur pour tous vos sujets, et surtout pour votre Parlement! La justice et la bonté que viennent d'éprouver de votre part des magistrats toujours fidèles à leur devoir et à leur sou-

verain, font l'objet de leur plus vive et respectueuse reconnoissance. C'est pour témoigner à Votre Majesté ces sentimens qui animent tous vos magistrats, que votre Parlement a arrêté de supplier Votre Majesté de lui permettre de se rendre en corps de Cour aux pieds de votre trône. Chacun de ses membres vous proteste en particulier qu'il ne désire des jours que pour les consacrer à votre service, et pour les employer, à votre exemple, au bonheur des citoyens. Il n'en est aucun qui ne forme les vœux les plus ardens pour la prospérité de votre règne. Vos vertus véritablement royales seront connues de toute la terre par la sagesse de vos conseils. La vérité ne trouvera point d'obstacles auprès de votre personne sacrée; nous déposerons avec la plus grande confiance nos craintes et nos alarmes dans le sein d'un roi qui veut être le père de ses sujets.

» Sire, votre Parlement m'a chargé de demander à Votre Majesté la permission de présenter à la reine son respectueux hommage. »

La réponse du roi fut :

« Je vois avec plaisir les sentimens que vous me témoignez. Je ne doute pas de votre zèle pour le bien de mon service. Rendez exactement la justice à mes sujets; conformez-vous à mes volontés, telles que je les ai solennellement déclarées, et comptez sur mon affection, ma confiance et ma protection. »

Le Parlement ayant ensuite été présenté à la reine, le premier président dit à Sa Majesté :

« Madame, le Parlement vous présente son respectueux hommage. Nous venons d'offrir au roi les sentimens sincères dont sont pénétrés tous les magistrats pour sa bonté et pour la justice signalée qu'il a bien voulu rendre à leur fidélité. Votre tendre attachement pour le roi nous est garant que vous voudrez bien agréer l'hommage de notre reconnoissance. Nous déposons aux pieds de Votre Majesté les vœux de toute la nation pour la durée et la prospérité de votre règne.

Nous admirons avec elle les éminentes vertus dont le ciel a doué Votre Majesté, et nous ne cesserons de réclamer la protection que vous daignerez accorder à des sujets fidèles, dont les travaux ne tendront qu'à la gloire du plus juste des rois. »

La reine répondit :

« Mes sentimens seront toujours conformes à ceux du roi. Méritez ses bontés par votre reconnoissance et votre soumission. Comptez sur ma bienveillance. »

La Cour des Aides ayant été introduite de même dans la chambre du roi, le sieur de Malesherbes, premier président, dit à Sa Majesté :

« Sire, le premier instant de votre règne a été marqué par des acclamations, témoignages de l'amour des peuples et de leurs espérances. Ceux qui n'avoient point encore été admis aux pieds de votre trône ont aujourd'hui l'avantage de pouvoir être les interprètes de la reconnoissance d'un peuple heureux. Votre règne, Sire, sera celui de la justice. Vos immortels ancêtres ont occupé et affermi pendant huit cents ans le premier trône de l'univers; après huit siècles de combats et de gloire, il est temps d'obtenir la tranquillité et le bonheur : ce temps est venu, Sire, où les hommes plus éclairés savent que les vertus qu'ils doivent révérer sont les vertus pacifiques, la bienfaisance et surtout la justice, qui est la vraie bienfaisance des rois.

» C'étoit un législateur que nous demandions, Sire, et les premiers actes de votre administration ont fait reconnoître en Votre Majesté celui que la Providence nous a destiné. Des lois sages introduiront des mœurs pures; des lois sages rendront l'État puissant par le bonheur des particuliers; des lois sages peuvent seules rendre ce bonheur du peuple solide et durable ; car les effets de la seule bienfaisance ne sont jamais que momentanés.

» Ministres de la loi, nous oserons offrir à Votre Majesté le fruit de nos travaux et de notre expérience;

heureux si nous pouvons contribuer à ces grandes réformations que dictera votre sagesse, et si notre existence peut devenir utile à un roi (il nous est permis de le dire après Votre Majesté Elle-même) à un roi qui nous rend au vœu de la nation, et à la nation à qui nous devons le retour des bontés du roi notre Maître ! Après tant de bienfaits, Sire, ce sont les seuls vœux que nous puissions encore former. »

Sa Majesté répondit :

« Je vois avec plaisir vos sentimens et votre reconnoissance. Je ne doute pas de votre zèle pour le bien de mon service, et de votre exactitude à vous conformer à mes volontés. Comptez sur ma bienveillance et ma protection. »

Ensuite la Cour des Aides ayant passé chez la reine, le sieur de Malesherbes dit à Sa Majesté :

« Madame, la justice est la vertu des grands rois ; la bonté semble être le partage d'une reine adorée de son peuple. On avoit déjà vu votre âme sensible, émue des pleurs des malheureux, et vos mains bienfaisantes avoient daigné les secourir ; le cri de leur reconnoissance s'étoit fait entendre jusque dans les déserts où nous étions relégués. Rappelés par le roi dans la capitale, nous avons trouvé un peuple prosterné aux pieds de ses Maîtres, partagé entre le respect et la tendresse, également captivé par les bienfaits du roi et par la touchante affabilité de Votre Majesté. Il nous est enfin permis de porter nos hommages à Votre Majesté Elle-même ; et nous rendons grâce au ciel, Madame, d'avoir donné à la France la princesse la plus digne de faire le bonheur d'un roi qui fait celui de toute la nation. »

La reine répondit :

« Je suis bien sensible aux sentimens que vous me montrez. Votre fidélité et votre soumission pour le roi vous assureront ma bienveillance. »

Les avocats généraux des deux cours ont eu aussi l'honneur de haranguer Leurs Majestés.

RENVOI DE TURGOT.

12 mai 1776.

Lettre de Turgot a Louis XVI.

Le principal ennemi de Turgot était Marie-Antoinette, et ce fut elle qui décida le roi à renvoyer son ministre. L'origine de la haine de la reine contre Turgot venait de la triste affaire du comte de Guines, notre ambassadeur en Angleterre, pour lequel Marie-Antoinette avait pris parti, parce qu'il était l'ami du duc de Choiseul et soutenu par l'entourage de la reine. M. de Guines avait été accusé par son secrétaire, Tort de la Sonde, d'avoir fait la contrebande sous le couvert de ses priviléges d'ambassadeur, et en outre d'avoir joué à la bourse de Londres à l'aide des informations que lui procuraient ses fonctions. M. de Guines fut mis en jugement devant le parlement de Paris; il fut acquitté, et son secrétaire condamné comme calomniateur. La reine, après le triomphe de son protégé, résolut de châtier ses adversaires; elle demanda le renvoi du ministère de Turgot et de M. de Vergennes [1], l'exil du duc d'Aiguillon et le titre de duc pour le comte de Guines. Elle ne put venir à bout de faire renvoyer M. de Vergennes, mais elle fit chasser Turgot, exiler d'Aiguillon et créer duc le comte de Guines.

A Paris, le 18 mai 1776.

Sire, je profite de la liberté que Votre Majesté a bien voulu me donner d'avoir l'honneur de lui écrire.

M. Bertin [2], en s'acquittant des ordres qu'il avoit, m'a dit qu'indépendamment des appointemens attachés au titre de ministre, Votre Majesté étoit disposée à m'accorder un traitement plus avantageux, et qu'Elle me permettoit de lui exposer mes besoins.

Vous savez, Sire, ce que je pense sur tout objet pécuniaire. Vos bontés m'ont toujours été plus chères que

[1] Ministre des affaires étrangères.

[2] Ancien ministre, qui avait été chargé par Louis XVI de signifier à Turgot son renvoi.

vos bienfaits. Je recevrai les appointemens de ministre, parce que sans cela je me trouverois avoir environ un tiers de revenu de moins que si j'étois resté intendant de Limoges. Je n'ai pas besoin d'être plus riche, et je ne dois pas donner l'exemple d'être à charge à l'État.

Je supplierai Votre Majesté de réserver les grâces qu'Elle me destinoit pour dédommager quelques personnes qui, après avoir fait le sacrifice de leur état pour m'aider dans mon travail, perdront par ma retraite celui que je leur avois procuré, et se trouveroient sans ressource si elles n'éprouvoient les bontés de Votre Majesté. J'espère qu'Elle approuvera que j'en laisse des notes à M. de Clugny[1], qui les lui mettra sous les yeux.

Quant à moi, Sire, je dois regretter votre confiance et l'espérance qu'elle me donnoit d'être utile à l'État. La démarche que j'ai faite et qui paroît vous avoir déplu, vous a prouvé qu'aucun autre motif ne pouvoit m'attacher à ma place, car je ne pouvois ignorer le risque que je courois, et je ne m'y serois pas exposé, si j'avois préféré ma fortune à mon devoir[2]. Vous avez vu aussi dans mes lettres combien il m'étoit impossible de servir utilement dans cette place, et par conséquent d'y rester, si vous m'y laissiez seul et sans secours. Votre Majesté savoit que je ne pouvois y être retenu que par mon attachement pour sa personne. J'espérois qu'Elle daigneroit me faire connoître elle-même ses intentions.

Je ne lui dissimulerai pas que la forme dans laquelle

[1] Son successeur.

[2] Turgot, dit Bailly dans son *Histoire financière* (II, 224), avait obtenu de Louis XVI la promesse qu'aucune ordonnance de comptant ne serait délivrée pendant un certain temps. Peu de jours après, un bon de 500,000 francs, au nom d'une personne de la cour, est présenté au Trésor. Turgot va prendre les ordres du roi et lui rappelle la parole qu'il en avait reçue. « On m'a surpris, dit le roi. — Sire, que dois-je faire ? — Ne payez pas. » Le ministre obéit : sa démission suivit de trois jours le refus de payement.

Cette anecdote n'indique que le prétexte du renvoi de Turgot ; on a vu plus haut quelle est la cause vraie de sa disgrâce.

Elle me les a fait notifier m'a fait ressentir dans le moment une peine très-vive. Votre Majesté ne se méprendra pas sur le principe de cette impression, si Elle a senti la vérité et l'étendue de l'attachement que je lui ai voué.

Si je n'envisageois que l'intérêt de ma réputation, je devrois peut-être regarder mon renvoi comme plus avantageux qu'une démission volontaire; car bien des gens auroient pu regarder cette démission comme un trait d'humeur déplacé. D'autres auroient dit qu'après avoir entamé des opérations imprudentes et embarrassé les affaires, je me retirois au moment où je ne voyois plus de ressource; d'autres, persuadés qu'un honnête homme ne doit jamais abandonner sa place quand il y peut faire quelque bien, ou empêcher quelque mal, et ne pouvant pas juger comme moi de l'impossibilité où j'étois d'être utile, m'auroient blâmé par un principe honnête, et moi-même j'aurois toujours craint d'avoir désespéré trop tôt, et d'avoir mérité le reproche que je faisois à M. de Malesherbes[1]. Du moins étant renvoyé, j'ai la satisfaction de n'avoir pas un remords à sentir, pas un reproche à essuyer.

J'ai fait, Sire, ce que j'ai cru de mon devoir, en vous exposant avec une franchise sans réserve et sans exemple les difficultés de la position où j'étois, et ce que je pensois de la vôtre. Si je ne l'avois pas fait, je me serois cru coupable envers vous. Vous en avez sans doute jugé autrement, puisque vous m'avez retiré votre confiance; mais, quand je me serois trompé, vous ne pouvez pas, Sire, ne point rendre justice au sentiment qui m'a conduit.

Tout mon désir, Sire, est que vous puissiez toujours croire que j'avois mal vu, et que je vous montrois des

[1] Malesherbes avait donné sa démission le 12 juillet 1775 et était rentré au ministère quelques jours après. Il se retira définitivement lorsque Turgot fut renvoyé.

dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas, et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, et pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance.

Il me reste, Sire, une grâce à vous demander, et j'ose dire que c'est moins une grâce qu'une justice.

Le bien le plus précieux qui me reste à conserver est votre estime. J'y aurai toujours des droits. On travaillera certainement à me la faire perdre. On essaiera de noircir dans votre esprit et mon administration et moi-même, soit en inventant des faits faux, soit en déguisant et envenimant des faits vrais. On peut faire parvenir journellement à Votre Majesté une foule de récits adroitement circonstanciés, où l'on aura su donner à la calomnie l'air de la plus grande vraisemblance. Votre Majesté les dédaignera peut-être d'abord ; mais, à force de les multiplier, on fera naître à la fin dans son esprit des doutes, et la calomnie aura rempli son objet, sans que j'aie pu parer ses coups que j'aurai ignorés.

Je ne la crains point, Sire, tant que je serai mis à portée de la confondre. Je ne puis plus avoir de défenseur auprès de Votre Majesté, qu'Elle-même. J'attends de sa justice qu'Elle ne me condamnera jamais dans son cœur sans m'avoir entendu, et qu'Elle voudra bien me faire connoître toutes les imputations qui me seront faites auprès d'Elle ; je lui promets de n'en laisser passer aucune sans lui en prouver la fausseté, ou sans lui avouer ce qu'elle pourra contenir de vrai ; car je n'ai pas l'orgueil de croire que je n'aie jamais fait de fautes. Ce dont je suis sûr, c'est qu'elles n'ont été ni graves, ni volontaires.

J'ose prier encore Votre Majesté de vouloir bien faire passer cette communication par M. d'Angiviller, dont Elle connoît l'honnêteté et la discrétion, et sur l'amitié duquel je puis compter. Il veut bien se charger de mes lettres, et me mande que Votre Majesté l'a trouvé bon.

Permettez-moi, Sire, de vous en témoigner ma reconnoissance.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

LA BELLE-POULE.

17 juin 1778.

Gazette de France, *Supplément du 26 juin 1778.*

Le 17 juin, à dix heures du matin, le sieur Chadeau de la Clocheterie, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate du roi la *Belle-Poule*, de 26 canons de 12, eut connoissance, du haut des mâts, de plusieurs bâtimens ; à dix heures et demie, il commença à soupçonner que ce pouvoit être une escadre angloise ; peu d'instans après, il compta 20 bâtimens de guerre, dont 14 au moins lui parurent être des vaisseaux de ligne ; l'escadre étoit alors à 4 lieues de distance de la frégate françoise. Le sieur de la Clocheterie vit bientôt qu'une frégate et un sloop avoient de l'avantage sur lui. Ce dernier, armé de 10 canons de 6, joignit la *Belle-Poule* et la héla en anglois. Le sieur de la Clocheterie lui répondit de parler françois : alors le sloop s'en alla rejoindre sa frégate.

A six heures et demie, la frégate angloise vint se mettre à portée du mousquet de la hanche[1] de la *Belle-Poule*, sous le vent, l'escadre étant encore au même éloignement.

Le sieur de la Clocheterie manœuvra, pour éviter la position désavantageuse où il se trouvoit, en présen-

[1] Partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât.

tant la hanche. Sa manœuvre, exécutée avec précision et célérité, mit bientôt les deux frégates par le travers l'une de l'autre et à portée du pistolet. Dans cette position la frégate angloise le héla en anglois ; il répondit qu'il n'entendoit pas ; elle le héla alors en françois et lui dit qu'il falloit aller trouver son amiral ; le sieur de la Clocheterie lui répondit que la mission dont il étoit chargé ne lui permettoit pas de faire cette route. La frégate angloise insista, et lui répéta qu'il falloit aller trouver son amiral ; le capitaine françois l'assura qu'il n'en feroit rien : alors la frégate angloise lui envoya toute sa bordée, et le combat s'engagea, dans un moment où le vent étoit foible et permettoit à peine de gouverner. L'action a duré depuis six heures et demie du soir jusqu'à onze heures et demie, toujours à la portée du pistolet. Il est à présumer que la frégate angloise, qui est de 28 canons de 12, étoit réduite, puisqu'à ce moment elle profita du vent qui s'étoit élevé, arriva vent arrière et se replia sur son escadre : dans cette position, elle essuya plus de 50 coups de canon de la frégate françoise, sans qu'elle ripostât par un seul.

Il étoit impossible à la *Belle-Poule* de la poursuivre ; cette route l'eût portée au milieu des vaisseaux anglois. Le sieur de la Clocheterie prit le parti de courir sur la terre, et à minuit et demi, il mouilla au milieu des roches, près Plouascat, où, le 18, sa frégate étoit observée et gardée par deux vaisseaux anglois ; mais les roches qui l'entourent paroissent devoir la mettre à l'abri d'insulte.

L'action a été des plus sanglantes. On ignoroit encore le 18 le nombre exact des morts ; mais on l'évaluoit à 40 au moins. Le sieur Gréen de Saint-Marsault, lieutenant de vaisseau, commandant en second, a été tué. Le sieur de la Roche de Kerandraon, enseigne, ayant eu le bras cassé après deux heures de combat, alla faire mettre un premier appareil sur sa blessure et vint reprendre

son poste qu'il a gardé pendant les trois heures que l'action a encore duré. Le lendemain du combat, on a été obligé de lui couper le bras. Le sieur Bouvet, officier auxiliaire, blessé grièvement, n'a point voulu quitter le pont pour se faire panser. Le sieur de la Clocheterie a eu deux fortes contusions, l'une à la cuisse, l'autre à la tête. Le nombre des blessés est en tout de 57.

L'action s'est soutenue avec un feu égal et la même vivacité jusqu'au moment où la frégate angloise a abandonné le combat. Le chevalier de Cappellis commandoit la batterie, et étoit secondé par les sieurs Lamard et Sbirre, officiers auxiliaires, et les sieurs de Basterot et chevalier de la Galernerie, gardes de la marine. L'équipage, animé et soutenu par l'exemple de ces officiers, a donné les plus grandes preuves de bravoure et de sang-froid.

Le sieur de Sartine, ministre et secrétaire d'État au département de la marine, ayant rendu compte au roi du combat de la frégate la *Belle-Poule*, Sa Majesté a accordé au sieur de la Clocheterie, qui la commandoit, le brevet de capitaine de vaisseau ; au sieur de la Roche de Kerandraon, enseigne de vaisseau, la croix de Saint-Louis et une pension ; au sieur Bouvet, le brevet de lieutenant de frégate en pied, et Elle a donné des témoignages de satisfaction à tous les officiers et gardes de la marine.

Sa Majesté a pareillement accordé une pension sur le fonds des Invalides de la marine à la demoiselle Gréen de Saint-Marsault, sœur de l'officier de ce nom qui a été tué dans le combat. Elle a pourvu d'ailleurs au sort des veuves et des enfans des officiers mariniers[1] et matelots tués dans l'action, et Elle a accordé aux blessés des gratifications proportionnées à leurs blessures, ainsi qu'une gratification générale à tout l'équipage,

[1] Sous-officiers.

au partage de laquelle les veuves des morts seront admises.

Le combat de la *Belle-Poule* excita un enthousiasme prodigieux. On sortait des désastres et des lâchetés de la guerre de Sept ans : on était heureux de voir que nos marins, au lieu de fuir devant l'ennemi, comme M. de Conflans, l'attendaient de pied ferme et savaient se battre.

BATAILLE NAVALE D'OUESSANT.

27 juillet 1778.

GAZETTE DE FRANCE.

I.

Supplément du lundi 3 août 1778.

Le 23 juillet, à une heure après midi, à la suite d'un vent d'O.-N.-O. très-frais, temps brumeux et chargé de grains, qui avoit obligé l'armée du roi de se tenir à la cape[1], on aperçut dans un éclairci un grand nombre de voiles qui restoient dans le S.-O. et S.-O. quart d'O. L'armée étoit alors suivant l'estime, dans l'O.-N.-O. d'Ouessant, à la distance d'environ 30 lieues de cette île, et à distance à peu près égale des Sorlingues. Le comte d'Orvilliers fit aussitôt le signal de branle-bas et celui de rallier l'armée, l'amure à tribord, dans l'ordre de bataille naturel, l'escadre blanche et bleue, commandée par le comte Duchaffaut, à l'avant-garde, l'escadre blanche, sous le pavillon du général, au corps de

[1] Un bâtiment se tient à la cape, c'est-à-dire dispose ses voiles et son gouvernail, pour ne plus marcher.

bataille, et l'escadre bleue, commandée par le duc de Chartres, à l'arrière-garde[1].

Vers les quatre heures, les vents étant à l'Ouest et fraîchissant, le général fit signal à l'armée du roi de revirer de bord par la contre-marche : dans le même temps, les vaisseaux qu'on avoit découverts manœuvroient pour se rallier. Les vents ayant ensuite passé au S.-O. gros frais, ces vaisseaux revirèrent de bord assez en désordre, mais sans doute dans le dessein de gagner le vent sur l'armée du roi. Le comte d'Orvilliers qui jugea leur projet et qui vouloit se conserver l'avantage du vent, fit revirer l'armée, tous les vaisseaux à la fois, et courir en échiquier avec les quatre voiles majeures, les ris pris dans les huniers, et il assigna cette même voilure pour la nuit.

Le temps fut très-orageux, et à une heure du matin du 24, la force du vent ayant augmenté, le général fit mettre l'armée sous les basses voiles; mais lorsque le jour fut fait, il vit avec peine que le *Duc de Bourgogne* de 80 canons, et l'*Alexandre*, de 64, s'étoient séparés de l'armée et qu'on ne les apercevoit plus : on découvrit cependant dans un éclairci les vaisseaux qu'on avoit vus la veille. Le comte d'Orvilliers fit porter sur eux, tant pour les reconnoître que pour rallier plus facilement l'armée du roi, dont le gros temps de la nuit avoit dé-

[1] La flotte se composait de 31 vaisseaux et de plusieurs frégates et corvettes. Il y avait un vaisseau de 100 canons, 3 de 80, 12 de 74, 1 de 70, 11 de 64, 1 de 60 et 2 de 50. La flotte était commandée par le comte d'Orvilliers, très-habile tacticien ; les divisions de son escadre étaient sous les ordres du comte de Guichen, chef d'escadre, et du sieur Hector, capitaine de vaisseau : l'amiral était monté sur la *Bretagne*, vaisseau de 100 canons. — Les divisions de l'escadre bleue et blanche étaient commandées par le comte Duchaffaut, monté sur la *Couronne*, et par le comte de Rochechouart, chef d'escadre, et le chevalier de Bausset, capitaine de vaisseau. — Les divisions de l'escadre bleue étaient commandées par le duc de Chartres, assisté de M. de la Motte-Piquet, chef d'escadre, chargé de diriger le jeune prince, absolument ignorant des premiers éléments du métier, par le comte de Grasse, chef d'escadre, et le chevalier de Monteil, capitaine de vaisseau.

rangé l'ordre : la frégate, la *Sensible*, commandée par le chevalier Bernard de Marigny, fut détachée pour chasser en avant et reconnoître de plus près les vaisseaux qu'on découvroit. Sur le compte que rendit cette frégate, le comte d'Orvilliers jugea que ce ne pouvoit être que l'armée angloise, sous le commandement de l'amiral Keppel[1], qui, comme celle du roi, manœuvroit pour réparer le désordre de la nuit : il fit alors le double signal de revirer par la contre-marche, et de ranger l'armée dans l'ordre de bataille, les amures à tribord.

A midi, le vent étoit frais à l'O.-N.-O., et le temps très-orageux : le vent fraîchit encore en passant à l'O.-S.-O. A sept heures, l'armée prit des ris et le général indiqua les quatre voiles majeures pour la voilure de la nuit.

Le 25, à quatre heures du matin, l'armée ennemie restoit à l'E.-S.-E., à la distance de 3 lieues ; le vent étoit à l'O.-S.-O. L'armée du roi employa cette journée à manœuvrer pour se conserver l'avantage du vent.

A quatre heures du matin 26, l'armée angloise restoit à l'E.-$\frac{1}{4}$-S.-E., à 2 lieues environ de distance de l'armée du roi ; l'horizon s'étoit éclairci et paroissoit annoncer du beau temps. A huit heures, le comte d'Orvilliers fit le signal de se préparer au combat, et à dix heures et demie celui de revirer par la contre-marche, toutes voiles dehors, pour se conserver l'avantage du vent, recevoir et attaquer ensuite l'ennemi. L'horizon s'embruma bientôt, le vent s'éleva au S.-O. et varia jusqu'au S.-S.-O., avec apparence de mauvais temps. Le comte d'Orvilliers perdit pour ce jour-là l'espérance de combattre.

Le 27, à quatre heures du matin, les vents étoient

[1] La flotte anglaise se composait de 31 vaisseaux, 5 frégates, 2 brûlots et 1 sloop. Les vaisseaux se divisaient ainsi : 1 de 100 canons, 5 de 90, 21 de 74, 4 de 64. Il y avait aussi 1 frégate de 32 canons et 4 de 28.

passés à l'O.; tout annonçoit un temps favorable : l'armée ennemie restoit à l'E.-N.-E., à 2 lieues et demi de distance de l'armée du roi. Le comte d'Orvilliers fit le signal de se rallier dans l'ordre de bataille naturel : l'armée ennemie tenoit toujours les amures à babord, ainsi que l'armée du roi; mais, à neuf heures, le comte d'Orvilliers observant que l'amiral anglois élevoit son arrière-garde au vent, et voulant s'assurer de son projet et en même temps s'approcher de plus près de l'armée ennemie, fit revirer lof pour lof[1] par la contre-marche.

A peine l'ordre de la bataille étoit-il formé, que le comte d'Orvilliers reconnut clairement qu'en effet le projet de l'amiral anglois étoit de tomber sur l'arrière-garde de l'armée françoise et de prolonger sa ligne au même bord. Pour le prévenir, il fit revirer toute l'armée ensemble, avec l'ordre de se former sur l'ordre de bataille renversé, l'escadre bleue faisant l'avant-garde, l'escadre blanche au corps de bataille, et l'escadre blanche et bleue à l'arrière-garde. Par cette manœuvre hardie, qui fut très-bien exécutée, il se mit à portée de rompre le dessein de l'ennemi, de porter du secours à l'escadre bleue, et de prendre sur l'armée angloise la position que son amiral vouloit prendre sur l'armée du roi, qui se mit en bon ordre sur cette ligne, à dix quarts largue; et lorsque la tête de l'armée ennemie se présenta pour combattre par derrière l'escadre bleue, elle la trouva à l'autre bord en bataille, comme en réserve pour le moment; les escadres blanche, et blanche et bleue, couroient à dix quarts largue, et les vaisseaux se tenoient trop serrés au bord opposé pour craindre que la ligne ennemie osât tenter de les traverser. L'amiral anglois prit donc le parti forcé de prolonger l'armée françoise et de combattre à bord opposé. Le feu a commencé par l'escadre bleue qui formoit l'avant-garde

[1] *Virer lof pour lof,* virer vent arrière pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre.

et a successivement continué dans toute la ligne, de manière que chaque vaisseau françois a donné sa bordée à chaque vaisseau anglois et a pareillement reçu la sienne. Le feu a été très-vif de part et d'autre pendant environ trois heures : il a paru que celui de l'armée du roi étoit servi avec plus de vivacité que celui de l'armée angloise.

La position de l'armée ennemie, sous le vent, étoit plus avantageuse pour pointer les canons et servir la première batterie ; le comte d'Orvilliers voulant lui enlever cet avantage, fit signal à l'escadre bleue d'arriver par un mouvement successif, et ensuite à toute l'armée de se ranger à l'ordre de bataille, l'amure à tribord. Ce mouvement qui, dans la suite, fut très-bien exécuté, fut cependant trop tardé pour pouvoir suivre le serre-file, et prolonger sous le vent, de queue à tête, l'armée angloise, comme le général se l'étoit proposé. Il n'est pas étonnant qu'un mouvement, qui étoit celui du moment, et que l'occasion fit naître, n'ait pas été parfaitement saisi dans le premier instant ; mais le duc de Chartres[1] ayant passé à la poupe du général pour lui demander son intention, le comte d'Orvilliers lui répondit qu'elle étoit de continuer l'ordre de bataille renversé, en passant sous le vent de l'ennemi, pour lui ôter l'avantage de sa position, ce qui fut très-promptement exécuté. Cette évolution arrêta l'amiral anglois, dont l'armée avoit déjà reviré vent devant par la contremarche, et se portoit sur la queue de l'armée françoise, en courant en ligne, à 10 quarts largue. L'amiral anglois ayant rencontré l'armée du roi en bataille et opposée à sa route, fut forcé à un mouvement rétrograde[2], et pro-

[1] C'est-à-dire La Motte-Piquet, l'un des meilleurs officiers de la flotte.

[2] Les grandes réformes de M. de Choiseul dans la marine se manifestèrent en ce jour : les Anglais trouvaient des officiers sachant évoluer et des canonniers énergiques et habiles ; les temps honteux de la guerre de Sept ans étaient décidément et heureusement passés.

fita de sa position actuelle, au vent de l'armée françoise, pour rallier la sienne à l'ordre de bataille sur tribord.

L'armée du roi a poursuivi celle d'Angleterre et lui a toujours présenté le combat dans le meilleur ordre, sous le vent, depuis deux heures après-midi jusqu'au lendemain ; mais l'amiral anglois n'a pas cru sans doute devoir l'accepter, et il a profité de l'obscurité de la nuit pour faire sa retraite, en cachant soigneusement ses feux, tandis que tous les vaisseaux de l'armée du roi portoient les leurs, afin que leur position pût être bien clairement aperçue de l'armée angloise.

Le 28 au soir, l'armée du roi s'entretenant par la latitude d'Ouessant, où elle avoit établi sa croisière, l'étonnement fut général lorsqu'on découvrit l'île d'Ouessant même, dont le comte d'Orvilliers s'estimoit distant de 25 à 30 lieues. On sait qu'après plusieurs jours de croisière à l'ouvert de la Manche, dont plusieurs ont été employés à des évolutions qui ne permettent pas de faire un calcul exact des routes, une erreur de 25 lieues sur la longitude n'est pas extraordinaire, et que l'effet incalculable des courans dans cette partie auroit pu seul l'occasionner, quand même d'autres causes n'y eussent pas concouru.

Le comte d'Orvilliers se voyant à portée du port de Brest, s'est déterminé à y faire entrer l'armée, tant pour mettre à terre les blessés, que pour y prendre les rechanges dont quelques vaisseaux peuvent avoir besoin pour continuer leur croisière.

On n'a point encore reçu l'état des morts et des blessés ; on sait seulement que le comte Du Chaffaut a reçu un coup de mitraille à l'épaule, et que le chevalier Du Chaffaut, son fils, embarqué sur le même vaisseau, a eu le petit os d'une jambe cassé [1].

[1] Le 14 août, la *Gazette* publia la liste des tués et blessés, dont le nombre s'élevait à 163 tués et 517 blessés. — Le *Saint-Esprit* que montait le duc de Chartres, ne figure dans cette liste que pour 1 tué et 4 blessés.



II.

De Londres, le 4 août 1778.

La Cour fit paraître hier une *Gazette* extraordinaire contenant une lettre adressée au sieur Stephens, secrétaire de l'amirauté, par l'amiral Keppel, à bord du *Victory*, en mer, le 30 juillet dernier : voici cette lettre telle qu'on la trouve dans la *Gazette* du 3 de ce mois.

« Monsieur, mes lettres des 23 et 24 du courant, expédiées par les cutters la *Peggy* et l'*Union*, vous ont appris, pour que Leurs Seigneuries en fussent informées, qu'avec la flotte du roi sous mon commandement j'étois occupé de la poursuite d'une nombreuse flotte de vaisseaux de guerre françois.

» Depuis ce temps jusqu'au 27, le vent étant constamment Sud-Ouest et Nord-Ouest, fraîchissant par intervalles, et la flotte françoise toujours au vent et s'éloignant, j'employai tous les moyens possibles de la serrer de près, tenant les vaisseaux du roi rassemblés autant que la nature d'une poursuite le rendoit praticable, ce qui étoit devenu nécessaire, vu la manière circonspecte avec laquelle les François manœuvroient, et le peu d'inclination qu'ils marquoient à souffrir que je fisse avancer les vaisseaux de Sa Majesté assez près d'eux, pour les forcer à un combat régulier : cette circonstance ne me laissoit guère d'autre moyen de les approcher que celui de saisir l'occasion qui se présenta dans la matinée du 27, le vent permettant à l'avant-garde de la flotte du roi de tomber sur le centre et sur l'arrière-garde des François, en prolongeant leur ligne.

» Les François commencèrent à faire feu sur celui des vaisseaux de la division du vice-amiral sir Robert Harland, qui se trouvoit le plus en avant, et ainsi sur ceux qui le suivoient à mesure qu'ils avançoient : les vaisseaux qui étoient en avant et le vice-amiral ne tardèrent pas à rendre feu pour feu, secondé par celui des autres

vaisseaux à mesure qu'ils se trouvoient à portée : dans la chasse, ils n'avoient pu faire autrement que de s'étendre; mais ils se formèrent tous promptement en ordre de bataille. Comme les deux armées navales couroient deux bordées différentes, elles se prolongèrent l'une et l'autre de très-près. Il paroît que l'objet des François a été de désemparer les vaisseaux du roi de leurs mâts et de leurs voiles, projet dans lequel ils réussirent assez bien pour mettre plusieurs vaisseaux de ma flotte hors d'état de me suivre, lorsque je virai vent arrière, à l'effet de porter vers la flotte françoise; ce fut ce qui m'obligea de revirer pour joindre les vaisseaux. A la faveur de ce mouvement, les François purent former de nouveau leur armée et se mettre en ligne sous le vent vers la fin du jour : je ne cherchai point à les décourager, et je les laissai se former sans faire feu sur eux, pensant que leur intention étoit d'essayer de bonne grâce le lendemain leurs forces avec nous; mais ils avoient été si battus pendant le jour, qu'ils profitèrent de la nuit pour se retirer[1].

» Le temps et le vent étant tels qu'ils pouvoient gagner leurs côtes avant que la flotte du roi pût les atteindre, dans l'état où se trouvoient mes vaisseaux à l'égard de leurs mâts, de leurs vergues et de leurs voiles, je n'avois pas le choix de ce qu'il étoit propre et convenable de faire.

» La conduite du vice-amiral sir Robert Harland, du vice-amiral Hugh Palisser et des capitaines de la flotte secondés par leurs officiers et leurs équipages, mérite beaucoup d'éloges.

» Vous trouverez incluse dans ma lettre une liste des tués et des blessés[2]. J'envoie le sieur Faulknor, capi-

[1] Personne ne fut dupe des assertions de Keppel ; sur la dénonciation de sir Hugh Palisser, qui commandait l'arrière-garde, il fut mis en jugement; le tribunal acquitta Keppel le 11 février 1779.

[2] La *Gazette* dit que le nombre des tués était de 133, et celui des blessés de 373.

taine du *Victory*, pour communiquer ces détails à leurs seigneuries, et suis, Monsieur, votre

» A. KEPPEL. »

Le 3 au matin, un exprès arrivé au bureau de l'amirauté apporta des dépêches de l'amiral Keppel, avec la nouvelle de l'heureuse arrivée de toute la flotte devant Plymouth, le 31 juillet, d'où elle alloit poursuivre sa route pour Portsmouth.

Dès qu'on avoit appris en cette ville que l'amiral Keppel avoit écrit après un combat entre nous et les François, on n'avoit point douté en général de la victoire, et avant d'avoir su ce qu'il avoit écrit, on se livra partout à une joie immodérée ; on vit flotter des bannières sur les tours des églises ; les cloches furent mises en mouvement comme dans les événemens les plus heureux ; mais lorsqu'on eût lu la lettre en question, et qu'on n'y trouva aucun vaisseau françois coulé bas, aucun amené à la suite de notre flotte, et qu'au contraire on lut que nos ennemis avoient si bien réussi dans leur projet de désemparer nos vaisseaux, que *plusieurs* d'entre eux avoient été mis hors de combat, de manière que l'amiral *n'eut pas même le choix de ce qu'il étoit propre et convenable de faire* dans une pareille situation, la joie publique tomba tout-à-coup. Plus on relut cette lettre, plus elle fit naître de réflexions fâcheuses. Si on l'en croyoit sur ce qu'il dit de la longue poursuite qu'il avoit faite des François, de leur *manière circonspecte de manœuvrer*, *du peu d'inclination qu'ils marquoient à se laisser approcher assez pour en venir à un combat régulier*, il en résultoit que dans cette affaire on ne pouvoit, ainsi que dans celle de la *Belle-Poule*, incidenter sur la question de savoir quel étoit l'agresseur, puisque l'amiral Keppel se chargeoit ici pleinement de ce rôle ; on concilioit difficilement l'idée de la flotte ennemie, si peu empressée de se battre, avec celle de la même flotte tirant la première sur la division de sir Robert Harland,

et tirant si juste sur nos vaisseaux, qu'elle coupe les mâts, rompt les vergues et déchire les voiles de *plusieurs* : ce mot si indéfini de *plusieurs*, dans une lettre écrite trois jours après le combat, effrayoit l'imagination sur le nombre de ces vaisseaux maltraités, surtout lorsqu'on lisoit plus bas l'aveu de l'amiral de *n'avoir pas le choix de ce qu'il étoit propre et convenable de faire*. On sentoit très-bien, quoique l'amiral eût eu la délicatesse de ne pas prononcer le mot fatal, que le seul choix qu'il avoit à faire étoit celui d'une retraite; en sorte qu'on s'étonnoit de voir qu'il parlât de celle des ennemis, comme si, d'après lui-même, il avoit pu en rester le témoin. On trouvoit encore une preuve bien formelle de l'état désastreux où étoit réduit cet amiral dans l'aveu qu'il fait vers la fin de sa lettre, d'avoir vu la flotte françoise se rallier et se former en ligne de bataille *sous le vent de la flotte du roi*, et d'avoir laissé les ennemis, dans cette posture désavantageuse, se former, sans daigner faire feu sur eux, dans l'espérance, dit-il, de les combattre le lendemain ; lui, dont *plusieurs* vaisseaux étoient hors de combat, contre une flotte qu'il n'avoit point désemparée, puisqu'il n'en dit rien; lui, qui n'avoit pas même à délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre.

C'est ainsi qu'ayant passé subitement de l'espoir à la crainte, on alloit aussi loin dans ce dernier sentiment qu'on avoit été dans le premier.

III.

De Paris, le 10 août 1778.

Le duc de Chartres, commandant de l'escadre bleue au combat naval d'Ouessant, a profité du temps que les vaisseaux devoient passer en rade pour venir en cette

capitale, avec l'agrément du roi, jouir un moment des embrassemens du duc d'Orléans son père, de ceux de la princesse son épouse, qui avoit volé à sa rencontre, et de ceux des princes ses enfans. Partout où ce prince a paru, des acclamations sans nombre ont été le prix de la valeur intrépide qu'il a montrée dans le combat : il est retourné à Brest dès le 4 de ce mois pour reprendre son commandement.

On avait couvert d'applaudissements le jeune prince, lorsqu'il s'était présenté à l'Opéra ; on avait illuminé toutes les maisons du voisinage du Palais-Royal. Quelques jours après, cet enthousiasme avait disparu. De vilains bruits se mirent à courir ; on l'accusa d'avoir manqué de courage, de s'être caché à fond de cale, ce qui était absolument faux. On l'accusait de n'avoir pas voulu comprendre le signal de d'Orvilliers qui lui ordonnait d'arriver sur l'ennemi avec son escadre pour couper la ligne anglaise, ce qui eût changé une bataille indécise en une victoire signalée ; on l'accusait d'avoir perdu son temps, malgré les représentations de son chef de pavillon, La Motte-Piquet, à venir demander à l'amiral ses instructions, en sorte qu'après les avoir reçues, c'était trop tard pour les exécuter. Il est bien difficile d'avoir une opinion certaine sur la conduite du duc de Chartres le 27 juillet. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il voulait obtenir la survivance de la charge de grand-amiral de France qu'avait son beau-père, le duc de Penthièvre, qu'il était dirigé par La Motte-Piquet, et qu'il paraît impossible qu'il ait pu commettre à la face de la flotte une lâcheté insigne, qui l'aurait déshonoré à jamais. On venait d'adopter sur nos vaisseaux un nouveau système de signaux, meilleur que l'ancien, mais avec lequel on n'était pas encore familiarisé [1] ; la manœuvre manqua probablement, soit parce que le signal ne fut pas bien compris, soit plutôt par négligence ; c'est ce qui semble résulter d'une lettre écrite par d'Orvilliers au ministre, dans laquelle il lui dit que *le défaut d'attention* des premiers vaisseaux de l'escadre bleue (celle que commandait le duc de Chartres) à ses signaux avoit seul privé le pavillon français du plus grand éclat dans la journée du 27 juillet.

Cette affaire alla en s'envenimant ; non-seulement le duc de Chartres dut renoncer à l'espoir d'obtenir la survivance de la charge de son beau-père, mais le gouvernement lui signifia l'ordre de quitter le service maritime et le nomma colonel général des hussards. Etait-ce une faveur, était-ce une sanglante ironie ? Une seule chose est cer-

[1] L'auteur de ce système était le major général du Pavillon, qui servait sous les ordres de d'Orvilliers.

taine, c'est que le public jugea, ainsi que le prince, que c'était une mauvaise plaisanterie. Le duc de Chartres, qui savait que Marie-Antoinette ne l'aimait pas, l'accusa de sa disgrâce et conçut dès lors contre la reine une haine implacable.

IV.

Supplément du 14 août 1778.

On s'est borné, dans la *Gazette* du 3 de ce mois à donner l'extrait du *Journal de l'armée navale du roi*, depuis le 23 jusqu'au 27 juillet, qui ne comprend que les mouvemens ordonnés par le général et exécutés par les vaisseaux de l'armée : les détails qui sont parvenus depuis ce temps ont fait connoître toutes les circonstances du combat d'Ouessant, dont le récit ne peut être mieux placé qu'à la fin de la lettre *ostensible*, par laquelle l'amiral Keppel a rendu compte à sa nation de cette même journée. Il sera sans doute intéressant de comparer les deux récits : ce rapprochement seul peut éclairer sur la vérité des détails.

L'extrait du *Journal de l'armée du roi* a présenté jour par jour, et, pour ainsi dire, heure par heure, la suite des manœuvres et des mouvemens que le comte d'Orvilliers a fait exécuter pour parvenir, ainsi qu'il l'a fait, à conserver jusqu'au jour de l'action l'avantage du vent sur un ennemi qui, de son côté, manœuvroit pour le lui enlever. On auroit désiré que l'amiral Keppel n'eût pas négligé de faire connoître à l'amirauté d'Angleterre les manœuvres qu'il a dû faire de son côté pour *poursuivre* une armée qui ne prenoit pas *chasse*, et dont aucun des mouvemens n'annonçoit qu'elle cherchât à éviter sa rencontre; et sans doute, lorsqu'il a dit que cette armée gagnoit *le large*, il n'a pas fait attention que le vent souffloit du large : c'est aux marins des deux

nations à décider si un vaisseau *peut fuir du côté d'où vient le vent*.

Mais si les mouvemens que le comte d'Orvilliers a fait pour se maintenir au vent de l'armée ennemie, ont pu donner à penser à l'amiral anglois, comme il l'assure, que l'armée du roi *ne paroissoit pas disposée à vouloir engager un combat*, il dut revenir de son erreur lorsque, le 27 au matin, le comte d'Orvilliers, qui avoit conservé l'avantage du vent, fit revirer de bord l'armée du roi, vent arrière et par la contre-marche, afin de se rapprocher de l'armée angloise et d'engager en même temps l'amiral Keppel à manifester un projet que le mouvement de son arrière-garde avoit paru annoncer. En effet, dès que le revirement lof pour lof par la contre-marche, qui devoit faire perdre à l'armée françoise plus d'une lieue au vent et la rapprocher d'autant de l'armée ennemie, fut bien marqué, l'amiral anglois fit forcer de voiles à tous ses vaisseaux pour s'élever dans le vent et pouvoir, en revirant de bord, se trouver au vent de l'arrière-garde françoise, qu'il espéroit sans doute couper et mettre entre deux feux. Mais le comte d'Orvilliers, qui depuis longtemps avoit reconnu le dessein de l'amiral Keppel, rompit sa manœuvre par un mouvement hardi et rapide qui fit revirer de bord toute l'armée françoise en même temps, et la présenta en bataille au bord opposé à celui sur lequel l'armée angloise venoit à sa rencontre. Cette manœuvre inattendue déconcerta le projet de l'amiral anglois, qui fut forcé de prolonger l'armée du roi sous le vent. La tête de la ligne angloise se dirigea sur les premiers vaisseaux du corps de bataille de l'armée du roi, et cette direction oblique mit une partie des vaisseaux de la tête de l'escadre bleue hors de position de pouvoir combattre l'armée ennemie ; mais le feu fut d'autant plus vif au corps de bataille et à l'escadre blanche-bleue, que les deux lignes s'étoient plus rapprochées, et la mousqueterie put jouer avec succès.

Comme le vaisseau la *Ville de Paris*, dont les fonds sont plats, dérivoit et tomboit sous le vent plus que le reste de la ligne, un des vaisseaux ennemis de 80 canons, put passer au vent de ce vaisseau et le canonner d'un bord, tandis que le *Victory*, de 100 canons, le canonnoit de l'autre; mais, après un quart d'heure d'un feu des plus vifs, le sieur de Guichen, chef d'escadre, qui montoit la *Ville de Paris*, força ces deux vaisseaux à l'abandonner : tous les autres de rang inférieur évitèrent le travers du vaisseau la *Bretagne* et des autres vaisseaux de force de la ligne françoise; mais ce fut un petit nombre, parce qu'on n'en comptoit que 4 de 64 canons dans les 29 qui se présentèrent en ligne ; 5 autres étoient à trois ponts et 20 de 80 ou de 74 canons. La ligne françoise étoit formée par 2 vaisseaux à trois ponts, 2 de 80 canons, 13 de 74, 9 de 64 et 1 de 50. Deux vaisseaux avoient été séparés de l'armée dans la nuit du 23 au 24 ; trois petits vaisseaux étoient en réserve au vent; la ligne n'étoit donc composée que de 27 vaisseaux. Indépendamment de la supériorité du nombre des bâtimens, les Anglois avoient aussi celle d'une artillerie considérablement plus forte en calibre et plus nombreuse[1]. La position au vent donnoit encore un désavantage à l'armée françoise : tous les vaisseaux de la ligne, à l'exception de ceux à trois ponts, ne purent faire usage de leur première batterie entière, l'inclinaison des vaisseaux, qui faisoit plonger les canons dans l'eau, obligeant à les rentrer et à fermer les sabords. On est étonné que la ligne angloise, qui faisoit jouer librement toute son artillerie haute et basse, ait pu être désemparée au point où l'amiral Keppel assure qu'elle l'a été par l'effet des secondes batteries seules des vaisseaux françois inférieures en nombre et en forces.

Les deux armées combattirent à bord opposé. Le comte

[1] La flotte anglaise comptait environ 200 canons de plus que la nôtre, dont les bouches à feu étaient au nombre d'environ 2160.

d'Orvilliers, dans la vue d'ôter à l'armée angloise l'avantage que lui donnoit sa position de sous le vent pour faire usage de toute son artillerie, fit signal d'arriver à l'escadre bleue : *le signal ne fut pas d'abord aperçu*, et lorsque l'intention du général fut connue de cette escadre, le mouvement ne pouvoit plus être exécuté assez promptement pour avoir son effet, qui étoit de couper l'arrière-garde ennemie; mais bientôt toute la ligne revira par la contre-marche, et à quatre heures et demie, elle étoit en bataille sous le vent de la ligne angloise. Les ennemis, qui avoient déjà reviré pour charger l'arrière-garde françoise, voyant la ligne régulièrement formée, furent arrêtés dans leur évolution ; l'amiral anglois fut forcé de faire un mouvement rétrograde, et profita de sa position au vent pour se rallier à l'ordre de bataille tribord, qu'il parvint à former avec le temps. Dans cette position, l'amiral Keppel étoit le maître d'engager le combat : l'armée françoise ne pouvoit que l'accepter ; il ne lui étoit pas possible de contraindre l'armée ennemie à le recevoir : elle ne pouvoit donc que la poursuivre à la route qu'elle tenoit : elle l'a fait; ce n'est pas la manœuvre d'une armée battue. Pourquoi l'amiral Keppel n'a-t-il pas fait arriver sur l'armée françoise ? Qui pouvoit l'en empêcher ? S'il l'eût fait, et que celle-ci eût fui, il auroit pu dire qu'elle avoit évité un second combat ; mais l'armée du roi a conservé sa position tout le reste de la journée ; elle a *gardé ses feux* toute la nuit pour marquer à l'ennemi cette position : l'armée angloise *n'a point mis les siens ;* elle a tenu le vent[1] constamment, et n'a point paru le lendemain matin. Laquelle des deux armées *a profité de l'obscurité de la nuit pour faire sa retraite ?*

On ne peut donner trop d'éloges à la conduite du général françois et à l'habileté de ses manœuvres. Tous les officiers généraux et les capitaines dont les vais-

[1] *Tenir le vent*, ne pas dériver.

seaux ont été à portée de combattre, ont donné les plus grandes preuves de valeur et de sang-froid : ils ont été bien secondés par les équipages, dont la bravoure et l'intrépidité ont répondu à l'envie qu'ils témoignoient de rencontrer l'ennemi[1].

PRÉAMBULE DE L'ÉDIT DU ROI

DONNÉ A VERSAILLES AU MOIS D'AOUT 1779 ET REGISTRÉ EN PARLEMENT LE 10 DES MÊMES MOIS ET AN,

Portant suppression du droit de main-morte et de servitude dans les domaines de Sa Majesté et dans tous ceux tenus par engagement, et abolition générale du droit de suite sur les serfs et mainmortables.

LOUIS, etc. Constamment occupés de tout ce qui peut intéresser le bonheur de nos peuples, et mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, Nous n'avons pu voir sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces ; Nous avons été affectés, en considérant qu'un grand nombre de nos sujets servilement encore attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie et confondus, pour ainsi dire, avec elle : Que privés de la liberté de leurs personnes et des prérogatives de la propriété, ils sont mis eux-mêmes au nombre des possessions féodales ; qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux ; et qu'excepté dans certains cas rigidement circonscrits, ils ne peuvent pas même transmettre à leurs propres enfans le fruit de leurs travaux :

[1] Parmi les récompenses accordées par le roi à la flotte qui venait de gagner la bataille d'Ouessant, nous mentionnerons la dignité de grand'croix de l'ordre de Saint-Louis accordée au comte d'Orvilliers.



Que des dispositions pareilles ne sont propres qu'à rendre l'industrie languissante, et à priver la société des effets de cette énergie dans le travail, que le sentiment de la propriété la plus libre est seul capable d'inspirer.

Justement touchés de ces considérations, Nous aurions voulu abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais nos finances ne nous permettant pas de racheter ce droit des mains des Seigneurs[1], et retenus par les égards que nous aurons dans tous les temps pour les lois de la propriété, que nous considérons comme le plus sûr fondement de l'ordre et de la justice, Nous avons vu avec satisfaction qu'en respectant ces principes, Nous pouvions cependant effectuer une partie du bien que nous avions en vue, en abolissant le droit de servitude, non seulement dans tous les domaines en nos mains, mais encore dans tous ceux engagés par nous et les rois nos prédécesseurs; autorisant à cet effet les engagistes qui se croiroient lésés par cette disposition, à nous remettre les domaines dont ils jouissent, et à réclamer de nous les finances fournies par eux ou par leurs auteurs.

Nous voulons de plus, qu'en cas d'acquisition ou de réunion à notre couronne, l'instant de notre entrée en possession dans une nouvelle terre ou seigneurie, soit l'époque de la liberté de tous les serfs ou main-mortables qui en relèvent: Et pour encourager, en ce qui dépend de nous, les seigneurs de fiefs et les communautés à suivre notre exemple; et considérant bien moins ces affranchissemens comme une aliénation que comme un retour au droit naturel, Nous avons exempté ces sortes d'actes des formalités et des taxes auxquelles l'antique sévérité des maximes féodales les avoit assujettis.

Enfin, si les principes que Nous avons développés nous empêchent d'abolir sans distinction le droit de ser-

[1] La révolution fit disparaître les derniers restes du servage.

vitude, Nous avons cru cependant qu'il étoit un excès dans l'exercice de ce droit, que nous ne pouvions différer d'arrêter et de prévenir; Nous voulons parler du droit de suite sur les serfs et main-mortables, droit en vertu duquel des seigneurs de fiefs ont quelquefois poursuivi dans les terres franches de notre royaume et jusque dans notre capitale, les biens et les acquêts de citoyens éloignés depuis un grand nombre d'années du lieu de leur glèbe et de leur servitude; droit excessif que les tribunaux ont hésité d'accueillir, et que les principes de justice sociale ne nous permettent plus de laisser subsister. Enfin nous verrons avec satisfaction que notre exemple, et cet amour de l'humanité, si particulier à la nation françoise, amènent, sous notre règne, l'abolition générale des droits de main-morte et de servitude, et que nous serions ainsi témoins de l'entier affranchissement de nos sujets, qui, dans quelqu'état que la Providence les ait fait naître, occupent notre sollicitude et ont des droits égaux à notre protection et à notre bienfaisance.

PRISE DE LA GRENADE.

4-6 juillet 1779.

GAZETTE DE FRANCE.

Le 2 juillet, l'escadre françoise parut le matin à la vue de la Grenade: le soir elle mouilla devant l'anse Molenier, et mit tout de suite à terre 1300 hommes de troupes qui occupèrent les hauteurs voisines; le comte de Dillon, plus ancien colonel, les commandoit. La nuit, une partie de ces troupes ayant à sa tête le comte d'Estaing, fit une marche très-longue pour tourner le

morne de l'Hôpital, où on étoit instruit que les Anglois avoient mis leurs principales forces et toutes leurs espérances.

Le 3, à la pointe du jour, on reconnut la position de l'ennemi sur ce morne, dont la pente extrêmement roide et embarrassée de gros quartiers de pierres entassées, étoit fortifiée d'une palissade au bas, et de trois retranchemens l'un sur l'autre. On sut que l'ennemi y avoit 140 soldats du 48e régiment, 40 de Royal-artillerie, 200 volontaires et 400 hommes de leurs meilleures milices. On n'avoit point de canon; il eût été trop long d'en amener ; l'escadre de Byron pouvoit survenir : le général résolut de profiter de la nuit suivante pour enlever ce poste de vive force: il fit pendant la journée ses dispositions pour attaquer sur trois colonnes la partie de l'Est de ce morne qui tient aux hauteurs qu'on avoit tournées; il ordonna en même temps une fausse attaque sous l'hôpital, du côté de la rivière Saint-Jean. En conséquence, la division du vicomte de Noailles, qui s'étoit portée sur le morne Saint-Éloi, eut ordre de joindre le comte d'Estaing à l'habitation Pradines ; elle eut à faire une marche longue pendant la grande chaleur ; mais l'exemple du chef, que l'amour de la gloire fait voler partout où l'on peut en acquérir, fit supporter gaiement la fatigue. Dans l'après-dînée, le général fit sommer le lord Macartney, gouverneur de la Grenade, de se rendre : il répondit qu'il ne savoit pas en quoi consistoient les forces du comte d'Estaing, et qu'il connoissoit les siennes, et qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour défendre son île.

Avant la nuit, le comte de Dillon et les autres commandans de division furent examiner, d'aussi près qu'il fut possible, les retranchemens qu'on devoit attaquer pour bien reconnoître le chemin que leurs colonnes devoient suivre. Le détachement d'artillerie n'ayant point de canons à servir, demanda à marcher à la tête des colonnes. Vers minuit, les troupes se mirent en

mouvement : avant deux heures elles étoient rendues à l'habitation Lucas, environ à un quart de lieue du morne qu'on devoit attaquer. Là, on forma les trois colonnes, et elles furent placées sur leurs débouchés.

La colonne de la droite, commandée par le vicomte de Noailles, qui avoit sous lui les sieurs Odune, lieutenant-colonel, de Mondion, de Macdonal, majors, et le chevalier Dupuy, capitaine au corps royal de l'artillerie, étoit composée de 100 chasseurs de Champagne, 60 grenadiers d'Auxerrois, 130 hommes des régimens d'Auxerrois et de la Martinique, et de 10 soldats, d'artillerie.

La colonne du centre, aux ordres du comte Edouard Dillon, qui avoit sous lui le baron de Steding, colonel, et du sieur Omoran, major, étoit formée de 300 hommes du régiment de Dillon et de 10 soldats d'artillerie.

Celle de la gauche, commandée par le comte Arthur Dillon, colonel-commandant du régiment de son nom, ayant sous lui, le sieur de Browne, colonel, étoit composée des grenadiers de Dillon, du reste du régiment et de 10 soldats d'artillerie. Elle devoit suivre un chemin qui la rapprochoit du Carénage, et delà, monter aux retranchemens. Le comte d'Estaing marchoit à la tête des grenadiers de cette colonne : elle étoit immédiatement précédée par l'avant-garde, commandée par le comte de Duras, colonel en second du régiment de Cambrésis, et composée de 50 volontaires aux ordres du sieur Vence, de 50 grenadiers du régiment de Hainaut, de 50 de celui de Foix et de 30 de celui de la Martinique; en tout 180 hommes. Le sieur de Saint-Cyran, capitaine au corps royal du génie, étoit à cette avant-garde, et entra avec elle dans les retranchemens.

La division qui devoit faire la fausse attaque étoit commandée par le comte de Pondevaux, lieutenant-colonel du régiment d'Auxerrois, ayant sous lui les sieurs Hussenot, lieutenant-colonel dans la légion de Lauzun, de la Bretonnière, major du régiment de la Martinique, et de Kérangués, ancien major du régiment provincial

de Vannes, et composée d'environ 200 hommes des régimens de Champagne, Viennois, la Martinique et de la légion de Lauzun.

A deux heures après minuit la fausse attaque ayant commencé, ainsi qu'il avoit été ordonné, les trois colonnes débouchèrent pour marcher au morne de l'Hôpital, en suivant les routes qui leur avoient été indiquées. Le vaisseau du marquis de Vaudreuil ayant dérapé et se trouvant sous la batterie dans le temps de l'attaque, saisit cet instant pour la canonner, ce qui produisit une diversion utile. Quand on fut près des retranchemens, il en partit un feu très-vif.

Le bâtiment du roi d'Angleterre, le *York*, mouillé dans le Carénage, incommoda beaucoup les troupes en tirant à cartouches sur la colonne du comte de Dillon, qui passoit à portée de lui. L'avant-garde du sieur de Duras ayant franchi la palissade, gravissoit le morne. La colonne de gauche et celle du centre, rapprochées par la nature du terrain, joignirent l'avant-garde. Ni le feu des retranchemens, ni celui du *York* qui étoit embossé et prenoit nos troupes en flanc, ni l'extrême difficulté des lieux, rien ne put ralentir l'ardeur des troupes, excitée par la présence du général qui sauta dans les retranchemens avec les premiers grenadiers. On gravissoit en colonne pressée, les hommes se portant et se poussant les uns les autres; l'ennemi fut successivement chassé de partout. La division du vicomte de Noailles avoit un plus grand tour à faire; elle y suppléa par la vivacité de sa marche, et ayant franchi tous les obstacles, elle arriva en même temps au haut du morne, dont nous fûmes maîtres en moins d'une heure. On y trouva 4 pièces de vingt-quatre, 2 de huit, 4 de six, 1 de quatre et 6 mortiers de différens calibres. Le lord Macartney se croyant inexpugnable dans ce poste, y avoit fait porter sa vaisselle, son argenterie, ses bijoux et ses effets les plus précieux; à son exemple les principaux officiers en avoient fait autant.

Dès qu'il fut jour, on tourna une pièce de 24 sur le fort que le morne domine de fort près. Au premier coup qu'on tira, il parut un officier avec un drapeau blanc, que le gouverneur envoyoit pour capituler. Il trouva le général dans la batterie qui, tirant sa montre, donna une heure et demie au lord pour faire ses propositions; elles furent apportées à l'heure prescrite; mais le général les ayant rejetées, le gouverneur anglois se détermina à se rendre à discrétion.

Le lendemain nos troupes prirent possession du fort. On a fait 700 prisonniers, tant troupes réglées que volontaires et matelots, dont 1 lieutenant-colonel, 2 majors, 3 capitaines, 4 lieutenans, 1 enseigne, 157 bas-officiers ou soldats du 48e régiment; 2 lieutenans, 25 soldats de Royal-artillerie; 5 colonels de milice, 6 majors, 31 capitaines, 31 lieutenans et 33 enseignes; on a pris 3 drapeaux, 102 pièces de canon de tous calibres et 16 mortiers.

Notre perte va à 35 hommes tués et 71 blessés. Officiers tués: les sieurs de la Bretonnière, major, et Dubourg, capitaine des grenadiers de la Martinique; Shechy, lieutenant de Dillon; les sieurs de Lapelin, capitaine de grenadiers de Hainaut, et Gautier, aide-maréchal-des-logis, blessés. Les sieurs Duggan, de Morgan, lieutenant de Dillon, et Quergus, lieutenant de la Martinique, blessés dangereusement.

Il faudroit nommer tous les officiers, si on vouloit désigner tous ceux qui se sont distingués. Les troupes ont montré cette bonne volonté et ce courage brillant qui caractérisent la nation. On doit particulièrement des éloges aux commandans de division, aux officiers supérieurs qui ont servi sous eux, à ceux de l'état-major, qui étoit composé du comte de Duras, major-général, de Manoël, major du bataillon de Hainaut, qui étoit en second sous lui, du sieur Gautier, aide-maréchal-général-des-logis, lesquels montèrent aux retranchemens avec le général, et du sieur Passerat de la

Chapelle, major des milices de la Martinique, aide-maréchal-des-logis.

Quelques officiers de la marine eurent permission de se trouver à l'attaque : le sieur du Rumain, lieutenant de vaisseau, et le sieur de Barras, enseigne, marchèrent avec le vicomte de Noailles, le sieur de Broves, lieutenant de vaisseau, et le sieur de Combaud, enseigne, montèrent aux retranchemens avec le comte d'Estaing. On ne doit point oublier un trait également honorable pour le général qui sait aussi bien récompenser la valeur, que pour le brave homme qui en est l'objet. Le sieur Horadon, dit Languedoc, sergent de grenadiers au régiment de Hainaut, étoit à l'avant-garde. Après avoir montré, pendant l'action, la plus grande intrépidité, il sauta dans la dernière batterie du morne, et s'élançant à travers les soldats ennemis, il sauva la vie au sieur Vence qui le précédoit. Le comte d'Estaing, sous les yeux de qui ce sergent avoit combattu, arrivant l'instant d'après dans la batterie, l'embrassa en lui déclarant qu'il le faisoit officier.

RELATION DU COMBAT NAVAL DE LA GRENADE

DONNÉ ENTRE L'ARMÉE DU ROI ET CELLE DU ROI D'ANGLETERRE.

6 juillet 1779.

GAZETTE DE FRANCE.

L'armée du roi avoit conservé le même mouillage qu'elle occupoit depuis le 2 juillet : le fort du morne de l'Hôpital, enlevé l'épée à la main dans la nuit du 3 au 4, n'avoit rien fait changer à une position qui étoit plus au vent que celle de la baie ; le fort royal de la ville de Saint-Georges, et la colonie rendus le même jour à dis-

crétion par le lord Macartney; quelques vaisseaux, que la mauvaise qualité du fond de l'anse Molinier avoit fait déraper, s'étoient étendus jusque dans la baie, pour y trouver une meilleure tenue.

Le 5 de juillet, des avis que l'armée angloise avoit été aperçue de l'île de Saint-Vincent, faisant route au sud, avoient décidé dès le point du jour à faire signal à l'armée de se préparer à appareiller, et ensuite de se tenir prête à combattre.

A une heure et demie après midi le signal de ralliement avoit rappelé au mouillage les vaisseaux qui, ayant chassé sur leurs ancres, se trouvoient sous voile; ils résistoient par leurs manœuvres à la force des courans contraires. Si les vents avoient passé dans la partie du sud-est, l'armée auroit appareillé sur le champ, pour aller au devant d'un ennemi dont l'attaque étoit plus désirée que probable; les vents de l'est à l'est-nord-est, les courans et du calme, auroient pu en éloigner; il n'auroit été que trop possible de tomber assez sous le vent, pour être longtemps à racoster la terre; il parut donc préférable de passer la nuit à l'ancre.

Le 6, à trois heures et demie du matin, les frégates qui croisoient au vent, signalèrent l'armée angloise. Le signal d'appareiller fut fait sur-le-champ; la répétition des signaux des frégates rendit nécessaire de renouveler à cinq heures un quart du matin celui d'appareiller; un quart d'heure après, le jour se fit; l'armée ennemie parut à une lieue et demie de distance et au vent, portant, toutes voiles dehors, sur l'armée du roi: plusieurs vaisseaux étoient encore à l'ancre; le signal de couper leurs câbles fut fait à tous ceux qui étoient mouillés; on appareilla. Le signal de se former sur la ligne du plus près stribord, fut donné à cinq heures trois quarts; l'ennemi approchoit. Il devint pressant d'ordonner de se former en ligne, le plus promptement possible, et sans avoir égard au poste, ni au rang des vaisseaux.

L'armée angloise composée alors de dix-neuf vaisseaux et d'une frégate répétiteur couroit le bord opposé à l'armée du roi : une flotte de vingt-cinq à vingt-huit voiles, qu'on a su porter des troupes de débarquement, escortée de deux vaisseaux et de plusieurs frégates, étoit au vent et le tenoit : la mer étoit belle, et pendant toute la journée il a venté jolie brise ; à sept heures et demie du matin le signal de commencer le combat a été exécuté ; la promptitude de l'appareillage n'avoit pas permis de bien former la ligne. Plusieurs vaisseaux étoient sous le vent ; les signaux de le tenir le plus qu'il seroit possible, de forcer de voile pour prendre de l'espace et ensuite de diminuer de voile à l'avant-garde, pour que les vaisseaux qui étoient au vent et sous le vent, pussent se mettre en ligne et former l'arrière-garde, avoient été faits à huit heures trois quarts et successivement.

Il est probable que les ennemis ne savoient pas que l'île étoit prise : il est à présumer qu'ils se croyoient supérieurs en force ; ils prolongèrent notre ligne qui, par sa formation, leur présentoit moins de vaisseaux à combattre qu'ils n'en avoient, et qui cependant leur fit essuyer un feu au moins égal au leur. Aussitôt qu'ils eurent dépassé notre ligne, ils remirent au même bord que nous en virant vent arrière : le premier vaisseau de leur avant-garde avoit poussé sa bordée jusqu'à l'entrée de la baie de Saint-Georges, dont les forts tirèrent de loin sur lui : l'ennemi forçant de voile et conservant le vent, qu'il serroit le plus qu'il lui étoit possible, fut joint alors par les deux vaisseaux qui d'abord étoient restés à l'escorte du convoi, et qui, arrivant toutes voiles dehors et en dépendant, vinrent prendre la tête de sa ligne : trois vaisseaux de son arrière-garde parurent dès lors fort dégrayés et commencèrent à tomber sous le vent.

Le reste de l'armée angloise le serroit et paroissoit s'efforcer de s'éloigner de notre feu. A neuf heures un

quart et à neuf heures et demie, les signaux de se former en ligne et de serrer le vent le plus qu'il seroit possible, furent donnés; trois des vaisseaux de l'arrière-garde angloise faisoient porter, et paroissoient vouloir attaquer plusieurs des nôtres qui étoient sous le vent de la ligne; les ayant mieux connus, ils virèrent de bord, et donnèrent vent devant à dix heures vingt minutes, pour reprendre leur poste dans leur ligne qui ne cessa plus de s'élever au vent.

A dix heures quarante minutes, il fut fait signal à dix de nos vaisseaux qui étoient sous le vent de notre ligne, de virer vent devant pour venir se former à l'arrière-garde; ce signal fut répété par ces vaisseaux; deux s'élevèrent dans le vent, et se remirent en ligne en le tenant: les quinze qui formoient auparavant notre ligne, avoient fort maltraité l'avant-garde des Anglois, dont le centre ne se trouvoit, par l'extension de leur ligne et par les efforts qu'ils faisoient pour tenir le vent, que par le travers de notre arrière-garde.

A midi un quart le combat cessa; le feu avoit été très-vif: cinq vaisseaux anglois étoient très-maltraités, et avoient souffert beaucoup dans leurs mâtures et dans leurs agrès; les trois vaisseaux de l'arrière-garde étoient séparés des autres et plus sous le vent. Le signal fait à nos vaisseaux de dessous le vent de virer pour se former en ligne, avoit été successivement exécuté dès qu'il avoit pu l'être, et à deux heures un quart la ligne étoit bien formée; dès qu'on en fut certain, le signal de se tenir prêt à donner vent devant tous ensemble fut fait. L'objet de cette manœuvre étoit de séparer, s'il étoit possible, les trois vaisseaux de l'arrière-garde angloise de leur armée. Nous avons continué de courir stribord-amure, jusqu'à deux heures trois quarts, qu'assurés que le signal préparatoire avoit suffisamment indiqué le mouvement, celui d'exécution a été fait, et toute la ligne a donné vent devant en même temps, sans qu'aucun vaisseau ait manqué

de virer. L'ennemi a fait peu de temps après la même manœuvre.

L'armée du roi se trouvant en échiquier, il a été fait le signal de former la ligne, les positions inverties, et on a fait successivement les signaux de forcer de voile et de tenir le vent. Celui des trois vaisseaux anglois qui étoit le plus sous le vent a sur le champ fait vent arrière; il a été par conséquent totalement séparé de son armée; si on l'avoit chassé, il auroit été vraisemblablement pris; mais il falloit éviter les inconvéniens d'une séparation, ne point tomber avec lui sous le vent de la Grenade; y retourner étoit plus utile et constatoit l'avantage que l'armée du roi avoit remporté. Les deux autres vaisseaux continuant sur le même bord et courant à bord opposé avec leur armée pour la rejoindre, nous ont passé au vent. Celui du centre a essuyé tout le feu du corps de bataille; la position critique dans laquelle il se trouvoit n'a point fait arriver l'armée angloise, elle a toujours continué à tenir le vent pour s'éloigner de nous.

Nos feux pendant la nuit, les deux bords que nous avons courus dans les mêmes eaux, le mauvais état dans lequel étoient plusieurs vaisseaux de l'amiral Byron, sa constance à tenir le vent dans le temps qu'un de ses vaisseaux coupé se séparoit de lui en courant vent arrière, et lorsqu'un autre avoit un aussi grand besoin de secours; sa retraite, enfin l'abandon qu'il a fait du champ de bataille, la prise d'un transport chargé de 150 soldats et une colonie perdue, ne laissent point de doute sur le succès des armes du roi : il auroit été plus grand s'il eût été possible de développer les vingt-cinq vaisseaux, d'avoir le vent, d'approcher davantage l'ennemi et de le faire ensemble; mais il en est plus glorieux, puisque les vaisseaux du roi qui ont combattu, en même temps et en ligne, ont toujours été réellement inférieurs en nombre à l'armée angloise, qui est venue attaquer toute formée et avec l'avantage du vent.

Les manœuvres particulières des officiers généraux et des capitaines qui, par leur talent et par leur zèle, ont remplacé ce qui seul peut faire la force d'une armée, l'ensemble, la manière dont ils se sont mutuellement soutenus, les petits vaisseaux qui se sont crus à leur place à la tête et en serre-file de la ligne, et qui, dans des postes qui n'étoient pas les leurs, ont résisté à un ennemi dont l'armée n'étoit composée que de gros vaisseaux, qui, après avoir attaqué avec audace, se sont conduits avec beaucoup d'art et de fermeté ; le feu sage et bien dirigé de plusieurs vaisseaux, la promptitude avec laquelle quelques-uns sont parvenus à leur poste, le soin qu'ils ont eu d'y rester toujours, la volonté et la gaieté des équipages qui ne s'est pas démentie un seul instant pendant un combat long et meurtrier, exigeroient qu'on parlât de tous les vaisseaux l'un après l'autre et de la conduite de chaque particulier.

SIÉGE DE SAVANNAH.

Septembre-octobre 1779.

RAMSAY, *Histoire de la révolution d'Amérique* [1].

Après la conquête de la Grenade dans l'été de 1779, le comte d'Estaing se retira au cap François avec les forces qu'il commandoit. Ce fut là que l'amiral françois victorieux reçut des lettres du gouverneur Rutledge et de M. Plombard, consul de France à Charleston, qui toutes lui recommandoient une prompte visite à la côte du continent de l'Amérique ; et dans quelques-unes on l'informoit qu'il étoit possible de prendre Savannah par

[1] David Ramsay était l'un des membres du Congrès américain.

un coup de main, et qu'à son arrivée il trouveroit tout préparé pour un assaut. Cette invitation s'accordant avec les instructions qu'il avoit reçues du roi son maître, d'agir de concert avec les forces des États-Unis toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit, il mit à la voile pour le continent américain, et y arriva au commencement de septembre, avec une flotte de 20 vaisseaux de ligne, deux de 50 canons, et 11 frégates. Aussitôt qu'on apprit son arrivée sur la côte, le général Lincoln se mit en marche avec son armée pour Savannah, et il fut donné ordre à la milice de la Caroline méridionale et de la Géorgie de se rassembler immédiatement près de cette place. Les Anglois ne mirent pas moins de diligence dans leurs préparatifs de défense. Le lieutenant-colonel Cruger, qui commandoit quelques troupes à Sunbury, et le lieutenant-colonel Maitland, qui étoit en force à Beaufort, eurent ordre de se rendre à Savannah. Lorsque les frégates françoises s'approchèrent de la barre, le *Fowey* et la *Rose*, de 20 canons chacun, et le *Keppel* et le *Germain*, vaisseaux armés, se retirèrent du côté de la ville. On détruisit la batterie de Tybee; et pour empêcher les vaisseaux françois de s'approcher trop près de la ville, on coula à fond dans le canal les vaisseaux armés la *Rose* et la *Savannah*, avec quatre transports. On y plaça une barre en travers, et plusieurs petits vaisseaux furent encore coulés à fond au-dessus de la ville. Les matelots furent distribués aux différentes batteries. Les soldats de la marine furent incorporés avec les grenadiers du soixantième régiment, et un grand nombre d'hommes furent employés jour et nuit à fortifier et à étendre les lignes de défense.

Le comte d'Estaing déclara plusieurs fois qu'il ne pouvoit pas rester à terre plus de dix ou quinze jours. Mais la prise de Savannah étoit regardée comme infailliblement certaine, et l'on croyoit généralement qu'en peu de jours les Anglois seroient dépouillés de toutes leurs possessions méridionales. Enflée de ces espérances

romanesques, la milice se mit en campagne avec un empressement qui surpassoit de beaucoup les efforts qu'elle avoit faits dans la campagne précédente. On donna de Charleston tous les secours possibles en envoyant de petits vaisseaux pour aider aux François à débarquer; mais comme les grands vaisseaux du comte d'Estaing ne pouvoient s'approcher du rivage, le débarquement ne s'effectua que le 12 de septembre. Le 16, Savannah fut sommé de se rendre aux armes de France; ce qui fut relevé par les loyalistes, comme une preuve que l'intention des François étoit de conquérir pour eux-mêmes. La véritable raison de cette sommation étoit que l'armée américaine n'étoit pas encore arrivée, et que dès lors il eût été fort étrange, de la part du général françois, de demander la reddition d'une ville à un commandant absent. La garnison demanda vingt-quatre heures pour réfléchir à une réponse. Cette demande n'avoit d'autre but que de donner le temps au détachement de Beaufort, que commandoit le lieutenant-colonel Maitland, de se joindre à l'armée royale dans Savannah. Une entreprise qu'on forma pour prévenir cette jonction ne put réussir, parce que les pilotes ne voulurent pas se charger de conduire les frégates destinées à intercepter la communication, à la station où il auroit fallu les placer. Le lieutenant-colonel Maitland profita de cette circonstance, poussa en avant par Dawfuskies en faisant traîner ses bateaux, et joignit le général Prevost avant l'expiration du terme accordé pour préparer une réponse à la sommation du comte d'Estaing. L'arrivée d'un renfort si considérable, et surtout du brave Maitland, résolut la garnison à courir les risques d'un assaut. Ainsi les François et les Américains, qui le soir d'après formèrent leur jonction, furent réduits à la nécessité ou de donner l'assaut ou de former un siège régulier. Ce dernier parti ayant été adopté, l'attention des armées combinées se porta immédiatement à débarquer du canon, et à dresser des batteries. La distance

où étoit la flotte du lieu de débarquement, jointe au défaut de voitures commodes pour transporter l'artillerie et les munitions de Thunderbolt à Savannah, qui en est éloigné de 5 milles, firent perdre beaucoup de temps. Cependant plusieurs centaines de nègres travaillant sous la direction du major Moncrieff, très-habile ingénieur, perfectionnoient chaque jour les ouvrages de la ville. Le 23 au soir les François et les Américains ouvrirent la tranchée; et le 24 le major Graham, à la tête d'un détachement peu nombreux des assiégés, fit une sortie sur les troupes françoises, mais fut bientôt repoussé. Les François, dans leur poursuite, s'approchèrent de si près des retranchemens britanniques, qu'à leur retour ils furent exposés à un feu très-vif, et eurent plusieurs hommes de tués. La nuit du 27, un détachement des piquets britanniques, sous le commandement du major Mc Arthur, s'avança et fit feu parmi les assiégeans; ce qui fut conduit avec tant d'adresse, qu'il en résulta un feu réciproque entre les camps françois et américain. Le 4 octobre les assiégeans ouvrirent la tranchée avec 9 mortiers, 37 pièces de canon du côté de terre, et 16 du côté de l'eau. Cette artillerie continua de jouer pendant quatre ou cinq jours à courts intervalles, mais sans aucun effet remarquable. Dans la matinée du 8, le major l'Enfant, avec 5 hommes, marcha à travers un feu très-vif qui partoit des lignes britanniques, et mit le feu à leur abatis ; mais l'humidité de l'air, et la moiteur du bois vert, empêchèrent le succès de cette entreprise hardie.

Bientôt après que la canonnade eut commencé, le général Prevost, sollicita la permission d'envoyer hors de la ville les femmes et les enfans. Cette requête fondée sur l'humanité, fut refusée par des motifs de politique. L'armée combinée comptoit si fort sur le succès, qu'on soupçonna que le désir de mettre en sûreté le butin fait récemment sur les habitans de la Caroline méridionale, étoit l'objet essentiel qu'on couvroit du voile

spécieux de l'humanité. On présuma encore qu'un refus hâteroit la reddition de la place. Comme il y avoit déjà longtemps que le terme que le comte d'Estaing avoit annoncé qu'il étoit obligé de mettre à cette expédition, étoit passé, et que les ingénieurs l'informoient que s'il s'attendoit à réduire la garnison par des approches régulières, il faudroit y employer un temps plus considérable, il fut résolu de donner l'assaut. Le comte d'Estaing fut déterminé à cette mesure par les remontrances de ses officiers de marine, qui lui représentoient le danger qu'il y avoit à retenir plus longtemps une flotte si importante, dans la situation délabrée où elle se trouvoit, sur une côte si dangereuse dans la saison des ouragans, et à une si grande distance du rivage qu'elle pouvoit être surprise par une flotte britannique. Et dans ce dernier cas, ce qui venoit à l'appui de leurs remontrances, c'étoit la probabilité d'avoir affaire à des vaisseaux anglois complètement réparés et fournis en plein de matelots, de soldats et d'artillerie, pendant que les vaisseaux de Sa Majesté très-chrétienne étoient affoiblis par l'absence d'une partie considérable de leurs équipages, de leur artillerie et de leurs officiers. Les lignes des assiégeans auroient pu être portées en peu de jours dans les ouvrages des assiégés; mais des circonstances aussi critiques pour la flotte ne permettoient aucun délai ultérieur. Donner l'assaut ou lever le siège étoit la seule alternative. La prudence auroit dicté le dernier parti; mais un sentiment d'honneur détermina à adopter le premier. Le 9 octobre au matin fut fixé pour l'assaut. La milice du pays fut chargée de deux fausses attaques, et la véritable fut faite contre la batterie de Spring Hill par 3500 hommes de troupes françoises, 600 de troupes continentales, et 350 de la milice de Charleston, conduits par le comte d'Estaing et le général Lincoln. Ils marchèrent jusqu'aux lignes avec la plus grande intrépidité; mais un feu violent et bien dirigé des batteries, et un feu croisé qui partoit des galères,

firent une telle exécution, que le front de la colonne en fut mis en désordre. Il y eut cependant deux étendarts de plantés dans les redoutes britanniques. Le comte Pulaski, à la tête de 200 hommes à cheval, faisoit la tentative de pénétrer dans la ville au grand galop entre les redoutes, lorsqu'il fut atteint d'une blessure mortelle. Les assaillans, après avoir soutenu durant cinquante-cinq minutes le feu de l'ennemi, firent enfin une retraite générale. Le comte d'Estaing reçut deux blessures; 637 hommes de ses troupes, et 257 des troupes continentales furent tués ou blessés. Des 350 hommes de la milice de Charleston, quoiqu'ils fussent des plus exposés au feu de l'ennemi, il n'y eut de tué que l'intrépide capitaine Shepherd, et six de blessés. Le général Prevost, le lieutenant-colonel Maitland et le major Moncrieff, s'acquirent par cette heureuse défense une réputation aussi grande que bien méritée. Le dernier de ces officiers reçut de plus une très-ample gratification du roi son maître. Pendant que le jour de la sommation il n'y avoit pas 10 canons de montés sur les lignes, il s'y en étoit trouvé en peu de jours, par ses soins, au delà de 80. La force de la garnison étoit d'entre 2000 et 3000 hommes, dont environ 150 seulement étoient de la milice. Quoique 1200 des habitans de la Géorgie, capables de porter les armes, se fussent soumis au gouvernement britannique, et lui eussent prêté serment, et quoiqu'on eût employé tous les moyens possibles de les engager à se retirer dans les lignes de Savannah, on ne put cependant y en faire venir que le nombre peu considérable qu'on vient de dire. Le dommage essuyé par les assiégés ne fut presque rien, attendu qu'ils faisoient feu à couvert, et que la plupart des assaillans ne firent point feu du tout. La garnison ne perdit d'autre officier que le brave capitaine Taws, qui défendoit son poste avec la plus grande valeur. Immédiatement après le mauvais succès de cet assaut, la milice américaine retourna presque généralement

dans ses foyers. Le comte d'Estaing rembarqua ses troupes avec son artillerie et son bagage, et quitta le continent.

Ce qui arriva bientôt après justifia les craintes de ceux qui avoient témoigné désirer qu'on rembarquât promptement les troupes françoises employées dans le siège. A peine étoient-elles revenues à bord, qu'un violent coup de vent dispersa la flotte entière, et quoique le comte d'Estaing eût donné ordre à sept vaisseaux de se rendre à Hampton-Road dans la baie de Chesapeak, il n'y eut que le marquis de Vaudreuil qui se trouva en état de l'exécuter avec son seul vaisseau.

Cette visite de la flotte de Sa Majesté très-chrétienne à la côte d'Amérique, quoiqu'elle eût été sans succès par rapport à l'objet principal qu'on se proposoit, ne laissa cependant pas d'avoir son utilité pour les États-Unis. Ce fut elle qui dérangea en première instance les mesures déjà disposées par les commandans britanniques, et l'arrivée du marquis de Vaudreuil dans la Chesapeak les retint tellement en suspens, qu'ils ne purent, pendant quelque temps, se déterminer sur aucun plan d'opérations.

Après qu'on eut levé le siége, les troupes continentales se retirèrent de l'autre côté de la rivière Savannah; et il s'ensuivit un découragement proportionné aux espérances élevées qu'on avoit d'abord conçues. Les exilés de Géorgie, arrivés de tous côtés pour se remettre en possession de leurs biens, furent obligés une seconde fois d'abandonner leur pays et de chercher un asile chez des étrangers. La valeur du papier-monnoie baissa avec plus de rapidité que jamais, et les plus tristes craintes sur le sort des États méridionaux s'emparèrent généralement des esprits du peuple.

COMBAT DE LA *SURVEILLANTE* ET DU *QUÉBEC*.

7 octobre 1779.

GAZETTE DE FRANCE.

De Brest, le 8 octobre 1779.

La frégate du roi la *Surveillante*, de 26 canons de douze et 6 de six, commandée par le sieur du Couëdic, lieutenant de vaisseau, étant en croisière à la hauteur de l'île d'Ouessant, avec le cutter du roi l'*Expédition*, commandé par le chevalier de Roquefeuil, lieutenant de vaisseau, découvrit, le 7 de ce mois, à la pointe du jour, une frégate et un cutter qui lui parurent suspects.

Le sieur du Couëdic, après avoir fait signal à l'*Expédition* de se préparer au combat, força de voiles et serra le vent, autant qu'il lui fut possible, pour s'approcher de la frégate et du cutter, que leur manœuvre faisoit juger ennemis et qui se trouvoient au vent des bâtimens du roi.

Le sieur du Couëdic étant parvenu à la demi-portée de canon, arbora le pavillon françois qu'il assura d'un coup de canon à boulet. Les bâtimens ayant mis en panne, sans arborer leur couleur, et ayant reçu dans cette position la bordée de la frégate françoise, arrivèrent alors en faisant paroître le pavillon anglois. Le sieur du Couëdic revira aussitôt pour se mettre au même bord et combattre la frégate d'aussi près qu'il seroit possible, tandis que le chevalier de Roquefeuil combattroit le cutter. Le combat s'engagea bord à bord à dix heures et demie, et fut des plus vifs et des plus soutenus de part et d'autre. A une heure après midi, la *Surveillante* fut démâtée de tous ses mâts ; et peu de

minutes après, la mâture de la frégate angloise éprouva le même sort.

Ces deux bâtimens privés de tous leurs mâts, dans l'impossibilité de manœuvrer, continuèrent à combattre avec la même chaleur : le sieur du Couëdic, quoique blessé très-grièvement, n'abandonna point le gaillard de sa frégate. Le peu d'éloignement des deux bâtimens permettant de tenter l'abordage, il fit toutes ses dispositions, et ordonna à son équipage de sauter à bord. Déjà le beaupré de la *Surveillante* étoit engagé dans les débris des mâts de son ennemi, et les François étoient prêts à se lancer, lorsqu'on vit tout le gaillard de la frégate angloise en feu. L'incendie se communiqua rapidement au beaupré de la *Surveillante.* Le sieur du Couëdic manœuvra assez habilement et avec assez de vivacité pour, à l'aide de quelques avirons, s'éloigner du bâtiment enflammé ; il parvint à éteindre le feu de son beaupré, et dès lors il ne s'occupa qu'à sauver quelques Anglois qui s'étoient jetés à la mer ; 43 seulement purent gagner son bord, et à quatre heures la frégate angloise sauta en l'air. On a appris par eux que le bâtiment, si bravement combattu par le sieur du Couëdic, est la frégate de S. M. Britannique, le *Québec*, sortie de Plymouth depuis cinq jours, commandée par le capitaine Farmer, doublée en cuivre et montée de 32 canons, dont 26 de douze et les autres de six.

La *Surveillante* a eu 30 hommes tués et 85 blessés ; du nombre des premiers est le sieur Penquer, officier auxiliaire : parmi les blessés, le sieur du Couëdic, commandant, a reçu, pendant le combat, trois blessures, dont deux sont très-dangereuses, les balles étant restées dans les reins. Le sieur de la Bentinaye, enseigne de vaisseau, a eu le bras droit emporté ; le chevalier de Lostange, enseigne de vaisseau, a été blessé à la tête, et le sieur Vautier, officier auxiliaire, l'a été gravement à la poitrine.

Lorsque le *Québec* eût sauté en l'air, le chevalier de

Roquefeuil abandonna le cutter qu'il combattoit, ayant déjà perdu 30 hommes dans l'action, et vint au secours de la *Surveillante*, pour la prendre à la remorque.

Le sieur Dufréneau, officier auxiliaire, fut chargé de la conduite de la frégate et pourvut aux moyens de boucher plusieurs voies d'eau, produites par des coups de canon à flottaison, et qui exposoient le bâtiment à couler bas.

Le courage de l'équipage, qui avait montré la plus grande bravoure, pendant le combat, se soutint encore dans les travaux pénibles qu'exigea la conduite de la *Surveillante ;* enfin elle fut ramenée à Brest le 8, remorquée par le cutter l'*Expédition*, mais sans mâts, avec la moitié seulement de son équipage, et tous ses officiers, à l'exception d'un seul, tués ou blessés.

Le sieur de Sartine, ministre et secrétaire d'État au département de la marine, ayant rendu compte au roi du combat de la *Surveillante*, S. M. a accordé la commission de capitaine de vaisseau au sieur du Couëdic, et Elle se réserve d'accorder des récompenses aux officiers et à l'équipage de la frégate, ainsi qu'aux familles des gens de mer, aussitôt que l'état nominatif des morts et des blessés aura pu Lui être présenté.

Les journaux de Londres annoncèrent quelques jours après que les officiers du cutter anglais le *Rembler* se louaient beaucoup de l'humanité du vicomte de Roquefeuil, qui avait cessé sa poursuite pour que le *Rembler* pût s'occuper de sauver les survivants du *Québec*.

Toute la ville de Brest fit une ovation à du Couëdic quand il arrive à terre, blessé, sur un brancard orné de trophées. Malheureusement, trois mois après, le héros mourait; et Louis XVI lui faisait élever, à Brest, un tombeau sur lequel on grava ces mots : « Jeunes élèves de la marine, admirez et imitez l'exemple de du Couëdic. »

Toujours généreuse, même envers un ennemi qui n'était pas digne de cette générosité, la France traita les marins du *Québec* recueillis par du Couëdic, en naufragés amis; on leur donna l'argent et les secours dont ils avaient besoin et, au lieu de les considérer comme prisonniers de guerre, on les renvoya dans leur patrie.

LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE.

RAMSAY, *Histoire de la révolution d'Amérique.*

La situation des affaires des États-Unis devenoit si critique, que le Congrès eut recours à leur fidèle allié, Louis XVI, roi de France; il nomma son envoyé extraordinaire le lieutenant Jean Laurens, avec ordre de se rendre à la cour de Versailles, d'y représenter vivement la nécessité d'un secours prompt et efficace, et de solliciter particulièrement un prêt d'argent, ainsi que l'assistance d'une flotte françoise dans la tentative de quelque effort important contre l'ennemi commun. Il s'acquitta avec tant d'adresse de l'objet de sa mission, qu'il seroit difficile de dire lequel on put admirer le plus en lui, du vaillant officier ou de l'habile négociateur.

La réputation très-distinguée que le lieutenant-colonel Laurens s'étoit acquise au champ de la guerre, sembla éclipsée, s'il étoit possible, par le talent supérieur avec lequel il termina sa courte mais importante ambassade. Six mois n'étoient pas écoulés depuis son départ, qu'il revint en Amérique, après avoir pleinement obtenu tout ce qu'il étoit chargé de demander. En débarquant sur le continent il se transporta aussitôt à Philadelphie, et y rendit compte de sa négociation. Après avoir fini, en trois jours, son travail avec le Congrès, il rejoignit immédiatement l'armée américaine. Et quoiqu'il eût droit à un salaire considérable, que le Congrès accordoit à ses ministres dans les cours étrangères, il refusa de recevoir rien de plus que ses simples déboursés.

Tout ce que le Congrès, dans l'extrêmité où il se trouvoit, avoit demandé à son illustre allié, et même au-delà, lui fut accordé de la meilleure grâce et avec la

plus grande libéralité. Sa Majesté très-chrétienne donna généreusement aux États-Unis un subside de six millions, et se rendit leur caution pour dix autres millions empruntés pour leur usage dans les Pays-Bas-Unis. On promit une coopération navale, et on fit le projet d'une expédition combinée contre l'ennemi commun. Ce ne fut pas seulement par des secours abondans d'argent et de vaisseaux que le roi de France assista ses alliés américains au moment de leur détresse; on a déjà rapporté qu'en 1780, 5500 hommes de troupes françoises, destinées à agir de concert avec les armées du Congrès, avoient débarqué dans Rhode-Island. Non-seulement il régnoit à la cour de France une disposition à soutenir la révolution américaine; mais elle animoit aussi le corps de la nation. Aussitôt qu'il fut connu qu'on avoit adopté la résolution d'envoyer des troupes aux États-Unis, la jeune noblesse françoise montra le zèle le plus ardent pour être employée dans ce service. On ne vit presque jamais aucune faveur recherchée à la Cour avec autant d'empressement que le fut cette fois l'honneur de servir sous le général Washington. Le nombre des postulans fut beaucoup plus grand que ne le demandoit le service public. Parmi ceux qui, dans cette occasion, furent envoyés en Amérique, on doit particulièrement remarquer les noms illustres suivans : le comte de Rochambeau, dont la bonne conduite prouva la sagesse du choix qui l'avoit placé à la tête des troupes françoises; le baron de Vioménil; le chevalier de Chastellux, non moins célèbre par ses talens littéraires que par ses talens militaires; le duc de Laval-Montmorency; le vicomte de Rochambeau; le comte de Saint-Mesmes; le vicomte de Noailles, qui avoit déjà fait une campagne en Amérique sous le comte d'Estaing, le comte de Custine, et le duc de Castries. Ces deux derniers officiers avoient quitté la cavalerie, où ils étoient fort avancés, pour l'infanterie, afin de pouvoir être envoyés

à ce service si recherché. Le marquis et le comte de Deux-Ponts; le prince de Broglio et le comte de Ségur; le duc de Lauzun, qui commandoit une légion composée de cavalerie et d'infanterie, et qui avoit sous ses ordres le vicomte d'Arrot et le comte de Dillon.

Malgré ce zèle extraordinaire pour servir dans la guerre américaine, il s'écoula une année entière après l'arrivée des troupes françoises dans Rhode-Island, avant qu'il se présentât une occasion favorable de satisfaire leur ardeur pour la gloire militaire. L'impatience des officiers étoit si grande dans cet état d'inaction, que le comte de Rochambeau, leur commandant, fut obligé d'exercer une discipline sévère pour modérer leur impétuosité. On accorda à un petit nombre d'entre eux la liberté de faire quelques excursions hors de Rhode-Island; mais en général on les tint tous réunis, afin qu'ils fussent prêts pour toute entreprise qui s'offriroit à exécuter. 1500 hommes de cette armée furent embarqués au commencement de 1781 pour une expédition dont l'objet étoit de secourir la Virginie. Il y eut un engagement le 5 de mars, près des caps de la Chesapeak, entre l'amiral anglois Arbuthnot, et M. Destouches, chef d'escadre françois. L'avantage d'un vaisseau, qu'avoit le premier sur son adversaire, frustra le plan qu'on avoit formé. La flotte de Sa Majesté très-chrétienne fut obligée de revenir à Rhode-Island sans avoir rempli son objet. La vive ardeur des troupes françoises, toute contrariée qu'elle étoit, ne fut point émoussée par ce défaut de succès. Et peu de mois après, une pleine carrière leur fut ouverte pour satisfaire ce désir brûlant qu'elles avoient de donner à leurs alliés américains une assistance efficace. Près du lieu même où leur premier effort avoit manqué, elles achevèrent, de concert avec d'autres troupes et d'autres vaisseaux de leur nation, et avec l'armée américaine, l'importante entreprise qui termina la guerre.

Quoiqu'on eût dans le moment considéré comme

fâcheux l'échec que reçut en mars 1781 le projet formé pour le secours de la Virginie, cette circonstance se trouva par l'évènement très-heureuse pour les armes alliées de la France et de l'Amérique; car ce fut précisément ce qui encouragea les Anglois à se fortifier dans la Chesapeak, et qui prépara la voie au grand évènement qu'on va bientôt rapporter, lequel donna la paix aux nations belligérantes. Les commandans britanniques avoient déterminé que le principal théâtre de leurs opérations pour la campagne de 1781 seroit la Virginie. Ils avoient environ 10,000 hommes de troupes régulières à New-York, indépendamment de la milice. Ils étoient en outre en possession de Savannah, de Charleston et de plusieurs postes importans dans la Caroline et dans la Géorgie. Ainsi les principaux objets de l'attention des Anglois au nord et au sud, étoient de conserver leurs conquêtes dans les deux États qu'on vient de nommer, et de se défendre dans New-York, pendant que leurs forces principales devoient agir offensivement contre le centre de la confédération.

Comme les renforts qui venoient de la Virginie servoient beaucoup à entretenir, dans les deux Carolines et dans la Géorgie, les forces de l'opposition au rétablissement du gouvernement britannique, la réduction de cette puissante colonie étoit regardée comme le moyen le plus efficace d'achever la conquête de l'extrémité méridionale de l'union américaine. En occupant la baie de Chesapeak, les Anglois s'assuroient à la fois un asile convenable pour leurs flottes, et un point central d'où ils pouvoient diriger leurs opérations contre les États du milieu. D'après ce plan, ainsi que pour faire une diversion dans un moment où la Caroline méridionale étoit le principal foyer de la guerre, on avoit envoyé par occasion des détachemens de l'armée royale en Virginie vers la fin de 1780 et le commencement de 1781. On les augmenta à mesure que la saison avançoit. Et le lord Cornwallis ayant formé, le

20 de mai 1781, sa jonction avec les troupes que commandoient les généraux Philips et Arnold, il en résulta un corps d'armée très-formidable. Sa Seigneurie, après avoir traversé les deux Carolines, se figuroit les avoir soumises, et c'est pourquoi, comme on l'a déjà dit, il poursuivit dans la Virginie le cours de ses conquêtes imaginaires. Les forces commandées par les généraux Philips et Arnold avoient marché au travers de ce dernier État, durant les quelques mois qui précédèrent leur jonction avec le lord Cornwallis, de la même manière et avec le même effet que ce lord avoit traversé les Carolines. De quelque côté qu'elles se portassent elles renversoient toute opposition; mais elles ne conservoient presque jamais leurs conquêtes que le temps qu'elles y campoient.

La réunion d'une force ennemie aussi formidable, appeloit en Virginie les efforts les plus vigoureux des amis de l'indépendance. La défense de cet État, à cette époque de la guerre, fut principalement confiée au marquis de la Fayette. Le zèle héroïque et les grands services de ce noble et illustre françois, méritent un détail particulier. Il embrassa, à l'âge de dix-neuf ans, la cause de l'Amérique, avec toute l'ardeur que pouvoit inspirer la philanthropie la plus généreuse. La guerre étoit encore fort peu avancée, lorsqu'il résolut de quitter sa patrie et de s'embarquer pour les États-Unis. Avant qu'il eût pu exécuter son dessein, on reçut en Europe la nouvelle que les insurgens américains, réduits à 2000 hommes, fuyoient à travers le New-Jersey devant 30,000 hommes de troupes régulières britanniques. Ces rapports désavantageux étouffèrent si complètement le peu de crédit que l'Amérique avoit en Europe au commencement de l'année 1777, que les commissaires du Congrès à Paris, quoiqu'ils eussent d'avance encouragé le projet de M. de la Fayette, ne purent se procurer un vaisseau pour hâter l'effet de ses intentions. Dans de telles circonstances, ils crurent que

l'honnêteté les obligeoit de le dissuader de poursuivre pour le moment sa périlleuse entreprise. Ce fut en vain qu'ils agirent d'une manière aussi franche. La flamme que l'Amérique avoit allumée dans son sein ne pouvoit être éteinte par ses revers. « Je n'avois fait jusqu'ici, » leur dit-il avec la véritable énergie du patriotisme, » que chérir votre cause ; mais à présent je cours la » servir. Plus elle est tombée dans l'opinion publique, » plus l'effet que fera mon départ sera grand. Puis- » qu'il vous est impossible d'avoir un vaisseau, je » vais en acheter et en équiper un moi-même, et je » me charge de porter en Amérique vos dépêches au » Congrès. » Il s'embarqua en conséquence, et arriva à Charleston au commencement de 1777. Le Congrès ne tarda pas à lui donner le rang de major-général, qu'il accepta, mais sous deux conditions qui montroient l'élévation de son âme ; l'une, qu'on lui permettrait de servir à ses propres dépens, et l'autre, qu'il ne commenceroit ses services qu'en qualité de volontaire.

Il fut bientôt chargé de commander une irruption qu'on se proposoit de faire en Canada. Le plan en étoit de passer les lacs sur la glace, et l'objet de s'emparer de Montréal et de Saint-Jean. Il n'avoit alors que vingt ans, et auroit dû, ce semble, ressentir vivement les attraits irrésistibles d'un commandement indépendant ; mais son jugement sain, et l'honnêteté de son cœur, l'empêchèrent de se laisser aller à sa passion pour la gloire militaire dans des circonstances où une promptitude aveugle auroit fait beaucoup de tort à la cause qu'il avoit épousée avec tant de zèle. Il trouva que s'il alloit en avant, l'armée qu'il commandoit seroit en danger d'éprouver un sort pareil à celui que venoit de subir l'infortuné Burgoyne. De sorte que sans avancer au-delà d'Albany, par un trait de prudence ferme et consommée qui auroit fait honneur au général le plus expérimenté, il renonça à cette expédition, et reçut

bientôt les remercîments du Congrès pour la sagesse de sa conduite.

Dans les quatre campagnes qui suivirent l'arrivée du marquis de la Fayette en Amérique, il donna des preuves multipliées de ses talens militaires dans les États du milieu et dans ceux de l'Est ; mais comme ces opérations ne tombent pas dans les limites prescrites à cette histoire, je vais rapporter les évènemens qui eurent lieu sous son commandement dans les États méridionaux, et qui influèrent directement sur les affaires publiques de la Caroline méridionale.

Lorsqu'au commencement de 1781 l'ennemi ravageoit le Sud de la Virginie, le marquis de la Fayette fut détaché pour une expédition contre Portsmouth; mais un évènement contraire à ses espérances arrêta l'activité de son zèle, et il fut obligé d'abandonner cette entreprise comme il avoit fait précédemment l'irruption en Canada. Cet évènement défavorable étoit l'engagement qui eut lieu le 5 de mars 1781 entre le chef d'escadre françois Destouches et l'amiral anglois Arbuthnot, comme on l'a déjà rapporté. M. de la Fayette rétrograda en conséquence jusqu'à la source de l'Elk, où il reçut ordre du général Washington de retourner en Virginie pour s'opposer au général Philips, qui avoit joint le général Arnold à Portsmouth. Quoique les troupes qui étoient sous ses ordres manquàssent presque de tout, il ne s'en avança pas moins à leur tête jusqu'à Baltimore. Il y apprit que le général Philips faisoit en toute diligence des préparatifs pour s'embarquer à Portsmouth, avec plus de 3000 hommes. Ce fut pour le marquis de la Fayette un moment de détresse et d'extrême embarras. Il n'y avoit pas, dans tout le corps d'armée qu'il commandoit, une seule paire de souliers ; mais l'amour et la confiance qu'il avoit universellement excités lui facilitèrent l'emprunt d'une somme d'argent, qui satisfit en partie aux besoins urgens de ses troupes, et redonna une nouvelle vigueur à leur marche. Il supposa

que c'étoit Richmond que le général Philips se proposoit d'attaquer et marcha en conséquence vers cette place avec tant de célérité, qu'il y arriva la veille du jour où parut son adversaire. C'est ainsi que la capitale de la Virginie, alors remplie de presque toutes les provisions militaires de cet État, fut sauvée du danger le plus imminent. Les Anglois se montrèrent le lendemain matin à Manchester, qui est précisément vis-à-vis de Richmond. Les deux armées s'observèrent réciproquement pendant quelque temps, après quoi le général Philips, craignant qu'il n'y eût trop de risque à attaquer le marquis de la Fayette dans la forte position qu'il avoit prise, prit très-prudemment le parti de se retirer.

Les forces combinées sous les généraux Arnold, Philips et le lord Cornwallis étoient si supérieures en nombre, et en même temps la conquête de la Virginie auroit été si fatale à tous les États méridionaux, que le marquis de la Fayette se voyoit chargé d'une tâche de la plus haute conséquence, et pressé de tous côtés par des difficultés innombrables.

Dans les premiers momens où s'élevoit la tempête et jusqu'à celui où il pourroit opposer des obstacles à sa plus grande furie, il commença par se retirer avec sa petite armée, composée d'environ 1000 hommes de troupes régulières, 2000 de milice et 60 dragons. Cornwallis, exalté par une perspective de succès qui lui paroissoit fortifiée par la jeunesse de son antagoniste, eut l'imprudence d'écrire en Angleterre, que l'*enfant ne pouvoit lui échapper*. Cependant l'engagement sur lequel il comptoit pour réaliser sa promesse fut évité avec autant de soin que de constance. N'ayant pu venir à bout de forcer le marquis de la Fayette à une action, il s'efforça ensuite d'intercepter sa communication avec le général Wayne, qui s'avançoit de la partie du Nord avec 800 Pensylvaniens ; mais la jonction eut lieu malgré lui au gué de Rackoom sans la moindre perte.

L'objet que se proposa dès ce moment le lord Cornwallis fut de s'emparer des munitions américaines, que pour plus grande sûreté on avoit éloignées de l'ennemi, en les transportant de Richmond au vieux Albemarle au-dessus de la pointe de Fork. Dans l'instant où se faisoit la jonction des généraux de la Fayette et Wayne, le lord Cornwallis parvint à se placer entre eux et leurs magasins publics. La possession de ces magasins étoit un objet de première importance pour l'une et l'autre armée. Le marquis de la Fayette vint à bout, par des marches forcées de se jeter à quelques milles en dedans de l'armée britannique, pendant qu'elle étoit encore à deux journées de marche d'Albemarle. Le général anglois avoit encore une fois cru tenir son adversaire. Il savoit bien que le dessein de ce dernier étoit de sauver les munitions ; mais il ne voyoit de route praticable pour l'accomplissement de cet objet, que de passer par un chemin où l'armée américaine pouvoit être attaquée avec le plus grand avantage. C'étoit un moment critique ; mais le marquis de la Fayette eut encore l'adresse et le bonheur de s'en tirer. Il s'ouvrit dans la nuit, à l'aide d'une partie de son armée, un chemin plus court vers Albemarle, qui ne servoit plus depuis quelques années, et qui par conséquent étoit fort embarrassé. Ainsi, au grand étonnement du lord Cornwallis, M. de la Fayette se plaça le lendemain, dans une forte position, entre l'armée britannique et les magasins américains.

Le lord voyant tous ses plans avortés, revint à Richmond, où il fut suivi par le marquis de la Fayette. La principale armée américaine en Virginie venoit d'être renforcée par les troupes aux ordres du major général baron de Steuben, et par des corps volontaires composés de citoyens de la Virginie et du Maryland. Le marquis de la Fayette eut alors l'adresse de faire croire au général anglois que ses forces étoient beaucoup plus nombreuses qu'il n'en commandoit effectivement ; sur quoi

le lord Cornwallis se retira à Williamsbourg. Pendant ce dernier mouvement, qui eut lieu le 26 de juin 1781, un corps léger américain, commandé par le colonel Butler, attaqua l'arrière-garde de l'armée britannique, et lui tua ou blessa 160 hommes. Le 6 de juillet, le lord Cornwallis se retira de Williamsbourg à James-Town, où se passa un rude engagement entre l'armée britannique et l'avant-garde américaine commandée par le général Wayne. Ce général s'étant avancé à la tête de 800 hommes seulement, sur une information erronée qu'il avoit reçue que les troupes qui lui faisoient face n'étoient qu'un corps détaché, n'eut pas plutôt aperçu son erreur, qu'il engagea avec intrépidité l'armée angloise entière, regardant ce parti comme le meilleur moyen de se tirer d'un pas aussi dangereux. Dans cette vue il pressa son attaque avec tant de confiance, qu'il fit concevoir à l'ennemi l'idée que le détachement qu'il commandoit faisoit la tête de l'armée américaine, qui par conséquent s'approchoit pour le soutenir. Cette manœuvre hardie le mit en état de prendre avantage des craintes qu'elle fit naître, pour accomplir une retraite périlleuse avec fort peu de perte. Le général britannique, bientôt après, se retira encore à Portsmouth, et le marquis de la Fayette profita de ce moment pour donner quelque repos à ses troupes qui avoient défendu l'État avec tant de succès contre des forces très-supérieures.

Après une suite de manœuvres qu'il est inutile de décrire, dans lesquelles le général britannique montra un génie hardi et entreprenant, et le jeune marquis un heureux mélange du jugement solide de l'âge mur et de l'ardeur de la jeunesse, le lord se fixa avec son armée dans York-Town. Le marquis sous des prétextes divers, envoya les troupes de Pensylvanie sur la rive méridionale de la rivière James, rassembla des forces dans le comté de Glocester, et prit plusieurs arrangemens qui devoient concourir au grand dessein de la campagne entière.

Quoique tous les mouvemens qui se firent en Virginie avant cette période ne fussent que sur la défensive, on n'en conduisoit pas moins dans ce même temps à sa maturité un plan très-bien concerté, qui n'avoit pas un moindre objet que la capture de toutes les forces britanniques qui se trouvoient dans cette province. Quoiqu'il y eût déjà quelque temps qu'on en étoit convenu, et qu'on eût pris à cet effet plusieurs mesures préparatoires, on avoit cependant réussi à le cacher à l'ennemi. Toutes les apparences étoient calculées, dans la grande armée américaine que commandoit le général Washington, pour entretenir l'idée qu'on se proposoit de faire une vigoureuse attaque combinée contre la garnison britannique de New-York. On fit avancer l'armée françoise de Rhode-Island au quartier général des Américains. On appela la milice de la Nouvelle-Angleterre. Le général Schuyler fit construire près d'Albany, dans un court espace de temps, un nombre de bateaux plats suffisant pour transporter à la fois cinq mille hommes ; et on leur fit descendre la rivière d'Hudson jusqu'au voisinage de l'armée américaine devant New-York, quoiqu'on n'eût aucune intention d'en faire usage. On construisit des fours vis-à-vis de l'île des États pour l'usage des forces françoises, et le général Washington fit tous les mouvemens qui pouvoient indiquer qu'il attendoit une flotte pour le seconder dans l'entreprise de réduire l'armée britannique commandée immédiatement par sir Henri Clinton. Ces stratagêmes firent l'effet qu'on en attendoit. Les commandans britanniques employèrent toute leur attention à fortifier New-York, et à se préparer à soutenir un siège. Une partie des troupes qui composoient l'armée de Virginie eut ordre d'accourir à la défense de la cité menacée. Pendant que le lord Cornwallis, cantonné avec son armée sur les bords de la Chesapeak, s'endormoit dans une sécurité imaginaire, et se flattoit pour l'avenir d'immenses conquêtes, le général Washington, au grand

étonnement de tous ceux qui n'étoient pas dans le secret, quitta tout à coup son camp près de New-York, et se mit en marche avec l'élite de son armée, au travers des provinces intermédiaires, pour York-Town en Virginie, où étoient retranchées les forces que commandoit le lord Cornwallis. Les troupes françoises, aux ordres du comte de Rochambeau, traversèrent en même temps la même étendue de pays. On avoit rarement vu jusqu'alors, peut-être même n'étoit-il jamais arrivé qu'une armée, à qui l'on faisoit parcourir une contrée étrangère à une distance aussi considérable de son propre pays, se fût conduite avec autant de régularité, au milieu d'une nation dont les principes et les usages étoient si différens des siens, ainsi que la langue et la religion. On doit reconnoître à l'honneur des officiers et des soldats de l'armée françoise, que dans les diverses marches qu'ils firent dans l'espace de trois ans à travers diverses parties des États-Unis, jamais les citoyens ne portèrent une seule plainte contre eux. La plus grande harmonie régna à la fois entre les deux armées alliées, et entre les troupes de Sa Majesté très chrétienne et les habitans. Des nations accoutumées depuis longtemps à la plus libre communication sociale n'auroient pu être ensemble sur un pied plus amical que les François et les Américains, quoique peu d'années auparavant les deux peuples eussent été dans l'habitude de s'invectiver, se haïr et se combattre.

Le général Washington avoit déjà poussé sa marche jusqu'à Chester en Pensylvanie, avant de recevoir l'heureuse nouvelle de l'arrivée de la flotte françoise. Des vents contraires avoient occasionné un retard de quelques jours de plus qu'on n'étoit d'abord convenu. Le 30 d'août le comte de Grasse arriva dans la baie de Chesapeak avec 28 vaisseaux de ligne, et le lendemain il débarqua 3200 hommes sur la rive méridionale de la rivière James. Ces troupes, commandées par le marquis de Saint-Simon, et tirées pour la plupart de la garni-

son de l'île de Saint-Domingue, formèrent promptement leur jonction avec le marquis de la Fayette. L'illustre François ressentit une grande joie de se voir renforcé par un nombre aussi considérable de ses compatriotes, et d'apercevoir une si belle espérance de rendre d'importans services à la cause au soutien de laquelle il s'étoit engagé avec une si noble et si vive ardeur.

L'amiral Graves, renforcé par le lord Hood, fit le 5 septembre, avec 20 vaisseaux de ligne, une tentative pour secourir Cornwallis; mais il fut bientôt obligé de se retirer. Le comte de Barras mit à la voile de Newport, le 25 d'août, avec 8 vaisseaux de ligne, et forma, le 14 de septembre, sa jonction avec le comte de Grasse en dedans de la Chesapeak. L'opération étoit également dangereuse et difficile. La flotte britannique se trouvoit entre la flotte et l'escadre françoise. Le comte de Barras n'avoit que 8 vaisseaux sous son commandement, et l'Anglois en avoit presque le triple. Cependant le premier eut le bonheur extraordinaire de passer les ennemis dans la nuit et d'effectuer sa jonction sans la moindre perte, ce qui donna une supériorité décidée à la flotte de Sa Majesté très-chrétienne.

Tous ces mouvemens des forces combinées de France et d'Amérique étoient le résultat d'un plan d'opérations bien digéré. Les flottes françoises, tant dans les Indes occidentales qu'à Rhode-Island, et les forces de terre tant françoises qu'américaines, malgré la distance respective où elles étoient d'abord et du théâtre de l'entreprise et les unes des autres, et les divers accidens auxquels elles étoient exposées, concoururent à la même opération avec une justesse extraordinaire et bien au delà de la portée commune du calcul militaire. Tous tendirent au même objet dans un seul et même temps, et, ce qui est plus surprenant encore, cet objet ne fut ni connu ni soupçonné par les commandans britanniques, que lorsque le temps propre de parer le coup leur eut échappé.

Dans d'importantes opérations militaires l'attention de l'univers est fixée sur les mouvemens des armées et des flottes, et l'on ne manque jamais d'en faire honneur au général habile et à l'amiral expérimenté, et rien n'est plus juste. Mais on ne doit pas un moindre tribut d'hommages au profond homme d'État qui, d'un poste plus élevé, dirige et balance tout le système d'une campagne, et en même temps la sûreté générale et la prospérité d'un empire. Prévoir les mouvemens d'un ennemi, et porter les forces de l'État vers les points qu'il est nécessaire de défendre et vers ceux où on peut former des attaques avec avantage, voilà ce qui demande les plus grands efforts de la capacité humaine. Cette gloire appartient d'une manière particulière au marquis de Castries, qui dirigeoit alors la marine de France. Il avoit calculé avec cette précision qui est le caractère distinctif des grands génies, les forces navales qu'il étoit possible aux Anglois de réunir sur les côtes des États-Unis, et avoit en conséquence disposé les siennes de manière à leur assurer la supériorité. Cette disposition fut faite sur de tels principes, que la flotte françoise dans la Chesapeak auroit encore été supérieure à celle des Anglois, quand même elle n'auroit pas été renforcée par l'escadre de Newport. Cette jonction fut néanmoins effectuée par le comte de Barras, quoiqu'il fût en liberté d'entreprendre toute autre expédition. Et quoiqu'il fût un plus ancien officier que le comte de Grasse, il s'empressa volontairement de se mettre sous son commandement, afin d'assurer le succès d'une entreprise dont la réussite étoit d'une conséquence aussi importante pour les armes alliées de la France et de l'Amérique.

Le lord Cornwallis se regarda comme obligé, par les instructions de sir Henri Clinton, à défendre les postes d'York et de Glocester. Pour se conformer à ces ordres, et dans l'attente qu'il lui viendroit du secours de New-York, il se prépara donc à soutenir un siége, en retran-

chant son armée sur l'une et l'autre rive de la rivière d'York. La milice de l'État de Virginie fut appelée à faire le service sous le commandement du gouverneur Nelson. Les troupes françoises et américaines avancèrent dans leur marche avec une telle célérité, que le dernier jour de septembre elles investirent étroitement le lord Cornwallis dans York-Town. Les François étendirent leurs lignes depuis la rivière au-dessus de la ville jusqu'à un marécage qui se trouvoit au centre de la circonvallation, et où ils joignoient les Américains qui investissoient le côté opposé depuis la rivière jusqu'à ce même point. Le poste de la Pointe de Glocester étoit en même temps également investi par le duc de Lauzun avec sa légion, et par un corps de milice virginienne commandé par le général Weedon; mais de ce côté-là les opérations se réduisirent à peu près à une vive escarmouche, dans laquelle le duc de Lauzun força le lieutenant-colonel Tarleton de se retirer.

Les armées combinées ouvrirent la tranchée dans la nuit du 6 octobre, et leurs attaques furent poussées avec une grande vigueur. Les bombes que jetoient les assiégeans atteignoient les vaisseaux dans le port, et le *Charon*, de 44 canons, fut brûlé, ainsi que quelques navires de transport. La nuit du 11 octobre ils commencèrent leur seconde parallèle, à 300 pas de distance des ouvrages des assiégés.

Le lord Cornwallis fut bientôt convaincu que le poste qu'il occupoit étoit hors d'état de résister aux forces qui l'assiégeoient; mais comme il attendoit en toute confiance du secours de New-York, il s'abstint de tenter une retraite, ou de risquer un engagement en pleine campagne. Ses espérances étoient d'ailleurs confirmées par une lettre du général Clinton, qui l'informoit que le secours mettroit à la voile vers le 5 d'octobre. Mais il arriva que les délais, qu'entrainèrent nécessairement l'équipement et le radoub des vaisseaux

de la flotte et du convoi destinés pour York-Town, rendirent cet engagement impossible à remplir.

Deux redoutes avancées d'environ 300 pas à la gauche des retranchemens britanniques, retardoient considérablement le progrès des armées combinées. On résolut donc de les attaquer. Pour mieux exciter l'esprit d'émulation, les François furent chargés de réduire l'une, et les Américains l'autre. Ces derniers marchèrent à l'assaut sans avoir chargé leurs armes, passèrent l'abatis et les palissades, et attaquant la redoute de tous les côtés l'emportèrent en peu de minutes. Dans cette occasion le lieutenant-colonel Laurens fit lui-même prisonnier l'officier qui commandoit la redoute ; mais en même temps il le garantit du sort ordinaire de ceux qui sont pris dans un assaut. Le colonel Hamilton, qui avoit conduit cette entreprise heureuse avec tant d'adresse et d'intrépidité, et qui n'est pas moins distingué par ses talens littéraires que par ceux du guerrier, observa à l'honneur de son détachement, dans son rapport de l'affaire au marquis de la Fayette, « qu'incapables d'imiter des exemples de barbarie, et » oubliant des provocations récentes, ses soldats » avoient épargné tout homme qui avoit cessé de ré- » sister. »

Les François réussirent également de leur côté. Ils emportèrent avec rapidité la redoute dont la conquête leur étoit confiée, mais avec perte d'un assez grand nombre d'hommes. Ces deux ouvrages, qui avoient jusqu'alors embarrassé les opérations des assiégeans, parce qu'ils étoient renfermés dans leur seconde parallèle, furent employés dès ce moment à favoriser leurs dessins.

L'infériorité du nombre de la garnison ne permettoit pas au comte Cornwallis de risquer des forces considérables en multipliant les sorties, et les assiégeans s'étoient avancés avec tant de régularité et de précaution, qu'il n'y avoit rien moins qu'une forte attaque

qui pût leur faire quelque impression. Enfin dans la matinée du 16, le lieutenant-colonel Abercrombie eut ordre de faire une sortie à la tête d'environ 350 hommes. Leur succès alla jusqu'à forcer deux redoutes avancées et à enclouer 11 pièces de canon ; les troupes françoises eurent dans cette occasion un certain nombre d'hommes tués ou blessés. Les officiers et soldats britanniques montrèrent à la vérité beaucoup de valeur dans cet effort ; mais leur succès ne produisit aucun avantage essentiel. Le canon qu'ils avoient encloué à la hâte fut bientôt remis en état de servir. Et les ouvrages des assiégés se trouvoient alors ruinés à tel point, qu'ils pouvoient à peine faire encore montre d'une seule pièce d'atillerie.

Il ne restoit plus d'autre alternative au lord Cornwallis que de se préparer à se rendre, ou d'essayer de sauver son armée par la fuite. Il se détermina d'abord à ce dernier parti, espérant au moins de retarder par là le sort qui le menaçoit. Des bateaux furent préparés sous différens prétextes, mais en effet dans l'intention d'y embarquer les troupes à dix heures du soir, afin de les passer à la Pointe de Glocester, d'où l'on n'étoit pas tout à fait sans espérance de pouvoir se retirer dans l'intérieur du pays. En exécution de ce projet, le premier embarquement étoit arrivé à la Pointe de Glocester, et une partie des troupes déjà débarquée, lorsque le temps, jusqu'alors doux et calme, se changea tout à coup en un très-violent orage mêlé de vent et de pluie. Les bateaux furent tous entrainés vers le bas de la rivière, ce qui non-seulement fit échouer le plan, mais rendit pour le moment impossible de ramener les bateaux de Glocester. L'armée royale, ainsi affoiblie et divisée, vit le danger de sa situation augmenté jusqu'au lendemain, que les bateaux revinrent et ramenèrent les troupes.

Les ouvrages des assiégés se trouvoient alors tellement endommagés, que l'attaque en devenoit facile en

plusieurs endroits : de plus, les forces des troupes étoient épuisées par la continuité des veilles et des fatigues. Le temps pour lequel on avoit promis du secours de New-York étoit écoulé. Une plus longue résistance ne pouvoit être d'aucune utilité, et pouvoit faire perdre beaucoup d'hommes dont les vies étoient précieuses à conserver. Le lord Cornwallis écrivit en conséquence, le 17, une lettre au général Washington, où il demandoit une cessation d'hostilités pour vingt-quatre heures et qu'on nommât des commissaires pour rédiger des conditions de capitulation. Il est à remarquer que dans le même temps que le lieutenant-colonel Laurens, l'officier qu'employa dans cette circonstance le général Washington, étoit occupé à dresser les articles en vertu desquels une nombreuse armée britannique devenoit prisonnière, son propre père, Henri Laurens, étoit étroitement renfermé dans la tour de Londres.

Les postes de York et de Glocester furent rendus le 19 d'octobre. L'honneur de sortir de la place avec les enseignes déployées, qu'on avoit refusé au général Lincoln lors de la reddition de Charleston, fut refusé de même cette fois au comte Cornwallis, et le général Lincoln fut nommé pour recevoir la soumission de l'armée royale à York-Town, précisément dans la même forme qu'on avoit traité la sienne environ dix-huit mois auparavant. Les troupes de toute espèce qui furent rendues prisonnières de guerre passoient 7000 hommes, mais sur ce nombre les soldats alors en état de combattre ne se montoient effectivement à guères plus de la moitié. Les officiers et les soldats conservèrent leur bagage et leurs effets, mais toute propriété qui provenoit évidemment du pillage fut sujette à être réclamée.

Le lord Cornwallis s'efforça d'obtenir, pour les troupes britanniques et allemandes, la permission de retourner respectivement dans leurs pays, en s'engageant à ne point servir contre la France ni contre l'Amérique ; il voulut aussi obtenir une amnistie pour

ceux des habitans qui s'étoient joints à lui ; mais il fut obligé de consentir que ses troupes fussent retenues dans les gouvernemens de Virginie, de Pensylvanie et de Maryland, et que les royalistes, dont le cas ne regardoit que l'autorité civile des États, fussent abandonnés sans conditions à la clémence de leurs compatriotes. Sa Seigneurie obtint cependant, pour le sloop de guerre la *Bonetta*, la permission de passer sans examen ; ce qui donna la facilité de dérober au ressentiment des Américains ceux de ces mêmes royalistes qui y étoient le plus exposés.

Les forces de terre furent prisonnières du Congrès, mais les matelots et les vaisseaux furent le partage de l'amiral françois.

La flotte et l'armée britanniques destinées à secourir le lord Cornwallis, arrivèrent à la hauteur de la Chesapeak le 24 d'octobre ; mais, sur la nouvelle authentique de sa reddition, elles retournèrent à Sandy-Hook et à New-York.

Tel fut le sort de ce général dont les succès, dans les campagnes de 1780 et 1781, avoient fait compter avec tant de confiance sur la prompte et entière conquête des États méridionaux. Aucun évènement, durant toute la guerre, n'avoit si fort menacé de ruiner l'indépendance de l'Amérique, que la victoire complète qu'il avoit remportée à Camden ; mais il arriva au contraire que cette même action et ses conséquences amenèrent par degrés la catastrophe qui fit une révolution consommée de ce que les précédens succès de Sa Seigneurie avoient mis en danger de porter à jamais le nom de rébellion. En effet, on peut regarder la perte de cette armée comme la scène qui a terminé la guerre continentale dans l'Amérique septentrionale. Depuis ce moment une politique nouvelle parut gouverner le cabinet britannique, et tout désormais tendit à la paix et à reconnoître l'indépendance des États-Unis. Tous les efforts qu'on avoit faits pour rétablir le gouvernement britan-

nique dans les États du Nord, dans ceux du Sud, et ceux du milieu, s'étoient trouvés inutiles. La septième campagne venoit de se terminer par la reddition de toutes les forces angloises dans la Virginie, et par resserrer l'armée royale de la Caroline dans le voisinage de Charleston.

Le Congrès remercia avec honneur le général Washington, le comte de Rochambeau, le comte de Grasse et les officiers des différens corps, ainsi que les soldats qu'ils commandoient, de leurs services dans la réduction de l'armée du lord Cornwallis. Il résolut aussi d'ériger à York-Town une colonne de marbre, ornée d'emblèmes relatifs à l'alliance entre les États-Unis et Sa Majesté très-chrétienne.

L'importance des services rendus, dans ce siége intéressant, par les ingénieurs et les officiers d'artillerie, attira aussi l'attention particulière du Congrès. Dans la classe des ingénieurs, le brigadier-général du Portail fut avancé au grade de major-général; le lieutenant-colonel Gouvion reçut le brevet de colonel, et le capitaine Rochefontaine celui de major. Dans la classe des officiers d'artillerie, le brigadier-général Knox passa au rang de major-général. Les circonstances de ces promotions furent aussi honorables que les services de ces officiers avoient été utiles.

L'armée commandée par le lord Cornwallis avoit répandu le ravage et la ruine sur toute la face du pays, dans l'étendue de quatre cents milles le long des côtes et de deux cents milles vers l'Ouest. Le nombre considérable de ses troupes les mettoit en état de se porter partout où elles vouloient, et leur ardeur pour le pillage les disposoit à enlever tout ce qu'elles trouvoient de plus précieux. La rapine marquoit sans cesse leurs pas, et elles avoient plongé dans la misère des milliers de citoyens. Aussi la réduction d'un tel commandant et d'une telle armée fit-elle naître des transports de joie dans le sein de tout Américain.

Les temples retentissoient des pieux élans de leur reconnoissance envers le Dieu des batailles. La plus vive allégresse éclatoit de tous côtés dans les festins patriotiques, où les enfans de l'Amérique, le verre à la main, épanchoient leur reconnoissance de tant de services signalés en vœux ardens pour la santé et le bonheur des illustres défenseurs des droits de la nature humaine.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS.

Par les États-Unis assemblés en Congrès, le 29 octobre 1781,

RÉSOLU, que les remercimens des États-Unis assemblés en Congrès seront présentés à Son Excellence le général Washington, pour les services éminens qu'il a rendus aux États-Unis, et en particulier pour le plan si bien concerté contre les garnisons britanniques d'York et de Glocester; pour la vigueur, l'attention et l'habileté militaire qui ont caractérisé l'exécution de ce plan, et pour la sagesse et la prudence qu'il a manifestées dans la capitulation.

Que les remercimens des États-Unis assemblés en Congrès seront présentés à Son Excellence le comte de Rochambeau, pour la cordialité, le zèle, la prudence et la valeur avec lesquels il a secondé et avancé les progrès de l'armée alliée contre la garnison britannique d'York.

Que les remercimens des États-Unis assemblés en Congrès seront présentés à Son Excellence le comte de Grasse, pour l'habileté et la bravoure qu'il a déployées dans l'attaque et dans la défaite de la flotte britannique en dehors de la baie de Chesapeak, et pour le zèle et l'ardeur qu'il a mis à donner, avec la flotte sous son

commandement, l'aide et le secours le plus efficace et le plus distingué aux opérations de l'armée alliée en Virginie.

Que les remercîmens des États-Unis assemblés en Congrès seront présentés aux commandans et aux autres officiers du corps de l'artillerie et du génie de l'armée alliée, qui ont supporté des fatigues et des dangers extraordinaires dans leurs approches actives et courageuses des lignes de l'ennemi.

Que le général Washington sera chargé de communiquer aux autres officiers et aux soldats sous son commandement les remercîmens des États-Unis assemblés en Congrès, pour leur conduite et leur valeur dans cette occasion.

Résolu, que les États-Unis assemblés en Congrès feront ériger à York en Virginie une colonne de marbre, ornée d'emblêmes relatifs à l'alliance entre les États-Unis et Sa Majesté très-chrétienne, et sur laquelle sera gravé un récit succinct de la reddition du comte Cornwallis à Son Excellence le général Washington, commandant en chef des forces combinées d'Amérique et de France, à Son Excellence le comte de Rochambeau, commandant les troupes auxiliaires de Sa Majesté très-chrétienne en Amérique, et à Son Excellence le comte de Grasse, commandant en chef l'armée navale de France dans la Chesapeak.

Résolu, que deux des drapeaux pris sur l'armée britannique par la capitulation d'York, seront présentés à Son Excellence le général Washington, au nom des États-Unis assemblés en Congrès.

Résolu, que deux pièces d'artillerie de campagne, prises sur l'armée britannique par la capitulation d'York, seront présentées par le commandant en chef de l'armée américaine au comte de Rochambeau, et qu'il sera gravé sur ces pièces une courte inscription, portant que le Congrès a été engagé à les lui présenter

en considération de la part éclatante qu'il a eue à effectuer la reddition de l'armée ennemie.

Résolu, que le secrétaire des affaires étrangères aura ordre de prier le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne d'informer Sa Majesté que c'est le désir du Congrès qu'il soit permis au comte de Grasse d'accepter un témoignage de son approbation, semblable à celui qu'on doit présenter au comte de Rochambeau.

Résolu, qu'il sera donné ordre au bureau de la guerre de présenter au lieutenant-colonel Tilghman, au nom des États-Unis assemblés en Congrès, un cheval richement caparaçonné et une belle épée, en témoignage de la haute opinion qu'a le Congrès de son mérite et de ses talens.

7 novembre 1781.

Résolu, que le secrétaire des affaires étrangères aura ordre de préparer une esquisse des emblêmes de l'alliance entre Sa Majesté très-chrétienne et les États-Unis, propres à être gravés sur la colonne de marbre qu'on doit ériger dans la ville d'York, en vertu de la résolution du 29 octobre dernier.

Résolu, qu'il sera présenté, au nom des États-Unis assemblés en Congrès, une belle épée au colonel Humphreys, aide-de-camp du général Washington, au soin duquel ont été confiés les drapeaux pris par la capitulation d'York, comme un témoignage de l'estime que fait le Congrès de sa fidélité et de ses talens, et que le bureau de la guerre en prenne ici l'ordre.

CAPITULATION D'YORKTOWN.

19 octobre 1781.

MÉMOIRES DE ROCHAMBEAU.

La Fayette, avec 3 ou 4000 hommes, était aux prises, dans la Virginie, avec le général anglais, lord Cornwallis. Après plusieurs marches, Cornwallis alla s'établir à Yorktown, sur la grande baie Chesapeake, position excellente s'il restait maître de la mer; mais, à ce moment (30 août) le comte de Grasse, avec une flotte française, fermait l'entrée de la baie et amenait à La Fayette 3000 hommes de renfort. La flotte anglaise de l'amiral Graves vint au secours de Cornwallis et fut battue ; la Chesapeake fermée par 38 vaisseaux de ligne, Washington et Rochambeau arrivèrent à marches forcées se joindre à La Fayette. Le 28 septembre, 16,000 Franco-Américains mettaient le siége devant Yorktown, où Cornwallis se trouvait enfermé avec toutes ses forces.

La tranchée fut ouverte dans les deux attaques, au-dessus et au-dessous de la rivière d'York, dans la nuit du 6 au 7 d'octobre. Celle de la droite avoit 6 ou 700 toises de développement; elle fut flanquée de 4 redoutes. Elle fut faite sans aucune perte, parce que nous fîmes commencer l'ouvrage par celle de gauche, qui quoique étant la fausse attaque, attira cependant toute l'attention de l'ennemi. La force de l'armée angloise qui étoit renfermée, le caractère de celui qui la commandoit obligèrent de conduire toutes ces attaques avec beaucoup de méthode et de précaution. C'est ici le lieu de faire l'éloge de MM. du Portail et de Querenet qui conduisirent ce siége à la tête des ingénieurs, et de M. d'Aboville, et du général Knox, commandant l'artillerie des deux nations. L'armée américaine se chargea de la droite de la tranchée, les François du centre et de la gauche.

On doit rendre aux Américains la justice de dire

qu'ils se comportèrent avec un zèle, un courage et une émulation qui ne les laissèrent jamais en retard dans toute la partie dont ils furent chargés, quoique les opérations d'un siége leur fussent étrangères.

Nous fîmes mettre le feu, par nos batteries, à un vaisseau de guerre ennemi et à trois autres vaisseaux de transport, qui avoient mouillé dans le dessein de prendre à revers nos attaques.

Dans la nuit du 14 au 15, la tranchée ayant été relevée par les régimens de Gatinois et de Royal-Deux-Ponts aux ordres du baron de Vioménil, nous résolûmes de faire faire l'attaque des deux redoutes de la gauche de l'ennemi. Le général Washington chargea La Fayette de celle de droite, et je chargeai M. de Vioménil de celle de gauche avec les François. Quatre cents grenadiers débouchèrent à la tête de cette attaque aux ordres de M. Guillaume des Deux-Ponts, et de M. de l'Estrapade, lieutenant-colonel de Gatinois. M. de Vioménil et La Fayette firent une attaque si vigoureuse, que les redoutes furent emportées l'épée à la main dans le même moment. On tua, blessa ou prit la plus grande partie de ceux qui les gardoient. Le logement fut fait en joignant ces redoutes par une communication à la droite de notre seconde parallèle. Leur emplacement fournit le moyen d'établir de nouvelles batteries qui achevèrent de cerner l'armée de Cornwallis, et de battre à ricochet tout l'intérieur de sa place, à une portée qui ne pouvoit lui être que funeste. Le comte Guillaume des Deux-Ponts fut blessé, ainsi que Charles de Lameth, adjudant-général, et M. de Gimet, aide-de-camp de La Fayette.

On doit faire ici mention d'un trait qui caractérise le courage des grenadiers françois. Le régiment de grenadiers de Gatinois, qui avoit été dédoublé de celui d'Auvergne, devoit avoir la tête de l'attaque ; au moment où elle fut décidée, je leur dis : « Mes enfans, si j'ai besoin de vous cette nuit, j'espère que vous n'avez

pas oublié que nous avons servi ensemble dans ce brave régiment d'*Auvergne sans tache*, son nom honorable qu'il a mérité depuis sa création. » Ils me répondirent que, si je leur promettois de leur faire rendre leur nom, ils alloient se faire tuer jusqu'au dernier : ils tinrent parole, chargèrent comme des lions, et y perdirent le tiers de leurs troupes. M. de Sireuil, capitaine de chasseurs, y fut blessé, et mourut de ses blessures, universellement regretté. Le roi, sur le compte que je lui en rendis, signa l'ordonnance qui restituoit à ce régiment le nom de Royal-Auvergne.

La nuit du 15 au 16, l'ennemi fit une sortie de 600 hommes de troupes d'élite ; il trouva de la résistance à toutes nos redoutes, et se jeta dans une batterie de la seconde parallèle, dont il encloua quatre pièces. Le chevalier de Chastellux marcha à l'ennemi avec sa réserve, et repoussa cette sortie. Les quatre pièces mal enclouées, tirèrent six heures après, par les soins du général d'Aboville, commandant notre artillerie. Le marquis de Saint-Simon fut blessé à la tranchée du lendemain, et finit ses vingt-quatre heures sans vouloir se faire relever.

Enfin, le 17, l'ennemi commença à parlementer, et la capitulation fut signée le 19 octobre, par laquelle le lord Cornwallis et son corps d'armée furent prisonniers de guerre. Les Américains et les François prirent possession à midi de deux bastions. La garnison défila, à deux heures, entre les deux armées, tambour battant, portant ses armes, qu'elle remit ensuite en faisceaux, avec une vingtaine de drapeaux. Le lord Cornwallis étant malade, le général Ohera défila à la tête de la garnison. En arrivant il me présenta son épée ; je lui montrai, vis-à-vis de moi, le général Washington, à la tête de l'armée américaine, et je lui dis que l'armée françoise étant auxiliaire dans ce continent, c'étoit au général américain à lui donner ses ordres.

Le colonel Laurens, le vicomte de Noailles et M. de

Granchain avoient été nommés par leurs généraux respectifs pour dresser les articles de cette capitulation, conjointement avec des officiers supérieurs de l'armée de Cornwallis. Elle fut signée par le général Washington, le comte de Rochambeau et M. de Barras, chargé des pouvoirs du comte de Grasse, et mise sur le champ à exécution. Nous trouvâmes 8000 prisonniers, dont 7000 de troupes régulières, et 1000 matelots, 214 pièces de canon et 22 drapeaux...

Le Congrès, aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de la reddition de Cornwallis, passa une résolution pour faire ériger une colonne de marbre à York, en Virginie, ornée d'emblêmes marquant l'alliance entre les États-Unis et la France, avec un récit succinct de la reddition de l'armée de Cornwallis aux généraux Washington, Rochambeau et de Grasse. Il résolut également de présenter deux drapeaux au général Washington, et quatre pièces de canon prises sur l'armée angloise au comte de Rochambeau et au comte de Grasse, portant une inscription qui leur marquât la reconnoissance du Congrès des États-Unis, de la part glorieuse qu'ils ont eue à cette brillante expédition.

PRISE DE PORT-MAHON

ET DU FORT SAINT-PHILIPPE.

19 août 1781 — 4 février 1782.

GAZETTE DE FRANCE.

I.

Gazette de Madrid du 4 septembre 1781.

Après la prise du fort Saint-Philippe par le maréchal de Richelieu,

l'île Minorque était restée au pouvoir des Français; mais il fallut la rendre, à la paix de Paris, en 1763, à l'Angleterre, qui fit de Port-Mahon un vrai nid de pirates, et de ce point menaçait sans cesse Toulon. La France et l'Espagne résolurent de chasser les Anglais de leur repaire, et cette fois, à la paix de Versailles, en 1783, l'Espagne redevint maîtresse de Minorque.

Toute l'Europe doit avoir vu avec le plus grand mécontentement l'abus énorme qui se faisoit des moyens qu'employoit l'île de Minorque pour offenser indistinctement, non-seulement les Couronnes d'Espagne et de France, mais aussi toutes les Puissances qui sont restées neutres dans la guerre actuelle. En effet, indépendamment de ce qu'il s'est établi dans cette île un asile général pour les Juifs, Maures, Grecs expatriés, et pour toute sorte de malfaiteurs et de fugitifs, de quelque pays que ce soit; c'est par cette espèce de gens que s'entretenoient ces courses de corsaires, soutenues et autorisées par l'amirauté angloise établie à Mahon, et dans lesquelles tout principe d'honneur et de justice n'étoit pas plus respecté que le droit des gens.

Le roi, justement indigné d'une pareille conduite, et voulant affranchir ses fidèles et chers vassaux des préjudices notables que souffroit leur commerce dans la mer Méditerranée, auroit coupé depuis longtemps la racine de ce mal, ainsi que l'exigeoit l'honneur de sa souveraineté, s'il n'en avoit été détourné jusqu'ici par les diverses entreprises de la guerre auxquelles il avoit été forcé de donner ses premiers soins ; mais Sa Majesté ayant envoyé à Cadix les ordres nécessaires pour une expédition secrète confiée au lieutenant-général duc de Crillon, commandant des forces de terre, et ayant mis les forces maritimes de cette expédition sous les ordres du brigadier don Bonaventure Moreno, on vit, les 21 et 25 de juillet, les vaisseaux et le convoi passer avec bon vent le détroit de Gibraltar. Des calmes survenus ont fait perdre plus d'un mois de temps à toute l'escadre des différents ports de l'Espagne ; enfin, le 19 août der-

nier, tout parut à la vue de l'île, et le même soir la descente fut exécutée dans le meilleur ordre à la Calle nommée la Mesquitala. Le général conduisit, sans délai, les troupes à la ville de Mahon et aux divers postes des environs que gardoit l'ennemi, en sorte que toute l'île se rendit aussitôt, et que la garnison angloise fut bloquée dans le fort Saint-Philippe.

Le lieutenant-colonel don Ignace Guernica a été dépêché à la Cour par le duc de Crillon, et a apporté les détails de cette affaire, qui seront donnés au public. La citadelle de Mahon est tombée au pouvoir du colonel marquis d'Aviles, et les forts du port Fornello ont été occupés par le marquis de Penafiel. On a trouvé dans l'île de grandes provisions de vivres, divers objets de commerce, des bois et autres choses propres au service de mer. On s'est emparé de plusieurs navires, soit corsaires, soit marchands ; et trois frégates de guerre se sont bien vite retirées sous le glacis du fort Saint-Philippe. On a fait 200 prisonniers, y compris deux officiers ; on a pris 160 canons de divers calibres, etc. Le serment de fidélité a été prêté par les citoyens de la capitale dans les mains du général, qui a fait chanter un *Te Deum*. Pour célébrer cette heureuse nouvelle, Sa Majesté en a fait aussi chanter un dans sa chapelle royale, et il y a eu trois jours de gala et d'illumination publique.

II.

De Madrid, le 11 septembre 1781.

Les lettres de Mahon, en date du 27 et du 30 août, portent qu'on travailloit avec toute l'activité possible à y débarquer les munitions d'artillerie, ainsi que les autres objets relatifs au service de l'armée, et qu'on se hâtoit de faire les dispositions nécessaires pour resser-

rer de plus en plus le blocus du fort Saint-Philippe, et en pousser vigoureusement l'attaque suivant les circonstances. Le duc de Crillon étant allé reconnoître ce fort, et se trouvant à la tour des signaux, accompagné de ses aides-de-camp et d'autres personnes, les ennemis tirèrent plusieurs coups de canon, dont un fit sauter une pierre qui blessa légèrement le général à la tête; cependant cela ne l'empêcha pas de suivre son opération et les autres travaux, tant ce jour là que les jours suivans.

Il serait impossible de continuer à citer tous les extraits de la *Gazette* relatifs à ce long siége de cinq mois et de raconter en détail toutes les sorties de l'ennemi, et les attaques des assiégeants. Il suffira de dire que le duc de Crillon déployait une véritable bravoure, et qu'un jour où il avait été blessé et qu'on lui reprochait sa témérité; il répondit en souriant : « Messieurs, j'ai voulu inspirer à mes Espagnols la *furia francese*, et leur faire voir ce que c'était. » Enfin, les travaux d'approche se terminèrent malgré la résistance énergique du général anglais Murray; les batteries de brèche furent achevées et Crillon annonca, le 6 janvier, à la cour de Madrid que le feu était ouvert.

De Madrid, le 15 janvier 1782.

Le duc de Crillon écrit, le 6 vers midi, que le matin il a commandé l'explosion de toutes ses batteries contre la place et les forts ennemis; que 111 bouches de canon et 33 mortiers ont vomi tous leurs feux; qu'il paroît, à la satisfaction de toute l'armée, dont il fait les plus grands éloges, que tous ces feux ont produit l'effet qu'on en pouvoit attendre, et qu'il ne tardera pas à informer la Cour du résultat de cette énorme canonnade.

D'Alicante, le 15 janvier 1782.

On a appris par les officiers de la frégate le *Rosaire*[1], des nouvelles de ce qu'a produit notre ca-

[1] Qui était en croisière devant Port-Mahon et que le gros temps avait forcé de chercher un refuge à Alicante.

nonnade du 6 sur le fort Saint-Philippe, du moins autant qu'on a pu observer cet effet en mer. Ils rapportent que le matin du jour des Rois, avant de mettre en jeu toutes nos batteries, comme cela avoit été décidé, on débuta par une triple salve de mousqueterie, tant de la part des troupes espagnoles que de celle des François, pour célébrer la naissance du Dauphin de France; que ce bruit inopiné avoit attiré sur les murs du fort la plus grande partie de la garnison angloise, curieuse de savoir ce qui se passoit dans notre camp ; en sorte que l'explosion subséquente de nos canons et de nos mortiers lui a causé vraisemblablement une grande perte d'hommes, à la première volée de notre artillerie démasquée.

Le fort a, dit-on, répondu les deux premiers jours avec beaucoup de vivacité, mais on s'est aperçu au troisième d'une lenteur très-marquée ; et comme nos bouches à feu ont conservé l'activité continue du premier moment, on n'a pu douter, le 11 du mois, que le feu d'une grande partie de l'artillerie angloise n'ait été éteint. La garnison ennemie n'a plus alors fait usage que de quelques canons placés entre des pierres, et de cinq à six mortiers qui étoient dans les fossés de la place : c'est ce qu'on a appris par un déserteur qui a dit de plus que le gouverneur Murray, ne cessant de promettre à la garnison qu'elle recevroit bientôt des secours, la soutenoit ainsi sans oser employer aucun moyen de rigueur, dans la crainte de la livrer à un entier abattement[1].

Dès les premiers jours, on a vu une brèche faite aux fortifications ennemies, et l'on assure qu'une grande partie du fort la Reine et toute la courtine du fort Marlborough sont détruites. On a vu aussi plusieurs fois notre feu porté sur des amas de poudres préparés

[1] La garnison anglaise était ravagée par le scorbut, la gale et la dyssenterie.

pour le service des batteries du fort. Les assiégeans, ajoute-t-on, sont maintenant occupés à miner les boulevarts et à établir de nouvelles batteries dans les endroits où elles doivent faire le plus grand effet, et surtout nous rendre entièrement maîtres de la cale Saint-Étienne, le seul endroit d'où les assiégés puissent recevoir des renforts.

On croit que nous avons perdu moins de monde que l'ennemi, malgré la vivacité du feu que les assiégés ont nourri aussi longtemps qu'ils l'ont pu, et malgré l'ardeur qu'ont montrée nos troupes pour se porter comme à l'envi au service périlleux des batteries.

Écrasé par notre feu, le fort Saint-Philippe était ouvert de tous les côtés ; ses canons étaient démontés ; ses casemates, encombrées de blessés, tous atteints de la dyssenterie ; les déserteurs devenaient de jour en jour plus nombreux ; les magasins étaient incendiés, les bœufs renfermés dans la place avaient été tués par nos bombes ; le vin manquait. Murray se vit réduit à capituler le 4 février 1782, mais il reçut du duc de Crillon tous les témoignages d'estime et tous les honneurs qu'on pouvait accorder à d'aussi braves soldats.

L'UNIVERSALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE.

DISCOURS QUI A REMPORTÉ LE PRIX A L'ACADÉMIE DE BERLIN, PAR RIVAROL [1].

1784.

Qu'est-ce qui a rendu la langue françoise universelle?
Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative?
Est-il à présumer qu'elle la conserve?

Une telle question proposée sur la langue latine au-

[1] On sent combien il est heureux pour la France, que la question sur l'*universalité de sa langue* ait été faite par des étrangers ; elle n'aurait pu, sans quelque pudeur, se la proposer elle-même. (Rivarol.)

roit flatté l'orgueil de Rome, et son histoire l'eût consacrée comme une de ses belles époques; jamais, en effet, pareil hommage ne fut rendu à un peuple plus poli par une nation plus éclairée.

Le temps semble être venu de dire le *monde françois*, comme autrefois le *monde romain*; et la philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par des Maîtres qui ont tant d'intérêt à les isoler, se réjouit maintenant de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en République sous la domination d'une même langue. Spectacle digne d'elle, que cet uniforme et paisible empire des Lettres, qui s'étend sur la variété des Peuples, et qui, plus durable et plus fort que celui des armes, s'accroît également des fruits de la paix et des ravages de la guerre.

Mais cette honorable universalité de la langue française, si bien reconnue et si hautement avouée dans notre Europe, offre pourtant un grand problème; parce qu'elle tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois, que pour les démêler, il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, la nature de son climat, le génie de sa langue et de ses écrivains, le caractère de ses habitans et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde; jusqu'à quel point, dis-je, tant de causes diverses ont pu combiner leur influence, et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse...

Après avoir esquissé l'histoire des langues et des littératures de l'Europe depuis le temps des Romains jusqu'au XVII[e] siècle, Rivarol continue :

Les beaux jours de la France étoient arrivés. Il y eut un admirable concours de circonstances. Les grandes découvertes qui s'étoient faites depuis cent cinquante ans dans le monde avoient donné à l'esprit humain une impulsion que rien ne pouvoit plus arrêter, et cette impulsion tendoit vers la France. Paris fixa les idées

flottantes de l'Europe, et devint le foyer des étincelles répandues chez tous les peuples. L'imagination de Descartes régna dans la philosophie, la raison de Boileau dans les vers ; Bayle plaça le doute aux pieds de la vérité ; Bossuet la mit elle-même aux pieds des Rois, et nous comptâmes autant de genres d'éloquence que de grands hommes. Notre théâtre surtout achevoit l'éducation de l'Europe : c'est là que le grand Condé pleuroit aux vers du grand Corneille, et que Racine corrigeoit Louis XIV. Rome tout entière parut sur la scène françoise, et les passions parlèrent leur langage. Nous eûmes ce Molière plus comique que les Grecs, et ce Télémaque, plus antique que les ouvrages des Anciens, et ce La Fontaine, qui ne donnant pas à la langue des formes si pures, lui prêtoit des beautés plus incommunicables. Nos livres rapidement traduits en Europe, et même en Asie, devinrent les livres de tous les pays, de tous les goûts et de tous les âges. La Grèce vaincue sur le théâtre, le fut encore dans des pièces fugitives qui volèrent de bouche en bouche et donnèrent des ailes à la langue françoise. Les premiers journaux qu'on vit circuler en Europe étoient françois, et ne racontoient que nos victoires et nos chefs-d'œuvre. C'est de nos Académies qu'on s'entretenoit, et la langue s'étendoit par leurs correspondances. On ne parloit enfin que de l'esprit et des grâces françoises : tout se faisoit au nom de la France, et notre réputation s'accroissoit de notre réputation.

Aux productions de l'esprit se joignoient encore celles de l'industrie : des pompons et des modes accompagnoient nos meilleurs livres chez l'étranger, parce qu'on vouloit être partout raisonnable ou frivole comme en France. Il arriva donc que nos voisins recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouveloient sans cesse, manquèrent de termes pour les exprimer : ils furent comme accablés sous l'exubérance de l'industrie françoise ; si bien qu'il prit comme une

impatience générale à l'Europe, et pour n'être plus séparés de nous, on étudia notre langue de tout côté.

Depuis cette explosion, la France a continué de donner un théâtre, des habits, du goût, des manières, une langue, un nouvel art de vivre et des jouissances inconnues aux États qui l'entourent : sorte d'empire qu'aucun peuple, je sache, n'a jamais exercé. Et comparez-lui, je vous prie, celui des Romains qui semèrent partout leur langue et l'esclavage, s'engraissèrent de sang, et détruisirent jusqu'à ce qu'ils fussent détruits!

On a beaucoup parlé de Louis XIV, je n'en dirai qu'un mot. Il n'avoit ni le génie d'Alexandre, ni la puissance et l'esprit d'Auguste ; mais pour avoir su régner, pour avoir connu l'art d'accorder ce coup d'œil, ces foibles récompenses dont le talent veut bien se payer, Louis XIV marche dans l'histoire de l'esprit humain, à côté d'Auguste et d'Alexandre. Il fut le véritable Apollon du Parnasse françois : les poëmes, les tableaux, les marbres ne respirèrent que pour lui. Ce qu'un autre eût fait par politique, il le fit par goût. Il avoit de la grâce ; il aimoit la gloire et les plaisirs ; et je ne sais quelle tournure romanesque qu'il eut dans sa jeunesse, remplit les François d'un enthousiasme qui gagna toute l'Europe. Il fallut voir ses bâtimens et ses fêtes, et souvent la curiosité des étrangers soudoya la vanité françoise.

En fondant à Rome une colonie de peintres et de sculpteurs, il faisoit signer à la France une alliance perpétuelle avec les arts. Quelquefois son humeur magnifique alloit avertir les princes étrangers du mérite d'un savant ou d'un artiste caché dans leurs États, et il en faisoit l'honorable conquête. Notre langue domina comme lui dans tous les traités ; et quand il cessa de dicter des lois, elle garda si bien l'empire qu'elle avoit acquise, que ce fut dans cette même langue, organe de son ancien despotisme, que ce prince fut humilié vers

la fin de ses jours. Ses prospérités, ses fautes et ses malheurs servirent également à la langue : elle s'enrichit, à la révocation de l'édit de Nantes, de tout ce que perdoit l'État. Les réfugiés emportèrent dans le Nord leur haine pour le prince et leurs regrets pour la patrie, et ces regrets et cette haine s'exhalèrent en françois.

Il semble que c'est vers la fin du règne de Louis XIV que le royaume se trouva à son plus haut point de grandeur relative. L'Allemagne avoit des princes nuls, l'Espagne étoit divisée et languissante, l'Italie avoit tout à craindre, l'Angleterre et l'Écosse n'étoient pas encore unies, la Prusse et la Russie n'existoient pas. Aussi, l'heureuse France, profitant de ce silence de tous les peuples, triompha dans la paix, dans la guerre et dans les arts : elle occupa le monde de ses projets, de ses entreprises et de sa gloire; pendant près d'un siècle, elle donna à ses rivaux, et les jalousies littéraires, et les alarmes politiques, et la fatigue de l'admiration. Enfin, l'Europe, lasse d'admirer et d'envier, voulut imiter : c'étoit un nouvel hommage. Des essaims d'ouvriers entrèrent en France et en rapportèrent notre langue et nos arts qu'ils propagèrent.

Vers la fin du siècle, quelques ombres se mêlèrent à tant d'éclat; Louis XIV vieillissant n'étoit plus heureux. L'Angleterre se dégagea des rayons de la France et brilla de sa propre lumière ; de grands esprits s'élevèrent dans son sein : sa langue s'étoit enrichie, comme son commerce, de la dépouille des nations; Pope, Adisson et Dryden en adoucirent les sifflemens, et l'anglois fut, sous leur plume, l'italien du Nord : l'enthousiasme pour Shakespeare et Milton se réveilla ; et ce pendant Locke posoit les bornes de l'esprit humain, Newton trouvoit celles de la nature.

Aux yeux du sage, l'Angleterre s'honoroit autant par la philosophie, que nous par les arts; mais puisqu'il faut le dire, la place étoit prise : l'Europe ne pou-

voit donner deux fois le droit d'aînesse, et nous l'avions obtenu...

Après d'excellentes observations sur le génie et la littérature de l'Angleterre, Rivarol conclut ainsi :

Le François ayant reçu des impressions de tous les points de l'Europe, a placé le goût dans les opinions modérées, et ses livres composent la bibliothèque du genre humain. Comme les Grecs, nous avons eu toujours, dans le temple de la Gloire, un autel pour les Grâces, et nos rivaux les ont trop oubliées. On peut dire par supposition, que si le monde finissoit tout-à-coup, pour faire place à un monde nouveau, ce n'est point un excellent livre anglois, mais un excellent livre françois qu'il faudroit lui léguer, afin de lui donner de notre espèce humaine une idée plus heureuse. À richesse égale, il faut que la sèche raison cède le pas à la raison ornée.

Ce n'est point l'aveugle amour de la patrie ni le préjugé national qui m'ont conduit dans ce rapprochement des deux peuples ; c'est la nature et l'évidence des faits. Eh ! quelle est la nation qui loue plus franchement que nous ? N'est-ce pas la France qui a tiré la littérature angloise du fond de son île ? N'est-ce pas Voltaire qui a présenté Locke et Newton à l'Europe ? Nous sommes les seuls qui imitions les Anglois ; et quand nous sommes las de notre goût, nous y mêlons leurs caprices : nous faisons entrer un meuble, un habit à l'angloise dans l'immense tourbillon des nôtres, comme une mode possible ; et le monde l'adopte, au sortir de nos mains. Il n'en est pas ainsi de l'Angleterre : quand les peuples du Nord ont aimé la nation françoise, imité ses manières, exalté ses ouvrages, les Anglois se sont tus ; et ce concert de toutes les voix a été troublé par leur silence.

Il me reste à prouver que si la langue françoise a conquis l'empire par les livres, par l'humeur et par l'heu-

reuse position du peuple qui la parle, elle le conserve par son propre génie.

Ce qui distingue notre langue des anciennes et des modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair. Le François nomme d'abord le *sujet* de la phrase, ensuite le *verbe*, qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action : voilà la logique naturelle à tous les hommes ; voilà ce qui constitue le sens commun. Or, cet ordre si favorable, si nécessaire au raisonnement, est presque toujours contraire aux sensations, qui nomment le premier l'objet qui frappe le premier : c'est pourquoi tous les peuples, abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigeoient ; et l'inversion a prévalu sur la terre, parce que l'homme est plus impérieusement gouverné par les passions que par la raison.

Le François, par un privilége unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il étoit toute raison ; et on a beau, par les mouvemens les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe : et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations ; la syntaxe françoise est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue : ce qui n'est pas clair n'est pas françois ; ce qui n'est pas clair est encore anglois, italien, grec ou latin. Pour apprendre les langues à inversions, il suffit de connoître les mots et leurs régimes ; pour apprendre la langue françoise, il faut encore retenir l'arrangement des mots. On diroit que c'est d'une géométrie toute élémentaire, de la simple ligne droite que s'est formée la langue françoise, et que ce sont les courbes et leurs variétés infinies qui ont présidé aux langues grecque et latine. La nôtre règle et conduit la pensée ; celles-là se précipitent et s'égarent avec elle

dans le labyrinthe des sensations, et suivent tous les caprices de l'harmonie : aussi furent-elles merveilleuses pour les oracles, et la nôtre les eût absolument décriés.....

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

5 mai 1789.

I.

Relation de la Gazette de France.

Le roi d'armes de France et les hérauts d'armes ont annoncé, le 3, par une procession solennelle, dans toutes les places et tous les carrefours de Versailles, que la procession générale et la messe du Saint-Esprit, dont le roi a voulu que l'ouverture des États-Généraux fût précédée, auroient lieu le lendemain matin.

En conséquence, les députés des trois Ordres se sont assemblés ce jour, dans l'église de la paroisse Notre-Dame. Le roi s'y est rendu vers les dix heures et demie du matin, dans sa voiture de cérémonie, précédée de détachemens de ses gardes du corps et du Vol du cabinet, commandé par le chevalier de Forget, commandant général des fauconneries du cabinet du roi. Sa Majesté étoit accompagnée, dans sa voiture, de Monsieur, de Mgr comte d'Artois, de Mgr le duc d'Angoulême, de Mgr le duc de Berry et du duc de Chartres. Le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien et le prince de Conty s'étoient rendus d'avance à l'église, et ont reçu Sa Majesté à la descente de son carrosse.

La reine est arrivée peu de temps après le roi; Sa Majesté étoit dans sa voiture de cérémonie, accompa-

gnée de Madame, de Madame Elisabeth de France, de sa dame d'honneur et des dames du palais, et suivie de tout son cortège. Les princesses du sang ont reçu la reine à la porte de l'église Notre-Dame, où elles s'étoient rendues d'avance.

Leurs Majestés étant placées, l'hymne *Veni Creator* a été chantée par la musique du roi. Ensuite la procession s'est mise en marche pour se rendre à l'église de la paroisse Saint-Louis. Le clergé des deux paroisses, précédé des Récollets, ouvroit la marche; la compagnie des gardes de la Prévôté de l'Hôtel venoit ensuite, ayant le grand-prévôt à sa tête. Les députés des trois Ordres, en habit de cérémonie, marchoient en avant du dais; le Tiers-état précédant la Noblesse, qui étoit suivie du Clergé. Le roi, accompagné de ses grands officiers, des capitaines de ses gardes du corps et suivi des princes du sang et des ducs et pairs, marchoit immédiatement après le Saint-Sacrement. Le grand aumônier de France portoit le cierge de Sa Majesté. La reine étoit à la gauche du roi, suivie de sa dame d'honneur, portant son bas de robe, et accompagnée de son chevalier d'honneur et de son premier écuyer. Le grand aumônier de la reine portoit le cierge de Sa Majesté. Madame, Madame Elisabeth de France suivoient la reine; les dames du palais et celles pour accompagner les princesses marchoient derrière la famille royale. Le Saint-Sacrement étoit porté par l'archevêque de Paris, accompagné de l'archevêque de Toulouse et de l'archevêque de Bourges, comme prêtres assistans, de l'évêque d'Orange faisant les fonctions de diacre, et de l'évêque de Clermont faisant celles de sous-diacre.

Monsieur, Mgr comte d'Artois, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc de Berry portoient le dais, étant aidés par seize de leurs officiers. Devant le dais marchoient en étole et en chape le sieur Jacob, l'aîné, curé de la paroisse Notre-Dame, et le sieur Jacob, le jeune, curé de la paroisse Saint-Louis. Les Cent-Suisses, précédés de

leurs officiers, et un détachement considérable des gardes du corps du roi marchoient à droite et à gauche des députés et de la Cour. Les régimens des Gardes françoises et suisses bordoient les rues où la procession a passé.

La messe, chantée par la musique du roi, a été célébrée par l'archevêque de Paris, assisté des mêmes prélats qui l'accompagnoient à la procession, et le sermon a été prononcé par l'évêque de Nancy.

L'ouverture des États-Généraux, annoncée, comme la procession générale, par une proclamation solennelle, s'est faite le lendemain 5.

Le roi, après avoir entendu la messe dans la chapelle du château, s'est rendu dans la salle préparée pour cette auguste cérémonie[1]. Devant et derrière sa voiture marchoient des détachemens des gardes et le Vol du cabinet. Monsieur, Mgr comte d'Artois, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc de Berry et le duc de Chartres accompagnoient Sa Majesté dans sa voiture. Le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien et le prince de Conty n'ayant pu y être placés, s'étoient rendus d'avance à la salle de l'Assemblée. La voiture du roi étoit précédée de celle pour les grands officiers, dans laquelle étoient le prince de Vaudémont, grand écuyer de France, le duc de Fronsac, premier gentilhomme de la chambre, le duc d'Ayen, capitaine des gardes du corps, et le marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe de Sa Majesté, et des voitures du service du roi, de la famille royale, des princes et des princesses du sang.

[1] La salle des États-généraux fut élevée dans le bâtiment des Menus-Plaisirs, construit sous Louis XV pour servir de magasins aux menus plaisirs du roi, c'est-à-dire aux paumes, raquettes, concerts de la chambre, spectacles, etc., tandis que les grands plaisirs comprenaient les diverses chasses et les différents vols. La salle des États-Généraux fut placée entre le bâtiment des Menus (aujourd'hui caserne de l'avenue de Paris, nº 14) et la rue des Chantiers. Cette belle salle, œuvre de Pâris, dessinateur du cabinet du roi, fut vendue en 1799, comme propriété nationale, et démolie en 1800.

La reine s'est rendue à la salle peu après le roi, précédée et suivie de détachemens des gardes du corps du roi. Sa Majesté étoit accompagnée, dans sa voiture, de Madame, de Madame Elisabeth de France, de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, et de la princesse de Chimay, dame d'honneur de la reine. La duchesse d'Orléans, la duchesse de Bourbon, la princesse de Conty et la princesse de Lamballe s'étoient rendues, dans leurs voitures, à la salle de l'assemblée, où elles avoient pris place dans les tribunes qui leur étoient destinées.

Les dames du palais, les principaux officiers des princes et princesses, ayant pris place dans les tribunes, le roi, précédé des princes et suivi des grands officiers de la Couronne, et ensuite la reine, accompagnée de sa dame d'honneur et suivie des princesses de la famille royale, sont entrées dans la salle, qui retentissoit des applaudissemens et des acclamations de l'assemblée.

Le roi s'étant assis et couvert[1], a prononcé un discours qui a excité, dans tous les cœurs, l'émotion la plus vive ; et Sa Majesté a été interrompue plusieurs fois par les témoignages les plus expressifs de l'amour et de la reconnoissance.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs, ce jour que mon cœur attendoit depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentans de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

Un long intervalle s'étoit écoulé depuis les dernières

[1] « Dès qu'il eut mis son chapeau, les trois Ordres se couvrirent en même temps. Les Communes, contre l'usage des anciens États, imitèrent, sans hésiter, le Clergé et la Noblesse : le temps était passé où le troisième Ordre devait se tenir découvert et parler à genoux. » (MIGNET).

tenues des États-Généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits et finiroient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtoit de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers Ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les Ordres, réunis de sentimens, concourir avec moi au bien général de l'État, ne sera point trompée.

J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchemens considérables; vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement; mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerois. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

Les esprits sont dans l'agitation, mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute

que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes ; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentimens d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif ; j'éloignerai tout autre souvenir.

Je connois l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la monarchie : ils ont fait l'honneur et l'éclat de la France ; je dois en être le soutièn, et je le serai constamment.

Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentimens.

Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de nos vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.

Mon garde des sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions, et j'ai ordonné au directeur général des finances de vous en exposer l'état.

Après ce discours, le garde des sceaux de France a pris la parole par ordre et au nom de Sa Majesté ; et le directeur général des finances, aussi par ordre de Sa Majesté, a parlé ensuite. C'est par le discours de ce ministre que cette séance auguste et mémorable a été terminée.

Le roi est sorti de la salle au bruit des mêmes acclamations et des mêmes applaudissemens qui s'étoient fait entendre à son arrivée, et la reine a partagé ces hommages.

II.

Lettre du baron Grimm à Catherine II.

C'étoit sans doute un assez beau spectacle que celui qu'on vit à Versailles le mardi 5 mai, et quelque différent qu'il soit de tous ceux dont nous avons l'honneur de vous entretenir habituellement, l'impuissance où nous nous sentons de faire un tableau digne de la majesté du modèle ne nous fera point renoncer au désir de vous en présenter une légère esquisse, sûr au moins qu'elle aura le mérite de la plus exacte vérité.

Commençons par donner une idée du local. C'est une grande et belle salle de 120 pieds de longueur sur 57 de largeur, en dedans des colonnes : ces colonnes sont cannelées, d'ordre ionique, sans piédestaux, à la manière grecque ; l'entablement est enrichi d'oves, et au dessus s'élève un plafond percé en ovale dans le milieu. Le jour principal qui vient par cet ovale étoit adouci par une espèce de tente en taffetas blanc. Dans les deux extrémités de la salle, on a ménagé deux jours pareils, qui suivent la direction de l'entablement et la courbe du plafond. Cette manière d'éclairer la salle y répandoit partout une lumière douce et parfaitement égale, qui faisoit distinguer jusqu'aux moindres objets, en donnant aux yeux le moins de fatigue possible. Dans les bas côtés, on avoit disposé pour les spectateurs des gradins, et à une certaine hauteur, des travées ornées de balustrades. L'extrémité de la salle, destinée à former l'estrade pour le roi et pour la Cour, étoit surmontée d'un magnifique dais, dont les retroussis étoient attachés aux colonnes. Cette enceinte, élevée de quelques pieds en forme de demi-cercle, étoit tapissée tout entière de velours violet, semé de fleurs de lys d'or. Au fond, sous un superbe baldaquin, garni de longues franges d'or, étoit placé le

trône. Au côté gauche du trône, un grand fauteuil pour la reine et des tabourets pour les princesses ; au côté droit, des pliants pour les princes ; au pied du trône, à gauche, une chaise à bras pour le garde des sceaux ; à droite, un pliant pour le grand chambellan.

Au bas de l'estrade étoit adossé un banc pour les secrétaires d'État, et devant eux une grande table couverte d'un tapis de velours violet ; à droite et à gauche de cette table, il y avoit des banquettes recouvertes de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Celles de la droite étoient destinées aux quinze conseillers d'État et aux vingt maîtres des requêtes invités à la séance ; celles de la gauche, aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces. Dans la longueur de la salle, à droite, étoient d'autres banquettes pour les députés du clergé, à gauche, pour ceux de la noblesse, et dans le fond, en face du trône, pour ceux des communes. Tous les planchers de la salle étoient couverts des plus beaux tapis de la Savonnerie.

Dès le matin, avant neuf heures, il n'y avoit plus de gradins, plus de tribunes qui ne fussent occupés. On ne croit pas se tromper beaucoup en estimant que ces places pouvoient contenir plus de 2000 spectateurs. Excepté l'entre-colonne, réservé aux ministres étrangers, tous les bancs de devant avoient été gardés pour les dames, et cette attention ne contribuoit pas peu à augmenter la pompe du spectacle, par l'élégance et la richesse de leurs parures.

C'est dans cette salle qu'entre neuf et dix heures M. le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députations suivant l'ordre de leurs bailliages : chacun des membres fut conduit à sa place par un des officiers des cérémonies ; cet arrangement employa plus de deux heures. En attendant, les conseillers d'État, les gouverneurs, les lieutenans généraux des provinces, les ministres et secrétaires d'État vinrent prendre aussi leurs places au milieu de

l'enceinte du parquet. Lorsque M. Necker parut, il fut vivement applaudi; M. le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'on le vit arriver avec les députés de Crépy-en-Valois, et lorsqu'il insista pour faire passer devant lui le curé de sa députation. On applaudit aussi d'une manière très-distinguée les députés du Dauphiné [1]. Quelques mains se disposoient à rendre le même hommage à la députation de Provence, mais elles furent arrêtés par un murmure désapprobateur, dont l'application personnelle ne put échapper à la sagacité de M. le comte de Mirabeau [2].

Les nobles étoient en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, la veste analogue au parement, les bas blancs [3], la cravate de dentelle et le chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV; les cardinaux en chape rouge, les archevêques et évêques, placés sur la première banquette du clergé, en rochet, camail, soutane violette et bonnet carré; les députés du Tiers-État en habit noir, manteau court, cravate de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganses ni bouton. Les ministres d'épée avoient le même habit que les députés de la noblesse; les ministres de robe, leur costume ordinaire. M. Necker étoit le seul acteur de ce grand spectacle qui fût en habit de ville ordinaire, pluie d'or, sur un fond cannelle, avec une riche broderie en paillettes.

Le roi d'armes avec quatre hérauts revêtus de leurs cottes d'armes, se tinrent debout à l'entrée de la salle pendant toute la cérémonie. Il y avoit un garde du corps, l'arme au bras, dans chaque tribune et dans chaque entre-colonne.

Après que tout le monde fut placé, on alla avertir le

[1] Les députés des municipalités dauphinoises s'étaient réunis, le 21 juillet 1788, au château de Vizille et avaient réclamé la convocation des États-Généraux.
[2] Député du Tiers-État de la ville d'Aix.
[3] On portait la culotte courte.

roi et la reine qui arrivèrent aussitôt précédés et suivis des princes et princesses de leur cortége. Le roi se plaça sur son trône, la reine à sa gauche; les princes et princesses formèrent un demi-cercle autour de Sa Majesté. Les dames de la Cour occupoient en grande parure les gradins placés en amphithéâtre, aux deux côtés de l'estrade. Au moment où le roi entra, toute l'assemblée se leva, la salle retentit d'applaudissemens, de battemens de mains, de cris de *Vive le roi!* marqués par l'effusion de cœur la plus touchante et l'attendrissement le plus respectueux. A cette bruyante explosion succéda le plus profond silence, et ce silence auguste et majestueux dura tant que le roi se tint debout pour donner à la Cour le temps de se placer.

Le roi, revêtu du grand manteau royal, couvert d'un chapeau à plumes dont la ganse étoit enrichie de diamans et dont le bouton étoit *le Pitt*[1], ne tarda pas à remplir l'attente qui, dans ce moment, tenoit tous les regards, tous les esprits en suspens et pour ainsi dire immobiles. Après avoir levé son chapeau et s'être recouvert, il lut avec beaucoup de dignité un discours également sage et paternel. Ce discours fut interrompu à deux ou trois reprises par des acclamations qui sembloient involontaires et dont une émotion tendre et respectueuse faisoit oublier l'inconvenance; l'accent avec lequel Sa Majesté en prononça les dernières phrases prouve qu'Elle partageoit elle-même le sentiment dont l'expression de ses bontés venoit de remplir tous les cœurs. Il me semble que si les mânes de Louis XIV avoient été témoins de ce touchant et magnifique spectacle, cette âme si grande et si fière eût senti dans ce moment qu'il y avoit une manière d'être roi, dont tout le faste, toutes les pompes d'une cour idolâtre ne peut égaler la gloire et le bonheur.

Sa Majesté termina son discours en annonçant que

[1] Ou *le Régent*, valant 12 millions de francs.

son Garde des sceaux alloit expliquer plus amplement ses intentions, et qu'elle avoit ordonné au directeur général des finances d'en exposer l'état à l'Assemblée. M. le Garde des sceaux, qui, malheureusement, ne put être entendu que du petit nombre des auditeurs placés près de lui, rappela avec intérêt tous les sacrifice que Sa Majesté a faits et qu'elle est encore disposée à faire pour établir la félicité générale sur la base sacrée de la liberté publique.

Le rapport de M. le directeur général des finances a tenu près de trois heures. Il n'en a pu lire lui-même que la première partie; sentant que sa voix ne pouvoit plus se faire entendre, il a demandé au roi la permission d'en faire achever la lecture, et c'est M. Broussonnet, secrétaire de la Société royale d'agriculture, qui s'en est acquitté avec un organe très-sonore. Je ne pense pas que jamais discours aussi long, aussi ennuyeux, du moins pour une grande partie des auditeurs, ait été cependant écouté avec une attention plus vive et plus soutenue.

Après la lecture de ce discours, le roi s'est levé et s'est tenu debout pendant quelques minutes; ensuite, Sa Majesté est sortie, suivie et précédée de la Cour, de son cortége, aux acclamations de toute l'Assemblée. Les cris de *Vive la reine!* se sont mêlésaux cris de *Vive le roi!* et les applaudissemens d'une foule immense ont accompagné Leurs Majestés jusqu'au château.

Il étoit impossible d'assister à ce grand spectacle, à cette scène sublime, dont les suites vont peut-être décider à jamais du sort de la France, sans éprouver les plus vives émotions de crainte, d'espérance et de respect.

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

